

BULLETIN **MUNICIPAL** **OFFICIEL**

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 26 et mardi 27 septembre 2011

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER et M. Gauthier CARON-THIBAUT, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous avons appris avec tristesse la disparition, survenue le 1er août, de Léopold Figuières.

(Les conseillers se lèvent).

Apprenti typographe, Léopold Figuières adhéra en 1935 au Parti Communiste, où il occupa d'importantes fonctions à l'époque du Front Populaire. Il entra dans la Résistance dès 1940 et dirigea de mai 1941 à septembre 1944 l'ensemble des Organisations des Jeunesses Communistes pour la zone Sud.

En 1945 et 1946, il fut élu député des Pyrénées Orientales aux deux assemblées constituantes. Ardent militant anticolonialiste, il publia un livre demandant l'arrêt de la guerre d'Indochine et il fut à la tête de la manifestation anti-O.A.S. du 6 février 1962 au métro Charonne.

Léopold Figuières fut également, comme Maire de Malakoff de 1965 à 1996, une haute figure de la métropole parisienne.

Nous regretterons cet homme engagé au service d'une certaine idée de la justice et du droit.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'exprime à son épouse et à toute sa famille, les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris aussi avec tristesse la disparition survenue le 9 septembre de Mme Hélène Michoud.

(Les conseillers se lèvent).

Mme Hélène Michoud fut élue Conseillère de Paris dans le 12e arrondissement le 6 mars 1983. Elle siégea sur les bancs du groupe "Rassemblement Pour Paris" et assumait la fonction de secrétaire de la 6e Commission du Conseil de Paris, chargée de l'aménagement urbain, de la construction et du logement.

Ses obsèques ont été célébrées le samedi 17 septembre 2011 en Haute-Savoie.

Je tiens à saluer sa mémoire avec respect à sa famille. A ses proches, à tous les siens, j'adresse les condoléances de notre Assemblée.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Félicitations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je veux d'abord adresser nos félicitations à tous au 12 sénateurs et sénatrices qui ont été élus hier au Sénat, et en particulier à toutes celles et tous ceux qui siègent au Conseil de Paris.

Vous pouvez les applaudir !

Je voudrais maintenant adresser, en notre nom à tous, nos félicitations à Mme Florence BERTHOUT qui a été nommée au grade de Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Puis à Mme Laurence DOUVIN qui a été promue au grade d'officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 11 et mardi 12 juillet a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des lundi 20 et mardi 21 juin, ainsi que des lundi 11 et mardi 12 juillet ont été publiés au Bulletin municipal officiel.

Avez-vous des observations sur ces documents ? Vous n'en avez pas.

Ils sont adoptés.

Nous pouvons donc passer au premier point de l'ordre du jour qui est la communication sur l'hébergement d'urgence.

C'est le Conseil général, Monsieur le Préfet, à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à neuf heures dix minutes, est reprise à dix heures vingt minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs portes de Montmartre et Clignancourt.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous abordons maintenant le débat du Conseil municipal et nous en sommes à la 5e Commission.

Nous commençons par l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 1 est relatif au renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs portes de Montmartre et Clignancourt. Ce vœu a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et il va être présenté en une minute par M. Daniel VAILLANT.

M. Daniel VAILLANT, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2004, la Ville de Paris a lancé une vaste opération de renouvellement urbain des secteurs Porte Montmartre et Porte de Clignancourt, un quartier qui, vous le savez, concentre de nombreuses difficultés et qui fait l'objet d'une attention constante de notre Municipalité.

Les projets commencent à se concrétiser et, comme maire du 18e, je ne peux que m'en réjouir.

Une nouvelle crèche de 60 places a été mise à disposition des familles et les travaux d'aménagement de l'avenue de la Porte Montmartre ont d'ores et déjà démarré. Dès la fin du premier trimestre 2012, la première tranche sera achevée et la satisfaction des habitants est déjà perceptible.

Poursuivant cette démarche et dans un esprit de vivre-ensemble, nous avons pu aménager un "Carré aux Biffins" qui désormais exercent tranquillement et sereinement leur activité spécifique.

Malheureusement, cette initiative originale et fructueuse est souvent menacée, bousculée par le problème de centaines de vendeurs à la sauvette qui, rappelons-le, ne sont pas des biffins, ces vendeurs à la sauvette qui ont, bien sûr, leurs difficultés et c'est à l'Etat, en partenariat avec les collectivités locales, de trouver peut-être une solution. En tout cas, il faudrait l'envisager, mais, bien évidemment, cela pose d'énormes difficultés, à la fois aux biffins, aux familles et aux habitants de ces secteurs.

Cette présence croissante et illégale sur l'espace public n'est pas sans créer de vives tensions dans des quartiers qui n'en connaissent déjà que trop.

Je veux rappeler ici que la vente à la sauvette dans les quartiers populaires du 18e arrondissement relève de la même problématique, sous d'autres formes, que dans l'ensemble des grands sites touristiques parisiens, que ce soit aux pieds de la Tour Eiffel ou aux Champs-Élysées.

Ces pourquoi je m'adresse au Préfet de police au nom des élus de la Municipalité du 18e arrondissement, en lui demandant le renforcement des effectifs de police dans les secteurs concernés.

Je regrette que le Préfet de police, peut-être, ne dispose pas des moyens nécessaires. Je trouve cela d'ailleurs paradoxal eu égard au discours qui est tenu depuis 10 ans par ceux qui l'ont nommé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAILLANT.

Pour répondre à ce vœu n° 1, je vais donner la parole à Mme Myriam EL KHOMRI.

Le Préfet de police ne s'est pas rendu compte que les débats du Conseil général avaient été aussi efficaces et rapides. J'espère qu'il va nous rejoindre, mais Mme EL KHOMRI lui transmettra votre message, bien évidemment.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

L'Exécutif municipal rend sur ce vœu un avis très favorable, un avis favorable nourri bien évidemment d'une connaissance très précise de la situation dont il est question et dont les habitants se plaignent, un avis favorable nourri d'une connaissance non moins précise d'autres situations semblables (je pense à Château Rouge, à Belleville, à la porte de Montreuil, par exemple).

Egalement un avis favorable, mais sans illusion, vous l'avez dit, Monsieur le Maire du 18e arrondissement, tant la situation des effectifs du Ministère de l'Intérieur est aujourd'hui désastreuse et tant la gestion de ces effectifs est peu transparente.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame EL KHOMRI.

Une explication de vote de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne voterons pas ce vœu, comme nous ne l'avons pas voté dans le 18e arrondissement, parce que ce vœu, qui répondait d'ailleurs à un vœu déposé par la Droite, insiste, dans sa dernière partie et dans celle qui est la plus importante, uniquement sur la répression, alors que l'expérience, et justement l'expérience des Carrés des biffins, montre que la répression ne fonctionne pas et qu'en tout cas elle ne peut pas fonctionner toute seule.

Il faut trouver d'autres moyens, il nous faut aussi inventer des solutions, comme nous avons su le faire dans le 18e arrondissement pour le Carré aux biffins, pour trouver une place pour les vendeurs à la sauvette, qui sont souvent des gens qui font partie des exclus.

On parlait tout à l'heure des S.D.F. On ne peut pas d'un côté vouloir venir en aide aux S.D.F. et, d'un autre côté, empêcher des gens qui sont des S.D.F. ou qui sont au bord de l'être de pouvoir gagner un peu d'argent en exerçant une activité.

Il nous faut trouver des solutions, pour faire en sorte d'intégrer ces populations et leur permettre de vivre dans des conditions dignes.

La police n'est pas une solution.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Il n'y a pas d'autre explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 214).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'arrêté anti-mendicité.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la mendicité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux vœux n°s 3 et 4 relatifs au projet d'arrêté anti-mendicité.

Nous avons sauté le vœu n° 2 que nous reprendrons après, dès que les intervenants seront présents.

Les vœux n°s 3 et 4 sont relatifs au projet d'arrêté anti-mendicité. Ils ont été déposés d'une part par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et d'autre part par l'U.M.P.P.A.

La parole est à M. Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Monsieur le Maire, le problème de la mendicité est un problème social, c'est un problème aussi désormais juridique.

En effet, depuis l'abolition par la loi de 1992 des dispositions du Code pénal qui géraient les problèmes de mendicité, et notamment de mendicité agressive, la police est très démunie pour intervenir avec suffisamment de pouvoir coercitif.

Je n'évacue pas pour autant les problèmes sociaux qui sont réels, les problèmes d'hébergement le sont également, encore faut-il bien constater que, malheureusement, dans la plupart des cas, la mendicité de ce genre est une mendicité tout à fait volontaire et que, la plupart du temps, on a beaucoup de mal à expliquer à ces personnes qu'elles devraient aller dans un autre établissement.

Je suggère qu'au moins dans les centres touristiques de Paris, comme d'ailleurs l'a décidé le Préfet de police, lorsqu'il y a beaucoup de musées et beaucoup de touristes qui viennent aux alentours visiter, on évite tout de même d'avoir des concentrations de mendiants qui, évidemment, vont se porter à ces endroits car il y a beaucoup de monde et qu'ils espèrent avoir le bénéfice de leur mendicité.

C'est la raison pour laquelle j'ai suggéré au Préfet de police, et je souhaite que l'on puisse appuyer cette demande, en particulier sur la Colline de Chaillot qui comporte sept musées successifs, que l'on puisse étendre l'arrêté qui semble être destiné uniquement aux Champs-Élysées.

Cela n'évacue pas le problème de la mendicité. Cela n'évacue pas non plus le deuxième problème évoqué dans le vœu que nous avons voté dans le 16e arrondissement, à savoir le problème des mineurs d'origine étrangère. Sur ce point, je voudrais dire que le Gouvernement français semble s'orienter vers une solution adéquate, c'est-à-dire, en relation avec les pays concernés, de réinsérer dans leur pays d'origine ces jeunes délinquants ou prédélinquants qui sont de plus en plus nombreux dans les quartiers où les occasions de rapine se multiplient.

Voilà la raison pour laquelle, dans le Conseil du 16e arrondissement, nous avons voté à la quasi-unanimité ce vœu, qui est d'ailleurs très proche des vœux déposés par d'autres formations politiques.

Nous pourrions peut-être avoir un consensus à ce sujet.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Pour présenter le vœu n° 3, je donne la parole à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comme Ian BROSSAT le disait dans son intervention tout à l'heure, on ne peut qu'être scandalisé par l'arrêté anti-mendicité annoncé par le Ministère de l'Intérieur, qui aurait dû rentrer en vigueur sur les Champs-Élysées le 14 septembre dernier et qui, finalement, a été repoussé à une date déterminée.

Nous sommes dans une période de crise et on ne peut éradiquer la misère en organisant la chasse aux pauvres.

Ce vœu que nous présentons vise à ce que le Conseil de Paris s'adresse au Ministère de l'Intérieur afin de faire part de l'opposition des Parisiens au projet d'un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Élysées car, qu'il s'agisse des Champs-Élysées ou d'ailleurs, on ne doit pas tolérer en République, et qui plus est dans la capitale de cette République, des arrêtés, des déclarations de Ministres qui stigmatisent une partie de la population, en l'occurrence la population roumaine.

Il faut savoir que la population roumaine, et les Roms en particulier, sont l'objet de manière systématique d'un harcèlement discriminant de la part de ce Gouvernement, auquel il faut absolument mettre un terme, car l'ensemble de ces propos et de ces arrêtés défigure la République.

On vous demande vraiment qu'enfin une politique soit menée pour pouvoir s'attaquer à la misère et non pas organiser la chasse aux pauvres.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Myriam EL KHOMRI et à M. le Représentant du Préfet de police que j'accueille avec grand plaisir.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Président.

S'agissant du vœu présenté par le Maire du 16e arrondissement, nous avons un considérant qui parle des S.D.F., un considérant qui parle des délinquants et un considérant qui parle des annonces du Ministre de l'Intérieur pour un vœu où surgit la figure du mineur délinquant, synthèse parfaite de vos peurs.

C'est sans aucune ambiguïté que l'Exécutif municipal se prononce contre ce vœu qui, après quelques considérants hétéroclites, invente une procédure d'expulsion accélérée en fonction du lieu de commission de l'infraction.

Ce vœu d'un traitement accéléré de l'auteur en fonction du territoire où il a commis son infraction contrevient grossièrement aux principes généraux du droit et ne mérite pas qu'on s'étende longuement sur lui.

Ces considérants appellent néanmoins quelques remarques. Le premier considérant, parce qu'il prend acte de la précarisation des Parisiens que dénonce rigoureusement l'Exécutif municipal depuis plus de six mois. Oui, la présence de personnes S.D.F. se multiplie dans les rues de Paris et ce n'est pas sans lien avec le désengagement de l'État dans le domaine social.

Le troisième considérant, car en estimant que des annonces du Ministre de l'Intérieur sont équivalentes à des mesures, il assume officiellement le fait que la politique de sécurité du Gouvernement se joue essentiellement sur le terrain de la communication. C'est sur le terrain de la réalité que je souhaite vous répondre.

Les mineurs étrangers auxquels vous faites référence n'ont malheureusement plus de patrie à proprement parler et les renvoyer à l'endroit où ils ont été vendus pour certains, chassés pour d'autres ne règlera ni votre problème politique d'élus confrontés à un bilan désastreux dans le domaine de la sécurité, ni leur problème de citoyens déracinés confrontés aux nécessités de la survie.

Il nous appartient de répondre aux différents problèmes que nous posent ces mineurs à la fois victimes et auteurs. Et c'est ce à quoi mon collègue Romain LÉVY et moi-même nous attelons avec la Préfecture de police, le parquet de Paris, la protection judiciaire de la jeunesse, le président du tribunal pour enfants, et l'association "Hors la rue".

Ce travail de fond qui mobilise les hommes de bonne volonté de plusieurs institutions et de plusieurs secteurs doit nous permettre d'inventer des solutions à la fois plus humanistes et plus efficaces que l'arrêté dont vous demandez l'extension. Si ce travail de l'ombre au service du bien commun vous intéresse, je me tiens à votre disposition pour vous en parler.

En attendant, je vous résume les avis défavorables qu'inspire votre vœu à l'Exécutif municipal, avis défavorable à l'amalgame S.D.F.-délinquants-mineurs étrangers, avis défavorable à l'extension d'un arrêté socialement scandaleux et policierement inefficace, qui a été conçu davantage pour le Parisien que pour les Parisiens, avis défavorable à la mise en œuvre d'un régime d'expulsion particulier sur le territoire du 16^e arrondissement.

S'agissant du vœu des communistes, c'est un avis favorable avec peut-être une modification : à la place "des Parisiens", "le Conseil de Paris", en dernier alinéa.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Tout d'abord pour rappeler que contrairement à ce qui était indiqué, l'arrêté a été pris le 13 septembre et publié au recueil des actes administratifs, le 16, et au Bulletin municipal officiel le 20. Il est régulièrement en vigueur.

Cet arrêté cherche à répondre à une situation réelle et concrète. Notamment l'apparition et l'enracinement depuis plusieurs mois de formes de mendicité éloignées de celles traditionnellement constatées dans les rues de Paris, qui s'apparentent désormais à l'exploitation de personnes en situation de vulnérabilité, qu'il s'agisse de mineurs contraints de se livrer à des pratiques ou encore d'agresser des passants dont la crédulité est abusée, par exemple, au moyen de fausses pétitions et d'escroqueries à la charité publique.

En outre, elles s'accompagnent souvent, et c'est constaté depuis plusieurs mois par les rapports de police et les interpellations, d'agressivité et notamment, ces formes de mendicité ou assimilées sont concomitantes à une augmentation des faits de délinquance constatés sur les Champs-Élysées, nous recevons énormément de courriers de touristes ou de Parisiens sur ces pratiques.

Ainsi, on parle de stigmatisation, mais pour travailler sur les problèmes et mener des stratégies de coopération policières internationales il faut d'abord nommer ces problèmes. Ainsi, au cours des 8 premiers mois de 2010, 128 personnes de nationalité roumaine avaient été interpellées et ce nombre a fortement augmenté en 2011.

Les rapports de police montrent bien que ce qui est cherché, c'est de dérober le téléphone portable des personnes attablées dans les cafés ou bien de détourner l'attention des personnes âgées aux distributeurs automatiques de billets.

C'est dans le cadre d'une stratégie globale que le Préfet de police a pris cet arrêté. Cet arrêté ne limite pas l'action policière à un seul quartier de Paris même si c'est emblématique sur les Champs-Élysées, et ne fait pas l'impasse sur d'autres stratégies policières comme la lutte contre les réseaux et les trafiquants.

Le Préfet de police avait eu l'occasion de détailler l'an dernier l'action en matière de démantèlement de réseaux originaires de l'Europe de l'Est, nous continuons évidemment à le faire depuis plusieurs mois et sans préjudice également d'une action préventive de coopération avec "Hors la rue", que vous avez citée, Madame la Maire, car la Préfecture de police souhaite avoir un panel complet d'actions préventives, dissuasives et répressives.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ainsi amendé assorti d'un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 216).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rassemblement d'un collectif contre l'I.V.G. devant l'hôpital Tenon.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous revenons aux vœux n^{os} 2 et 2 bis relatifs au rassemblement d'un collectif contre l'I.V.G. devant l'hôpital Tenon, vœux déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et par l'Exécutif.

Mme SIMONNET va présenter le vœu n^o 2 en une minute, et Mme Myriam EL KHOMRI répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Le collectif est-ouest tout petit, qui hélas est bien connu pour avoir conduit depuis 1986 des actions communément appelées "commandos anti I.V.G." et dont le responsable le docteur DOR a déjà été condamné devant la Justice, a organisé des prières publiques contre l'avortement, samedi 17 septembre dernier, devant le centre I.V.G. de l'hôpital Tenon.

Je vous rappelle qu'à l'hôpital Tenon, il y a eu une forte mobilisation du collectif de défense du centre I.V.G. à laquelle notre majorité s'est associée. Je pense aussi à l'engagement de Fatima LALEM pour défendre ce centre. À travers ce vœu, nous voulons demander au Préfet de police, comme c'est dans son pouvoir, de ne pas accorder les autorisations de rassemblement pour prière publique à ce collectif en raison de deux arguments.

Premièrement, le principe de laïcité stipule que les prières doivent se faire d'abord et avant tout dans les lieux de culte et il n'y a aucune tradition locale autour de Gambetta, qui justifie des prières publiques devant ce centre IVG.

Deuxièmement, la loi Neyer, très claire, condamne toute entrave à l'I.V.G. et toute entrave de nature à traumatiser des femmes qui pourraient se rendre dans cet hôpital. Compte tenu que ces manifestations ont obstrué l'accès à l'hôpital, et qu'il y a eu manifestement trouble à l'ordre public, il y a toutes les raisons du point de vue de la loi d'interdire ces rassemblements.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, je vous demande d'adopter massivement ce vœu au nom à la fois de la laïcité et de son respect dans sa pratique et du respect des droits des femmes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne successivement la parole à Mme EL KHOMRI et à M. le Représentant du Préfet de police, s'il souhaite s'exprimer.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci.

L'Exécutif a préparé un contre-vœu que vous avez sur vos tablettes, pour demander bien évidemment qu'aucune femme enceinte en situation de fragilité n'ait à faire face à ce type de manifestation devant un lieu de soins.

Évidemment, nous ciblons l'hôpital Tenon, mais nous avons souhaité dans ce vœu élargir à l'ensemble des centres médicaux, car il nous semble très important que ce type de manifestation n'ait lieu devant aucun lieu de soins à Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette réponse et cette présentation du vœu n° 2 bis de l'Exécutif.

M. le Représentant du Préfet de police a la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci.

Madame la Conseillère, rappelons-le une nouvelle fois, la Préfecture de police n'agit que dans le strict cadre des principes républicains et c'est avec une vigilance redoublée qu'elle le fait lorsqu'une liberté publique constitutionnellement protégée est en cause.

Les règles qui régissent le droit de manifester font qu'il peut y avoir discordance entre les principes déterminés par les politiques publiques et les idées qui s'expriment sur la voie publique, c'est heureux en démocratie.

S'agissant de l'interdiction que vous réclamez, la Préfecture de police restera fidèle à ses habitudes de stricte application du droit, qui font que chaque année, les interdictions de manifester se comptent à Paris sur les doigts d'une seule main.

Le fait qu'une partie des manifestants revendique même ostensiblement une affiliation religieuse ne suffit pas à réunir les critères juridiques permettant de qualifier la réunion de cultuelle.

En outre, les observations des policiers présents n'établissent nullement que la réunion ait entravé le fonctionnement de l'hôpital et de ses services. La vérité conduit à constater que les comportements les plus vindicatifs, et c'est regrettable, émanaient de contre-manifestants.

La Préfecture de police entend éviter toute erreur juridique qui aurait pour conséquence de fournir une ultime tribune aux personnes qui contestent la loi en vigueur. Depuis plus de 35 ans, celle-ci reconnaît, protège, et organise le droit des femmes à recourir à l'interruption de grossesse, qu'il s'agisse de raisons personnelles ou thérapeutiques.

Gardienne de l'application des lois la Préfecture de police veillera étroitement à ce qu'à l'hôpital Tenon ou ailleurs personne n'entrave l'activité des services publics de santé. Sans présumer d'une action immédiate de la force publique elle déférera à la Justice toute personne contrevenante.

Je voudrais rectifier l'amalgame établi au sujet des prières de rue. La Préfecture de police a effectivement agi ces derniers mois dans un sens qui privilégiait la négociation et qui concilie parfaitement le respect de la loi laïque avec la dignité des fidèles musulmans, et j'observerai la situation des locaux de cultes musulmans dans le 20e arrondissement, qui représente 200.000 habitants, et ne compte qu'une seule salle de prière de 168 mètres carrés, ce qui n'est peut-être pas totalement étranger aux difficultés rencontrées dans le 18e arrondissement.

Rien n'empêche donc les auteurs du vœu initial de prendre des initiatives à cet égard, dans les limites prescrites par la loi de 1905.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de M. GAREL

M. Sylvain GAREL. - Bien sûr, nous voterons ce ou ces vœux si le vœu initial est maintenu. Les militants écologistes du 20e arrondissement ont participé, comme des militants de nombreuses organisations, au contre rassemblement devant l'hôpital Tenon.

Je tiens à attirer l'attention du Préfet de police et de nos collègues. Ces prières, quand elles sont répétées, peuvent se terminer par la fermeture d'une clinique privée, comme c'était le cas dans le 18e arrondissement. Une clinique privée faisait des I.V.G., et au bout de deux ou trois ans où les anti-I.V.G. sont venus régulièrement devant ces lieux, cela s'est terminé par la fermeture, même si ce n'est pas l'unique raison. Cela a eu pour conséquence la fermeture d'une clinique qui pratiquait des I.V.G.

Je pense que c'est grave et que les anti-I.V.G., qui sont des gens profondément anti-démocratiques, ont pour objectif de faire pression sur les femmes qui viennent provoquer des I.V.G. mais aussi sur le personnel médical, et il est très important de nous mobiliser contre cela et de faire en sorte que la police ne soit pas seulement là en tant qu'arbitre mais fasse réellement respecter la loi.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

J'interroge d'abord Mme SIMONNET. Retirez-vous le vœu n° 2 compte tenu des arguments que Mme EL KHOMRI a avancé et du vœu de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous nous félicitons que le vœu de l'Exécutif nous permette de tous nous retrouver dans cette bataille-là, et je rappellerai à la Préfecture de police de Paris que le tract qui convoque à ces manifestations est bien un tract invitant à des prières.

Oui, c'est bien une manifestation culturelle ! Et oui, les slogans et les prières lancées à cette occasion-là sont vraiment de nature à traumatiser les femmes qui viennent au centre I.V.G.

Du point de vue de la loi et des circulaires transmises au Préfet, on est donc tout à fait en droit d'exiger son application pour demander l'interdiction de ces rassemblements.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 2 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 215).

**Vœu déposé par le groupe CI relatif aux vendeurs à la sauvette des abords de la Tour Eiffel (7e).
Vœu déposé par le groupe CI relatif aux vendeurs à la sauvette du Trocadéro (16e).**

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je vous informe que les vœux n°s 5 et 6 ont été retirés.

2011, DPVI 237 - Subvention (50 000 euros) à l'AFIJ pour un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique pour les jeunes diplômés des quartiers Politique de la Ville.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons donc au projet de délibération DPVI 237. Il s'agit d'une subvention de 50.000 euros à l'AFIJ pour un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique pour les jeunes diplômés des quartiers politique de la ville.

Deux intervenantes : Mme CHARNOZ et Mme BACHE.

Mme STIEVENARD répondra.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Je voudrais revenir quelques instants sur ce projet de délibération relatif à un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique des jeunes diplômés issus des quartiers politique de la ville.

Il s'agit de saluer la mise en œuvre d'une des mesures prévues par la communication du Maire de mars 2011 sur la politique de la ville.

Ce projet de délibération est aussi malheureusement l'occasion de rappeler le désengagement de l'État sur la politique de la ville. Les budgets sont en baisse, les plans se révèlent inadaptés aux enjeux, et la reconduite des plans de cohésion sociale à l'identique jusqu'en 2014 manque d'ambition et de sérieux face à l'urgence sociale.

Le fait le plus révélateur est la baisse des subventions versées aux associations, baisse de plus de 50 % entre 2009 et 2011, où les associations des quartiers politiques de la ville n'auront que 722.000 euros. Cette baisse met clairement et peut-être volontairement en péril des actions qui pourtant avaient été déclarés prioritaires par l'État lui-même, comme le soutien aux familles et aux enfants, la santé des jeunes précaires, l'action des centres sociaux, l'accompagnement des jeunes en rupture ou encore l'insertion sociale et professionnelle, comme c'est le cas aujourd'hui.

À Paris comme ailleurs, ce sont les collectivités qui assurent le soutien financier aux associations des quartiers populaires. Paris subventionne à plus de 80 % les associations de ces quartiers en y consacrant 4,1 millions d'euros par an et en investissant 266 millions d'euros dans les quartiers les plus en difficulté.

Rappelons que ce sont 330.000 Parisiens qui vivent dans ces quartiers, soit 15 % des Parisiens, et que près de 23 % d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a augmenté de près de 40 % en 2010 dans ces quartiers-là.

Nous avons annoncé dans la communication de mars sur la politique de la ville ce projet visant à permettre à de jeunes parisiens issus de ces quartiers de préparer les concours administratifs. Avec ce projet de délibération, c'est chose faite.

Le projet porté par l'AFIJ qu'il vous est proposé de voter démarre à la rentrée universitaire 2011, en lien avec l'IPAG de l'université de Nanterre. Il cible les jeunes diplômés des quartiers politique de la ville qui ne constituent pas le public cible habituel des mesures liées à l'insertion scolaire et professionnelle dans ces quartiers.

Ces jeunes ont pourtant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail et peinent à trouver un premier emploi qui corresponde à leur niveau de qualification. Faute d'accompagnement au moment clé, un certain nombre d'entre eux se retrouvent au chômage dans les dispositifs d'insertion malgré un niveau de formation supérieur.

La plupart de ces jeunes pâtissent par ailleurs d'un manque de réseau et d'une méconnaissance des opportunités offertes par certains secteurs.

Certains d'entre eux souhaiteraient intégrer la fonction publique mais ont des difficultés à s'engager dans la préparation des concours par manque d'information, de soutien, de moyens, de possibilité d'envisager des démarches sur le long terme.

L'AFIJ, dans ce projet, prévoit d'identifier en amont, au sein essentiellement de son public habituel, des jeunes correspondant à ce profil. Elle les accompagnera ensuite dès l'inscription à l'IPAG pendant toute la formation et pour le choix et les inscriptions aux concours.

Il est prévu pour cette année un accompagnement de 40 jeunes pour 50.000 euros.

En conclusion, mes chers collègues, je me félicite que nous cherchions avec inventivité et dynamisme à accompagner les jeunes parisiens vers l'insertion professionnelle, et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, une courte intervention pour compléter celle de ma collègue Mme CHARNOZ, sur ce projet de délibération qui symbolise les efforts de notre Ville pour lutter contre le chômage et la précarité galopante qui touchent de plus en plus la jeunesse de notre pays.

Nous savons combien les salariés, les retraités, les jeunes, tous, sont aujourd'hui victimes de la crise et de la politique d'austérité du Gouvernement. Mais c'est particulièrement sensible dans ces quartiers.

Eh bien, tandis que le Gouvernement fait de la précarité de l'emploi une nécessité économique, privatise et jette l'opprobre, non pas sur les détenteurs de capitaux, les banques ou les marchés financiers, mais sur les fonctionnaires en les rendant responsables du déficit public, la Ville de Paris, de son côté, s'engage par cette subvention à aider des jeunes des quartiers difficiles à devenir cadres de la fonction publique.

Aussi, je veux souligner particulièrement ce projet de délibération qui va permettre à des personnes vivant dans un environnement social et familial souvent précaire d'accéder à un travail pérenne.

Il s'agit donc de favoriser l'égalité des chances en plaçant des jeunes dans de bonnes conditions d'études. De plus, j'ai eu de nombreuses fois l'occasion de constater que dans ces quartiers, l'information sur les concours de la fonction publique et leur contenu n'est pas bien connue, et la subvention à cette association va permettre ainsi d'en démocratiser l'accès.

Cette démarche aide également à ce que l'administration soit un peu plus à l'image de ses administrés. Elle permet aussi à ces jeunes de ne plus vivre de contrats précaires mais d'entrer dans une démarche positive.

Je voulais donc féliciter l'association AFIJ pour son projet et me réjouir que notre Municipalité la soutienne.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE.

Mme Gisèle STIEVENARD répond à tous ces compliments.

Mme Gisèle STIEVENARD, adjointe. - Je remercie Marinette BACHE et Sandrine CHARNOZ de mettre l'accent sur le fort investissement de Paris en faveur de ces quartiers populaires, notamment sur le volet formation et emploi.

C'est en effet la traduction directe des sept nouvelles mesures qui avaient été annoncées dans la communication du maire en mars dernier sur la politique de la ville. Nous faisons diligence pour que les choses se mettent en place rapidement.

L'association pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés a pour ambition d'accompagner 40 jeunes issus des quartiers politique de la ville dès cette rentrée, pour la préparation de concours administratifs.

Il est vrai que souvent, les outils d'insertion professionnelle dédiés aux habitants de nos quartiers sont à destination de personnes peu qualifiées ou ayant été peu scolarisées mais nous souhaitons aussi apporter des réponses à nos jeunes diplômés, qui rencontrent eux aussi des difficultés lors de leur entrée dans la vie active. Peu au fait des stratégies professionnelles, disposant de peu de réseau et de capital social, le premier emploi tarde trop souvent à venir.

Il est donc nécessaire d'apporter à ces jeunes un soutien à un moment charnière entre la fin de la scolarité et le début de leur carrière professionnelle.

L'A.F.I.J. va donc accompagner ces jeunes dans leur démarche d'inscription à une préparation au concours proposé par l'Université de Nanterre, mais également tout au long du parcours et jusqu'à l'inscription au concours.

Ces jeunes se verront proposer des stages, ensuite, au sein de la collectivité.

Il va de soi que ces initiatives viennent en complément du forum du premier emploi et de la diversité, organisé chaque année par notre collectivité, et du prochain forum de l'emploi qui va se tenir les 6 et 7 octobre prochains, place de la Concorde.

Je veux saluer à cette occasion M. Christian SAUTTER et la Direction concernée, car cette initiative rencontre un succès grandissant, avec une dimension métropolitaine.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame STIEVENARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 237.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPVI 237).

2011, DPVI 162 - Subvention (4.500 euros) et convention avec l'Atelier Musical des 3 Tambours sur le thème de la diversité culturelle (18e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DPVI 162 : subvention de 4.500 euros et convention avec l'Atelier Musical des 3 Tambours sur le thème de la diversité culturelle, ceci dans le 18e arrondissement.

Le Président BROSSAT va intervenir et Mme Pascale BOISTARD répondra.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis presque 20 ans, l'association l'Atelier Musical des 3 Tambours, travaillant au cœur du quartier de la Goutte d'Or, développe une action ambitieuse, visant à favoriser l'accès à la pratique musicale de la population des enfants de ce quartier.

Parce que Paris est traditionnellement ville d'immigration et d'accueil, vous soulignez à juste titre, Madame la Maire, qu'encourager une meilleure intégration des hommes et des femmes venus d'ailleurs qui travaillent, élèvent leurs enfants et participent au dynamisme de la ville est un enjeu à la fois philosophique et citoyen, et ceci, notamment, en faisant disparaître les barrières de tous types, qui conduisent à une fragilisation de la condition de ces personnes et sont autant de freins à leur épanouissement.

Faire tomber les barrières, c'est exactement ce que fait l'Atelier Musical des 3 Tambours. En s'adressant, au cœur d'un quartier populaire et métissé, à un public qui ne se dirigerait pas spontanément vers les conservatoires, l'Atelier Musical des 3 Tambours amène la musique là où on pourrait trop facilement considérer qu'elle n'a pas vocation à aller.

Par le réseau qu'il a tissé avec l'Association des enfants de la Goutte d'Or, le centre de la santé de la rue Cavé, les bibliothèques, le collège Clemenceau ou avec les assistantes sociales et scolaires, l'Atelier Musical des 3 Tambours, parce qu'il est engagé et solidaire, n'enseigne pas seulement la musique à un public différent, il fait d'abord œuvre sociale et, pour toutes ces raisons, nous sommes très heureux de voter cette subvention.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Je remercie à mon tour M. BROSSAT de son intervention, parce qu'il est vrai qu'il est toujours important de montrer qu'au plus près des quartiers, se tiennent des initiatives associatives qui contribuent, justement, à la fois au vivre ensemble, mais aussi à l'intégration, tout en respectant les uns et les autres et en amenant un projet commun, et, notamment, ici, un projet culturel très ambitieux, donc nous sommes très heureux de soutenir cette initiative, nous les suivons de près, la DPVI fait un travail formidable avec eux de suivi et d'accompagnement.

Je souhaite dire ici que c'est exactement ce type d'exemple qui devrait être mis en lumière, plutôt que d'autres qui sont voués très souvent à décrier une intégration qui ne serait jamais réussie, bien au contraire, et la culture en fait partie.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame BOISTARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DPVI 162).

2011, SG 199 - Communication sur le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 199. Il s'agit d'une communication sur le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité, dite C.C.A. Deux orateurs sont inscrits : M. CARON-THIBAUT, d'une part, et Mme DREYFUSS d'autre part. Mme Véronique DUBARRY répondra.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais profiter de cette communication pour remercier l'intégralité des directions et des associations qui font partie de la Commission communale d'accessibilité et qui ont travaillé toute cette année sur ce rapport, rendant possible un véritable travail coopératif, et je dirai même plus, collaboratif, pour faire avancer la question de l'accessibilité dans la Ville de Paris.

Je voudrais en profiter pour souligner le caractère novateur d'un certain nombre de dispositifs qui ont été mis en place pour recoller toutes les possibilités d'intervention et pour résoudre les questions d'accessibilité dans les bâtiments publics, questions qui, parfois, sont épineuses à régler, tant on sait que les bâtiments publics de la Ville de Paris sont bien souvent historiques, bien souvent monumentaux, etc., juste inviter, du coup, les mairies d'arrondissement, les équipes municipales, à se saisir de deux outils, du catalogue des produits pour l'accessibilité et surtout du Centre de ressources de l'accessibilité pour tous, qui permet, je le redis encore une fois, de trouver de véritables réponses à cette question de l'accessibilité dans le bâti.

Je voudrais enfin mettre l'accent sur deux domaines, tout d'abord, sur la prise en compte de petites choses, de petits chantiers, de petits dossiers, qui ont été ouverts cette année, qui ne coûtent pas grand-chose, qui ne coûtent, pour ainsi dire, véritablement rien, mais qui permettent véritablement de changer la vie des personnes en situation de handicap.

Trois exemples : l'ouverture de permanences d'associations spécialisées sur la question du handicap dans les permanences sociales d'accueil, l'obtention par la Ville chez chaque bailleur d'un référent handicap qui permet de résoudre les questions de logement et d'accessibilité de leur logement, également la présence dans la Ville de Paris pour toutes les réunions publiques d'un service de traduction L.S.M., qui est véritablement nécessaire pour la citoyenneté pleine et entière des personnes sourdes.

Enfin, deuxième domaine qui me tient particulièrement à cœur, et j'associerai Christophe GIRARD à cela : tout le travail qui est fait pour l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers les loisirs et surtout la culture. L'adaptation des séjours et l'ouverture de centres de loisirs à parité est une chose importante, tout autant que les rencontres culture handicap qui ont lieu régulièrement dans les institutions culturelles de la Ville de Paris et qui permettent d'avoir un véritable accès à la culture pour l'intégralité des citoyens parisiens.

En conclusion, je voudrais juste dire que je pense qu'il faut que la Ville de Paris soit véritablement exemplaire sur cette question, c'est le rôle d'une collectivité parisienne, c'est le rôle d'un acteur public à l'approche du 1er janvier 2015 ou surtout du 31 décembre 2014, qui est quasiment demain, date à laquelle sera rendu obligatoire l'accessibilité dans tous les commerces pour les personnes en situation de handicap.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aurai simplement une question sur l'accessibilité de la voirie et de l'espace public.

En fait, je remercie que ce projet de délibération arrive avec ce rapport de la Commission communale pour l'accessibilité.

J'aurai une question : s'agissant des places G.I.G./G.I.C., une directive européenne demande que ces places soient désignées sur la chaussée et sur le trottoir. Je voudrais savoir à quel moment la Ville de Paris mettra effectivement cette directive en place.

Voilà, Monsieur le Maire.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette brièveté.

La question est claire. Mme DUBARRY va s'efforcer d'y répondre.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - La question est tellement claire que je vais même commencer par cela. En fait, on a déjà commencé à mettre aux normes les emplacements G.I.G./G.I.C.

J'attire votre attention sur le fait également qu'il est prévu dans cette directive un taux de places réservées, que ce taux, la Ville de Paris l'a atteint il y a deux ans, je crois qu'on était déjà au-delà, très au-delà, dans certains arrondissements. Maintenant, le travail que nous avons en cours est de transformer ces places pour les mettre aux normes.

Il ne vous aura pas échappé, cependant, qu'un certain nombre de rues parisiennes sont extrêmement étroites, avec des trottoirs étroits, mais les places G.I.G./G.I.C. qui sont dans ces rues-là, n'en ont pas moins leur utilité parce que, par exemple, il y a des structures dans le quartier ou bien des personnes en situation de handicap qui habitent à proximité, des services proposés dans ces quartiers-là, si bien que nous ne pouvons pas purement et simplement les supprimer pour faire l'emplacement aux normes dans l'avenue d'à côté, où il y a de la place. Donc on essaie de trouver un équilibre entre des places qui ne seraient, du coup, plus aux normes et d'autres places ailleurs qui sont aux normes, mais qui seraient peut-être moins utiles - on va le dire ainsi - parce que trop éloignées des lieux de services où les usagers souhaitent se rendre. C'est le travail que l'on fait.

Je vous dirais que c'est un peu la problématique que l'on retrouve dans le rapport. C'est vraiment du cas par cas. On étudie avec les associations, et Gauthier CARON-THIBAUT a bien fait d'insister sur le fait que c'est un travail collaboratif entre les directions de la Ville, les associations, les élus, les mairies d'arrondissement. Ce sont des allers-retours incessants d'informations, d'expériences, d'expertises et c'est un travail passionnant. Ce n'est qu'un morceau de l'ensemble du dossier concernant la mise en accessibilité de la Ville de Paris. On aura l'occasion de revenir sur les G.I.G. - G.I.C. puisque, comme la loi de 2005 le prévoit, le Conseil de Paris étudiera en février, vraisemblablement, le P.A.V.E. (le Plan d'Accessibilité de la Voirie) - et pour le coup, le P.A.V.E., sans mauvais jeu de mot, je vous assure que c'est un véritable pavé qu'il va falloir lire attentivement.

C'est un travail passionnant, parce qu'on se rend compte - je le redis, j'ai parfois l'impression de radoter, je m'en excuse, mais je le redis - le travail que nous réalisons pour les personnes en situation de handicap à Paris se révèle utile aux parents de jeunes enfants, aux jeunes enfants eux-mêmes, aux personnes âgées, à ceux et celles qui, à un moment donné, ont un accident de la vie et ne peuvent plus être usagers de la Ville d'une façon ordinaire.

Je rajouterai quelques petites choses sur la mise en accessibilité d'une façon générale : cet été - mais l'été est propice à ce genre de coups fourrés, on le sait - cet été, le sénateur DOLIGÉ a remis un rapport qui remet en cause la loi de 2005 et les échéances que mentionnait Gauthier CARON-THIBAUT sur la mise en accessibilité des bâtiments. En gros, ce rapport, qui était censé être un projet de loi, mais je pense qu'un certain nombre de choses sont à revoir maintenant, ce rapport disait que la mise en accessibilité, en fait, tout cela était très contraignant, très coûteux et que vraiment les collectivités avaient autre chose à faire.

En réponse à cela, un certain nombre d'associations se sont mobilisées et demain matin, j'assisterai avec ces associations à un rassemblement devant le Sénat et - je le redis, les choses ayant évolué dans la nuit d'hier à aujourd'hui - je pense que nous bénéficierons d'une oreille attentive sur le fait qu'il est hors de question de revoir la loi de 2005, qui a déjà été grignotée par la loi dite "Blanc" sur les M.D.P.H. et que, en ce qui concerne la Municipalité parisienne, nous garderons à la fois l'esprit et la lettre de la loi de 2005. Nous travaillons sur un maillage territorial, qui est la bonne réponse à apporter en matière d'accessibilité.

Pour terminer, je redirai qu'il s'agit non pas d'une accessibilité à un type de handicap, mais d'accessibilité à tous les types de handicaps. Gauthier CARON-THIBAUT a insisté sur un certain nombre de services qui sont proposés par la collectivité parisienne en termes d'interprétariat, en termes de permanence adaptée, toutes ces petites choses qui, effectivement, sont assez peu coûteuses, rendent la vie ordinaire à ces personnes en situation de handicap.

Je crois vraiment que c'est dans cet esprit-là que nous devons continuer à travailler. C'est dans cet esprit-là, pour bien montrer le travail qui est réalisé, que nous allons, lors de la prochaine année de travail de la C.C.A., proposer une cartographie de tous ces équipements et services, en précisant les types de handicaps auxquels ces équipements et services sont accessibles, en précisant le degré d'accessibilité.

Et là, je tiens - pour terminer vraiment, Monsieur le Maire - à resaluer le travail des directions qui ont monté elles-mêmes quelque chose qui s'appelle le C.R.A.P.T. (le Centre de Ressources d'Accessibilité Pour Tous) et qui ont homogénéisé les niveaux d'accessibilité de chacune des directions. Maintenant, tout le monde travaille sur le même référentiel ; tout le monde travaille dans le même état d'esprit et je crois que cela aussi, c'est important. Cela rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure sur "ouvrir les yeux". Tout le monde travaille dans le même état d'esprit, qui est vraiment de proposer une Ville pour tous et pour toutes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

C'est une communication donc pas de vote. Merci, Monsieur LEGARET, d'être si attentif.

2011, SG 186 - Subvention (10.000 euros) au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) (2e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération SG 186. Il s'agit d'une subvention de 10.000 euros au Mouvement français pour le Planning familial.

Je vois que Mme DUBARRY se concentre pour intervenir et interroger Mme Fatima LALEM.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une nouvelle subvention au Planning familial et je tenais à souligner, à cette occasion, d'abord, que vous avez certainement tous et toutes à l'esprit le fait que c'est une journée particulière, puisqu'aujourd'hui, c'est la Journée mondiale de la contraception. Cela tombe bien, il me semble, pour évoquer un certain nombre de points. On l'a entendu tout à l'heure, la mobilisation autour de l'hôpital Tenon et de son centre I.V.G. a fini par payer.

Samedi, nous étions un certain nombre, voire un nombre certain, même, puisqu'il y avait vraiment beaucoup de monde pour manifester pour le maintien de la maternité des Lilas et de son centre I.V.G. La semaine dernière, il y a eu une mise en garde sur le site de l'A.F.S.S.A.P.S. à propos d'un médicament vendu sur Internet, qui s'appelle le MTP Kit, qui est extrêmement dangereux pour les jeunes femmes ou les femmes qui viendraient à l'utiliser, un médicament d'interruption de grossesse.

Toutes ces choses mises bout à bout nous inquiètent, en tout cas m'inquiètent. Je suis mère de deux filles : l'une de 13 ans, l'autre de 21 ans. Je veux qu'à un moment donné, elles aient les mêmes choix que ceux que j'avais, mais dans de meilleures conditions. Les choix des femmes en matière de contraception, en matière de grossesse, ne doivent pas être remis en cause aussi systématiquement et grignotés de cette façon, ainsi qu'on le constate en ce moment.

On voit bien qu'en France, malgré la loi sur l'I.V.G., le nombre d'I.V.G. ne diminue pas. Il stagne autour de 200.000 par an et c'est aussi un problème d'éducation, d'accompagnement, de discussions autour des questions de contraception. On a eu un certain nombre d'initiatives dans des conseils régionaux, ici à la Mairie de Paris, et je crois vraiment qu'il faut - passez-moi l'expression - mettre le paquet sur cette question, parce qu'il est totalement anormal que des jeunes femmes, des jeunes filles aillent encore à l'étranger, vivent des interruptions de grossesse traumatisantes, soient confrontée à des pharmaciens qui, au lieu de leur donner la pilule du lendemain, se permettent des leçons de morale sur l'utilisation de ces médicaments. Toutes ces choses-là ne devraient plus être vécues par ces femmes, par ces jeunes femmes, par ces jeunes filles, parfois.

Le taux de mortalité maternelle en France est l'un des plus importants d'Europe, en tout cas en Ile-de-France. Toutes ces choses sont absolument inadmissibles dans notre société et nous devons, je crois, même si cela paraît bizarre et étrange, continuer à nous battre, à lutter, à militer pour que l'on n'assiste plus à ces prières de rues, à ces mises en garde, à toutes ces choses qui sont absolument inopportunes, et le mot est faible.

Je suis donc très heureuse que la Ville de Paris accompagne l'ensemble de ces associations, puisqu'il y en a d'autres à notre ordre du jour, et contrebalance aussi fort que possible toutes ces remises en cause des choix des femmes.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DUBARRY.

Je donne la parole à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi d'abord de remercier très chaleureusement Véronique pour son engagement, son engagement en tant que femme, que féministe, mais aussi son engagement en tant que citoyenne et en tant que mère de filles, qui s'inquiète effectivement des régressions qui se font jour de plus en plus.

Je voudrais quand même rappeler moi aussi, à l'occasion de cette journée mondiale pour la contraception, que nous sommes à 44 ans après la loi Neuwirth, qui devait normalement permettre aux adolescentes, permettre aux mineurs, permettre aux jeunes d'accéder à la contraception. Ce n'est toujours pas effectif.

Nous sommes à plus de 30 ans après la loi Veil qui autorise les femmes à avoir accès à une interruption de grossesse, lorsqu'elles le décident. Ce n'est toujours pas mis en application et nous passons notre temps à nous mobiliser.

Combien de fois sommes-nous intervenus dans ce Conseil pour dénoncer les fragilisations, les remises en question, les attaques portées à ce droit fondamental ?

Dernier élément : 10 ans depuis la loi Aubry qui venait renforcer la possibilité d'éduquer les jeunes, grâce à des interventions préventives dans les établissements scolaires, tout le long du cursus scolaire et à raison de trois séances minimum par an, ce n'est toujours pas mis en application.

J'ai quand même, chers collègues, un certain nombre d'interrogations. Nous voyons bien que, depuis maintenant 40 ans, la société et les mœurs ont évolué. L'opinion publique, l'opinion politique et médiatique a changé. Le regard sur la sexualité des femmes et sur leurs pratiques est transformé. D'où viennent ces résistances ? D'où viennent ces blocages ?

Effectivement, on peut se demander dans quelle mesure ceux qui pétitionnent aujourd'hui, et que l'on a vu effectivement lancer des cris d'orfraie à partir du moment où il y a eu une petite introduction d'un enseignement sur les questions du genre, ce sont les mêmes qui se retrouvent à intimider les femmes lorsqu'elles vont faire des interruptions de grossesse. Ces "lobbies" sont-ils tellement puissants que leur action bloque l'action publique ?

Je voudrais rappeler que c'est de notre responsabilité, c'est de la responsabilité du Gouvernement et de tout un chacun de, finalement, faire face à cette situation vis-à-vis des jeunes générations.

Je voudrais lancer une interpellation très forte en direction des pouvoirs publics, en direction du Gouvernement par rapport à cette question. Je voudrais aussi vous dire, certains d'entre vous l'ont peut-être vu dans les médias, que nous avons, il y a trois jours, présenté aux médias de nouveaux outils, une nouvelle campagne de communication en direction des jeunes, notamment un dépliant d'information dont vous allez être destinataires, les uns et les autres, qui s'appelle : "Carte XY", qui peut permettre une géolocalisation à partir d'un téléphone portable. C'est un élément de facilitation pour permettre aux jeunes d'accéder à un centre de planification. Je vous le montre, mais vous allez le recevoir.

Nous avons mené un travail très important avec l'ensemble des réseaux, avec le planning familial et avec tous les intervenants en matière d'éducation à l'égalité et à la sexualité.

Nous avons édité également une charte pour que les interventions se fassent dans de bonnes conditions, avec une démarche éthique partagée.

Nous avons renforcé le nombre de centres de planification, puisque nous en avons créé quatre et que nous en avons quatre en chantier.

Je voudrais avoir le temps, mais je pense qu'il y a d'autres interventions importantes aussi derrière, de vous expliquer tout ce que nous faisons dans ce domaine, je suis à votre disposition et je tiens vraiment à insister sur cet enjeu éducatif et de responsabilité que nous devons tous assumer.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Fatima LALEM, applaudie sur tous les bancs.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 186.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Une abstention.

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 186).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au don du sang.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 7, relatif au don du sang, a été déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et c'est M. Jacques BOUTAULT qui le présente en une minute.

M. LE GUEN répondra, donnera l'avis de l'Exécutif et Mme DOUVIN donnera une explication de vote.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

On sait que le nombre de donneurs de sang en France est traditionnellement particulièrement bas et qu'il a encore diminué en 2011.

Dans ce contexte, notre pays pratique encore une sélection des donneurs homme ayant eu des relations sexuelles avec un homme, et ce malgré les progrès techniques du dépistage post-don.

On apprend récemment que le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne ont ouvert le don du sang aux personnes homosexuelles, dans certaines conditions, notamment n'ayant pas de rapport sexuel dans l'année, les six mois ou les quatre mois passés.

Notre Assemblée avait pourtant, en février 2009, adopté un vœu sur cette question, qui n'a pas été suivi d'effet, vœu destiné à faire évoluer la législation en vigueur.

En effet, le problème aujourd'hui, clairement, n'est pas l'orientation sexuelle des personnes, mais le comportement à risque. Et l'on constate que c'est parmi les donneurs de sang que l'on observe la plus faible prévalence du V.I.H.

Cette exclusion permanente d'une catégorie de la population du don du sang est disproportionnée au regard de l'objectif de sécurité transfusionnelle et souvent vécue comme une discrimination à l'égard des personnes homosexuelles.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que notre Assemblée puisse contribuer à faire évoluer la législation en vigueur.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

M. LE GUEN va donner l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Globalement, nous donnons un avis favorable à ce vœu. Néanmoins, parce que je veux faire la part de l'étude scientifique dans la décision politique, je me permettrai un amendement oral qui, je pense, donnera satisfaction à Jacques BOUTAULT.

Voici la rédaction que je propose : "Le Maire de Paris interpelle le Ministre afin de lui demander d'étudier rapidement les conditions permettant de lever l'actuelle contre-indication permanente au don de sang pour les H.S.H."

C'est une distinction d'interpellation, non pas pour une décision politique, mais pour qu'il mette en œuvre les conditions scientifiques qui valident ce qui est effectivement de bon augure.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Explication de vote de Mme DOUVIN et du Président BROSSAT.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Le don du sang est bien entendu un sujet de santé publique et nous sommes tous concernés, hommes, femmes, jeunes, vieillards, au même titre et à tous les âges de la vie. Il n'est donc pas question qu'il y ait discrimination quelconque selon l'orientation sexuelle.

Nous sommes parfaitement conscients, d'ailleurs, des besoins en la matière, ainsi que vivement intéressés par les perspectives d'avenir liées aux récentes découvertes, mais nous estimons que les élus que nous sommes n'ont pas à se substituer au corps médical et aux experts, qui sont seuls en capacité de définir quelle doit être l'ouverture la plus adéquate au don du sang.

Nous ne prendrons donc pas part à ce vote.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole au Président BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Nous voterons ce vœu. D'ailleurs, mon groupe avait été à l'initiative d'un vœu portant la même revendication il y a effectivement quelques mois.

Je rappelle à cette occasion d'ailleurs à Mme DOUVIN qu'une partie des élus de son groupe s'était honoré en le votant.

Je pense effectivement qu'il est temps de mettre un terme à cette discrimination et nous sommes heureux de voter ce vœu aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

M. POZZO di BORGO a la parole pour une explication de vote.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je trouve que M. BROSSAT a raison de poser ce problème, mais c'est un problème de médecins. C'est difficile à nous, élus, de poser ce problème. Je le ressens comme tel, peut-être que je me trompe.

Je comprends ce problème, mais c'est la raison pour laquelle on va s'abstenir, on considère que c'est vraiment difficile de poser ce problème.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le docteur LE GUEN veut intervenir, je lui donne la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Il est bien évident, je pense que tout le monde en est d'accord, ici, qu'en matière de santé publique les choix ne reposent pas sur des prises de position dites idéologiques, mais sur des réalités scientifiques.

Il n'empêche que ces réalités scientifiques et les publications scientifiques qui ont été produites ces derniers mois, notamment avec, comme le rappelait Jacques BOUTAULT, la prise de position des scientifiques britanniques, nous incitent à penser que, au contraire, il ne doit pas y avoir des dispositions idéologiques contraires quand les positions scientifiques vont dans ce sens. Il s'agit bien de faire valoir, comme je l'ai précisé dans le vœu, des points de vue scientifiques débarrassés de tout a priori des uns ou des autres.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A., avec une correction de forme acceptée par M. BOUTAULT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 217).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de Police.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu n° 8, relatif à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police, qui a été déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

C'est M. Alain LHOSTIS qui va le présenter en une minute et M. LE GUEN qui répondra.

M. Alain LHOSTIS. - Au nom de notre groupe, je reviens devant le Conseil pour rappeler les engagements pris par notre Conseil de Paris au mois de mars dernier, où, pour la première fois enfin, nous avons décidé d'étudier ensemble les recommandations formulées par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, et notamment l'hypothèse de l'intégration de l'Institut psychiatrique de la Préfecture de police de Paris au sein du dispositif de droit commun. Nous aurions dû, normalement, rendre en septembre les travaux d'une commission qui devait se constituer.

Nous demandons donc que cette commission soit mise sans délai en place et nous proposons également qu'elle soit présidée par un élu non membre de l'Exécutif, comme cela se fait pour beaucoup d'autres questions au sein de notre Assemblée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

M. LE GUEN donne l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Avis favorable.

Personnellement, j'étais évidemment favorable à l'idée que nous demandions que soit revu le statut de l'I.P.P. D'ailleurs, d'une façon générale, ce n'est un secret pour personne, et j'irai même au-delà de ce que dit notre collègue LHOSTIS, je suis personnellement pour que les liens entre la Ville de Paris et la Préfecture de police soient revus dans leur globalité. Je suis pour que la Municipalité de Paris exerce de plein exercice l'ensemble de ses droits et que la Préfecture de police se concentre sur le métier premier qui est le sien, à savoir la sécurité publique.

Donc, bien évidemment, je suis tout à fait favorable à ce vœu qui, pour moi d'ailleurs, n'est qu'un premier pas vers une perspective beaucoup plus générale sur l'évolution des rapports entre la Ville et la Préfecture de police.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

M. le Représentant du Préfet de police souhaite intervenir.

Vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, la Préfecture de police a reçu et réfléchi actuellement à l'application du rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté.

Simplement, je voudrais rectifier une chose.

A Paris comme ailleurs, l'hospitalisation d'office suit un régime national de droit commun, c'est-à-dire que c'est le Préfet qui prend les décisions sur proposition d'avis médicaux circonstanciés de praticiens qui siègent dans des établissements spécialisés.

Il y a simplement, à Paris, un plus.

Ce plus, c'est que lorsqu'une personne est en crise, elle a un lieu où elle peut être conduite et prise en charge immédiatement sur le plan médical. Cela évite, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup de villes de province ou même de banlieue, des attentes parfois longues dans des hôpitaux qui n'ont pas toujours les moyens de gérer en urgence. Et ce plus est essentiellement financé par le Ministère de l'Intérieur.

Donc, j'invite tout le monde à réfléchir sur les conséquences qu'entraînerait une suppression pure et simple de l'Infirmier psychiatrique, même si des aménagements sont nécessaires et seront apportés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci de cette intervention.

Monsieur LHOSTIS, souhaitez-vous ajouter un mot ?

M. Alain LHOSTIS. - Je pense qu'il était inutile que le Représentant du Préfet de police revienne sur cette question. Le rapport du Contrôleur général est extrêmement clair. Et puis, après tout, on peut passer du budget de l'Intérieur au budget de la Santé, ce n'est pas, à mon avis, la question. Et je souhaite que la Préfecture de police participe à nos travaux parce que, effectivement, elle a une expertise dans ce domaine.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 218).

2011, DASCO 101 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention du 27/04/07 avec la S.N.C.F. relative à l'organisation du transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 7e Commission et nous examinons le projet DASCO 101. Il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention du 27 avril 2007 avec la S.N.C.F., organisant le transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.

M. GAREL n'est pas là, donc nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 101.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DASCO 101).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la décision du Rectorat de ne plus prendre en charge certaines dépenses comprises dans les crédits des collèges et lycées.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 9 est relatif à la décision du Rectorat de ne plus prendre en charge certaines dépenses comprises dans les crédits des collèges et lycées. Ce vœu a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

C'est Mme Olivia POLSKI qui va interroger Mme BROSSEL.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement, le Rectorat de l'Académie de Paris a récemment décidé de ne plus prendre en charge le versement du droit de reprographie pour les collèges et les lycées parisiens, ainsi que l'achat des carnets de correspondance pour les collèges.

Or, le Conseil d'Etat a rendu un avis le 25 mai 1999, estimant que les dispositions réglementaires énumérant les dépenses à la charge de l'Etat ne sauraient avoir pour objet ou pour effet de décharger l'Etat du financement des dépenses ayant le caractère de dépenses pédagogiques et de mettre une partie de ces dépenses à la charge des collectivités territoriales.

Une telle décision contredit l'avis du Conseil d'Etat, ainsi que les préconisations de la circulaire ministérielle du 20 juin 2000, remettant ainsi gravement en cause la garantie de gratuité effective de la scolarité.

Cette récente décision du Rectorat a pour conséquence immédiate d'exiger de la Ville de Paris et de la Région Ile-de-France de compenser encore une fois un nouveau désengagement financier de l'Etat dès cette rentrée scolaire. Elle a aussi pour conséquence pour ces établissements de compenser en ponctionnant cet argent sur les crédits pédagogiques, du fait de ces décisions iniques.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de bien vouloir intervenir auprès du Recteur afin qu'il revienne le plus vite possible sur ce nouveau désengagement.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POLSKI.

Mme Colombe BROSSEL vous répond et donne l'avis de l'Exécutif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Un avis favorable, bien évidemment. Cela pourrait sembler n'être que le ixième épisode du désengagement de l'Etat dans le champ de l'éducation, mais nous avons pu constater, avec Olivia POLSKI, dans un établissement du 14e à quel point l'impact pouvait être immédiat, concret dans un établissement puisque, face à l'impossibilité de dépenser un argent qui aurait dû être versé, c'est bien sur les crédits pédagogiques qu'on se rabat. Ce sont donc des crédits pour les élèves, pour du temps scolaire qui doivent passer par pertes et profits.

Je reviens juste d'un mot sur la forme. Néanmoins, au-delà du fond, et Olivia POLSKI a parfaitement intégré les éléments sur le fond, sur la forme, je dois avouer que nous avons quand même été assez surprises, avec Henriette ZOUGHEBI, vice-présidente en charge des lycées de la Région d'Ile-de-France, de voir arriver vers nous des proviseurs ou principaux d'établissements qui avaient reçu un courrier assez laconique de leur autorité de tutelle, leur demandant de se retourner vers leur collectivité territoriale. C'est assez inélégant pour la collectivité territoriale. C'est assez inélégant pour les chefs d'établissement qui, contre vents et marées, essaient de faire tourner leurs établissements. Donc, de les mettre ainsi devant le fait accompli et, une fois leur budget voté, de leur en enlever une partie, tout cela manque d'élégance, d'une part, et d'efficacité, d'autre part.

Evidemment, un avis favorable.

Au-delà de cela, d'ailleurs, nous avons presque répondu par avance à votre souhait, puisque nous avons écrit, avec Henriette ZOUGHEBI, au Recteur.

Je vous rassure : à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse mais j'imagine qu'il peut être un peu délicat pour le Recteur de Paris de nous écrire qu'il a été écrit des choses qui contreviennent à la loi.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Explication de vote de M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, je ne pensais pas prendre la parole, mais compte tenu de ce qui a été dit, et on reviendra sur le sujet demain matin donc je serai assez rapide, il faudrait arrêter tout de même cette caricature systématique consistant à dire que l'Etat, le Rectorat, ne donne pas les moyens à l'Education nationale et à l'éducation parisienne en particulier, parce que si c'était vraiment le cas, franchement, nous serions dans une déshérence sociale et éducative absolue, ce qui, à mon avis, au plan national et au plan parisien, est loin d'être le cas.

Enfin, Madame POLSKI, j'ai bien pris en compte la lecture de votre vœu et l'avis du Conseil d'Etat, mais il y a la loi et le Code de l'éducation qui fixent, dans le respect de la Constitution, la répartition des charges entre l'Etat et les collectivités : la fourniture de manuels scolaires à la charge de l'Etat, c'est pour les collèges et les établissements en éducation spécialisée, les documents pédagogiques à usage collectif, c'est pour les lycées professionnels et pas les carnets de correspondance et le droit de reprographie, c'est pour les écoles.

Au-delà de l'avis du Conseil d'Etat, il faut savoir lire la loi et le Code de l'éducation et comprendre la répartition, d'où la décision du Rectorat, qui n'est pas un désengagement, qui est le respect de la loi et en termes d'éducation, le respect de la loi est quelque chose qui concerne l'Etat, mais aussi les collectivités territoriales ; je pense, par exemple, au S.M.A.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 219).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 10, qui est relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2e arrondissement et qui a été déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés".

C'est M. BOUTAULT qui le présente ; Mme BROSEL répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, que je défends avant tout en tant que maire du 2e arrondissement. Le comité de gestion de la Caisse des écoles du 2e arrondissement a souhaité que soit mise en œuvre une étude pour voir les conditions dans lesquelles il serait possible de restaurer une cuisine centrale dans le 2e arrondissement pour fournir les repas scolaires aux enfants qui déjeunent à la cantine dans le 2e arrondissement, voire au-delà. Une cuisine centrale existait jusqu'en 1993 et a été fermée pour des raisons qui nous échappent encore. Faire la cuisine à proximité de là où on sert les repas augmente la qualité et diminue l'empreinte écologique des repas.

Nous avons une offre, aujourd'hui, de 70 % de bio, qui nous paraît pouvoir être encore améliorée si nous avons recours nous-mêmes, directement, à la confection des plats qui sont servis aux élèves. C'est bien dans ce sens que le conseil du 2e arrondissement souhaite que soit mise en œuvre une étude pour voir les conditions de réouverture de cette cuisine centrale.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Aucun problème sur le fond, cela mérite évidemment d'être étudié, néanmoins avec quelques contraintes, mais que vous connaissez mieux que moi, Monsieur le Maire, qui sont, d'une part, la disponibilité, soit d'un nouveau terrain, parce que les deux hypothèses sont évoquées dans le vœu, soit d'un lieu approprié dans le centre de Paris, ce qui n'est quand même pas le plus simple, la nécessité d'intégrer les problématiques d'approvisionnement, qui sont aussi, dans le centre de Paris, parfois un peu complexes, et que l'on regarde de quelle manière on pourrait prendre en compte un certain nombre d'éléments de nature économique, parce que la Caisse des écoles du 2e arrondissement sert à peu près 1.600 repas par jour, si je ne me trompe pas, en tout cas moins de 2.000 et que l'on considère que le seuil de rentabilité d'une cuisine centrale se situe plutôt un peu au-dessus. On pourrait imaginer faire des études qui intègrent aussi des pistes de mutualisation sur plusieurs arrondissements et notamment sur les arrondissements du centre.

Si l'on pouvait intégrer cela dans le vœu, ce serait avec un grand plaisir que je pourrai y apporter un avis favorable.

Ne nous privons pas, en tout cas, de la piste de la mutualisation sur le centre de Paris.

Cela pourrait être une réponse adaptée à d'autres de vos collègues du Centre de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, je crois que vous avez tout dit.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Rapidement, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Colombe BROSSEL, le vœu est bien de demander une cuisine scolaire dans le 2e arrondissement, mais non pas exclusivement réservée aux élèves du 2e arrondissement, parce que j'ai bien conscience que certaines économies d'échelles ne peuvent être atteintes qu'à partir d'un certain nombre de repas et c'est ce que l'on aimerait pouvoir quantifier. Donc nous sommes très ouverts à une étude qui nous déterminerait les conditions, y compris financières et de volume, pour rouvrir ce type d'infrastructures.

Je suis d'accord avec la proposition que formule Colombe BROSSEL.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous voilà rassurés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 220).

Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 11 qui est relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire, déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche.

Le Président BROSSAT présente le vœu en une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, mon groupe a déjà eu l'occasion de dire à plusieurs reprises l'importance qu'il y a de permettre à un maximum de Parisiens d'accéder à des produits issus de la vente directe entre producteurs et consommateurs, parce que c'est bon pour les producteurs, c'est un moyen de passer par-dessus les centrales d'achat, c'est bon également pour les consommateurs, et mon groupe avait déjà eu l'occasion d'y revenir à plusieurs reprises par des vœux et nous souhaiterions que les cantines scolaires soient l'occasion de développer le recours à la vente directe ; c'est le sens du vœu que nous déposons, qui vise à ce que la Ville de Paris mette rapidement en œuvre le recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire par le biais de nos Caisses des écoles.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Mme BROSSEL a la parole pour répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Ian BROSSAT de poursuivre avec constance son lobbying en faveur de la vente directe.

Depuis le dernier vœu, nous avons donc regardé ce qu'il était possible de faire et nous butons sur un obstacle qui est un obstacle de marché public. Le recours à la vente directe peut tout à fait intervenir dans les différentes caisses des écoles, mais en deçà d'un seuil de 4.000 euros, qui, vous en conviendrez, pour l'achat de denrées, est un seuil rapidement atteint.

Si Ian BROSSAT en était d'accord, je peux tout à fait et bien volontiers car je pense que cela pourrait être un bien pour les producteurs et les consommateurs, relayer ce message auprès des présidents de caisses des écoles, qui sont ceux qui peuvent décider de ce genre de choses, mais en ayant en tête que le seuil de 4.000 euros en termes de marchés publics est un seuil sur lequel nous allons buter.

Si on pouvait changer la rédaction du vœu sur un engagement de ma part à relayer et à faire la promotion auprès des présidents de caisses des écoles, ce serait avec grand plaisir.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Nous allons voter pour ce vœu avec les réserves tout à fait logiques émises par Mme BROSSEL.

C'est fait dans une certaine mesure dans certains arrondissements, dont le 15e. J'ajoute une idée à cette démarche par rapport au commerce de proximité. Dans le 15e, c'est vrai pour les boulangeries de l'arrondissement, il y a une dimension à ne pas perdre de vue, qui est d'aider le commerce de proximité, lorsque c'est possible, et que les dispositions réglementaires le permettent.

Je crois que pour les caisses des écoles et pour les arrondissements, c'est aussi intéressant de suivre ce biais.

Nous voterons donc pour le vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, acceptez-vous l'amendement proposé par Colombe BROSSEL ?

M. Ian BROSSAT. - Cet amendement nous va bien. Par conséquent, nous acceptons la proposition qui nous a été faite par Colombe BROSSEL.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu amendé par Colombe BROSSEL.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2011, V. 221).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 12 sera examiné demain matin lors de la communication sur la rentrée scolaire, ce qui nous permet de passer au vœu n° 13, relatif à la lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris, vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Ce vœu est présenté par M. MENGUY, et Mme BROSEL répondra.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - C'est un vœu qui fait suite à un certain nombre de remarques que nous avons faites.

La lettre de l'éducation, éditée par la Ville et à destination de la communauté éducative parisienne est un document tout à fait intéressant, à ceci près qu'il porte, et nous le regrettons, non seulement des informations, mais des opinions politiques.

Qu'on ait des opinions politiques sur l'éducation, c'est normal, mais que la lettre de l'éducation soit à ce titre univoque, cela nous paraît un peu moins normal.

Le vœu demande à ce que l'opposition puisse avoir un droit de réponse compte tenu des propos tenus dans cette lettre de l'éducation, en particulier par l'adjointe aux affaires scolaires.

On n'est pas contre la lettre de l'éducation, on veut juste qu'il y ait un droit de réponse pour l'opposition, qui ne serait pas la parole donnée à certains adjoints car c'est quelque chose qui intervient et qui n'est pas régulier. Je sais que l'adjoint du 7e a déjà eu une colonne. Je sais que l'adjoint du 1er en aura une dans le prochain numéro.

Mais ce n'est pas l'esprit de ce que nous demandons : nous voulons un droit de réponse de l'opposition de la Ville de Paris systématique dans chaque numéro, à l'instar des propos tenus par l'adjointe dans son éditio et dans d'autres articles.

J'ai pris en considération l'argument de Mme BROSEL développé en 7e Commission, mais je crois que l'on n'avait pas eu le temps d'en débattre plus avant, et c'est un droit de réponse de l'opposition par rapport à ce qui est dit par l'adjointe.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Ne nous créons pas de fausse polémique : cela ne le justifie pas. Nous en sommes au quatrième vœu sur le Paris de l'éducation, dont je suis ravie de voir qu'il fait à ce point le buzz médiatiquement.

J'avais avec un peu d'humilité imaginé que quelques personnes le lisaient éventuellement, mais je vois qu'il y a au moins des lecteurs assidus au groupe U.M.P., ce dont je me félicite.

On a dû avoir des vœux sur le coût qui serait exorbitant. Je rappelle que cela doit coûter la somme "délirante" de moins de 2.000 euros. On a eu des polémiques sur la façon dont ils étaient acheminés, sur la parole de l'opposition.

Je le redis, cette lettre de l'éducation a vocation à diffuser auprès de l'ensemble de la communauté éducative un certain nombre d'informations, et la prise de position fait partie de l'information. Dans le cadre de l'information diffusée, évidemment, la voix de l'ensemble des adjoints aux Affaires scolaires, quelle que soit leur étiquette politique, sera entendue, et c'est ce qui me paraît important : permettre ce lien avec l'ensemble de la communauté scolaire.

Je pourrais terminer par une pirouette en vous disant que j'attends avec impatience le prochain vœu pour voir quel sera l'angle d'attaque de ce best-seller qu'est la lettre de l'éducation. Je vous invite tous à la lire : elle est extrêmement bien faite. Lisez-là : il n'y a que des choses intelligentes.

Ceci n'est que polémique politicienne. J'émettrai donc un avis défavorable, et je serai ravie que nous puissions lire dans le prochain numéro l'interview de l'adjoint aux Affaires scolaires du 1er arrondissement qui, je suis sûre, nous racontera des choses fortes intéressantes, comme à chaque fois que des adjoints sont interviewés.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BROSEL.

Monsieur MENGUY, quelques mots.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Madame BROSEL, vous ne pouvez pas nous répondre cela ! Que l'adjoint du 1er ait une tribune dans le prochain numéro, d'accord, mais vous faites un éditio dans chaque numéro.

Le dernier numéro, c'était votre éditio, plus une adjointe d'un arrondissement de gauche. Franchement, votre éditio, c'était beaucoup de critiques de l'État, et pas beaucoup de propositions pour l'éducation à Paris.

Vous qui nous donnez des leçons de bonne démocratie locale et de droit de l'opposition au plan national, appliquez-vous vos mêmes principes. Plutôt que d'avoir de temps en temps une petite parole de droite par rapport à une grande parole de gauche, accordez quand même à l'opposition d'avoir un droit de réponse par rapport aux attaques systématiques et quasi obsessionnelles que vous faites de la politique de l'État en matière d'éducation, et que vous faites à chaque numéro.

Comme vous le faites à chaque numéro, de façon démocratique, l'opposition demande un droit de réponse dans chaque numéro.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DJS 399 - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 20 juillet 2007 pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Mathis, Rébeval et Place des Fêtes (19e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 399. Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 20 juillet 2007 pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Matisse, Rébeval et Place des Fêtes, dans le 19e.

Mme Sandrine CHARNOZ va interroger M. JULLIARD.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention porte sur les deux projets de délibération DJS 398 et DJS 399, tous deux relatifs à la signature d'un avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion de centres d'animation par la Ligue de l'enseignement.

Trois de ces centres d'animation expérimenteront en effet dès le mois d'octobre 2011 une ouverture en soirée jusqu'à minuit ou 2 heures du matin deux fois par semaine durant 20 semaines entre l'automne et le printemps.

Il s'agit des centres d'animation Curial, dans le 19e, de la Maison des ensembles, dans le 12e, et enfin du centre d'animation de la Poterne des peupliers, dans le 13e arrondissement.

Ce projet de délibération est le fruit de la concertation sur les Etats généraux de la nuit menés avec succès par Mao PENINOÛ en novembre dernier et de la volonté de Bruno JULLIARD de donner à Paris une politique ambitieuse pour nos jeunes.

Les Etats généraux de la nuit et les travaux et réflexions menés à cette occasion ont démontré la nécessité pour la collectivité parisienne de diversifier l'offre et l'animation nocturne en ouvrant certains espaces publics.

Cette expérimentation consiste à proposer à la population parisienne des 16-25 ans un espace au sein des centres d'animation sur un fonctionnement de type foyer, alternant animations en soirée et temps informel, répondant ainsi aux demandes récurrentes des jeunes de ces quartiers d'un lieu commun pour se retrouver.

À titre d'exemple, à la Maison des ensembles, dans le 12e, les ouvertures envisagées sont le mardi de 20 heures à minuit et le samedi de 20 heures à 2 heures du matin, et seront dédiées à des animations communes proposées et/ou concertées avec les jeunes du centre, qui seront pour l'occasion encadrés par un animateur jeunesse et un agent d'accueil.

Parmi les animations proposées dans le cadre de ces soirées, on peut citer la retransmission de rencontres sportives sur grand écran, des séances de jeux vidéo en réseau, des ateliers d'écriture urbaine, des concours de Slam ou des jeux de société, plein d'activités diversifiées comme des projections de films, de documentaires, des rencontres débat sur les questions liées à la prévention des conduites à risque avec des interventions de professionnels, mais aussi la prévention routière, des soirées d'initiation à la coiffure, au stylisme, des soirées manga. De nombreuses idées pour développer le loisir, les espaces dédiés et prendre en compte les évolutions de nos modes de vie.

Chacune de ces trois expérimentations a un budget de 20.000 euros T.T.C. pour l'achat du matériel, les charges et salaires, les intervenants et la communication pour faire connaître cette initiative.

Je vous donne rendez-vous à la fin de cette expérimentation pour un premier bilan et vous invite à voter ce projet de délibération qui démontre encore une fois, que Paris a la volonté de moderniser le service public.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Quelques éléments très brefs de complément, les Etats généraux de la nuit organisés par la Ville de Paris en novembre dernier ont démontré la nécessité de développer des initiatives culturelles et de loisirs la nuit à Paris, afin de répondre aux besoins des Parisiens et notamment des jeunes parisiens.

Nous avons proposé dans le cadre de ces Etats généraux, que pour diversifier l'offre d'animation en nocturne, nous puissions ouvrir certains espaces publics en soirée, et notamment d'expérimenter un dispositif d'ouverture élargi de différents centres d'animation, afin d'accueillir les jeunes parisiens. Ce sera le cas dès le mois d'octobre prochain, d'ici un mois, et l'ouverture des centres d'animation à titre expérimental s'effectuera deux soirs par semaine durant 20 semaines jusqu'au milieu du printemps prochain.

L'objectif est de proposer un lieu d'accueil où les jeunes seront accueillis librement, sans contraintes d'horaires fixes ni d'assiduité imposées pour mettre en œuvre des projets co-construits d'activités et d'animations.

Le public à qui s'adresse cette expérimentation, c'est avant tout des jeunes qui n'ont pas les moyens financiers de se divertir dans d'autres lieux de Paris et habitant dans des quartiers où l'offre d'activités et d'animations est peu importante notamment en soirée.

Je conclus en remerciant la Ligue de l'enseignement qui a accepté de participer à cette expérimentation ainsi que les maires des trois arrondissements candidats pour cette expérimentation, les 12e, 13e et 19e arrondissements.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace de M. Christian SAUTTER, au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 399.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 399).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'occupation de l'immeuble 123, rue Tocqueville, par l'association "Les Macaq-Troubadours".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Le vœu n° 14 relatif à l'occupation de l'immeuble 123, rue Tocqueville, par l'association "Les Macaq-Troubadours", déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - Chacun d'entre vous connaît la manière très particulière dont l'association "Les Macaq-Troubadours" a géré les locaux mis à sa disposition par la Ville de Paris. Qu'il s'agisse des espaces situés 123, rue de Tocqueville dans le 17e ou 62, rue Binet dans le 18e, on a relevé des dysfonctionnements graves, des pratiques illégales de sous-location alors que les conventions d'occupation en interdisaient le principe. Avant cette séquence, il y a eu l'immeuble du 24, rue de la Banque dans le 2e, qui après avoir été là aussi squatté par les "Les Macaq-Troubadours", fut mis à leur disposition par "Paris Habitat" et généra les mêmes sous-locations frauduleuses. Sous cette pression Paris Habitat a résilié le bail précaire avec un effet quasi immédiat. La Mairie de Paris vient elle aussi de décider de mettre fin à la convention dont bénéficie la structure associative 123, rue de Tocqueville, mais en lui octroyant une faveur supplémentaire de maintien dans les lieux pendant 8 mois.

Notre vœu est simple, il consiste à obtenir un départ dans les prochains jours du 123, rue de Tocqueville, les agissements de l'association ne pouvant être cautionnés plus longtemps.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Quelques éléments de réponse pour justifier un avis défavorable à ce vœu. Suite aux événements survenus rue de la Banque en janvier dernier, le Maire de Paris a demandé un rapport à l'Inspection générale, rapport qui a été rendu public le 1er septembre dernier, y compris à la suite d'articles de presse révélant un certain nombre de pratiques de l'association "Les Macaq-Troubadours".

Je veux revenir sur le contenu de ce rapport qui rappelle une fois de plus que "Macaq" est une association dynamique, foisonnante d'idées et qui a contribué à redynamiser fortement une partie du 17e arrondissement. J'imagine que c'est la raison pour laquelle l'Etat, ainsi que la Région contribuent, comme la Mairie de Paris, à financer les activités de l'association "Macaq".

Il est vrai que ce même rapport de l'Inspection générale, ainsi que des articles de presse, notamment celui de "Libération" au mois d'août dernier, ont révélé un certain nombre de dysfonctionnements notamment des sous-locations en dehors de tout cadre légal et sans la connaissance de la Mairie de Paris et des problèmes de comptabilité.

Je me permets de vous dire que l'actualité récente au sein de votre camp devrait vous appeler à un peu d'humilité et au moins à faire la différence entre le grand banditisme et l'inexpérience et l'amateurisme de jeunes dont les conséquences se chiffrent à quelques milliers d'euros, ce qui est bien loin de quelques faits d'actualité récents.

Cependant, compte tenu des dysfonctionnements de l'association ainsi que de ses pratiques répétées de sous-location, le Maire de Paris a décidé, l'association n'étant pas en mesure de se conformer aux recommandations de l'Inspection générale, qu'il n'y aurait pas de subvention au moins au titre de l'année 2011 et ce jusqu'à ce que l'association puisse se conformer à ces mêmes recommandations.

Seconde décision, il est décidé de mettre fin au bail d'occupation précaire dont "Les Macaq-Troubadours" bénéficient au 123, rue de Tocqueville, et ce au 1er mars 2012. Je rappelle que l'association bénéficie de ce bail depuis 2007, et comme son nom l'indique, il était bien prévu dès l'origine qu'un terme y serait donné pour offrir une destination et un projet pérennes à cet immeuble du 123, rue de Tocqueville.

Le renouvellement d'une convention d'occupation précaire de 3 mois, de décembre au 1er mars est donc nécessaire et vous sera soumis au prochain Conseil de Paris, afin de laisser le temps à l'association de gérer à la fois la fin des services et des activités auprès du public du 17e arrondissement, ainsi que la poursuite de l'activité de l'ensemble de ses salariés en bonne et due forme. En ce sens, un départ précipité nous apparaît inenvisageable dans les prochains jours.

Pendant cette période les services de la Ville étudieront différentes hypothèses de localisation d'activités plus directement liées à l'action municipale sur ce site.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche sise 84, rue Péreire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 15 relatif à la crèche 84, rue Péreire a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. STEIN.

M. Richard STEIN. - En substance, le problème c'est l'accueil des enfants pendant les travaux. Tout n'est pas prévu comme il se doit dans un quartier particulièrement dépourvu en places de crèche, donc l'objet du vœu est de demander de prendre cet aspect des choses en considération et d'assurer l'accueil des enfants.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il s'agit des travaux de restructuration de la crèche du 84, rue Péreire. Une restructuration globale de l'établissement est prévue entre juillet 2012 et l'été 2013, qui s'avère nécessaire compte tenu de la vétusté des locaux. Une restructuration complète d'un établissement ne peut se faire en présence des enfants. Il est donc indispensable de fermer l'établissement pendant une année et les enfants seront répartis dans les établissements environnants.

La mairie du 17e nous a demandé de voir si l'on pouvait trouver une solution provisoire d'accueil. Nous avons recherché des terrains dans le 17e arrondissement, notamment la parcelle du futur collège Saussure, mais, là encore, il était impossible de s'en servir puisque les travaux et les chantiers vont débuter en 2012. D'autres locaux ont été recherchés, mais, malheureusement, sans succès.

Je voudrais simplement signaler à notre assemblée que, lorsqu'il y a les travaux de restructuration globale d'une crèche, il n'est pas prévu en règle générale de faire un accueil des enfants dans des locaux provisoires, compte tenu de la nature même de l'accueil et des normes d'hygiène et de sécurité.

Aussi, nous avons indiqué à la mairie du 17e arrondissement, et j'en ai parlé d'ailleurs avec M. BENESSIANO à l'issue de la Commission de mercredi dernier, que nous envisagions la possibilité d'avoir un accueil sur la crèche Cardinet Chalabre qui sera livrée au début de l'année 2013.

Je sais que ce n'est pas complètement à côté, mais cela pourrait être une solution pendant laquelle on n'aurait pas de perte de capacité globale, mais un maintien de la capacité globale d'accueil dans le 17e arrondissement.

Je voudrais aussi signaler à notre Assemblée que, si nous sommes dans une situation difficile, dans le quartier, c'est aussi parce que nous avons hérité en 2011 d'une situation de sous-investissement.

509 places ont été créées entre 2001 et 2008 dans le 17^e arrondissement, mais seulement 20 places avaient été créées dans la mandature 1995-2001 qui l'avait précédée, donc nous rattrapons le retard encore aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci de cette question précise à une question qui ne l'était pas moins.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DJS 369 - Conclusion d'une convention de Délégation de Service Public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 369 sur lequel l'amendement n° 16 a été déposé par le groupe E.E.L.V.A. et l'amendement n° 16 bis par l'Exécutif.

Il s'agit de la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la Société anonyme d'exploitation du P.O.P.B.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je n'interviendrai pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est demandé d'approuver la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisport de Paris Bercy, pour la modernisation de celui-ci.

Nous savons tous ici que le P.O.P.B., enceinte qui permet d'accueillir nombre de manifestations sportives et de concerts, a besoin d'être modernisé et mis à des normes d'accueil un peu plus actuelles, en termes d'accueil du public.

Nous sommes satisfaits que le P.O.B.P. reste dans le giron du service public, avec le renouvellement de la convention, avec la S.A.E. P.O.P.B. dont le capital est majoritairement détenu par la Ville de Paris.

L'offre de la S.A.E. P.O.P.B. permettra en effet de maintenir le nombre de jours pendant lesquels des manifestations sportives sont accueillies, qui permettent notamment d'accueillir un grand nombre de jeunes Parisiens et Franciliens.

Nous savons aussi qu'un travail sur une meilleure insertion de l'enceinte dans son environnement sera mené également et nous saluons ce travail.

Mais, là où nous avons une divergence fondamentale, c'est concernant la question du "naming", cette pratique qui consiste à accoler à une enceinte sportive le nom d'un sponsor.

Nous sommes là dans une logique de marchandisation du sport et de la culture, à l'opposé des valeurs et missions du service public auxquelles la Majorité municipale est attachée.

En mai 2010, nous avons déposé un amendement pour que la Ville de Paris n'apporte pas son soutien à cette pratique. Notre amendement avait été rejeté, ce que nous regrettons, et un amendement avait été adopté afin que le Conseil de Paris puisse au moins s'exprimer et donner son aval ou non à cette pratique.

Aussi, compte tenu du fait que nous ne retrouvons pas cette mention dans le texte de la convention de délégation de service public, nous déposerons cet amendement afin qu'une éventuelle pratique de "naming" soit encadrée au minimum par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ, pour vous répondre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans un premier temps, je constate que, sur le projet de délibération lui-même, il n'y a pas d'intervention. Je pense qu'il n'est pas besoin de développer plus avant sur le choix proposé par le Maire de Paris.

Il semble donc qu'il soit en accord avec le Conseil de Paris aujourd'hui et je ne reviendrai pas sur le fond de ce dossier.

Pour répondre à l'intervention de notre collègue, je voudrais rappeler simplement que, que notre Assemblée aujourd'hui approuve ou désapprouve le choix du délégataire, il est impossible d'amender le contrat de D.S.P., puisque le contrat de D.S.P., comme cela vient d'être rappelé, a été déjà approuvé, incluant un vœu de l'Exécutif qui a été repris.

Je rappelle que la Ville de Paris pourra aussi accorder au délégataire le droit de recourir au "naming", sous réserve d'une autorisation du Maire de Paris, après consultation du Conseil de Paris.

Le choix du sponsor sera soumis néanmoins à l'agrément de la Ville, qui pourra refuser tout projet de dénomination manifestement inapproprié avec son image et il est précisé aux candidats que seul le procédé de l'adjonction d'un nom à celui de P.O.P.B. sera autorisé, à l'exclusion de la substitution totale ou partielle de cette dénomination, au profit d'une autre appellation.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de cela, cela a été le cas dans le projet qui a été proposé la dernière fois, quand on a discuté de la D.S.P.

L'amendement adopté en 2010 a été intégré dans le cahier des charges et dans le rapport de présentation, d'ailleurs je rappelle que c'est en page 9 et qu'il est joint au projet de délibération, il faut rappeler qu'il a été modifié par l'Exécutif.

Troisièmement, la question sous-jacente à l'amendement qui nous est proposé est de savoir qui est habilité à agir au nom du délégant, c'est un sujet extérieur au contrat de D.S.P., il s'agit de la question de la délégation des pouvoirs accordés au Maire par le Conseil de Paris, dès lors qu'un amendement a été adopté en 2010.

Je demande le retrait de cet amendement, sinon j'appellerai à voter contre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

En réponse à l'amendement n° 16 du groupe E.E.L.V.A., l'Exécutif a déposé un amendement n° 16 bis.

Est-ce que vous retirez l'amendement n° 16, comme le propose M. VUILLERMOZ ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - On peut se ranger à l'amendement de l'Exécutif, qui permet de préciser les choses. J'ai bien entendu notamment les éléments d'ordre juridique qui, malheureusement, nous empêchent d'amender le texte de la convention de délégation de service public.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - L'amendement n° 16 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 16 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 16 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 369 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DJS 369).

2011, DJS 296 - Subvention et avenant à convention (1.060.000 euros) avec la SASP Paris Levallois.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 296 relatif à la subvention et à l'avenant à la convention avec la S.A.S.P. de Paris Levallois.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Si nous intervenons sur ce projet de délibération, c'est qu'il nous semble particulièrement malvenu puisqu'il implique une augmentation de 60.000 euros à l'équipe professionnelle de basket de Paris Levallois.

Nous avons déjà une convention triennale qui impliquait un budget d'un million d'euros pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013, mais là on augmente encore de 60.000 euros. Je trouve que, franchement, ce n'est vraiment pas raisonnable.

Je le répète, ce n'est pas aux collectivités de financer le sport professionnel, mais c'est encore plus inadmissible lorsque cette demande arrive en même temps que l'on souhaite augmenter les tarifs de location des équipements sportifs aux sports amateurs.

Je pense qu'avant toute augmentation des équipements pour le sport amateur - que l'on peut effectivement étudier car nous ne sommes pas contre le fait de l'étudier et de voir ce qui serait possible - il faut commencer par un préalable : la suppression de toute subvention au sport professionnel. Paris-Levallois n'a pas besoin de l'argent des Parisiens, pas plus que l'Emir du Qatar n'a besoin de l'argent des Parisiens pour financer le P.S.G. ou acheter des joueurs à 42 millions d'euros.

Je pense qu'il faut que nous arrêtons de financer le sport professionnel et une fois que nous aurons arrêté cela, nous pourrions étudier comment faire payer plus les locations par le sport amateur.

En plus, pour entrer dans le détail, il est prévu dans la convention qu'elle pourra être revue à la baisse ou même supprimée si jamais le club ne participe pas à la coupe d'Europe et ne participe pas au play-off et d'après ce que me disent les spécialistes de ce sport, cela a été le cas l'an passé, donc nous pourrions sans problème annuler cette subvention, et au lieu de cela, nous l'augmentons de 60.000 euros, donc nous voterons contre cette augmentation scandaleuse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Oui, je crois qu'il faut regarder d'un peu plus près à quoi servent les subventions des clubs de haut niveau.

D'ailleurs, je vous rappelle, et vous y participez en général, bien que je crois que la dernière fois, vous n'y étiez pas, que nous faisons une réunion tous les ans avec l'ensemble des grands clubs parisiens pour examiner à quoi ont servi les subventions qui ont été accordées à ces clubs.

En ce qui concerne le Paris-Levallois en basket, comme vous l'avez vu dans le projet de délibération qui vous a été proposé, ce sur quoi nous intervenons et ce sur quoi il est proposé d'augmenter la subvention, c'est principalement parce que deux écoles municipales des sports d'une durée d'une semaine chacune ont été organisées en partenariat avec le club aux mois de février et avril 2011 au stade Pierre de Coubertin, que trois demi-journées d'initiation au basket ont été organisées dans le cadre des mercredis du sport, que le club s'est fortement investi dans un certain nombre de manifestations parisiennes, notamment celles qui ont lieu sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour faire découvrir le basket, et, je crois que c'est quand même important, que le nombre de clubs filleuls du Paris-Levallois est en progression constante depuis deux ans, que le club a, par ailleurs, réussi à recréer cette saison les deux équipes féminines qui avaient été supprimées les années précédentes et, qu'enfin, il est à l'initiative de l'Académie du basket, qui est la clef de voûte du projet d'animation sportive du club et qui constituait un engagement de longue date et n'avait pu être mis en place que la saison dernière, et cela a commencé à fonctionner vraiment cette année.

Enfin, le club n'est pas non plus en reste sur les aspects de formation, puisque les jeunes joueurs du club, qu'il s'agisse des espoirs pro qui participent au championnat de France ou des jeunes joueurs qui bénéficient, en effet, de moyens mis à leur disposition par le centre de formation du Paris-Levallois...

Sur le plan financier, le club a poursuivi durant cette saison 2010-2011 l'assainissement de sa situation engagé depuis deux ans, et notamment l'apurement de sa dette liée aux exercices antérieurs, ainsi que la reconstitution de ses capitaux propres. Le club a donc réalisé d'importants efforts pour trouver de nouveaux partenariats privés.

Enfin, dernière idée, vous savez que nous sommes liés à ce club par l'intermédiaire d'une convention qui nous lie aussi à la Ville de Levallois, que nous ne sommes pas au niveau de l'engagement de la Ville de Levallois, qui verse 1,2 million d'euros, donc il est évident que cette situation permet de se rapprocher de la convention qui nous lie au Paris-Levallois, à la Ville de Levallois et au club de basket.

C'est dans cette optique que la somme de 60.000 euros a été versée en plus cette année. Il est évident que nous sommes au maximum.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 296.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 296).

2011, DJS 393 - DF 65 - Tarification de la mise à disposition temporaire de certains locaux à usage sportif, de bureaux et de stockage situés dans les 11e et 16e arrondissements, au bénéfice de structures sportives associatives.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet délibération DJS 393 - DF 65 : tarification de la mise à disposition temporaire de certains locaux à usage sportif, de bureaux et de stockage situés dans les 11e et 16e arrondissements au bénéfice de structures sportives associatives.

La parole est à M. GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne donc la tarification de locaux à usage sportif et de bureaux sur lequel ce Conseil s'était déjà prononcé par la négative en février dernier à propos du stade Jean-Bouin.

Il s'agit ici de locaux situés au stade du Saut du Loup dans le bois de Boulogne, à la demande d'une association de la Ville de Boulogne, l'A.C.B.B.

Aucun tarif municipal n'étant prévu pour ce type d'occupation, il y a lieu, en effet, d'adopter une délibération spécifique y afférent.

Cette tarification est proposée à 26,3 euros T.T.C. le mètre carrés/mois hors charges pour les locaux à usage de bureaux et à 7,4 euros T.T.C. le mètre carré/mois hors charges pour les locaux à usage sportif.

Ces mêmes tarifs sont proposés respectivement à 9,2 euros et 2,6 euros dans le 11e arrondissement.

Ce projet de délibération fait apparaître un écart de tarifs entre le 11e arrondissement et le 16e arrondissement de près de 300 %. Cela nous semble tout à fait excessif concernant notre arrondissement et participe une fois de plus à sa stigmatisation.

Par ailleurs, l'A.C.B.B., bien qu'étant une association de la ville voisine de Boulogne, accueille un nombre important de jeunes du 16e arrondissement qui subiront forcément les répercussions de cette décision.

Notre maire, Claude GOASGUEN, insiste sur le fait qu'au moins la moitié des adhérents de l'A.C.B.B. résident dans le 16e et estime que cette position relève de la discrimination positive.

Aussi, considérant que les tarifs devraient être identiques sur tout le territoire parisien, ce projet de délibération a été rejeté à la majorité du Conseil du 16e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - On a déjà parlé de ce projet de délibération dans un autre Conseil de Paris. Il y avait eu deux délibérations du même type qui avaient été votées à des précédents Conseils.

Il s'agissait des locaux sur le stade Charléty, dans le 13e, permettant l'octroi d'A.O.T. au Stade français et au P.U.C. volley pour leur utilisation permanente de bureaux, vestiaires et stockage.

La deuxième délibération concernait la mise à disposition de locaux à usage de bureaux au C.S. Jean-Bouin et les tarifs appliqués l'ont été à partir des tarifs approuvés pour Charléty en tenant compte de l'écart de la valeur locative entre le 13e et le 16e arrondissement.

Aujourd'hui, il s'agit de demandes du même type concernant certains locaux situés cour Debille dans le 11e arrondissement, qui ont été récemment repris en gestion par la DJS et d'autres situés au sein du stade du Saut du Loup dans le 16e, dont la C.O.D.P. attribuée à la Ville de Boulogne a expiré en avril 2011.

Pour la cour Debille, il s'agit de la demande de l'A.P.S.A.P. et, pour le Saut du Loup, de l'A.C.B.B.

Sur la base des tarifs adoptés pour Charléty et Jean-Bouin et en tenant compte de l'écart des valeurs locatives propres aux 11e et 16e arrondissements, les tarifs sont, pour la cour Debille, de 9,2 euros T.T.C. par mètre carré et par mois pour les bureaux et de 2,60 T.T.C. pour les vestiaires et stockages et pour le Saut du Loup, dans le 16e, 26,30, comme vous l'avez dit, et 7,40.

Il s'agit là des différences entre le prix du mètre carré dans le 16e et le 11e arrondissements. Chers collègues, le jour où le prix du mètre carré d'habitation sera le même dans le 11e et le 16e arrondissement, peut-être qu'on reverra ces tarifs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 393 - DF 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 393 - DF 65).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un audit des équipements sportifs municipaux accueillant les scolaires.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 17 relatif à un audit des équipements sportifs municipaux accueillant les scolaires a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

Le vœu n° 17 A, relatif à la tarification des équipements sportifs municipaux gérés en régie pour les associations scolaires, associations et autres groupements, a été déposé par l'Exécutif.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - C'est un sujet qui a fait l'objet de nombreux articles de journaux. La réforme des tarifs de location horaires dans nos équipements sportifs municipaux n'est pas nouvelle. J'ai eu l'occasion d'en présenter les principes et les enjeux dès 2010.

Je rappelle les principes.

Revoir des tarifs horaires de location qui sont actuellement extrêmement bas. En effet, de quoi parlons-nous ? Un terrain de foot ou de rugby synthétique, sur lequel deux équipes peuvent évoluer, c'est aujourd'hui 80 centimes de l'heure. Pour un gymnase, cela varie de 35 centimes à 60 centimes et pour un court de tennis aujourd'hui, c'est 1,65 euro. Une ligne d'eau dans une piscine, toujours pour une heure, c'est 1 euro.

L'effet du coefficient multiplicateur peut faire peur mais la réalité est tout autre, puisque 80 centimes d'euro pour un terrain de foot ou de rugby synthétique, ce serait demain à 3,20 euros. Voilà, en gros, de quoi nous parlons.

L'environnement sportif à Paris a, quant à lui, été redynamisé depuis 2001. Répondre au besoin du développement des pratiques sportives de proximité est un engagement et celui-ci nous a conduits à changer d'échelle quant aux investissements consacrés à la rénovation et aux nouveaux équipements. Je rappelle : 400 millions d'euros sur cette mandature exclusivement consacrés aux équipements de proximité.

Notre volonté d'accompagner les associations est concrète et forte.

Ce principe d'une révision des tarifs s'inscrit dans ce nouvel environnement.

Deuxièmement, rompre avec certaines pratiques pour mieux répondre à l'ensemble du tissu parisien du sportif parisien. Une surabondance de créneaux réservés à l'année est observée dans bon nombre d'équipements mais avec une sous-occupation effective dans la réalité. Corriger cette pratique nous permettra de mieux répondre à l'ensemble du tissu associatif dont certaines disciplines peinent à se développer par manque de créneaux.

Troisièmement, rechercher une meilleure équité entre les différents utilisateurs de nos équipements. Je rappelle : les coûts de fonctionnement des équipements sportifs sont de l'ordre de 93 millions d'euros. Les principaux utilisateurs que sont les associations sportives participent aujourd'hui à hauteur de 1 % à ces coûts de fonctionnement, tandis que les usagers individuels, vous et moi qui faisons du sport à Paris en dehors des clubs, participent à hauteur de 8 %. Ce sont les contribuables parisiens qui supportent la quasi-totalité de ces coûts, soit 91 %.

Une sensible correction tarifaire pour tendre vers davantage d'équité entre les différentes catégories d'usagers est un bon principe qu'il nous appartient de concrétiser, c'est-à-dire passer de 1 % à 4 % pour les associations sportives.

Je vous l'assure, pour quelqu'un qui s'est battu toute sa vie pour le service public, ce n'est pas une remise en cause du service public.

Parlons des enjeux de cette réforme : quels sont-ils ?

Réaborder le budget de proximité pour agir pour l'avenir. En affectant la moitié des recettes nouvelles sur la proximité, nous allons pouvoir mener quatre actions importantes :

- premièrement, ne pas fragiliser les associations les plus impactées par cette revalorisation en les accompagnant financièrement. Nous savons que les associations les plus impactées sont les clubs de tennis et de natation. D'autres, moins impactées par rapport à leur budget, ont un rôle social majeur dans bon nombre de quartiers et il n'est pas question non plus de provoquer une réduction de leurs activités proposées aux habitants, et notamment aux jeunes des quartiers populaires.

- deuxièmement, nous allons pouvoir combattre certaines inégalités. En effet, toutes les associations n'ont pas les mêmes ressources et, surtout, les différences dans les subventions que nous leur versons sont relativement importantes. Cela varie quelquefois de 1 à 5 pour le même type d'activité. Nous allons pouvoir consacrer une partie de cet abondement à mieux accompagner celles qui en ont réellement besoin.

- nous pourrions favoriser et financer les projets sportifs territoriaux sur lesquels beaucoup de maires d'arrondissement travaillent.

- quatrièmement, enfin, en direction des familles parisiennes bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, nous envisageons de doubler notre participation au principe de "réduc'sport" dont l'objet est de prendre en charge une partie de la cotisation annuelle dans un club sportif.

Il y a maintenant la méthode quant à la mise en œuvre de cette réforme.

Nous avons pensé que la bonne méthode était de délibérer d'ores et déjà, soit un an avant sa mise en application. Ce laps de temps nous permettait de travailler avec chaque arrondissement à l'examen précis de toutes leurs associations réservataires de créneaux, qu'elles soient ou non subventionnées, afin d'apprécier les différents niveaux de soutien à opérer.

Le Maire de Paris et moi-même avons entendu le souhait des maires d'arrondissement d'inverser la méthode en engageant dès maintenant une année de consultation permettant d'identifier au cas par cas l'impact de cette réforme et de délibérer au terme de ce processus de consultation.

C'est donc bien ce que nous vous proposons avec le vœu qui est soumis, tout en annonçant dès aujourd'hui le cap sur lequel nous vous proposons de nous engager.

Le Maire et moi-même sommes résolument attachés aux principes et aux enjeux que je viens de vous exposer. Tels sont l'esprit et le sens du vœu qui vous est soumis aujourd'hui, que je vous invite à voter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, concernant ce projet d'augmentation des tarifs scolaires, ma question sera simple. Je la pose non seulement à M. VUILLERMOZ mais un peu à tous les membres de l'Exécutif, qu'ils soient Maire de Paris, adjoints au Maire de Paris, maires d'arrondissement de gauche, etc.

Monsieur VUILLERMOZ, de qui se moque-t-on ?

De qui se moque-t-on ?

Ce projet d'augmentation des tarifs des équipements sportifs, c'est ce que l'on appelle la "délibération boomerang". Un coup, elle vient, multipliée par 10 l'année dernière. Un coup, elle repart. Et puis, elle revient. Et puis, elle repart !

Et puis, qu'est-ce qu'il se passe ?

Eh bien, vous n'arrivez pas à trouver une majorité. Pourquoi ? Parce que soit le DJS 381 n'est pas présenté dans les Conseils d'arrondissement qui sont pourtant à gauche, soit vous devez faire face au refus de maires d'arrondissement, comme le maire du 14e, par exemple, qui critiquent le fond et la forme de ce projet de délibération, soit même parmi les membres les plus éminents de l'Exécutif parisien, vous ne trouvez pas le soutien. Je prendrai l'exemple du Conseil du 15e arrondissement, où le groupe de Mme HIDALGO, tout de même première adjointe au Maire de Paris, n'a pas pris part au vote sur le projet de délibération. Même l'élue communiste, et M. ALAYRAC approuvera les débats qui ont eu lieu, qui est de votre groupe, n'a pas pris part au vote.

Ce projet d'augmentation des tarifs scolaires vise à multiplier les tarifs par quatre. Exemple : un club de tennis du 12e arrondissement va voir passer sa facture de 20.000 euros à 80.000 euros. Qui peut dire que les associations de proximité ne vont pas répercuter cette hausse des tarifs sur les adhérents, et donc pénaliser encore une fois les Parisiennes et les Parisiens du fait de votre incurie en matière de politique sportive ?

La question est simple. Nous vous avons expliqué en 7e Commission qu'il ne pouvait être question de délibérer et de débattre dans ces conditions sur cette augmentation des tarifs. L'opposition vous le dit, les maires d'arrondissement vous le disent, et même votre majorité vous le dit : ce n'est pas possible en l'état !

Monsieur VUILLERMOZ, en 7e Commission, suite à notre demande, vous nous avez dit les yeux dans les yeux : "Je ne peux pas retirer ce projet de délibération de l'ordre du jour". Vous nous l'avez dit et répété.

Le lendemain matin, jeudi matin, le Maire de Paris et Anne HIDALGO ont annoncé le retrait du projet de délibération DJS 381. Alors, l'un des deux ment, Monsieur VUILLERMOZ, ou ne connaît pas le règlement du Conseil de Paris, mais en tout état de cause, je crois que vous essayer d'enfumer l'opposition et d'enfumer les pratiquants de sport à Paris ! Pourquoi ?

Monsieur VUILLERMOZ, vous nous avez dit pour vous justifier que, quand vous êtes arrivé comme adjoint du Maire, les finances de la Ville n'étaient pas très brillantes, que les droits de mutation diminuaient et que c'était compliqué.

Monsieur VUILLERMOZ, cette année, les droits de mutations vont dépasser le milliard, le record va être explosé !

Votre politique sportive, c'est de mettre 200 millions à Jean-Bouin pour le sport-business, et vous prétendez défendre le sport de proximité.

Dernier épisode, ce vœu 17-A, et ne nous y trompons pas, Monsieur le Maire, c'est exactement la réplique du projet DJS 381, avec un beau papier cadeau, un beau ruban, un beau sourire, une belle musique, mais sur le fond c'est exactement la même chose parce que l'un des considérants dit : "Considérant la décision de la Municipalité de réajuster les tarifs horaires de ses équipements à compter de la rentrée 2012, sur la base des principes présentés par le projet de délibération DJS 381."

Mes chers collègues - et je conclurai - c'est simple : on veut nous refaire le coup du projet DJS 381, mais par un vœu, et pas par une délibération. Alors, Monsieur VUILLERMOZ, avant d'envisager une augmentation 4 fois, 2 fois, 10 fois 1.000 fois, tout ce que vous voulez, il faudrait déjà que l'offre d'équipements sportifs soit à la hauteur des pratiquants. C'est la raison pour laquelle nous avons encore déposé le vœu sur l'audit des équipements sportifs, que je présente, parce qu'avant de savoir combien cela coûte, il faut savoir ce que les Parisiennes et les Parisiens vont devoir payer.

Voilà, en matière d'équipements sportifs, sur le fond et sur la forme, cela ne peut pas continuer comme cela. Ce n'est pas possible. Je vous appelle à voter contre ce vœu n° 17 A, qui est inique, qui est injuste, sportivement, socialement et limite juridiquement, parce que là, vraiment, vous nous enfumez méchamment.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les témoins ont parlé. L'affaire est relancée.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer par répondre aux propos de M. MENGUY qui, tout à l'heure, parlait d'incurie en parlant du bilan de Jean VUILLERMOZ en matière de sport.

Je voudrais juste vous rappeler que le budget d'investissement en faveur des équipements sportifs de proximité a été multiplié par 4 depuis 2001.

Vous appelez peut-être cela de l'incurie, mais je crois que cela en dit long sur la priorité que nous avons donnée, notamment depuis que Jean VUILLERMOZ est adjoint aux sports, aux sports de proximité, à l'investissement en faveur d'équipements qui profitent aux quartiers populaires, au 18e arrondissement, au 19e arrondissement, au 20e, au 13e, à tous ces arrondissements dont vous n'avez que faire et qui sont pourtant partie prenante de notre Capitale. Et l'on doit cela aussi à l'énergie de Jean VUILLERMOZ et à l'énergie qu'il déploie depuis 2008 comme adjoint aux sports.

Pour ce qui est maintenant de cette autre question, qui est la question des tarifs, je voudrais d'abord rappeler que le projet de délibération dont vous parlez a été retiré. Et il a été retiré précisément parce que Jean VUILLERMOZ a eu la sagesse de constater qu'il suscitait un certain nombre de réactions, notamment auprès des clubs, et notamment au sein de notre majorité municipale.

Et je crois que c'est d'ailleurs toute la différence entre notre manière de gouverner et la vôtre, qui est que lorsque nous, nous constatons qu'un certain nombre de questions se posent, on remet l'ouvrage sur le métier, on prend le temps de concerter, on prend le temps de discuter ; c'est toute la différence entre notre manière de gouverner et la vôtre. Et je suis fier que nous, nous gouvernions de cette manière-là.

Pour ce qui est maintenant de ce vœu, je remarque que contrairement à ce que prévoyait le projet de délibération dont vous avez parlé, il n'est plus question de quadruplement des tarifs, et d'ailleurs il n'est pas fait mention d'un quadruplement des tarifs dans le vœu qui nous est proposé, et c'est l'un des acquis de la discussion que nous avons eue depuis plusieurs semaines.

Et je voudrais, à cet égard, dans la cohérence de ce que je viens de dire, proposer un amendement, à savoir que l'on n'évoque pas "l'ajustement" de la grille tarifaire des équipements sportifs municipaux, mais "un ajustement" tarifaire, ce qui nous permettra ensuite de discuter de la nature de cet ajustement et laisse la porte ouverte à d'autres possibilités que celles envisagées initialement.

Si cet amendement est accepté, nous voterons ce vœu et nous souhaitons qu'on profite du temps qui nous reste pour discuter avec les clubs et pour étudier les modalités de la compensation en direction des petits clubs qui subiront cette hausse.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je vous demanderai un peu de calme. On vous a écoutés. Laissez-les parler. On peut tous parler comme cela et interrompre.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci.

Nous aussi, nous soutenons l'amendement que vient de présenter Ian BROSSAT. Nous en souhaitons un autre, à savoir qu'il soit précisé également que cette augmentation interviendra une fois que nous aurons arrêté les subventions au Sport-Business.

C'est-à-dire que s'il y a un engagement d'arrêter les subventions au Sport-Business, nous sommes d'accord pour augmenter ce que doivent payer les clubs amateurs, mais si nous n'arrêtons pas de financer à coup de millions d'euros le PSG, Paris Levallois, en augmentant leurs subventions, comme on vient de le voir, il n'y a aucune raison de revoir les clubs amateurs qui, souvent - pas tous, c'est vrai - ont de grosses difficultés.

Si vous acceptez cet amendement, nous voterons ce projet de délibération. Sinon, bien entendu, nous ne le voterons pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voulez-vous ré-intervenir, Monsieur le Maire ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Oui, bien sûr, Monsieur le Maire.

Je suis toujours étonné. Je n'arrive pas à m'y faire. Je suis toujours étonné quand la Droite intervient de cette façon, sans se souvenir qu'elle est au Gouvernement depuis déjà très et trop longtemps.

Quel rapport ? Il est simple, le rapport. Le rapport est que le budget des sports, au niveau national, qui était à peu près équivalent en pourcentage au budget de la culture il y a quelques années, 1 %, est aujourd'hui de 0,10 %. Voilà ce que vous avez fait du budget des sports au niveau national. Il est donc évident que vous reportez tout sur les municipalités et les collectivités territoriales.

Il faut être clair : dans le même temps, vous avez supprimé les directions départementales de la jeunesse et des sports, tout comme huit C.R.E.P.S. (les Centres Régionaux d'Education Physique) soit un quart des C.R.E.P.S. du pays, et en 2010, le budget de l'Etat consacré au sport ne représente donc plus que 0,10 %. Il était encore de 0,15 % il y a quelques années. Vous n'avez donc pas cessé de faire baisser ce budget des sports. Cela, oui, c'est scandaleux. Scandaleux, parce qu'en même temps, au niveau du C.N.D.S., les aides aux associations sportives diminuent d'une façon considérable.

Alors, Monsieur MENGUY, vous dites : "De qui se moque-t-on ?" Et bien, retournez-vous vers vous. C'est vrai que la démocratie n'est pas facile, Monsieur MENGUY. Certainement que dans la dernière période, vous en avez fait l'expérience, mais nous, nous avons posé les problèmes et nous les avons posés depuis un certain temps. Cela fait au moins deux ans que nous sommes sur ce projet de délibération avec la volonté, à un moment donné, d'essayer, non pas seulement d'augmenter les tarifs dans les équipements sportifs, mais aussi de s'appuyer sur cette augmentation pour à un moment donné essayer d'accompagner une politique qui va vers plus d'équité, en réduisant les inégalités entre les associations, entre les arrondissements également.

Et donc, nous allons essayer de faire cette politique et nous allons essayer de la mener, évidemment, avec les maires d'arrondissements et avec les élus d'arrondissements, dans tous les arrondissements de la Ville.

Voilà donc un peu ce qu'il est envisagé de faire. Evidemment, à chaque fois, on revient sur Jean-Bouin, Jean-Bouin, Jean-Bouin : vous n'avez que cela à la bouche pour dire que ce n'est pas possible ; on fait une politique sportive, on augmente les tarifs et on subventionne Jean-Bouin à 150 millions d'euros et non pas 200 millions.

Encore une fois, Monsieur MENGUY, vous devriez réfléchir, parce que, là aussi - cela a été rappelé par Ian BROSSAT - avant 2001, les investissements sur le sport en une mandature, étaient de l'ordre de 100 millions d'euros, alors qu'aujourd'hui, dans la précédente mandature, nous avons fait 250 millions d'euros et dans cette mandature-ci, nous allons faire 400 millions d'euros pour le sport de proximité. Ce n'est pas rien, comme effort, au niveau de la Ville. Et malgré tout cela, nous n'arriverons pas encore, malheureusement, à avoir un nombre de mètres carrés suffisant pour les associations sportives.

C'est donc un effort conséquent qui a été fait pour le sport de proximité. Ce n'est pas une mince affaire et dans ce contexte-là, nous satisfaisons, soyons-en certains, les associations sportives de proximité, parce que c'est pour elles qu'est faite cette politique.

Enfin, Monsieur GAREL - je sais bien, vous y revenez à chaque fois - sur le sport business, je veux vous dire tranquillement que, si les collectivités territoriales en général, et nous en particulier, ne subventionnaient pas le basket, le handball, le volley-ball, il n'y aurait pas de clubs de handball, de basket et de volley-ball, en France, en général, à Paris en particulier.

Il faut donc savoir ce que nous voulons. Certes, je viens de le dire, comme le budget du sport a été réduit d'une façon terrible, ces clubs-là n'arrivent plus à vivre. L'économie... On peut même aller jusqu'au rugby, même si aujourd'hui, le rugby est en train de rentrer dans une phase qui est différente des autres sports que je viens de citer. Evidemment, il reste le football, et donc, évidemment, le P.S.G.

Monsieur GAREL, je voudrais vous rappeler quand même qu'avec votre accord on a diminué d'un million les subventions que nous accordions au Paris Saint-Germain dans les années précédentes.

Nous avons diminué de 600.000 euros la subvention au P.S.G. et nous avons diminué de 500.000 euros l'achat de places.

J'ai bien entendu, il y a un article dans un journal parisien selon lequel il fallait que l'on supprime totalement l'achat de places pour le Paris Saint-Germain.

Je remarque qu'encore aujourd'hui tous les arrondissements de Paris souhaitent pouvoir bénéficier de places, notamment pour leurs écoles, notamment pour les gamins qui jouent au football dans leur arrondissement et peut-être aussi que, au niveau de la Ville, il y a un certain nombre de possibilités.

C'est vrai que j'ai réduit de façon sensible, drastique, les places au niveau des élus, ce ne sont plus les élus qui profitent de ces places maintenant, ce sont principalement les gens qui, à mon avis, peuvent en bénéficier parce qu'ils participent au sport dans la Ville, notamment les bénévoles.

On est dans une situation totalement différente, au niveau du modèle français du sport et, cette évolution du modèle sportif français, il faut la prendre en compte.

Certes, jusqu'à maintenant, ce modèle sportif français faisait en sorte que les associations sportives aient une sorte de délégation de service public pour aller chercher les gamins dans les quartiers, leur faire faire du sport, leur apprendre le sport, leur donner les valeurs du sport et aussi, après, éventuellement, tirer les meilleurs vers le haut.

Ce n'est plus tout à fait le cas, il y a encore un certain nombre d'associations sportives qui font ce travail de service public, nous voulons les aider et nous les aiderons certainement un peu plus qu'ils ne sont aidés aujourd'hui, en faisant plus d'équité entre les différentes associations.

Il y a aussi un certain nombre d'associations qui font du sport santé, je n'ai rien contre, c'est une bonne chose, ou qui font du sport loisir, ce qui est tout à fait différent. Ce n'est plus tout à fait la même chose.

Dans ce contexte, que les associations sportives puissent être amenées à payer un peu plus les créneaux pour la Ville, cela ne me paraît pas être quelque chose de monstrueux.

C'est dans ce sens que nous proposons ce vœu. Je vais accepter l'amendement du groupe Communiste qui consiste à modifier le "le" en "un". Cela me rappelle un certain nombre d'amendements pour d'autres sujets, mais je veux bien transformer le "le" en "un".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 A ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 222).

Nous allons recompter, puisque vous le demandez.

Qui est pour le vœu n° 17 A ? 47.

Qui est contre ? 30.

Monsieur MENGUY, il faudra faire des progrès !

Nous allons vous faire plaisir et mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 17 du groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DJS 413 - Approbation de la fermeture des bains douches Castagnary (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 413 portant approbation de la fermeture des bains douches Castagnary dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Nous avons déposé un vœu sur cette question il y a quelque temps, lors d'un Conseil de Paris précédent.

L'Exécutif nous avait assuré que ce centre était fermé pour manque de fréquentation, mais que des places supplémentaires allaient être rouvertes dans d'autres bains douches à proximité.

Nous voulions nous assurer que cette ouverture de places supplémentaires était bien prise en compte par l'Exécutif, ce dont nous ne doutons pas, mais c'était néanmoins l'occasion d'interpeller l'Exécutif sur cette question.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Pour notre part, nous avons donné notre accord sur la fermeture de ces bains douches qui étaient extrêmement peu utilisés, qui étaient vétustes et demandaient des travaux très importants de réhabilitation et qui ne permettaient pas d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions.

M. BOUTAULT a raison, il y a un projet de réhabilitation...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez parler l'orateur.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - D'autant que je rejoignais M. BOUTAULT dans son vœu de réhabiliter les bains douches Blomet qui sont à proximité de ceux de Castagnary qui sont fermés, mais qui, je le précise, ont malheureusement ou heureusement un taux de fréquentation de 6 %.

Simplement, il est prévu de les maintenir et notre souhait est qu'ils soient réhabilités comme prévu. Mon intervention, en réalité, porte sur l'avenir de ce bâtiment qui est, je le rappelle, un équipement inscrit à l'inventaire du 15^e arrondissement.

Nous avons informé la Mairie de Paris de notre volonté de conserver cet équipement sous notre responsabilité afin d'y développer un projet multiactivité et, à titre conservatoire, et afin de montrer notre volonté de maintenir ce bâtiment sous notre responsabilité, nous avons décidé d'inscrire en investissement d'intérêt local, au titre du B.P. 2012, la somme de 69.500 euros qui permettra de réaliser un certain nombre de petits travaux et d'éviter la dégradation du bâtiment pendant sa non occupation au cours des prochains mois.

Le site sera déclassé, normalement, par la D.J.S. (je parle sous le contrôle de M. VUILLERMOZ), dans quelques jours pour être affecté à la D.U.C.T. et nous souhaitons, dans les discussions que nous avons pu avoir avec les différentes administrations et les riverains, les habitants, pour accueillir une salle de sports (fitness, danse), une halte-garderie en rez-de-chaussée et un studio d'enregistrement en sous-sol et nous pensions que l'appartement de fonction pourrait accueillir des associations en temps partagé ou des cours de soutien scolaire.

Bref, il y a un vrai projet dans ce bâtiment de belle facture, assez ancien, que nous souhaitons absolument conserver. Il est d'ailleurs inscrit "Protection Ville de Paris" ou autres. Le statut administratif de centre d'animation nous paraît le plus pertinent, s'agissant du mode de fonctionnement à venir.

Pour terminer, nous souhaitons que la D.U.C.T. et la D.P.A. puissent engager dès 2012 une étude de faisabilité qui amènerait au vote d'un budget prévisionnel et que, en 2014, le projet soit inscrit dans le P.I.P.P. de la mandature prochaine (nous le verrons avec le prochain Maire de Paris !) et la livraison pourrait ainsi intervenir en 2016.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7^e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Il faut revenir sur le fond, le réseau des bains douches accueille aujourd'hui 900.000 personnes par an sur 18 établissements.

Ce réseau n'est pas saturé puisque le taux d'occupation n'est que de 37 %. Evidemment, la destination des bains-douches a changé depuis quelques années, puisque, maintenant, ils sont principalement occupés par des personnes S.D.F., alors qu'avant c'était souvent les familles des arrondissements qui venaient dans les bains-douches. Une situation nouvelle est apparue pour l'utilisation des bains-douches, donc il est envisagé une évolution qui prenne en compte cette nouvelle situation, notamment d'envisager de proposer des services, que ce soit de la bagagerie, des machines à laver, un certain nombre de produits susceptibles d'offrir une utilité supplémentaire aux populations qui utilisent aujourd'hui les bains-douches.

Voilà la problématique qui nous est posée, et dans ce contexte, quand on regarde dans le 15^e arrondissement, les deux bains-douches, Blomet et Castagnary, il nous semble nécessaire de mutualiser ces deux équipements et de ne plus en avoir qu'un. C'est dans ce sens que nous avons proposé la fermeture de Castagnary, qui a d'ailleurs été approuvée comme cela vient d'être dit par le maire du 15^e arrondissement.

Quant à l'utilisation des bâtiments, je l'avais dit à M. le Maire du 15^e arrondissement, je ne suis pas le seul à décider, mais il me semble que les propositions faites ne correspondaient pas à l'objectif prévu par la Ville de Paris. Dans ce contexte, il pourra y avoir discussion, ce n'est pas directement de ma responsabilité, mais je ne vois pas comment il serait possible de mettre en œuvre les propositions du maire du 15^e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 413.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DJS 413).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine Émile Antoine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 18 relatif à la fermeture de la piscine Émile Antoine dans le 15^e a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Ce vœu fait suite à la fermeture de la piscine Émile Antoine. Le 15^e a été particulièrement concerné par les fermetures de piscines cet été, et il convient tout de même, compte tenu des conditions de fermeture d'Émile Antoine, que la meilleure information possible soit accessible non seulement aux pratiquants mais aussi à la population et aux riverains comme au Maire du 15^e et aux adjoints es qualité. On s'interroge sur le devenir de cette piscine en termes de traitement du problème, voire même de restructuration.

J'espère que la réponse qui nous a été fournie en 7e Commission se tiendra mieux que des réponses sur d'autres délibérations. Ce n'est pas parce que c'est un vœu sur une piscine, mais cela flotte un peu, nous espérons que vous pourrez donner une suite favorable au vœu sur Émile Antoine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Premièrement, la mairie du 15e arrondissement ne m'a jamais directement posé la question sur la situation de la piscine Émile Anthoine. Je veux bien répondre au niveau des vœux, mais franchement on peut communiquer différemment entre les mairies d'arrondissement et le maire adjoint chargé des sports quand il s'agit de ce genre d'équipement.

Cela dit, de son côté, la DJS a informé l'ensemble des usagers de la situation et a procédé à un important relogement, même si la situation n'est pas simple et doit être améliorée. Sur le fond, je peux affirmer que depuis plus d'un an et demi, la Ville travaille avec l'agence régionale de santé et essaie d'explorer toutes les solutions pour rouvrir cet équipement.

D'ailleurs, une nouvelle opération va être expérimentée d'ici la fin de l'année, il s'agit de la mise en place d'une résine sur les joints du carrelage, un essai sera d'abord réalisé sur le petit bassin pour vérifier si le champignon continue ou pas à proliférer avec ce procédé.

Les conclusions pourraient être rendues en début de l'année 2012. Je ne peux pas dire grand-chose, si ce n'est que nous expérimentons nombre de nouvelles méthodes qui permettraient de rouvrir le bassin. Il y a des champignons dans ce bassin que nous n'arrivons pas à éliminer.

On est dans une phase d'expérimentation de nouveaux procédés, on verra bien à partir du début d'année 2012 ce qu'il en sera de ces nouvelles expérimentations. Nous en tiendrons informés la mairie du 15e arrondissement, mais aussi l'ensemble des usagers de cette piscine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. Elle est relative "au dispositif du R.S.A. à Paris et à la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens quant à sa prise en charge".

La deuxième question, posée par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés", à M. le Préfet de police, est relative "à la stigmatisation des Roms".

La troisième question d'actualité est posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Elle est ainsi rédigée : "les collectivités locales ne doivent pas payer la crise".

La quatrième question du groupe U.M.P.P.A. est adressée à M. le Préfet de police. Elle concerne "la délinquance d'origine roumaine à Paris".

Enfin, la dernière question du Centre et Indépendants est ainsi libellée : "quelles réponses apporter à la délinquance de rue à Paris ?".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous terminons pour ce matin, et nous nous retrouvons à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, veuillez prendre place s'il vous plaît.

I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au dispositif du RSA à Paris et à la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens quant à sa prise en charge.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous abordons les questions d'actualité. D'abord, je sais que vous avez des raisons d'être réjouis, mais soyez-le en silence !

La question de M. Gauthier CARON-THIBAUT au nom des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

Monsieur CARON-THIBAUT, vous avez la parole.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Il est bon de le rappeler, en période de crise, la nécessité pour l'État et les collectivités locales de maintenir ou de faire revenir les plus précaires dans l'emploi est encore plus impérieuse. A ce titre, le Gouvernement, par la voix de Roseline BACHELOT, vient d'annoncer vendredi dernier le lancement d'une expérimentation visant à rendre obligatoires 7 heures de travail à travers des contrats uniques d'insertion pour des bénéficiaires du RSA ayant des difficultés sociales ou des problèmes de santé. Ce nouveau dispositif concernera 10.000 allocataires sur 15 départements et sera financé à 95 % par l'État et les Conseils généraux. Cet essai se rapproche du projet "Premières heures", que nous avons mis en place récemment avec "Emmaüs Défis" sur la base du volontariat et je me garderai d'émettre un jugement sur son efficacité puisque nous ne bénéficions pas encore d'assez de recul. Néanmoins, plusieurs questions restent en suspens. Quel est le coût d'une telle mesure ? On nous annonce 3 millions d'euros, ce qui fait 300 euros par contrat.

Est-ce bien sérieux ? Quelle sera la clef de répartition du financement du dispositif entre les Conseils généraux et l'État ? Paris a-t-elle été consultée ? Le Gouvernement souhaite-t-il imposer unilatéralement cette disposition aux 15 départements pressentis ?

Par ailleurs, sans vouloir prêter de mauvaises intentions au Gouvernement, ne peut-on pas douter de l'objectif affiché de cette mesure ?

En effet, avec ce dispositif, les bénéficiaires toucheront de facto 550 euros par mois et seront du coup sortis artificiellement des chiffres du chômage de catégorie A alors même que nous n'aurons fait que créer des travailleurs pauvres sans régler durablement leur situation.

Après avoir fait un effet d'annonce qui a fait un flop avec le R.S.A. jeune - une centaine de bénéficiaires seulement à Paris - le Gouvernement cherche-t-il à travestir la réalité de la pauvreté et du chômage en France ?

Franchement, alors même que Pôle Emploi est en pleine crise, que le taux de pauvreté ne fait qu'augmenter et que le Gouvernement s'obstine à ne pas vouloir revaloriser les minima sociaux en temps de crise, les bénéficiaires du R.S.A. méritent tout de même mieux.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, nous souhaitons d'une part qu'un point précis soit fait sur les chiffres des bénéficiaires de ce minima social à Paris dans cette rentrée 2011, et d'autre part, que soit rappelé à la représentation parisienne le montant mis à jour de la dette de l'État vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens en ce qui concerne la prise en charge du R.S.A.

M. LE MAIRE DE PARIS. - D'abord, je demanderai aux élus d'écouter les questions et les réponses. Par ailleurs, je voudrais rappeler que ce n'est pas génial de téléphoner avec son portable pendant la séance. On sort, c'est une question de bonnes relations de travail entre nous.

Mme Olga TROSTIANSKY a la parole pour répondre.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, je remercie Gauthier CARON-THIBAUT d'avoir mis en avant les errements des politiques d'insertion et d'emploi du Gouvernement.

Faire baisser la pauvreté d'un tiers en cinq ans.

Le Gouvernement est bien loin d'avoir réalisé l'objectif que le président de la République lui assignait en 2007. Au contraire, le taux de pauvreté a augmenté d'un demi-point en trois ans. Et ce sont désormais 8 millions de pauvres que compte notre pays.

En raison de l'atonie du marché du travail, Paris compte plus de 60.000 allocataires du R.S.A. socle tandis que 14.000 touchent le R.S.A. en complément de revenu d'activité.

Mais comment conduire des politiques de l'emploi efficaces en privant Pôle Emploi des moyens de fonctionner correctement ? Avec 150 postes en moins cette année, Pôle Emploi Paris est au bord de l'asphyxie en dépit de l'engagement remarquable de ses agents.

Nous avons pourtant besoin de Pôle Emploi, à qui la loi confie l'accompagnement des allocataires du R.S.A. sans difficultés sociales majeures. J'ai bien dit accompagnement. Mais que peut faire l'opérateur public alors qu'on lui impose des files actives de plus de 100 personnes ?

Pour lutter contre le chômage et permettre à chacun, en dépit de ses difficultés, de s'insérer sur le marché du travail, il faut un investissement massif et résolu de tous les acteurs. Pour notre part, nous achevons l'élaboration d'un programme départemental pluriannuel pour l'insertion et l'emploi que nous vous présenterons en novembre, et qui aura une priorité absolue : l'emploi. Nous continuerons à engager les crédits nécessaires malgré le montant astronomique de la dette de l'État sur l'allocation R.S.A. qui atteint désormais plus de 200 millions d'euros et dont nous demandons le remboursement à l'État.

Pour accompagner vers l'emploi même les plus fragiles, il ne faut pas hésiter à expérimenter, à innover, mais quand le Gouvernement innove, c'est pour créer un R.S.A. jeunes qui bénéficie à à peine plus de 100 personnes à Paris et qui ne concerne même pas ceux qui ont le plus besoin d'être soutenus.

Ou alors, c'est pour agir à l'instar de Laurent WAUQUIEZ, qui veut imposer aux allocataires un travail non rémunéré ou bien brandir la menace de sanctions, comme le dit M. DAUBRESSE.

En matière d'innovation, je reprendrai plutôt l'exemple cité par Gauthier CARON-THIBAUT : le dispositif première heure, dispositif municipal. C'est effectivement une expérience originale qui permet aux plus exclus de s'insérer progressivement dans l'emploi jusqu'à avoir un quota d'heures suffisant pour intégrer un contrat aidé.

Les associations comme "Emmaüs Défi" ou "Macadam", bientôt, se sont rapidement saisies de cet outil pour des publics que d'aucuns considèrent comme ininsérables.

Avec mes collègues Seybah DAGOMA et Christian SAUTTER, nous pensons qu'il faut faire confiance aux personnes plutôt que de les soupçonner sans cesse de vouloir frauder ou paresse avec leur maigre allocation.

Monsieur le Maire, c'est pourquoi, sans préjuger de l'efficacité du nouveau contrat aidé qu'a présenté sommairement la Ministre des Solidarités, et sur laquelle nous n'avons pas été sollicités, il me semble profondément irrespectueux de sans cesse rappeler les allocataires du R.S.A. à leurs devoirs sans leur accorder leurs droits.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Le droit au travail. C'est ce que le Gouvernement devrait mettre en œuvre car ce que souhaitent de tout cœur les allocataires du R.S.A., comme tous les chômeurs, c'est travailler.

II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la stigmatisation des Roms.

III - Question d'actualité du groupe UMPPA sur la délinquance d'origine roumaine à Paris.

IV - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la délinquance de rue à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai deux questions dont je pense qu'elles ont un rapport l'une avec l'autre, pas dans la manière de formuler la question.

M. BAUPIN, pour le groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés", sur la stigmatisation des Roms, et M. GOUJON, sur la délinquance d'origine roumaine à Paris. Je pense que c'est opportun, comme elles sont toutes les deux adressées à M. le Préfet de police, de les joindre, même si je ne suis pas sûr que vous allez dire la même chose ! M. le Préfet de police dira des pensées cohérentes.

Monsieur BAUPIN...

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci de souligner par avance la cohérence du Préfet de police.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'était pas un jugement, mais quand on peut dire des choses positives, il ne faut pas se gêner.

Monsieur BAUPIN, vous avez la parole.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Ce sera moins positif, je suis désolé.

Monsieur le Préfet, le 12 septembre, le Ministre de l'Intérieur a fait une descente très médiatisée sur les Champs-Élysées. Sous couvert d'arrêtés anti-mendicité, il a de fait donné le départ à une nouvelle étape dans la stigmatisation et la répression des Roms. Ce faisant, il s'est inscrit dans la droite lignée du sinistre discours de Grenoble du Président SARKOZY. À l'époque, surfant sur un fait divers ne les concernant pourtant pas, celui qui est censé incarner la France, les Français et les valeurs de la République n'hésitait pas à pointer du doigt une catégorie de la population, à la désigner à la vindicte populaire et à annoncer des expulsions massives.

Dès cette époque, la commissaire européenne chargée de la justice Vivian REDING dénonçait la discrimination dont était victime une minorité ethnique et soulignait qu'elle pensait que "L'Europe ne serait plus le témoin de ce genre de situations après la Seconde Guerre mondiale".

Ces fortes paroles, de même que celle de l'O.N.U., et même de l'Église catholique, dénonçant la grave dérive française, puis l'épisode de la vraie fausse circulaire honteusement retirée avaient pu donner l'impression que le bras déportateur avaient été stoppé.

Il n'en était malheureusement rien. De nombreuses associations, à commencer par "Médecins du monde" n'ont cessé de mettre en évidence cet acharnement contre des citoyens européens qui, depuis des siècles, sont pourchassés, martyrisés, et ces derniers mois encore victimes de pogroms, en Hongrie notamment.

Certes, il convient de ne pas faire d'amalgames, mais comment ne pas avoir en tête les images des heures les plus sombres de notre histoire quand une rame de tramway est spécialement affrétée pour aider la police à expulser une centaine de Roms dans un camp de Saint-Denis ?

Comment ne pas s'indigner quand cette escalade répressive s'accompagne d'une avalanche de soi-disant dérapages verbaux de la part de parlementaires, voire de Ministres depuis condamnés pour ces propos, qui participent à la construction de ce qu'il faut bien qualifier de nouveau socle idéologique raciste.

D'apéros "saucisson, vin rouge" à l'intérieur même de l'Assemblée nationale, au débat démagogique sur l'identité nationale, ou encore d'appels aux armes à serments, on ne compte plus les signaux nauséabonds adressés par une Droite qui se disait autrefois républicaine, à la frange la plus nationaliste et raciste de l'échiquier politique.

Comment ne pas avoir la nausée quand on voit qu'on s'acharne ainsi sur les plus faibles, des mineurs isolés membres d'un peuple parmi les plus pourchassés de la terre, avec le soutien bruyant d'une partie de cette assemblée, quand au même moment on fait preuve de tant de mansuétude pour les puissants, à commencer par un ancien Maire de Paris, pour qui la relaxe est demandée par le Parquet alors même que son parti au pouvoir, les mêmes qui veulent qu'on pourchasse les Roms, a déjà reconnu sa culpabilité en versant une bien faible compensation à la Ville ?

Comme direz Claude GUEANT, les Français ont parfois l'impression de ne plus être chez eux. En effet, difficile aujourd'hui de reconnaître les valeurs de la France dans cette politique haineuse et discriminatoire.

Ma question, Monsieur le Préfet, sera donc simple. Vous nous avez régulièrement rappelé votre attachement aux valeurs républicaines et à une police républicaine.

N'avez-vous pas le sentiment que le travail qu'on vous fait faire, et à travers vous qu'on fait faire aux forces de police, a bien plus à voir avec une basse instrumentation politicienne qu'avec les valeurs de la République ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. GOUJON sans doute avec une autre tonalité.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Vous avez raison, Monsieur le Maire, car après les propos tellement excessifs, sinon injurieux ou diffamatoires de M. BAUPIN et ses amalgames scandaleux qui le disqualifient complètement, mais on a l'habitude, je reviendrai pour ma part à des problématiques qui concernent sans doute plus directement la vie quotidienne des Parisiens, et c'est cela qui intéresse notre groupe.

En effet, à Paris, depuis plusieurs mois, la délinquance d'origine roumaine, oui, a littéralement explosé. Un déferrement sur dix concerne désormais un migrant roumain. Certains d'entre eux sont interpellés 20, 30, 50 fois en flagrant délit et la Justice peine à les dissuader de récidiver.

Filles et garçons, souvent âgés de moins de 13 ans, parfaitement encadrés par leur aînés, se voient contraints de déambuler toute la journée pour commettre un maximum de larcins pour le compte de réseaux mafieux, tel le réseau Hamidovic, récemment démantelé, et responsable à lui seul de près de 75 % des vols à la tire dans le métro.

Faut-il rappeler que l'un des responsables de ce réseau a été interpellé alors qu'il était en train de frapper à coups de pied une jeune bosniaque de 13 ans enceinte ?

Des réseaux qui font venir des "petites mains" de Roumanie pour 100 euros, des enfants évidemment autant auteurs que victimes, et punis s'ils ne donnent pas satisfaction. Esclavage des temps modernes. Difficiles à identifier, s'échappant des foyers dans lesquels ils sont placés, ils se savent protégés par les lois sur les mineurs et agissent aujourd'hui en toute impunité.

Du vol de portefeuille aux escroqueries à la charité et aux cambriolages, en passant par les agressions de personnes âgées jetées à terre devant les distributeurs automatiques de billets, les vols de téléphones mobiles imprudemment posés sur les tables des terrasses de bistrots, les vols de cuivre, on constate une diversification de leurs activités illicites.

Ils se déploient autour des grands magasins, comme le dénonce d'ailleurs également Pierre LELLOUCHE, et des sites touristiques mais dorénavant se dispersent dans tout Paris.

Loin d'être resté inactif, Monsieur le Préfet, vous avez multiplié par trois les interpellations, implanté même des policiers roumains à Paris, pourchassé les vendeurs à la sauvette, édité un arrêté anti-mendicité sur les Champs-Élysées, qu'approuve mon collègue François LEBEL, et qu'il faudra étendre à d'autres quartiers - d'ailleurs, il y a des demandes sur les Halles, de Jean-François LEGARET, ou vers le Trocadéro, de mon collègue Claude GOASGUEN - et vous avez également développé les patrouilleurs et la vidéoprotection.

Alors que la délinquance baisse très sensiblement à Paris depuis plusieurs années, grâce à l'action de la Préfecture de police et aux moyens mis en oeuvre par le Gouvernement, aux lois votées par le Parlement, quelles mesures pouvez-vous décider pour enrayer ce phénomène qui se développe de façon extrêmement dangereuse, la solution ne nous paraissant évidemment pas être la suppression de la Préfecture de police, comme le propose, quant à lui, le Parti socialiste ?...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il y a également une question de M. HÉLARD sur la délinquance de rue à Paris.

Vous souhaitez qu'on la joigne ? Monsieur le Préfet de police, êtes-vous d'accord pour qu'on traite les trois questions ensemble ? C'est plus simple.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - J'aurai 30 minutes pour répondre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, mais d'habitude, d'ailleurs, vous prenez toujours plus que ce qui est prévu, donc il n'y a pas de problème.

M. Eric HÉLARD a donc la parole.

Qu'est-ce qu'il faut que je fasse pour me faire applaudir par la Droite ! C'est fou !

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Préfet.

Cette question d'actualité n'a d'autre but que de poursuivre avec vous, Monsieur le Préfet de police, la réflexion des élus parisiens sur les réponses à apporter à l'amplification de la délinquance de rue dans de nombreux quartiers de notre Capitale, quartiers touristiques, quartiers d'affaires et, bien évidemment, aussi les métros et les gares.

Le phénomène s'est, comme l'a dit Philippe GOUJON, amplifié ces derniers mois. Vols à l'arrachée, violences, insultes, la liste est longue des actions commises par les pickpockets d'origine étrangère, le plus souvent mineurs.

Or, la situation sociale de ces populations délinquantes est fort contrastée. Cela va du chef de réseau, exploitant honteusement des enfants forcés à mendier ou à détrousser les touristes, en passant par les revendeurs à la sauvette.

Vous avez décidé d'interdire la mendicité aux Champs-Élysées pour faciliter le travail de la police. Nous n'avons pas d'a priori sur cette mesure. Sera-t-elle suffisante ? C'est bien là la question.

Nous comprenons qu'il ne s'agit pas tant de réprimer la mendicité que de s'attaquer à des filières mafieuses qui exploitent la misère.

Le maire du 16^e arrondissement propose dans un vœu d'élargir ce périmètre. C'est une mesure judicieuse, mais elle ne règlera pas tout, loin de là, car la question dépasse de loin le périmètre de notre ville. Il existe un problème européen de régulation des filières d'immigration illégales. Il existe un second problème européen qui a trait à l'intégration sociale et politique des populations non sédentaires.

On ne peut pas fermer les yeux plus longtemps sur les camps de Roms du Nord de Paris qui se reforment après chaque démantèlement. La misère qui y règne est un vrai problème à gérer au niveau du Grand Paris. C'est à l'Etat d'imaginer de nouvelles solutions dans ce domaine.

Il existe, enfin, un problème d'organisation de la police parisienne, dont nous avons bien compris, Monsieur le Préfet, que vous souhaitiez que les élus parisiens s'emparent avant qu'une éventuelle loi fasse évoluer les choses, celle de la création d'une police municipale que nous ne cessons de réclamer depuis des années.

Malheureusement, nous avons bien compris que le Maire de Paris n'en voulait pas et fuyait ses responsabilités potentielles dans ce domaine, pour faire reposer toute la charge de la sécurité de nos concitoyens sur l'Etat.

Pour toutes ces raisons, nous regrettons l'absence d'un grand débat sur la question dans cette enceinte. Nous pensons que le Conseil de Paris se doit d'avoir une réflexion collective sur le sujet et qu'il doit être en mesure, dans le respect des sensibilités de chacun, de débattre prochainement avec vous de ces questions de délinquance de rue et de réponses sociales, pénales et policières susceptibles d'être apportées.

Nous préférierions de loin travailler sur le développement économique et humain de Paris, mais la réalité nous rattrape et nos concitoyens exaspérés réclament une action énergique de l'Etat, mais aussi des élus, pour que nos rues et nos sites touristiques retrouvent sérénité et sécurité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bien.

Après toutes ces questions, je donne la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Messieurs les Conseillers, je vais, comme c'est souhaité, répondre aux trois questions, mais je souhaiterais, comme les choses avaient été préparées dans l'ordre des réponses, m'adresser à chacun d'entre vous successivement.

Je voudrais, tout d'abord, bien sûr, répondre à M. BAUPIN. D'ailleurs, il y a une petite question de méthode, Monsieur le Maire, sur laquelle j'attire votre attention : je n'ai eu que le titre de la question, je n'ai pas eu le libellé complet, ce qui est très important pour répondre à chacun des points.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous réponds tout de suite. Effectivement, moi non plus. Les questions que l'on me pose, on ne me donne que le titre. On est un peu logé à la même enseigne. Moi aussi, je préférerais avoir la question en entier.

Je renvoie cela à la conférence d'organisation.

M. le Préfet de police et moi-même demandons aux élus qui posent des questions de nous transmettre la question avant, mais vous en débattrez avec les présidents de groupe. C'est pareil pour moi.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, nous avons, c'est assez souvent le cas, la même situation ; cela m'aurait amené à ne pas répondre à M. BAUPIN, parce que le titre, c'est : la stigmatisation d'une communauté dont je n'ai pas le droit de prononcer le nom et comme je considère qu'il n'y a pas stigmatisation, j'aurais été assez incomplet.

J'ai été, à vrai dire, maintenant que j'ai d'ailleurs le libellé exact de la question, autant surpris et je manifeste mon étonnement, puisque l'intitulé même de la question et vos propos font référence à plusieurs reprises aux termes de Roms, dont vous avez dit que certains des responsables de ce pays, en l'utilisant, avaient été condamnés. Je pense que vous prenez quelques risques.

Moi, je me refuse, bien sûr, à employer ce terme que je n'emploierai plus dans la suite de mon intervention.

Les services de police que je dirige n'ont, en effet, à connaître ni de l'origine ethnique ou sociale ni, bien sûr, de la religion des personnes qu'ils interpellent, mais confrontés à des phénomènes délinquants, ils peuvent, en revanche, puisqu'à l'heure actuelle, je crois que cela fait l'objet d'une discussion, chercher à mieux comprendre pour mieux combattre ces phénomènes de délinquance, et on peut le faire et on a le devoir de le faire, en se référant à la notion de nationalité, en parfait accord, d'ailleurs, avec les autorités indépendantes en charge de ces questions, et notamment la C.N.I.L.

Ces informations, loin d'être utilisées pour stigmatiser quiconque, permettent, au contraire, à mes services et à moi-même, bien sûr, de travailler finement, de comprendre certaines logiques à l'œuvre et de gagner en efficacité dans les réponses que nous apportons à de nouvelles formes de délinquance.

Donc je tenais à vous le dire d'entrée, nettement et sans ambiguïté, nous ne connaissons aucune ethnie, aucune minorité ; c'est le cas pour moi, puisque vous avez personnalisé votre question de façon très précise, et je n'ai, bien sûr, aucun problème pour appliquer la loi en France, je suis même rémunéré pour cela, et lorsque vous me ferez l'honneur, Monsieur BAUPIN, de venir à la manifestation que j'organise maintenant que j'ai rétabli l'accueil des nouveaux policiers, je vous remettrai le petit livre bleu que j'ai mis en vigueur le jour où le Président chinois venait en France... Vous voyez, j'ai perdu tout sens de la modestie. Ce petit livre bleu est notre façon de travailler. Je m'honore d'ailleurs d'avoir mis dans ce document la très belle lettre du Préfet GRIMAUD, dont je n'ai pas honte de me considérer comme un des successeurs, à la différence peut-être d'autres qui ont occupé ma fonction.

Alors, vous évoquez la supposée stigmatisation qui résulterait de l'action des services de la Préfecture de police et de déclarations récentes et vos propos contrastent avec la remontée de terrain et le ressenti d'une part importante de la population parisienne face à de nouvelles formes de délinquance de voie publique qu'il serait tout à fait irresponsable de nier ou d'éluider. Le Gouvernement roumain lui-même, avec lequel nous avons beaucoup de contacts, est très ennuyé de cette situation et travaille avec nous, donc nous avons pris la mesure des difficultés et donc nous recherchons tout simplement à être efficaces.

Comme je le subodorais, sans avoir le détail de votre question, je me doutais bien que vous évoqueriez les conditions dans lesquelles, après l'évacuation d'un campement, les choses se sont passées en Seine-Saint-Denis. Le Préfet de Seine-Saint-Denis a eu l'occasion d'expliquer ce qu'il avait fait dans cette affaire. Ces personnes ont été expulsées après une décision de justice ; c'est notre métier, lorsqu'on des décisions de justice, que de les faire appliquer. Et ces personnes se sont retrouvées dans une station de tramway, lourdement chargées, avec des bagages. Donc, il a été décidé de mettre une rame de tramway supplémentaire à leur disposition.

Alors, ces personnes, je tiens à le souligner, étaient totalement libres d'aller où elles souhaitaient. Elles avaient manifesté le désir d'aller à la gare R.E.R. de Noisy-le-Sec et c'est pour faciliter cette destination qu'une rame supplémentaire a été prévue.

Puisque vous placez ces questions, ce qui est tout à fait normal, dans la rubrique de l'éthique et de la morale, et des comparaisons historiques, je crois qu'il y a quand même quelques comparaisons historiques... D'ailleurs, certains, qui ont eu à souffrir de certains événements qui ont été évoqués, n'ont pas manqué de considérer qu'il y avait quand même un petit abus à faire de telles comparaisons !

Voilà ce qu'il s'est passé. Je pense qu'il n'y avait pas matière à une telle condamnation.

En fait et au final, ce que je retiens pour ma part, c'est la réalité d'un phénomène délinquant - je vais en donner les détails en répondant à M. GOUJON - au sein de réseaux organisés. C'est la nécessité de trouver des réponses adaptées à de nouvelles formes de délinquance et de conduire une action déterminée de démantèlement des réseaux à l'œuvre ici et en Roumanie. C'est la nécessité d'imaginer ensemble des réponses adaptées à la situation des plus jeunes délinquants. Pour ma part, je ne me résous pas, en effet, à voir de très jeunes garçons et de très jeunes filles livrées à eux-mêmes au cœur de notre Capitale, autant auteurs que victimes d'ailleurs, et qui déploient des trésors d'ingéniosité pour échapper aux services de police.

Je note d'ailleurs que ce phénomène - puisqu'il faut que je sois rapide - préoccupe également dans d'autres Etats et nous devons nous en soucier.

Ce sont des réseaux mafieux. Voilà les maisons qu'occupent les gens qui utilisent les enfants en Roumanie.

On a fait un travail considérable - je vais y revenir - d'identification de ces réseaux. A mon avis, ce sont ces enfants qu'il faut que nous secourions dans un relatif consensus républicain, comme vous avez pu le souhaiter.

M. GOUJON m'interroge sur ce que nous faisons à la Préfecture de police dans le cadre de la lutte contre cette délinquance roumaine.

D'abord, il faut faire le bilan. Je lis que nous serions en situation d'interpeller davantage. On souhaiterait ne pas avoir à interpeller davantage de jeunes Roumains. Comme j'ai eu l'occasion, je crois, de le dire ici : entre 2008 et 2010, la délinquance roumaine à Paris a triplé. Depuis le début de l'année, sur les huit premiers mois de l'année, elle a augmenté de 107 % et nous avons interpellé 5.894 Roumains à Paris.

Comme le Ministre de l'Intérieur a eu l'occasion de le dire lorsqu'il est allé sur les Champs-Élysées, aujourd'hui au niveau de la justice, il y a 1 personne sur 10 qui est de nationalité roumaine, alors que l'année dernière, c'était 1 sur 20.

Ces personnes, ces délinquants, la plupart du temps multitérants, ont diversifié leur action, si je puis dire, qui s'exprime dorénavant dans de multiples domaines : mendicité agressive, escroquerie à la charité publique, vol à la tire et au distributeur automatique de billet, organisation de jeux de hasard, proxénétisme et, pour d'autres, cambriolage et recel.

Enfin, ce qui marque aussi cette délinquance - et chacun y sera tout particulièrement sensible, je pense -, c'est la proportion de mineurs, puisque 48 % des personnes interpellées dans les chiffres que je venais de donner, c'est-à-dire 1 sur 2 en clair, sont des mineurs.

Il faut savoir également que, dans cette problématique des mineurs, pour laquelle vous m'avez récemment écrit, Monsieur le Maire, pour que nous mettions en place un suivi individualisé qui, malheureusement, ne concernera sans doute pas ce type de population, 40 % des jeunes mineurs déferés sont de nationalité roumaine.

Il nous paraît que lutter contre ce phénomène est une exigence policière mais aussi une exigence morale. Comme je l'indiquais tout à l'heure, nous ne pouvons accepter que de très jeunes garçons et de très jeunes filles, livrés à eux-mêmes au sein de la Capitale, ne puissent pas être secourus.

C'est la raison pour laquelle, au-delà des pouvoirs administratifs qui sont les nôtres à la Préfecture de police, nous avons structuré notre action dans trois directions.

D'abord une présence policière sur la voie publique ; j'y reviendrai, pour ne pas être trop long, en répondant à la troisième question concernant les vendeurs à la sauvette, même s'il ne faut pas évidemment multiplier... enfin, pratiquer des amalgames. Sur ce secteur, il y a eu l'arrêté interdisant la mendicité et ses formes assimilées, que j'ai pris le 13 septembre dernier pour conforter l'action des policiers. Cet arrêté est limité à un secteur précis de la Capitale et est valable jusqu'au début de l'année 2012.

Cette interdiction constitue une expérimentation qui fera l'objet d'un bilan précis d'ici quelques semaines et qui nous permettra de voir si nous devons aller plus loin. Mais, bien souvent, l'interpellation régulière des mêmes individus, parfois plusieurs fois dans la même journée, signe les limites de cette seule stratégie d'action de voie publique, notamment pour les mineurs, et c'est pourquoi nous avons amplifié et diversifié cette action ces derniers mois.

D'abord, comme je l'ai dit de façon très résumée, en abordant le démantèlement des réseaux. Démanteler ces réseaux cela signifie qu'il faut que nous identifions ces jeunes enfants qui, la plupart du temps, utilisent des alias. Je pense à un jeune garçon qui porte le nom de Spartacus qui a utilisé 22 alias et que nous avons interpellé 49 fois en 3 mois. Nous avons lancé des opérations de démantèlement des biens mal acquis de nature patrimoniale, d'où les photos que je vous ai présentées tout à l'heure.

Nous avons donc une coopération policière très, très poussée avec la Roumanie, puisque, depuis 3 mois, nous accueillons 8 policiers roumains à la Préfecture de police. Ils seront complétés par 3 collègues très prochainement.

Ensuite, autre axe de travail, nous travaillons à une réponse adaptée à la situation des mineurs qui sont à la fois, comme je l'indiquais, bien sûr des auteurs d'infractions, ce que l'on regrette, mais avant tout des victimes de groupes organisés.

C'est la raison pour laquelle nous avons réactivé un dispositif qui avait porté ses fruits et qui était un groupe mis en place en 2002, qui n'a plus fonctionné pour des raisons de constitutionnalité, mais les éléments ont été trouvés pour que ce groupe soit réactivé.

Ce que je voulais, en réponse à M. GOUJON et en complément de ce que j'ai pu dire à M. BAUPIN, c'est l'assurer, par une vue rapide de ce dossier, que nous sommes à la manœuvre sur la partie policière, bien sûr, sur la partie judiciaire, sur laquelle je ne ferai pas de commentaire, mais également sur le volet humanitaire, car nous travaillons avec les Roumains et nous travaillons aussi, puisque Mme EL KHOMRI, je crois, complètera cette réponse, nous travaillons également avec "Hors la Rue", car nous souhaiterions que ces enfants soient retirés des griffes de ces exploiters et mis dans des situations où ils puissent avoir un avenir autre que celui de la délinquance ou de la prostitution pour les jeunes filles.

Je réponds maintenant à la question du conseiller concernant les ventes à la sauvette. J'essaie d'être rapide pour ne pas indisposer M. le Maire de Paris et les conseillers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis très patient !

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Sur cette affaire des ventes à la sauvette, nous sommes aussi à la manœuvre et ce n'est pas très facile. Je ne vais pas me lancer dans une définition technocratique des ventes à la sauvette, mais il nous semble qu'il y a plusieurs cas de figure.

Il y a d'abord ce que j'appelle les "sauvettes touristiques", c'est-à-dire les ventes de différents objets sur les principaux sites touristiques de Paris. Evidemment, on a à l'esprit la Tour Eiffel et le Trocadéro mais aussi Montmartre. Nous avons les ventes à la sauvette que l'on qualifie plus tristement de "ventes de la misère" et il y a une dernière variété, peu connue mais à laquelle on doit s'attaquer pour l'image de Paris, c'est tout ce qui concerne les ventes à la sauvette à l'occasion des congrès, foires et salons qui font l'objet d'un trafic des billets gratuits donnés aux exposants, qui est tout à fait scandaleux et sur lequel j'ai écrit très récemment à tous les exposants dans le cadre de l'application de l'HADOPI, sur lequel je redirai un mot.

S'agissant de ces ventes à la sauvette, il faut que vous sachiez - j'ai eu l'occasion d'en parler - que nous avons engagé beaucoup d'actions dans le cadre de ce que l'on appelle les périmètres de sécurité renforcée. Nous avons fait 900 opérations anti-sauvette spécifiques depuis le début de l'année en y affectant 31.374 policiers.

Il faut savoir également, ce qui est important pour les maires d'arrondissement qui sont devant moi, que les effectifs des commissariats ne représentent que 28 % des effectifs engagés, puisque ce sont, pour 70 %, des renforts qui sont affectés à ces opérations, soit des renforts de force mobile soit des renforts et forces mutualisées de l'agglomération parisienne.

Depuis que la loi dite LOPPSI 2 a été adoptée et a fait de la sauvette un délit, nous avons interpellé 3.771 personnes et il y a eu 611 gardes à vue.

Nous nous sommes attaqués également aux organisateurs ou donneurs d'ordre, et nous avons déjà neutralisé une boutique dans le 3e arrondissement qui fournissait les objets, dans laquelle nous avons saisi pas moins de 115.000 Tour Eiffel pour un poids de 19 tonnes.

Nous sommes sur d'autres recherches de réseau, notamment, puisque je sais que M. VAILLANT y est particulièrement sensible, sur les vendeurs de cigarettes à Barbès.

Tout cela a été conforté par une campagne de publicité, si je puis dire, de sensibilisation avec ces affiches, sur lesquelles nous avons travaillé avec l'Office du tourisme de Paris. Si la Ville souhaite nous aider avec son grand dispositif de publicité, d'affichage, évidemment nous sommes tout à fait à sa disposition.

Enfin, et j'en aurai fini, pour essayer de répondre à tous les volets de la question posée, je ne suis pas du tout certain qu'une police municipale serait, dans de telles matières, beaucoup plus efficace que la police nationale qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour avancer.

Quant à la suppression de la Préfecture de police, c'est un sujet qui me dépasse tout à fait largement et sur lequel je ne peux répondre à M. GOUJON.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Myriam EL KHOMRI, essayez de ne pas être trop longue.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Au-delà du fait que les Roumains étaient pointés à Paris le jour où les Comoriens l'étaient à Marseille, que le Maire de Paris n'a pas été consulté sur l'arrêté anti-mendicité, je voulais revenir quelques instants sur ces mineurs.

Ces mineurs, qui sont l'objet de tant de débats et de tant de tribunes, je propose qu'un instant nous les considérions, non pas comme des objets, mais comme des sujets, sujets de plein droit et non pas simples objets d'une politique de sécurité, astreinte à une obligation de résultat.

Sujets complexes, appelant une réflexion complexe, et non pas simple objets appelant une solution simpliste.

La vérité rendue dans sa complexité, même si l'éloquence politique en pâtit, c'est que ces mineurs étrangers sont à la fois auteurs et victimes. Les traiter exclusivement comme des auteurs d'infractions pénales en les punissant de peines de prison est inopérant.

A peine sortis d'une garde à vue, éventuellement d'une incarcération pour les plus âgés, ils reprendront la seule activité qu'ils puissent exercer, le vol simple pour les plus jeunes, le vol qualifié et les escroqueries pour les plus âgés, sans parler de la prostitution, largement taboue en ce qui les concerne et qui apporte souvent à leurs exploiters un complément de revenu.

Les traiter exclusivement comme des victimes, en les isolant des réseaux qui les contrôlent sans action coercitive est insuffisant. A peine interpellés, ils sont attendus dans quelques lieux clés où la procédure les fait transiter. A peine placés, ils fuguent pour retrouver ceux qui, dans le même temps, les affament et les nourrissent, les exploitent et les protègent, ceux qui ont fixé les règles et les conditions d'une citoyenneté réduite au clan.

Il faut donc accepter de les traiter à la fois comme auteurs et victimes, les sortir de la rue pour leur sécurité et celle des Parisiens, en un mot, gagner leur confiance pour pouvoir leur faire confiance.

J'insiste sur le fait que cette somme d'exigences ne relève absolument pas d'un quelconque angélisme, mais bien du pragmatisme le plus terre à terre.

Je vais d'ailleurs reprendre l'exemple de M. GOUJON. Si les interpellations qui ont touché la tête de réseau "Hamidovic" l'hiver dernier n'ont pas empêché qu'il perdure, c'est qu'aucune protection spécifique n'a pu être proposée aux 50 gamines exploitées, en même temps qu'on interpellait les adultes.

La véritable réponse résiderait dans une coordination des politiques publiques sur le territoire national. Elle doit être pilotée par l'État avec le soutien de l'Aide sociale à l'enfance, en coordination avec la Brigade de protection des mineurs et avec la Justice au travers des tribunaux pour enfants et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Or, l'État a consciencieusement raboté les moyens de chacun de ces services et la Ville de Paris finance près de 70 millions d'euros pour la prise en charge des mineurs étrangers isolés, sans aucun soutien de l'État.

Il faut créer un dispositif d'insertion et un dispositif d'accueil spécifique pour ces mineurs, dans des lieux sécurisés, où les réseaux ne puissent pas les atteindre et avec un accompagnement très serré des associations afin qu'ils ne fuguent pas sur le chemin.

C'est notamment ce travail de long terme que nous avons mené avec mon collègue Romain LÉVY, chargé de la protection de l'enfance, les services de justice et ceux de la Préfecture de police avec l'association "Hors la Rue".

Quant au renvoi au pays en lequel le Ministre de l'Intérieur a placé toute son espérance, chaque acteur de terrain sait qu'il n'est pas satisfaisant. Il ne fait qu'allonger la liste des étrangers reconduits dans le pays que nous appelons "leur pays" pour nous donner bonne conscience, mais qui n'est pas ou plus leur pays et qu'ils cherchent à quitter dès l'instant où ils y remettent les pieds.

Ce sont donc quelques centaines de kilomètres en plus pour eux et quelques centaines d'euros en plus dans les poches des filières d'immigration clandestine, pour des résultats que les Parisiens constatent tous les jours dans la rue.

Nous sommes pleinement conscients de la situation que la Droite a l'air de découvrir depuis que le Ministre de l'Intérieur a choisi d'en faire un axe de communication, mais nous considérons qu'il est immoral et inefficace de répondre par l'exclusion à des phénomènes de délinquance qui proviennent de l'exclusion.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je propose qu'on s'en tienne là, tous les points de vue ont été exprimés.

Merci.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au non-paiement de la crise par les collectivités locales.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je passe à la question suivante, celle de Mme Danielle SIMONNET, à qui je donne la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'heure où les collectivités locales préparent leur budget pour l'année 2012, année qui sera singulière puisque le peuple souverain est appelé aux urnes, nous voulons vous interroger, Monsieur le Maire, sur les conséquences que pourrait avoir un alignement sur les mauvaises solutions qui se profilent ici ou là et qui voudraient faire de l'austérité budgétaire une règle d'or.

La dette est utilisée ici par le Gouvernement pour justifier un gel inacceptable des dotations globales de fonctionnement, comme elle est utilisée contre les salariés et employés pour justifier qu'ils payent les pots cassés d'un système à l'agonie.

Le gel annoncé des dotations pour trois ans revient ainsi à imposer aux collectivités locales de renoncer à développer des services publics de qualité, de réduire leurs investissements au service de la solidarité.

Or, ni les citoyens ni les collectivités locales ne doivent payer la crise actuelle, car l'application de cette règle est, non seulement absurde, mais elle revient à faire des collectivités le bras armé d'une politique qui fait payer les plus fragiles, ceux qui n'ont que leur revenu comme capital.

Leur dette est un prétexte, elle ne résulte pas d'un État dépensier. La justification de ces plans de rigueur provient de l'idée qu'il n'y aurait pas d'argent, mais nous savons pertinemment que le Gouvernement n'a eu de cesse d'appauvrir les recettes de l'État par les nombreux cadeaux fiscaux faits aux plus riches.

Rappelons par ailleurs que les dettes des collectivités locales, comme celle de Paris, sont modérées, mais surtout qu'elles correspondent à des dépenses d'investissement qui préparent notre avenir.

Imposer le gel des dotations globales de fonctionnement, cela revient de la part de la Droite à se défausser en faisant peser les déficits sur les épaules des collectivités.

Ces dernières doivent supporter de plus en plus de charges, que l'État a décidé de transférer en rognant sur les dotations qui vont avec.

Ces mesures budgétaires s'inscrivent, de plus, dans un contexte de réformes qui ôtent aux collectivités la maîtrise de leurs recettes et limitent grandement leur capacité d'intervention.

Monsieur le Maire, au moment où nous allons préparer notre budget, notre groupe considère que c'est le moment de démontrer qu'une autre répartition des richesses est possible et que l'intérêt général doit s'extraire du diktat de ces marchés financiers.

L'austérité aggraverait la récession et augmenterait au final la dette.

Notre groupe vous demande, Monsieur le Maire, que les budgets dévolus aux services publics, non seulement ne subissent pas de baisse, mais qu'ils soient en augmentation car ils jouent un rôle de redistributeur essentiel et atténuateur des inégalités sociales qui se creusent.

Il doit en être ainsi de l'accueil de la petite enfance, des équipements de proximité sportifs, culturels et de jeunesse, comme des centres de santé. Il doit en être ainsi des choix du point de vue de notre politique vis-à-vis des personnels de la Ville.

Sortons de la logique des redéploiements, assumons de créer des postes et revalorisons les salaires.

Le groupe des élus Communistes et élus du Parti de Gauche vous propose ainsi de faire un compte précis des dettes que nous doit l'État, dues aux transferts de compétences imposés.

Menons une campagne pour rappeler au Gouvernement et à sa majorité parlementaire ses obligations de compensation intégrale de certaines charges. Ne nous contentons pas de voter demain des budgets en espérant que nos concitoyens ne nous tiendraient pas rigueur de telle ou telle réduction, mais mobilisons au contraire les Parisiennes et les Parisiens contre cette vaste opération de socialisation des pertes avec son corollaire qu'est la privatisation des profits.

Cette logique semble, hélas, plus que jamais d'actualité car, avec la nouvelle gouvernance économique promise par les gouvernements européens et la Commission européenne, les finances publiques seront mises sous tutelle et, à l'image de la Grèce, l'austérité permanente pour les peuples garantira les bénéfices des banques.

Alors, refusons cela et démontrons qu'il n'y a pas de fatalité, et encore moins une seule politique possible, démontrons que nous aussi, à Paris, on peut faire autrement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avant de donner la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE pour vous répondre, j'ai bien entendu que vous vouliez qu'on se mobilise sur ce que l'État doit aux contribuables parisiens, et vous voulez qu'on engage des dépenses nouvelles, supplémentaires, mais si je vous ai bien comprise, il faut les gager sur ce que nous doit l'État. Et notamment, vous proposez des dépenses de fonctionnement. Et vous savez que la loi ne nous permet pas de nous endetter pour des dépenses de fonctionnement. Je suis donc un peu sur ma faim en termes de propositions de recettes.

Monsieur Bernard GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

Surtout si vous ne votez pas ce que je propose.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que l'intérêt de la question du groupe Communiste est de souligner une évidence. Je crois qu'il n'est pas contestable que les collectivités locales payent déjà très largement la crise. Et d'ailleurs, Paris en est un parfait exemple.

Mme SIMONNET parlait à l'instant de chiffrer ce que l'État ne nous rembourse pas. Et je rappelle que le Maire a écrit récemment à M. FILLON pour souligner que le bilan des transferts non compensés dans le secteur social a maintenant atteint la somme astronomique de 1 milliard d'euros. Et je crains que...

M. LE MAIRE DE PARIS. - 1 milliard 100 !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - 1 milliard 100. Et je crains que nous ne soyons pas au bout de cette facture, parce que le Premier Ministre a récemment déclaré que dans le milliard d'économies supplémentaires qui doit être discuté avec le Parlement, une part devrait être assumée aussi par les collectivités. Nous voilà donc prévenus.

Dans cette situation, nous voyons bien les menaces supplémentaires. L'enveloppe des dotations aux collectivités risque de diminuer encore et je rappelle que pour Paris, cette tendance a déjà coûté 15 millions aux contribuables parisiens en 2011. De même, le Gouvernement choisit d'amplifier les péréquations, non pas pour donner des moyens supplémentaires aux collectivités en difficulté, ce qui serait d'une incontestable noblesse, mais pour accentuer tout simplement son désengagement.

Et cette politique est profondément injuste ; injuste envers les collectivités locales, parce qu'elles ne sont pas responsables de la crise des dettes publiques. Leur poids est d'à peine 10 % dans le total de la dette publique française. Elle est injuste aussi envers les Français, parce que ce sont les collectivités locales qui assument en tout premier lieu la résistance à la crise. Elles sont le premier investisseur public, et donc agissent pour une relance économique, et elles sont de très loin les premières responsables de la politique sociale qui permet aux plus fragiles des Français de ne pas sombrer. Et vous savez que sur ces deux fronts, l'investissement et la politique sociale, Paris est très volontariste et irréprochable.

Monsieur le Maire, depuis trois ans, je dis dans cette enceinte que la politique du Gouvernement FILLON envers les collectivités locales est tellement inadmissible que cette opinion est partagée aussi bien par les élus de droite que par les élus de gauche. Et il me semble que le résultat des élections d'hier, notamment dans les départements ruraux, confirme cette évidence.

Mais pour un Gouvernement, tout est affaire de priorités. On ne dira jamais assez ce mot extraordinaire et si profond de Pierre Mendès France : gouverner, c'est choisir. Et on ne peut pas à la fois accumuler par milliards les cadeaux fiscaux aux plus privilégiés des Français, comme le fait l'actuel Gouvernement, et donner aux collectivités locales les moyens de répondre à la crise qui affecte les Français.

En conclusion, je m'adresserai à la Droite parisienne, qui soutient le Gouvernement FILLON, ou aux droites au pluriel, mais peu importe ; elles soutiennent toutes le Gouvernement FILLON : vos priorités, ne sont pas les nôtres et les Français nous confirmeront sans doute dans quelques mois qu'elles ne sont pas non plus les leurs !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Très bien. Ce sont des sujets que l'on risque d'aborder à nouveau lors des orientations budgétaires, puis du budget.

Nous passons maintenant...

Monsieur DESTREM, vous ne prenez la parole que comme cela, quand vous n'êtes pas inscrit. Je ne sais pas ce que vous avez, mais c'est surtout les lundis après-midi. C'est un moment qui vous va bien. Le lundi après-midi, c'est un moment qui vous va bien.

M. Alain DESTREM. - Vous n'avez pas de chance : je me suis réveillé à midi.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est vrai ? Vous n'avez pas la parole.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe (8e).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Et maintenant, le Conseil de Paris va continuer ses travaux sereinement, en passant à la 8e Commission. Nous allons travailler sur les vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Je donne la parole à M. LEBEL sur le vœu relatif à la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe, 8e.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Oui, Monsieur le maire. Merci de me donner enfin la parole.

En fait, je vais m'adresser à vous, Monsieur le maire, car il s'agit de quelque chose de très important pour le Nord du 8e arrondissement qui jouxte - vous le savez - le 18e et le 9e arrondissement. Dans ce quartier, nous avons deux écoles : une maternelle et une élémentaire, qui sont complètement hors normes, en ce sens qu'il n'y a pratiquement pas de cour de récréation, les classes sont minuscules et il n'y a pas de place, ni pour les cuisines - en tout cas, pas assez - ni pour les réfectoires.

Depuis plus de quinze ans, Monsieur le Maire, la DASCO a reconnu ce besoin évident de construire un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe, un groupe scolaire neuf. Et c'est la raison pour laquelle, dans le P.L.U., nous avons voté deux réserves foncières qui, hélas, se révèlent inutilisables. Inutilisables, car l'une appartient à la S.N.C.F. et à R.F.F. - et on sait ce qu'il en est de ce genre de choses - et l'autre à un groupe privé qui a décidé de conserver la propriété de ce bâtiment.

Par contre, Monsieur le maire, dans le quartier de l'Europe, il y a l'I.N.P.I. (l'Institut national de la propriété industrielle) qui, rue de Saint-Pétersbourg, doit quitter ses locaux dans quelques mois. Il s'agit là d'une occasion inouïe. Dans un quartier très dense et hyper construit, c'est une chance de pouvoir récupérer un grand terrain, des bâtiments dans lesquels peuvent s'insérer à la fois le groupe scolaire en question, les cours de récréation et, sur la rue d'Amsterdam, des logements sociaux.

J'ai saisi à de multiples reprises les uns et les autres, à votre cabinet ou dans l'administration, Monsieur le maire, et je crains un petit peu que l'on ne fasse la fine bouche et que l'on ne cherche des prétextes pour ne rien faire. C'est pourquoi je m'adresse à vous, à l'adjoint aux finances, à l'adjoint au maire chargé des affaires scolaires, pour que sérieusement soit pris en compte ce besoin pour un groupe scolaire. L'opportunité exceptionnelle que nous avons avec le déménagement...

(M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Maire, pardonnez-moi, mais je suis obligé de vous rappeler que vous avez droit à une minute et vous êtes à 2,31.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Et bien voilà, j'ai terminé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Bien. Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler à M. LEBEL que nous sommes effectivement extrêmement préoccupés par la nécessité d'avoir notamment un groupe scolaire supplémentaire dans le Nord du 8e arrondissement. C'est une demande qui est parfaitement identifiée depuis longtemps par la Ville.

Et d'ailleurs, dans le cadre du P.L.U., nous avons prévu deux localisations à ce jour : un périmètre de localisation pour un groupe scolaire et un parking sur le garage de l'Europe, et une réserve pour un équipement scolaire, et aussi du logement social, qui pourrait être prévu rue de Constantinople. Cela figure dans une modification du P.L.U. de 2009.

Mais au-delà de l'identification de ces sites, il faut retenir que le besoin se trouve confronté à une contrainte forte, incontournable. Il faut que ces bâtiments permettent de disposer d'une cour pour les élèves de la future école. Et donc, il faut trouver un site adapté dans le tissu haussmannien, ce qui est un peu difficile.

Vous parlez du site de l'I.N.P.I, il s'agit d'une propriété de l'État, c'est un ensemble immobilier vraiment remarquable, un ancien couvent réaménagé avec une chapelle, et on ne fait pas la fine bouche quand l'État fait part d'un prix très élevé de 55 millions d'euros, je crois que cela ne s'appelle pas faire la fine bouche que de regarder comment un investissement de cette nature pourrait être transformé en école, et il se trouve que nous avons étudié ce site, mais qu'il y a vraiment un problème, à savoir l'impossibilité de réaliser une cour d'école dans ce site appartenant à l'État.

En revanche, ce site peut être tout à fait adapté à la création de logements et notamment de logements sociaux d'ailleurs, le P.L.U. l'avait identifié avec une réserve de 50 % de logement social. Nous poursuivons le travail, nous sommes très engagés dans la recherche d'un nouveau site pour un groupe scolaire, mais il faut que ce site corresponde aux contraintes pour pouvoir réaliser effectivement, une école, c'est-à-dire avoir au minimum une cour de récréation pour les élèves.

J'émet un avis défavorable à votre vœu, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au 73, boulevard Davout (20e).

Vœu déposé par le groupe PS relatif au 73, boulevard Davout (20e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous revenons au vœu précédent qui nous sera présenté par Danielle SIMONNET et Mme la Maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA, auquel Anne HIDALGO répondra. Il s'agit du vœu n° 19 relatif au 73, boulevard Davout.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le désenclavement de l'îlot du Clos fait partie des principaux objectifs du projet de territoire pour le G.P.R.U. Saint-Blaise voté en 2005 et comme vous le savez, l'école du Clos est située au cœur de cet îlot et accueille 20 classes dans une configuration extrêmement difficile, puisqu'il y a des jets d'objets récurrents et que la cour de l'école a dû être protégée de longue date par des filets et des auvents.

La relocalisation sur un autre site de la moitié des classes du groupe scolaire du Clos est donc un objectif recherché depuis de très nombreuses années et la seule possibilité identifiée depuis plusieurs années de relocaliser 10 des classes de cette école est constituée de l'ensemble composé des parcelles qui vont du 61 au 75, boulevard Davout. Il existe en ce moment une opportunité unique d'acquérir ces parcelles pour y construire à terme une nouvelle école et notamment la parcelle du 73, boulevard Davout.

Il faut savoir que des promoteurs privés sont intéressés par ces parcelles. Il est nécessaire de réaliser cette acquisition en 2012 au plus tard pour que cette opportunité unique soit saisie et c'est pourquoi nous demandons à travers ce vœu que la Ville de Paris prévoie dans le cadre de son budget 2012 le montant nécessaire pour réaliser les acquisitions de parcelles correspondantes pour localiser 10 classes de l'école du Clos et sachez que les parents d'élèves et les habitants du quartier sont extrêmement mobilisés et qu'il est important pour nous tous ici présents que nous saisissons cette opportunité.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous allons entendre l'éclairage et le point de vue de Mme la Maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA, avant que Anne HIDALGO puisse répondre.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Madame la Maire, on a l'habitude de dire que l'histoire ne repasse jamais deux fois les plats, pourtant c'est ici ce qui est en train de se passer. Il se trouve que dans la précédente mandature, la mairie du 20e arrondissement n'avait pas jugé bon de préempter, pour une raison qui m'est toujours mystérieuse, ces parcelles pour y construire un projet d'équipements publics. Elle avait laissé un promoteur privé se positionner, en l'occurrence "Kaufman and Broad". Ce promoteur privé n'a pas pu réaliser le projet qu'il comptait réaliser étant donné notamment la survenue de la crise bancaire, aujourd'hui nous avons à nouveau l'occasion de nous positionner sur ces parcelles 71, 73 et 75, boulevard Davout.

J'ai conscience, je le dis fermement parce qu'il semblerait que les maires d'arrondissement soient souvent soupçonnés d'être dépensiers et de manquer de solidarité avec la Ville de Paris, j'ai parfaitement conscience du coût, et il est important, il faut le dire, que représente l'acquisition de ces parcelles et la construction d'une école, mais je tiens à dire que si nous demandons cette acquisition, cette préemption, c'est parce que nous n'avons aucune autre possibilité dans ce quartier du 20e dont je rappelle qu'il est le deuxième quartier le plus dense d'Europe. C'est un quartier à l'urbanisme complètement raté, urbanisme des années 1970-80 réalisé dans des conditions effroyables, c'est un quartier qui a beaucoup de mal à vivre et nous avons là deux écoles qui vivent sous des logements familiaux et sous filet, dans un univers quasi carcéral pour les enfants avec des jets d'objets réguliers. On a même vu à une époque des machines à laver se prendre dans les filets. Aujourd'hui, on se contente des bouteilles de Whisky et autres objets. C'est très sympathique pour les enfants et les enseignants.

Je vous le dis. Je m'y rends en visite régulièrement notamment aux conseils d'école. C'est extrêmement pénible à vivre pour la communauté scolaire.

On a une occasion unique. Il ne faut pas la rater d'autant plus que je rappelle que dans le G.P.R.U. Saint-Blaise l'État a considérablement réduit la participation financière sur laquelle il s'était engagé, et c'est la Ville de Paris qui assume l'essentiel, et quand je dis l'essentiel, c'est 99 % de l'investissement du G.P.R.U. Saint-Blaise. Ce sera donc encore, j'en ai conscience, un effort pour la Ville de Paris, mais un effort de solidarité indispensable que nous devons à cette communauté scolaire et aux enfants de Saint-Blaise.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Pour répondre aux deux intervenantes, Mme Anne HIDALGO a la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je voudrais tout d'abord dire à Mme CALANDRA et à Danielle SIMONNET, mais aussi à l'ensemble des élus du 20e, que pour connaître aussi la situation de l'école du Clos puisque j'ai eu l'occasion d'y aller avec Frédérique CALANDRA dès le début de cette mandature, puis d'y retourner avec le Maire de Paris, il est clair que cette école pose un problème énorme, enserrée dans un ensemble d'immeubles, avec cette nécessité qu'a rappelée Frédérique CALANDRA d'avoir une grille pour couvrir la cour, pour éviter que les jets d'objets ne viennent blesser les enfants. C'est vrai que lorsqu'on visite cette école, que l'on voit d'ailleurs aussi l'équipe pédagogique, les parents d'élèves, les enfants, la motivation qu'il y a pour permettre, dans ce contexte qui n'est pas très propice, la réussite éducative de tous les enfants, on ne peut que considérer que c'est une priorité, et donc avec Colombe BROSSEL et Frédérique CALANDRA nous avons demandé à la Direction de l'Urbanisme d'étudier la construction d'une école polyvalente de 10 classes, parce qu'il y aurait un desserrement de l'école qui est une école de 20 classes en 2 parties, qui pourraient venir sur le boulevard Davout. Plusieurs hypothèses sont étudiées, mais la plus séduisante est en effet celle de la relocalisation sur les parcelles du 73 au 75, boulevard Davout.

Le coût de cette opération, vous l'avez dit, est un coût très important, estimé à environ 30 millions d'euros, mais il ne faut pas oublier les aspects liés à la procédure. La libération du foncier en question nécessite une déclaration d'utilité publique car les parcelles nécessaires à la mise en œuvre de l'opération sont aujourd'hui occupées par une maison individuelle, par plusieurs commerces, dont les propriétaires ne souhaitent pas se dessaisir, et par ailleurs il y a un studio d'enregistrement reconnu au niveau international qui occupe aussi le 73, rue Davout, donc la Ville doit discuter avec chacun de ces occupants.

Dans une déclaration d'utilité publique, et nous sommes très partants pour le faire, il faut néanmoins discuter avec les propriétaires et notamment ceux qui ne veulent pas aujourd'hui quitter les lieux. Et donc, la prise de possession par la Ville de ces emprises après une procédure d'expropriation, ne peut intervenir au mieux avant 2015. La procédure est telle que l'expropriation ne pourrait pas intervenir avant 2015. Certes il y a une préoccupation budgétaire, mais le besoin de cette école est réel et reconnu de tous ici à l'Hôtel de Ville, mais ce qui ne convient pas dans le vœu, c'est que l'on demande une inscription budgétaire en 2012. C'est totalement prématuré compte tenu du délai que nous avons en matière de procédure d'expropriation. 2012 par rapport à 2015, qui est le moment où nous pourrions disposer de cette réserve, eh bien, cela nous paraît totalement prématuré en inscription budgétaire, mais la préoccupation sur l'école du Clos, elle n'est pas prématurée. Frédérique CALANDRA a eu raison de dire que dans la précédente mandature, une adresse est passée sans que la mairie ne fasse quoique ce soit pour la réserver.

Pour autant, je veux répondre positivement à la préoccupation concernant l'école, et je propose que cette opération soit sanctuarisée dans le P.L.U. modifié que notre Assemblée va examiner en février 2012, c'est-à-dire que l'on réserve bien cet emplacement pour ce projet d'école mais que l'inscription budgétaire n'intervienne que lorsqu'il y aura effectivement matière à intervenir, c'est-à-dire pas en 2012, mais ultérieurement.

Avec ces explications, je vous demande de bien vouloir retirer ce vœu sachant que je m'engage vraiment, et la Municipalité est engagée, pour résoudre cette question de l'école du Clos. La solution du 73-75 est une solution mais l'inscription budgétaire aujourd'hui est totalement prématurée. En revanche, l'inscription au P.L.U. est d'actualité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Madame CALANDRA, un mot...

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - En une phrase, je remercie Mme HIDALGO de ses explications. Je prends acte de son engagement et de sa volonté - je le sais d'ailleurs car nous avons visité ensemble cette école -. Je remercie l'Exécutif de cet engagement au nom des habitants du 20e et je retire effectivement ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame SIMONNET, même chose ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je remercie les engagements oraux qui sont pris, mais le problème est que cela fait plus d'un an et demi, et encore depuis même plus longtemps, qu'on attend des arbitrages, à chaque fois le mois suivant. Nous prenons acte qu'a priori la situation va enfin se débloquer mais nous maintenons ce vœu car il y a une forte demande et on ne souhaiterait pas que l'on passe à côté de cette opportunité.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je remercie Frédérique CALANDRA. J'émet un avis défavorable au vœu n° 19, mais pour que l'information soit faite de façon extrêmement objective auprès de la population, je souhaiterais que l'on rappelle bien que l'élément qui empêche aujourd'hui d'inscrire budgétairement le coût relatif à cette école est qu'il faut une déclaration d'utilité publique qui nous conduira à 2015 pour effectivement disposer de ce terrain pour faire une école. Ce n'est pas un refus sur le principe de l'école de la rue du Clos, mais nous sommes tenus par un principe de réalité. Je n'ai fait que préciser ce principe de réalité et je soutiens bien évidemment ce projet d'école avec Frédérique CALANDRA.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Et vous avez rappelé qu'il serait sanctuarisé dans le P.L.U. révision 2012, ce qui me paraît l'acte le plus engageant que l'on puisse poser à court terme.

Le vœu n° 20 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

2011, DU 205 - Attribution de la dénomination place Louise Blanquart à l'espace à l'intersection des rues Charles Nodier et Ronsard (18e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 205 relatif à l'attribution de la dénomination place Louise Blanquart, dans le 18e arrondissement, sur lequel Sylvain GAREL s'est inscrit. Anne HIDALGO lui répondra.

M. Sylvain GAREL. - Je me suis inscrit pour me féliciter et souligner ce projet de délibération. Louise Blanquart a été toute sa vie une militante, d'abord une militante ouvrière, ayant beaucoup travaillé dans le syndicalisme à la CGT. Elle a ensuite participé à la fondation d'un journal féministe au sein de cette organisation qui ne l'était pas trop dans cette époque-là, qui s'appelait "Antoinette", journal qui a beaucoup compté dans le mouvement féministe car c'était l'un des premiers qui a agité le monde syndical.

Ensuite, Louise a connu des difficultés avec son organisation, avec le parti politique qu'elle avait rejoint, qui était le parti communiste, qu'elle a quitté dans les années 80.

Louise a ensuite quitté cette organisation et a continué son combat féministe, en faveur du monde ouvrier. Elle a rejoint le groupe écologiste du 18e arrondissement au début des années 90. Elle a été longtemps notre doyenne. Elle nous prodiguait beaucoup de conseils car elle avait une expérience que peu d'entre nous avaient, à la fois dans le domaine syndical et politique, et elle nous a malheureusement quittés au tout début de l'année 2008.

Cela a été pour beaucoup d'entre nous une grande perte et je suis heureux de savoir qu'une place que nous avons créée dans le cadre du quartier vert de Montmartre, juste à côté de l'endroit où elle a vécu tant d'années, rue Tardieu, va bientôt porter son nom.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Anne HIDALGO a la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Un avis favorable, évidemment, d'abord parce que cette femme a marqué notre ville, a marqué son histoire sociale, a marqué l'histoire des femmes de notre ville.

C'est vrai que depuis 2001, nous essayons à travers les noms que nous attribuons dans les rues de Paris, de donner de la visibilité non seulement aux femmes, mais aussi à l'histoire ouvrière et sociale de notre Capitale, et aux militants ou aux acteurs et actrices de cette histoire sociale et ouvrière, ces histoires d'engagement qui font que Paris est ce qu'il est aujourd'hui.

Un avis bien sûr favorable.

Je me réjouis que ce soit le nom d'une femme qui soit attribué, et d'une femme engagée, femme de gauche qui a montré toute sa vie son engagement au service des autres et d'un idéal dans lequel nous sommes nombreux à nous retrouver.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 205.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DU 205).

Je vous remercie.

2011, DU 206 - Attribution de la dénomination "allée Pierre-Christian Taittinger" au terre-plein central de l'avenue Henri Martin entre la rue de la Pompe et la place Tattegrain (16e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 206 qui se propose de donner à notre regretté et éminent collègue Pierre-Christian Taittinger le nom d'une allée dans le 16e arrondissement.

M. Pierre GABORIAU va intervenir, et Mme Anne HIDALGO répondra.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Pierre-Christian Taittinger s'est éteint subitement le 27 septembre au matin. Ce fut comme on l'a rappelé dans nos interventions un choc pour nous, relayé par une profonde émotion et une grande tristesse, d'abord pour sa famille, ses amis, ses collègues, mais aussi pour les habitants administrés du 16e arrondissement, et plus généralement pour les Parisiens.

Figure marquante du Sénat et de la politique parisienne, Pierre-Christian Taittinger marqua de son empreinte l'évolution de Paris et la modernisation de son cher 16^e arrondissement.

Président d'abord du Conseil municipal de Paris puis Sénateur de Paris, devenant vice-président de la Haute assemblée, et enfin maire du 16^e pendant plus de 20 ans, Pierre-Christian Taittinger avait l'élégance et la classe des grands. Il était aussi d'une courtoisie extrême et d'une simplicité naturelle.

Un hommage vibrant a d'abord été rendu à Pierre-Christian Taittinger par le Maire de Paris devant notre Assemblée puis par les deux députés du 16^e, Claude GOASGUEN et Bernard DEBRÉ, lors du Conseil d'arrondissement, hommage mettant en avant sa qualité d'écoute, son sens de la tolérance et son ouverture d'esprit, qui faisaient que Pierre-Christian était souvent qualifié d'œcuménique.

Qui ne se souvient des discours prononcés lors des très nombreux mariages qu'il célébrait à la mairie du 16^e, toujours admiré pour son éloquence et sa gentillesse, égale pour les grands de ce monde comme pour les plus modestes.

Qui ne se souvient aussi de la gestuelle de ses mains aux longs doigts fins qui accompagnaient toujours ces interventions ?

Figure marquante du 16^e reconnue pour ses grandes qualités humaines, Pierre-Christian Taittinger était un homme d'honneur et un élu de terrain soucieux du bien commun, dont l'exigence morale et la finesse de l'humour étaient remarquables.

À la fois pour le remercier et avoir toujours une pensée permanente pour ce qu'il a fait et donné au 16^e et à Paris, sur proposition du député-maire du 16^e Claude GOASGUEN, les élus de notre groupe avaient émis le vœu, adopté à l'unanimité par les élus du Conseil du 16^e arrondissement, puis par les élus du Conseil de Paris en séance des 19 et 20 octobre, qu'un espace public du 16^e porte rapidement le nom de Pierre-Christian Taittinger dans la trame de cet arrondissement qui lui était si cher.

C'est pourquoi, sur proposition de Claude GOASGUEN, nous nous réjouissons aujourd'hui de la proposition d'attribuer le nom d'"allée Pierre-Christian Taittinger" au terre-plein central de l'avenue Henri-Martin, entre la rue de La Pompe et la place Tattegrain.

La valeur symbolique d'une "allée Pierre-Christian Taittinger" en face de la mairie du 16^e n'échappera à personne. Nous souhaitons bien sûr que l'allée soit inaugurée dans les plus brefs délais, en concertation avec le Maire de Paris. Je me réjouis personnellement beaucoup de la proposition du Maire du 16^e, soutenue par le Maire de Paris, qui répond aussi au souhait de Mme Marie-Louise Taittinger, malheureusement décédée depuis, qui ne voulait surtout pas que l'hommage rendu à son époux puisse apporter quelques désagréments aux riverains du fait d'une rue débaptisée.

Je me réjouis de cette proposition, Monsieur le Maire, mes chers collègues, et vous remercie de cette approbation.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

Mme Anne HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe, bien sûr, à l'hommage qui vient d'être rendu et me félicite qu'une rue de Paris et du 16^e arrondissement porte bientôt le nom de notre collègue Pierre-Christian Taittinger. Il fut, comme vous l'avez dit, maire du 16^e arrondissement, son arrondissement, cet arrondissement auquel il était tant attaché, mais je voudrais dire que Pierre-Christian Taittinger nous manque beaucoup ici dans cette Assemblée, et pourtant, c'était un adversaire politique. Le Maire en a très bien parlé, effectivement, lors de l'hommage qu'il lui a rendu et il avait, à l'époque, déjà défendu cette idée qu'une rue du 16^e arrondissement puisse lui être dédiée.

Pierre-Christian Taittinger avait quelque chose qui devient de plus en plus rare en politique, mais je tiens à le souligner, une élégance, une élégance et une courtoisie qui font que, même si nous n'étions pas d'accord sur un certain nombre de sujets, il avait le goût du dialogue, le goût de la démocratie, de la controverse et il travaillait vraiment en très bonne intelligence avec toute l'équipe du Maire de Paris. Lorsque j'ai été élu en 2001, et c'était le cas pour, sans doute, plusieurs d'entre nous, il nous a appris beaucoup d'éléments de l'histoire de cette maison, tant il l'avait bien connue et aimait à la faire partager.

Je tenais à le rappeler.

Au-delà de nos différences, nous travaillions très bien ensemble. Il avait le souci de son arrondissement et il était, je crois, particulièrement heureux qu'on ait pu développer des places en crèche, développer des équipements de proximité et d'ailleurs, même sur les constructions de logements, il accompagnait relativement positivement la Mairie de Paris.

Aujourd'hui, je voudrais, bien sûr, donner un avis... C'est un projet de délibération, donc vous dire combien nous sommes en phase et en soutien de ce projet, mais je voudrais aussi, comme vous l'avez fait, avoir une pensée pour sa femme, Marie-Louise, aujourd'hui disparue, et pour sa fille, Valérie, et ses petits-enfants.

Merci beaucoup.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DU 206).

Je vous remercie. Je crois qu'on peut applaudir.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'une place de la Laïcité (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 22 a été déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés et il propose d'ériger dans le 15^e arrondissement une place de la Laïcité.

M. Claude DARGENT nous présente ce vœu et Mme Anne HIDALGO lui répondra.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu vise donc à attribuer le nom de "place de la Laïcité" à un espace du 15^e arrondissement. Initialement, nous avions pensé au carrefour Vaugirard - Convention.

C'est, en effet, l'occasion d'affirmer l'attachement de notre Conseil à la laïcité, qui est un principe constitutif de la République. La laïcité permet à tous et à toutes de vivre ensemble, quelles que soient ses croyances ou son absence de croyance. La laïcité n'est donc pas un courant de pensée parmi d'autres, mais un principe fondateur de notre société.

Garante du lien social, la loi de 1905 repose sur deux piliers : le libre exercice du culte et l'impartialité des pouvoirs publics. La laïcité protège donc les religions, parce qu'elle garantit la liberté de conscience, mais, en même temps, elle protège le droit de ne pas croire, d'être athée ou agnostique.

Aujourd'hui, en dédiant à la laïcité une place, notre Assemblée participerait à un devoir de vigilance très nécessaire, tout en rendant hommage à ceux qui ont contribué à la fondation de la République.

De nombreuses villes ont déjà inauguré en France des places de la Laïcité et parce que nous sommes dans la Capitale, notre Ville ne doit pas être en reste sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur Claude DARGENT.

Mme Anne HIDALGO a la parole pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci à Claude DARGENT et aux élus du 15^e de porter ce vœu.

Oui, bien sûr, la laïcité est un fondement de la République, c'est ce qui nous permet de vivre ensemble. Je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit, la laïcité ne se qualifie pas, elle est vraiment l'élément, le pilier fondamental de notre Constitution qui nous permet d'avoir cette liberté d'opinion, liberté de culte ou de non culte, en tous les cas, celle qui garantit la liberté et l'égalité à nos concitoyens.

C'est ce que nous voulons rappeler, et je donnerai, bien sûr, un avis favorable à ce vœu, avec cet engagement de Paris, comme l'ont fait d'autres villes en France qui ont également donné des noms de rue ou de place de la Laïcité ; je pense notamment à Toulouse, qui a procédé de la sorte.

En ce qui concerne la localisation, c'est vrai que l'hypothèse de le faire au carrefour Vaugirard - Convention avait été évoquée. Or après avoir repris l'attache avec la famille de Geneviève Anthonioz de Gaulle, il apparaît que la famille souhaiterait maintenir son intérêt pour ce carrefour Convention - Vaugirard. Je crois donc que nous pouvons donc tout à fait nous accorder sur un autre lieu, sans doute dans le 15^e arrondissement, mais on reviendra devant le Conseil du 15^e pour attribuer le nom de la laïcité à une esplanade ou à une place de notre Ville. Finalement, nous ne pourrions que nous réjouir, puisque nous avons la possibilité de rendre hommage à Geneviève Anthonioz de Gaulle et à la place de la Laïcité ou à l'esplanade de la Laïcité, qui ferait entrer aussi notre Ville dans ce mouvement de villes réaffirmant ce fondement de la République.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi de deux demandes, pour l'instant, d'explications de vote, la première d'Alexis CORBIÈRE et la seconde de Marinette BACHE.

Monsieur Alexis CORBIÈRE, vous avez la parole.

M. Alexis CORBIÈRE. - Pour une explication de vote sur laquelle, je serai franc, je ne parlerai pas totalement au nom de mon groupe, même si j'espère que tout le monde partagera notre sensibilité particulière.

Une place à la laïcité, pourquoi pas, je ne m'y opposerai pas, mais la laïcité n'est pas un mot, comme un pins, que l'on porte à la boutonnière, c'est, avant tout, un principe d'organisation, notamment des politiques publiques et nous avons un désaccord qui s'est trop souvent exprimé dans cette Assemblée, sur le fait qu'il faut sans doute, peut-être, nommer des rues, des places de la Laïcité, mais il faut mener aussi une politique municipale qui la respecte et, vous le savez, sur nombre de sujets, et je pense notamment aux subventions que nous accordons à des crèches confessionnelles, je pense notamment au fait que nous ne respectons pas toujours l'esprit de la loi de 1905, en subventionnant plus que la loi ne le permet des bâtiments religieux et pour aller à l'essentiel, je n'en dirai pas plus.

Je le répète : une place, pourquoi pas, je ne m'y opposerai pas, mais avant tout, ce que nous demandent les Parisiens, c'est le respect, dans la politique que nous menons et dans les délibérations que nous votons, de la laïcité.

Je ne souhaiterais pas que ce sujet si important soit l'objet d'une instrumentalisation. Je n'ose le croire, mais je sais qu'il y aura encore sur ce sujet-là des passes d'armes entre nous, des désaccords entre nous et je souhaite aussi que l'Observatoire de la laïcité qui se met en place soit l'occasion que ces débats soient affinés et que les années qui viennent soient celles du respect de la laïcité et il y a encore beaucoup de travail sur ce sujet.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Mme Marinette BACHE a la parole pour une explication de vote.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Au groupe S.R.G.A, je dois dire que nous ne boudons pas notre plaisir et que nous ne nous engagerons pas dans des procès d'intention.

Il est important, en effet, que nous soutenions le vœu de nos collègues du 15^e arrondissement et pour notre part, nous le ferons avec enthousiasme.

Je trouve tout à fait intéressant qu'on donne à des places, à des lieux, des noms de concepts - on l'a déjà fait avec par exemple la place de la Concorde, la place des Droits de l'Enfant ou le parvis des Droits de l'Homme -, mais la laïcité est un concept tout à fait particulier, c'est un mot qui n'est pas vide de sens.

C'est tout simplement, en fait, le fondement de notre République, comme le disait tout à l'heure Claude DARGENT, c'est aussi ce qui nous permet de vivre ensemble.

Je voudrais rappeler quand même que malgré les nombreuses références qu'on y fait sur tous les bancs, elle est souvent mise à mal aujourd'hui, donc le rappeler en donnant le nom à cette place est quelque chose d'important.

Je me permets aussi, très rapidement, de souhaiter que cette inauguration puisse avoir lieu le 9 décembre, comme cela a été évoqué, anniversaire, non seulement, de la loi de 1905, mais également du Serment de Vincennes, qui avait rassemblé 11 millions de personnes pour la défense de l'école, et cela non plus, ce n'est pas rien.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Dernière explication de vote : celle de Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Simplement pour vous dire que nous ne voterons pas ce vœu parce que nous pensons que la seule "place de la Laïcité" qu'il faudrait faire, c'est sur le "Parvis Jean-Paul II" qui serait effectivement le meilleur endroit pour une "place de la Laïcité". On ne peut pas à la fois faire un "Parvis Jean-Paul II" et, trois ans après, nous vendre une "place de la Laïcité". Il faut choisir dans la vie et, à partir de ce moment-là, nous, nous refusons de voter ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

"Il faut choisir", je crois que c'est l'objet de ce vœu que de choisir.

Madame Anne HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Un mot pour remercier Marinette BACHE et dire que la laïcité, cela permet aussi le vivre-ensemble, c'est-à-dire le respect des différences d'opinion. Je crois que c'est un élément important.

Je voudrais rassurer Alexis CORBIÈRE. Il n'est pas indifférent que notre ville soit l'une des rares villes en France - d'ailleurs, je n'en connais pas d'autres - à s'être engagée notamment pour refaire un patronage laïque du XXI^e siècle, en réfléchissant non seulement à ce que cela signifie d'un point de vue symbolique mais au contenu très précis. La construction va démarrer là, à la fin de cette année, sur un patronage qui était le patronage de 1905, qui a été élevé grâce à une souscription populaire à l'époque, mais dont les murs étaient en très, très mauvais état et nous avons fait le choix d'un investissement majeur, pas simplement, je dirais, pour démontrer que Paris s'intéresse à la laïcité, bien sûr, mais ce patronage laïque va aussi être un lieu ressources, un lieu de référence à Paris pour peut-être justement porter ces messages sur la laïcité et travailler avec les réseaux éducatifs notamment à ce que nos enfants soient aussi intéressés dès le plus jeune âge à ce que sont les fondements de la République et à ce qu'ils impliquent, pas uniquement d'un point de vue théorique mais aussi dans le comportement des citoyens.

Voilà. Je me réjouis que mes collègues apportent leur soutien à ce vœu sur la laïcité. Et, bien évidemment, l'Exécutif sera aussi très, très allant pour que nous puissions l'inaugurer le 9 décembre. Bien sûr, tout le monde sera convié, y compris ceux qui pensent que ce n'est pas le sujet du jour.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est favorable à son adoption ?

Qui est défavorable ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2011, V. 223).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" à une voie du 13^e arrondissement (Z.A.C. de la Gare de Rungis).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 23 propose de donner le nom de Madeleine Brès à une rue de la Z.A.C. de la Gare de Rungis dans le 13^e arrondissement.

C'est naturellement Jérôme COUMET, le maire du 13^e, qui nous présente le vœu dans la minute. Anne HIDALGO lui répondra.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Un vœu que j'espère totalement consensuel. En tout cas, je sais que cela va faire plaisir à Anne HIDALGO pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il s'agit d'une proposition en faveur d'une femme, en l'occurrence Mme Madeleine Brès, qui est la première Française à avoir obtenu le diplôme de docteur en médecine, qui a travaillé notamment sur les relations mère-bébé et sur l'hygiène des jeunes enfants - pour une Z.A.C. qui va porter une crèche, là aussi cela peut être intéressant - et puis, enfin, qui a travaillé comme interne à l'hôpital de la Pitié.

La deuxième raison pour laquelle cela va faire plaisir à Anne HIDALGO, c'est que c'est une proposition du conseil de quartier.

Pour ces deux raisons, évidemment, je souhaiterais que vous adoptiez ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci à Jérôme COUMET.

Que du bonheur !

Donc, je ne vais pas en rajouter, mais je tiens à dire que le 13^e arrondissement et Jérôme COUMET sont particulièrement attentifs à ce que nous donnions des noms, de femmes notamment, aux nouvelles voies et rues qui sont en cours de réalisation dans le 13^e arrondissement.

Je le remercie parce que, vraiment, cela permet de contribuer à sortir d'un déséquilibre. Je vous le rappelle : en 2001, nous étions à 2,5 % de noms de femmes dans les rues et places parisiennes. Aujourd'hui, nous sommes à un peu plus de 4 %. On est encore très, très loin du compte.

Merci de donner de la visibilité aux femmes qui ont fait l'histoire de notre pays et l'histoire de notre ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 224).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Günter Liftin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le vœu n° 24 propose de donner le nom de Günter Liftin à une rue de Paris.

C'est Jérôme DUBUS qui nous présente ce vœu en une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame HIDALGO, je suis désolé, Günter Liftin n'est pas une femme, comme chacun le sait, mais il est symbole de beaucoup de choses.

Au matin du 13 août 1961, c'est-à-dire il y a un peu plus de 50 ans, les Berlinoises découvrent leur ville divisée en deux par un complexe de grillages et de barbelés ; les forces armées et la police est-allemandes ferment les points de passage ; les moyens de transports entre l'Est et l'Ouest sont interrompus.

La construction du mur de Berlin peut commencer. Il ne cessera de se fortifier pendant les 28 ans de son existence. Sans valeur stratégique militaire, il ne sert qu'à enfermer un peuple et à mettre un terme à l'exode de millions de citoyens de la République démocratique allemande ou d'autres pays communistes.

Le "mur de la honte" devient ainsi l'emblème d'une Europe divisée par le rideau de fer soviétique.

Le 24 août 1961, Günter Liftin est abattu par la police ferroviaire alors qu'il tentait de fuir. Né le 19 janvier 1937 à Berlin, âgé de 24 ans, il est la première victime de la fermeture des frontières. Selon le "Collectif du 13 août", 1.135 personnes auraient été tuées en cherchant à franchir la frontière interallemande.

La destruction officielle du mur date du 13 juin 1990. Paris a commémoré sa chute en créant l'"esplanade du 9 novembre 1989" où se dresse un pan du complexe frontalier offert par le land de Berlin.

En donnant le nom de Günter Liftin à une voie publique, Paris honorerait la mémoire de toutes celles et ceux qui, de 1961 à 1989, ont été tués pour avoir choisi la liberté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne HIDALGO, pour vous répondre.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, j'émet un avis favorable. Je rappelle que ce mur a été érigé en 1961 pour séparer l'Allemagne.

C'est simplement un élément que je tenais à rappeler qui ne figurait pas comme tel dans le propos de M. DUBUS. Bien évidemment, Paris est une ville de liberté, qui célèbre tous les amoureux et toutes les personnes en quête de liberté et, à ce titre, j'émet un avis favorable à ce que nous donnions le nom d'une voie, d'une rue ou d'un équipement à Günter Liftin.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour une explication de vote.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je voudrais dire les choses très simplement. Je n'ai jamais été au parti Communiste et j'ai toujours combattu le stalinisme, mais j'en ai assez d'entendre M. DUBUS, notamment, multiplier les interventions d'un anticommunisme primaire, secondaire et tertiaire.

Je ne l'entends jamais quand il s'agit d'autres pays. On peut parler de l'Amérique latine et de quelle manière nombre de pays à travers le monde ont été littéralement saignés par la diplomatie américaine. Il y a encore quelques jours, un homme s'est fait exécuter dans des conditions lamentables aux États-Unis.

J'en ai ras-le-bol, pour le dire clairement, d'entendre de manière systématique une musique qui consiste à considérer uniquement l'expérience sinistre de ce qui se passait dans les pays de l'Est comme le summum de la barbarie en faisant le silence absolu sur...

Je le dis, je ne voterai pas ce vœu et je ne participerai pas à cette mascarade qui consiste à faire porter systématiquement la responsabilité des atrocités de ce siècle sur l'expérience du stalinisme.

Pour ma part, j'ai toujours été sans concession par rapport à cela, il n'y a pas de matière unilatérale une critique qui peut être portée vers les pays de l'Est et, à l'inverse, un silence absolu sur la responsabilité, notamment pour utiliser un terme cru, de l'impérialisme américain durant le XXe siècle.

Ce sera sans moi, merci, Messieurs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le sujet est manifestement passionnel, chacun s'exprime comme il l'entend et Anne HIDALGO, à son tour, peut s'exprimer.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est justement parce que ce n'est pas unilatéral que la Ville de Paris soutient ce vœu, comme nous avons soutenu, je me souviens des débats (Alexis CORBIÈRE a raison de rappeler que, parfois, cela fait débat) de la précédente mandature, la dénomination d'une place "Salvador Allende".

Ceux qui étaient là à cette époque se souviennent sans doute de ce que nous avons entendu. C'est justement parce que ce n'est pas unilatéral, mais que cela s'inscrit dans la quête de liberté et la défense de la liberté que Paris porte aussi dans ses valeurs que j'émet un avis favorable à ce vœu.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu avec cet avis favorable de l'Exécutif.

On ne peut pas répondre après l'adjoint, j'en suis désolé. Je vous laisse poursuivre le débat en tête à tête avec M. CORBIÈRE. Il sera passionnant, nous n'en doutons pas.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 225).

Je vous remercie.

2011, DLH 187 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLS, 2-4 villa des Buttes Chaumont (19e)

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons les dossiers de la 8e Commission avec le projet de délibération DLH 187 qui concerne un programme de 36 logements, villa des Buttes-Chaumont dans le 19e arrondissement.

René DUTREY s'est inscrit, Jean-Yves MANO lui répondra.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque les "Verts" ont voté récemment le Plan local de l'habitat, il restait quelques points qui nous différenciaient de la Majorité (sinon, nous serions tous dans la même organisation politique).

Il s'agissait, entre autres, bien sûr de la répartition de la production de logement social entre P.L.A.I., PLUS et P.L.S.

Nous profitons de ce projet de délibération pour intervenir. Ce projet de délibération concerne la réalisation de 36 logements P.L.S. villa des Buttes-Chaumont.

Il est vrai que le 19e arrondissement est un arrondissement qui a énormément de logements sociaux, mais il est vrai également que le 19e arrondissement se caractérise par une différence entre îlots extrêmement forte, en termes de niveau de revenus.

Par exemple, cet îlot des Buttes Chaumont, dans le 19e arrondissement, selon les statistiques de l'Insee, a un revenu moyen de 3.815 euros. On peut dire que c'est un quartier relativement favorisé du 19e arrondissement.

C'est pour cela que le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" s'interroge sur le choix d'avoir fait uniquement 36 logements P.L.S. sur cette adresse.

Je le rappelle, un logement P.L.S. est un logement à destination des classes moyennes, c'est-à-dire que, pour un couple avec un enfant, il faut gagner entre 3.610 euros par mois et 4.693 euros. On est bien sur des classes moyennes, voire des classes moyennes supérieures.

Ces 36 logements réalisés, il faut les mettre en comparaison par rapport à la liste des demandeurs de logements du 19e arrondissement. Il y a 411 demandeurs de logements sociaux en P.L.S. dans le 19e arrondissement. Nous réalisons 36 logements P.L.S., quasiment un seizième de la production de P.L.S. avec cet immeuble.

A côté de cela, il y a, dans le 19e arrondissement, 8.136 demandeurs de P.L.A.-I., contre seulement 411 demandeurs de logement P.L.S.

Nous pensons que, sur cette adresse d'un quartier proche des Buttes Chaumont, avec un revenu moyen élevé, du 4 villa des Buttes-Chaumont, il aurait fallu mixer les produits.

Nous n'aurions pas du tout fait la même intervention sur d'autres secteurs du 19e arrondissement, je parle par exemple de Curial-Cambrai ou de secteurs nettement défavorisés, mais nous pensons vraiment que nous ne pouvons pas raisonner en termes d'implantation de logements sociaux au niveau de l'arrondissement, mais qu'il faut opérer un découpage plus fin au niveau de l'îlot.

L'îlot des Buttes Chaumont n'a pas du tout les mêmes caractéristiques sociologiques qu'un autre îlot du 19e arrondissement.

Après, plus globalement sur le P.L.S., je le répète, il faudra tout de même s'interroger : pourquoi si peu de personnes des classes moyennes s'inscrivent sur la liste des demandeurs de logements sociaux ?

Monsieur MANO, nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre, il y a 411 demandeurs de P.L.S. dans le 19e arrondissement, il y en a à peu près entre 4.000 et 5.000 au niveau parisien.

Je crois que le P.L.S. n'est pas le bon outil pour résoudre le problème de logement des classes moyennes, car les classes moyennes ont, comme beaucoup, peur du déclassement et n'ont absolument pas envie de quitter un parc privé, un appartement privé pour rejoindre le parc social. Il faut chercher d'autres pistes pour les classes moyennes.

Pourquoi les classes moyennes rencontrent-elles un problème de logement, aujourd'hui ? Un parc locatif institutionnel a disparu de la Capitale, il s'agit de tenter de recréer ce parc privé, accompagné de mesures d'encadrement des loyers, pour permettre à ces classes moyennes de continuer de se loger à Paris.

Les classes moyennes, bien sûr, rencontrent des problèmes pour se loger à Paris, mais le P.L.S. n'est pas la bonne réponse à leur apporter, ou en tout cas ne peut pas être la réponse unique.

Ce n'est pas la réponse unique complète aujourd'hui, car, effectivement, M. MANO, a lancé des processus, entre autres par le bail emphytéotique, d'accession différenciés qui sont destinés à la même population.

Je crois que ce produit P.L.S. est une lubie d'élus qui tentent de répondre aux problèmes des classes moyennes. Il faut faire quelque chose, tout le monde se met sur le P.L.S.

Ce qui m'inquiète le plus, politiquement, avec le P.L.S., c'est que, sur les bancs de cette Assemblée, les 30 % de P.L.S. sont défendus par l'U.M.P. et par le parti socialiste. Quand les mêmes positions sont défendues sur le même sujet par deux organisations politiques normalement opposées idéologiquement, il y a un problème quelque part ou un clivage qui n'apparaît pas.

Pour ces fameuses classes moyennes, il faut mettre en place des politiques, s'appuyer sur le secteur privé, recréer un parc locatif privé sécurisé qui pourra permettre à ces personnes de continuer à accéder au logement, mais ces 36 logements P.L.S. les plus favorisés du 19e arrondissement devraient être mixés.

Je sais bien, Monsieur MANO, que vous n'êtes pas seul à prendre des décisions, nous sommes dans le 19e arrondissement, il y a des particularités locales, mais vraiment sur cette opération nous aurions pu mixer les produits.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Jean-Yves MANO va répondre et en profitera, j'imagine, pour rappeler à notre collègue du 14^e arrondissement, à qui on ne peut pas en vouloir de moins bien connaître le 19^e, qu'il s'agit d'une opération de rachat pour protéger des locataires d'une opération de vente à la découpe, qui a donc pour objectif d'éviter que des locataires soient chassés par la spéculation, cela fait partie de nos missions, y compris dans un arrondissement populaire comme le 19^e.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Monsieur le Maire, votre intervention précise l'intérêt d'avoir du P.L.S. à Paris, car oui je réaffirme que le P.L.S. est un produit utile aux Parisiens, il suffit de voir dans les enquêtes combien les Parisiens sont inquiets pour leur avenir notamment dans le logement du secteur privé compte tenu des prix.

Aujourd'hui, avoir un parc de logements P.L.S. à 12,75 euros avec le nouveau financement, comparés à un tarif du secteur privé pouvant se situer en nouvelles locations autour de 25 euros sur le logement familial, et 35-40 euros sur des logements plus petits, on voit bien qu'il s'agit d'une nécessité absolue si nous voulons garantir la diversité sociologique parisienne à laquelle nous tenons. Il est hors de question de voir les couches moyennes fuir Paris parce que nous ne serions pas capables de leur offrir un loyer en fonction de leurs ressources.

Nous avons pris les premiers l'initiative de relancer de l'investissement institutionnel dans des zones d'aménagement avec des loyers comparables avec les pratiques antérieures des institutionnels, avec donc un loyer de sortie autour de 17 euros le mètre carré. Je vois d'ailleurs que le ministre Benoit APPARU se fait le chantre de la nécessité de faire revenir les institutionnels sur ce parc utile pour loger l'ensemble des personnes concernées dans les zones tendues notamment sur l'Île-de-France, c'est ce que nous faisons.

Après, la question est de savoir comment on arrive à une répartition sur le territoire parisien de l'ensemble du P.L.A.-I et PLUS et P.L.S. D'abord, tout ce ceci est un équilibre à trouver en fonction des contingents donnés par l'État entre PLUS, P.L.A.-I et P.L.S. et dans le cas précité, c'est un immeuble occupé, propriété d'institutionnels, où les plus anciens locataires paient 16 euros le mètre carré, voire plus pour les nouveaux entrants, donc nous avons une population de couche moyenne à laquelle convient parfaitement le produit que nous lui proposons, à savoir le P.L.S., dans un équilibre bien compris, me semble-t-il, au niveau de l'arrondissement.

Pourquoi les populations de couche moyenne ne s'inscrivent pas ? Cela me rassure et cela m'inquiète. Cela me rassure parce que la liste d'attente ne ferait que croître, montrant que nous parvenons à repositionner l'image du logement social sur le territoire parisien en fonction de ce que nous produisons. Le P.L.S. est tout à fait fait pour eux, et je les encourage honnêtement à regarder avec intérêt tout ce que nous produisons sur le plan qualitatif comme sur le plan situation géographique pour leur permettre de vivre plus agréablement à Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 187).

Je vous remercie.

2011, DLH 191 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS 35, rue Pastourelle (3e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le projet de délibération DLH 191 porte sur la réalisation d'un programme de 4 logements PLUS, rue Pastourelle dans le 3^e arrondissement.

M. Gauthier CARON-THIBAUT est inscrit, et Jean-Yves MANO lui répondra.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Effectivement, ce n'est qu'un programme de 4 logements, mais dans l'hypercentre de Paris, ce que l'on appelle ironiquement peut-être l'hypercentre, et ce projet de délibération est pour nous emblématique. Quand je dis pour nous, c'est essentiellement pour les 3^e et 4^e arrondissements, qui sont des arrondissements très contraints en matière de logements sociaux, très contraints en matière de disponibilité foncière et surtout soumis au plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais, zone de Paris sur laquelle le P.L.U. ne peut pas s'appliquer.

C'est aussi un projet de délibération qui pour nous est symbolique car lors de la rédaction du Plan local de l'habitat, nous avons beaucoup insisté sur la nécessité de faire du logement social dans le diffus, dans le centre de Paris. On en a fait, peut-être vous souvenez-vous de certaines délibérations comme Vieille du Temple ou Arquebusiers, mais cette délibération est la fin d'un combat politique locale assumé par la Mairie de Paris et la mairie du 3^e arrondissement.

Sur d'autres projets comme Blondel Saint-Apolline, nous avons également acheté en bloc des parties de copropriétés qui étaient vendues vides. Là sur cet immeuble qui était vide et vendu par France Telecom, un institutionnel, la Ville de Paris a réussi à instituer un rapport de force avec le futur propriétaire qui nous a permis de trouver un accord, un partenariat, ce propriétaire réhabilitant l'intégralité de l'immeuble et cédant à la Ville de Paris, à un bailleur social, une partie de cet immeuble alors qu'au niveau des règlements absolument rien ne l'y contraignait.

Ce projet de délibération est très symbolique car j'espère que ces types d'actions qui nous permettent de faire plus de logements sociaux dans le centre de Paris pourront être théoriques et inclus dans la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Monsieur Jean-Yves MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Monsieur CARON-THIBAUT vient de souligner tout l'intérêt de cette opération au cœur de Paris où sur le périmètre du P.S.M.V. la règle des 25 % ne s'appliquait pas, mais des négociations bien comprises avec l'opérateur, le promoteur de cette opération, nous ont permis, grâce à la détermination de tous, des élus d'arrondissement, du délégué au logement, d'être bien compris par l'opérateur privé qui, s'il souhaite continuer à exercer à Paris, doit trouver des terrains d'entente avec la Municipalité.

Nous avons donc le plaisir d'avoir, au cœur de Paris, 4 logements sociaux complémentaires, dans un arrondissement où le foncier est extrêmement rare et je m'en félicite.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 191.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DLH 191).

2011, DLH 222 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 32 logements PLUS, 6 logements PLAI, 22 logements PLS 102-104-108, rue Castagnary (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons cette illustration de la politique ambitieuse en matière de logement social, avec un programme de constructions neuves de 32 logements PLUS, 6 logements P.L.A.-I et 22 logements dans le 15e.

La parole est à M. DARGENT.

M. Claude DARGENT. - La Ville a pour projet la construction d'une d'une soixantaine de logements sociaux, d'une salle de réunion, d'un jardin, d'un E.P.A.D. et d'une cinquantaine de places de parking au 102, 104 et 108, rue Castagnary.

La mixité fonctionnelle du projet lui confère une grande qualité, mixité des usages à destination des familles, des enfants, des seniors ; mixité sociale également avec des logements pour les classes moyennes de notre arrondissement ; mixité générationnelle avec la création d'un E.P.A.D. qui viendra compléter l'offre déjà renforcée par la construction de deux autres établissements dans le 15e.

Ce projet témoigne de la volonté de la Municipalité de poursuivre sa politique ambitieuse en matière de logement social. En proposant 22 logements dits PLS sur 60, ce programme s'adresse donc aussi aux classes moyennes, il respecte les dispositions du vœu que nous avons voté à l'unanimité lors de notre Conseil d'arrondissement.

Mais je voudrais aussi néanmoins relayer l'inquiétude des habitants quant au transfert de l'équipement sportif attenant le terrain d'éducation physique du Bessin, en soulignant l'importance d'une continuité de l'offre sportive, notamment pour les usagers réguliers de l'équipement et le calendrier devra, à mon avis, faire l'objet d'une clarification de ce point de vue.

Outre la grande qualité du projet, le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui est important, parce qu'il se situe dans un secteur du 15e arrondissement longtemps laissé à l'abandon après le renoncement de la Ville à la Z.A.C. "Castagnary" dans les années 1990. Depuis 2001 les choses ont bien changé, le quartier s'est progressivement renouvelé, une trentaine de logements sociaux ont été réalisés au 139 et 141 de la même rue, une dizaine au 39 et au 72, 14 au n° 106, et 5 logements font l'objet d'une rénovation au n° 68.

La Ville porte également un projet de logements étudiants et de jeunes travailleurs au 69 de la rue Castagnary, c'est-à-dire sur l'emprise de ce que les habitants du 15e connaissent comme une ancienne poissonnerie. Je sais qu'a été soulevée dans ce dernier cas l'objection d'une dangerosité du site, et j'espère, même si j'ai des doutes sur le sujet, que si nous levons cette hypothèque, la majorité du 15e nous suivra sur ce dossier.

Bref, le réaménagement de ce quartier est global et ambitieux, et celui qui nous est soumis aujourd'hui y participe. J'entends régulièrement la Droite du 15e nous dire que ce secteur connaît une densification excessive de logements sociaux, M. GOUJON étant un grand spécialiste de chiffres erronés - on l'a encore vu ce week-end -, je profite de cette occasion pour demander à M. MANO de lui transmettre les vrais chiffres : il verra ainsi que les choix qui sont faits sont bons.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, et nous savons que dans le 15e arrondissement, on a le sens de l'humour.

Pour poursuivre, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Voilà un projet mal engagé. Combien d'interventions et de saisines faudra-t-il que nous fassions pour qu'enfin vous consentiez à présenter au Maire du 15e l'opération d'aménagement prévue au 102-108 Castagnary.

Mon intervention n'a pas pour objet de vous rappeler aujourd'hui tous les problèmes qui minent le quartier Castagnary, où plusieurs immeubles municipaux sont murés depuis 2004 et où les riverains attendent des aménagements paysagers ambitieux.

Mon propos restera centré sur l'opération de construction d'un E.H.P.A.D. et de 60 logements sociaux au 102-108 Castagnary.

Bien évidemment, nous nous réjouissons de la construction de cet E.H.P.A.D., qui accueillera 104 personnes dépendantes. C'est une bonne nouvelle pour le 15e, qui compte plus de 20.000 habitants de plus de 75 ans.

En revanche, nous dénonçons l'absence de concertation autour de ce projet, dont la réalisation est conditionnée par le déplacement de deux équipements de proximité transférés à la mairie d'arrondissement : un square et un T.E.P. Or, à ce jour, ni vous, ni vos adjoints, Monsieur le Maire, n'avez jugé utile d'associer le maire du 15e à ce projet.

Je vous rappelle que lors de l'examen de la délibération DU 64, en mai 2011, relative au remembrement des parcelles des 102-108 Castagnary, notre groupe avait déposé un amendement portant sur la réalisation d'au moins un tiers de logements P.L.S., sur les modalités de transfert et de reconstruction du terrain de sport et de l'espace vert, et sur la nécessité d'associer la mairie d'arrondissement à la réalisation de ces deux équipements de proximité.

Le projet de délibération DLH 222 que vous nous présentez aujourd'hui nous apprend que notre demande d'au moins un tiers de P.L.S. a bien été prise en compte : nous nous en réjouissons pour les classes moyennes qui peinent à se loger.

En revanche, pour ce qui est du transfert des deux équipements de proximité et de leur reconstruction, nous sommes toujours dans l'ignorance la plus totale sur les modalités de réalisation de cette opération, en dépit des différentes saisines effectuées par le Maire du 15e auprès de votre première adjointe et des directeurs concernés.

Je vous rappelle que nous attendons d'une part que les concepteurs du jardin étudient un projet adapté à la configuration des lieux et anticipent les difficultés de gestion qu'une implantation en cœur d'îlot génère, et d'autre part que l'accès au jardin depuis la rue du Bessin soit élargi et mieux positionné afin que cette percée végétale soit moins confidentielle et profite aux habitants.

J'en viens maintenant au déplacement du terrain du sport du Bessin et à sa reconstruction sur l'emprise de l'actuel square Castagnary. Nous ne pouvons admettre que la Mairie de Paris ait décidé de transférer le terrain de sport sans qu'aucune discussion n'ait été engagée sur le maintien de l'offre sportive et sur son éventuelle évolution, ni même sans que l'on sache comment l'équipement sera financé.

J'ajoute que ce futur terrain sera déménagé sur un emplacement où les riverains aspirent à la tranquillité et à une amélioration de la qualité végétale des lieux, et non à l'apparition d'éventuelles nuisances sonores.

Enfin, il faudra traiter avec le plus grand sérieux les questions de sécurité liées à la présence, à proximité de ce futur T.E.P., d'un transformateur de 1.500 volts qui alimente les caténaires des voies ferrées de Montparnasse.

Toutes ces questions de végétalisation, d'isolation phonique et de sécurisation du site auraient dû être discutées avec le maire du 15e bien en amont. Or, aujourd'hui, il n'en est toujours rien alors qu'un permis de construire portant sur l'ensemble du site est en cours d'instruction.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, faute de concertation avec le Maire du 15e arrondissement, faute de discussion, notamment sur le déménagement et le fonctionnement des équipements transférés, faute de comité de pilotage associant la mairie centrale, la mairie du 15e, et les associations locales, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, M. Jean-Yves MANO a la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - D'abord, réjouissons-nous !

J'ai trop entendu sur ces bancs que la rue Castagnary était abandonnée pour ne pas me féliciter que mois après mois, les délibérations nous soient proposées, les immeubles soient construits, et la rue Castagnary deviendra une rue parisienne comme une autre, sans doute avec beaucoup d'acharnement, et je le regrette avec parfois des délais liés aux règles d'urbanisme et procédures diverses, mais nous arrivons.

Et nous arrivons à proposer une diversité de produits pour du logement social tant pour les jeunes que pour les personnes âgées. Ceci n'est pas contesté. Ce qui est en cause aujourd'hui dans votre intervention, pour l'essentiel, c'est de savoir où les équipements sportifs sont transférés.

Tout ceci est examiné avec intérêt par l'ensemble des services compétents de la Mairie de Paris. Déjà, l'hypothèse d'un déplacement du jardin sur le site même pose à vos yeux un certain nombre de problèmes mais en ce qui nous concerne, nous considérons que ceci est tout à fait acceptable.

Le problème du déplacement de l'activité sportive a été envisagé dès le départ. S'il a du mal à se concrétiser dans les faits, sachez que les projets initiaux ne sont pas abandonnés et que des réunions auront lieu dans des délais assez brefs pour concrétiser l'ensemble des engagements pris, à savoir un équipement sportif et un jardin à la disposition des habitants du 15e arrondissement, tout ceci devant trouver un équilibre à la satisfaction à la fois de ceux qui souhaitent profiter d'un jardin calme et de ceux qui souhaitent des équipements sportifs dans une ville, et dans ce quartier du 15e arrondissement assez dense.

Nous trouvons, je l'espère, le compromis adéquat répondant à l'attente des uns et des autres.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que M. MENGUY voulait compléter l'intervention de Mme de CLERMONT-TONNERRE.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Un certain nombre de choses ont été dites sur cette rue Castagnary, Monsieur MANO, et je vous propose d'en faire une visite de terrain ensemble.

Contrairement à ce qu'a dit M. DARGENT, mais je suppose qu'il ne doit pas y aller souvent, on ne peut pas prétendre que la rue s'améliore. Franchement, quand on y va, il y a encore la poissonnerie, les cuves de la C.P.C.U., et nombre d'immeubles dont les fenêtres sont murées. Si vous appelez cela améliorer la rue, cela ne donne pas envie.

Je ne vous parle pas de tous les problèmes de propreté de la rue, contre lesquels on se bat au quotidien avec Philippe GOUJON, Jean-François LAMOUR et toute l'équipe municipale. Si vous appelez cela un quartier qui s'améliore, Monsieur DARGENT, on a raison de vous combattre dans le 15e, parce que vous réservez un bien mauvais avenir à l'arrondissement !

Sur le fond, Monsieur MANO, je rappelle quand même, puisque vous êtes content que l'amélioration de ce quartier et de cette rue avance, que la majorité du 15e a des propositions, mais les habitants aussi, pour ce quartier et cette rue.

Ces habitants ont exprimé un certain nombre de projets pour la rue Castagnary en conseil de quartier - vous voyez que c'est quelque chose d'assez structuré -, avec des propositions qui ont du sens. À ce jour, aucune suite n'a été donnée par l'Exécutif municipal ni par la Gauche du 15e arrondissement.

Vous en conviendrez : vous avancez peut-être à marche forcée mais il y a peut-être de quoi prendre son temps.

Je prends l'exemple des logements étudiants rue Castagnary. On vous a proposé que ces logements soient réalisés dans l'immeuble des Ponts et Chaussées, boulevard Lefebvre. Nous considérons que faire des logements rue Castagnary, qui donne tout de suite sur les voies ferrées de Montparnasse, ce n'est pas vraiment de bonnes conditions pour étudier, et c'est un bien mauvais cadeau qu'on fait à des étudiants qui ont besoin de calme et de sérénité pour travailler, et non pas d'entendre les trains qui vont et viennent : croyez-moi, ce ne sont vraiment pas de bonnes conditions pour réussir ses études.

Je vous invite à ce que l'on passe rue Castagnary ensemble, parce que vous comprendrez un certain nombre de choses, et venez rencontrer les habitants : ils ont beaucoup de propositions à vous faire, qui vont dans le sens de leur quotidien à eux, et pas celui de M. DARGENT.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Une petite remarque sur la forme : vous avez parfaitement le droit d'intervenir sur des sujets comme celui-ci. Je vous suggère de vous inscrire directement plutôt que de procéder par explication de vote, ce qui est un peu un détournement de procédure, vous en conviendrez. Vous avez la liberté d'inscription. Vous pouvez vous inscrire et la procédure de l'explication de vote ne vise pas à refaire une intervention.

En plus, il n'y a pas d'explication de vote sur les projets de délibération, vous le savez. C'est par extrême complaisance que j'ai accepté de vous redonner la parole pour une explication de vote qui n'a pas lieu d'être et qui n'existe pas sur les projets de délibération.

Mais mon propos était extrêmement positif puisque je vous invite à vous inscrire : ce sera plus simple pour diriger la séance.

Jean-Yves MANO avait répondu. Tout le monde s'est exprimé.

Nous pouvons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 222.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DLH 222).

Merci.

2011, DLH 230 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 96 logements PLUS et 96 logements PLS, 26 rue Linois (15e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous poursuivons avec une opération qui se situe rue Linois, dans le 15e arrondissement, opération de logement PLUS et P.L.S., sur laquelle sont inscrits Claude DARGENT, Jean-Baptiste MENGUY - voilà ! C'est beaucoup plus simple - et Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

M. Claude DARGENT a la parole.

M. Claude DARGENT. - Chers collègues, s'agissant des immeubles de grande hauteur du Front de Seine, la majeure partie est constituée de bureaux ou de copropriétés privées en bon état, mais il y a une exception à cet ensemble dans le Front de Seine, dont l'état est particulièrement dégradé : la tour qu'examine aujourd'hui ce projet de délibération.

Batigère, qui est un bailleur social, qui gère plus de 17.000 logements en Ile-de-France, a souhaité acquérir cette tour. Une promesse de vente a été signée et donc l'immeuble de 32 étages, presque entièrement occupé, fera l'objet, à cette occasion, de travaux lourds de rénovation, de mise aux normes et de désamiantage.

Les équipements techniques seront modernisés, ceci dès 2012, des travaux d'isolation permettront, à terme, de respecter les objectifs fixés dans le Plan climat de la Ville de Paris, ce qui engendrera des économies d'énergie notoires.

Ces travaux sont donc plus que nécessaires. De la même façon, Monsieur MENGUY, que je me rends rue Castagnary, je me suis rendu sur place à plusieurs reprises et je peux témoigner de l'état de dégradation de cet immeuble.

Cette opération de rénovation et le meilleur entretien sont indispensables et nous ne pouvons que nous réjouir ici que Batigère envisage d'investir 14 millions d'euros, tout de même, pour financer ces travaux.

Alors, aujourd'hui, les locataires de la tour sont, en revanche, inquiets de la vente de cet immeuble et il est important que nous puissions leur apporter toutes les assurances possibles.

S'agissant des loyers, Batigère a lancé une enquête auprès des occupants pour que chaque locataire puisse voir son logement placé dans le meilleur conventionnement possible.

Il semble qu'aujourd'hui, beaucoup de loyers sont inférieurs aux loyers pratiqués dans le logement social, mais il faut dire en contrepartie que les occupants supportent, comme je l'ai dit plus haut, des conditions de logement particulièrement dégradées dans cet immeuble.

Je voudrais profiter de cette occasion pour mentionner tout de même la position de la Droite du 15e, qui, en votant contre ce projet de délibération, bloquerait du même coup, si notre Conseil la suivait, mais je suis sûr qu'elle ne la suivra pas, les travaux de sécurité publique qui sont incontournables dans ce bâtiment.

La Ville doit continuer à être attentive, évidemment, à la question des loyers. Néanmoins, nous savons tous ici que les critères réglementaires relatifs aux logements sociaux sont mis en place par l'Etat, et non pas par la Ville.

Voilà, chers collègues, je pense que sur cette tour particulièrement dégradée, ce projet de délibération fait avancer les choses et je pense que nous devons être attentifs au suivi et à l'évolution de cet emplacement et de cette partie du 15e, mais qu'il était tout à fait nécessaire de sortir de la situation où nous nous trouvons.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Deuxième nouvelle, après avoir appris que M. DARGENT allait sur le terrain dans le 15e, on apprend qu'il écoute l'inquiétude des habitants du 15e ; cela fait deux bonnes nouvelles en deux délibérations, on ne peut que s'en réjouir.

Ce projet de délibération, mes chers collègues, impacte directement le quotidien de près de 200 familles - j'ai bien dit 200 familles, ce n'est pas rien - du 15e arrondissement, celles qui habitent parfois depuis sa construction la tour Beaugrenelle et qui doivent se dire qu'elles comptent pour bien peu de choses pour voir leur logement ainsi cédé sans la moindre information, sans la moindre concertation, par un bailleur qui compte se délester d'un poids financier, à un autre bailleur qui entend réaliser sur leur dos une juteuse opération.

En quoi consiste-t-elle, cette opération ?

Gecina, l'actuel bailleur, qui, si je puis dire, a déjà laissé des traces malheureuses dans le 15e, est titulaire d'un bail à construction sur la tour H15 dite "Beaugrenelle", en principe pour une durée de 65 ans. L'immeuble est une tour sur dalle difficile à entretenir et les bénéfices tirés de son exploitation ne justifient pas, selon l'entreprise Gecina, qu'elle la garde dans son patrimoine.

Elle trouve un acheteur, la société Batigère, qui accepte de reprendre la tour pour une somme modique, à charge pour elle d'y conduire des travaux très lourds et d'y réaliser un programme de logements sociaux à raison de 96 PLUS et de 96 P.L.S., venant ainsi grossir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le pourcentage de logements sociaux, sans pour autant créer une nouvelle offre.

Outre le fait que les habitants et les élus, malgré leurs demandes réitérées, de Philippe GOUJON et de Jean-François LAMOUR notamment, ont été tenus à l'écart des discussions qui les concernaient au premier chef, plusieurs points de fond doivent, à mon sens, être dénoncés dans cette opération qui sont autant de raisons pour lesquelles nous voterons contre ce projet de délibération, absolument, Monsieur DARGENT, et nous l'assurons.

Pour ce qui est de la nature même du projet, tout d'abord, il paraît incompréhensible de persister à faire du logement social en hauteur, 100 mètres cette fois-ci, à une époque où, partout en France, on casse les tours et les barres pour construire à leur place des logements à taille humaine.

En somme, la Ville de Paris fait l'exact contraire de ce qu'elle devrait faire, mais on est habitué, elle concentre les problèmes sociaux au lieu de les répartir de manière homogène, coordonnée, de façon responsable.

Pour ce qui est de ses modalités pratiques à présent, les habitants ont toutes les raisons de redouter les conséquences d'une telle opération.

Batigère nous indique qu'un conventionnement sera réalisé pour 96 PLUS et 96 P.L.S., je l'ai dit ; très bien pour ceux d'entre les locataires dont les ressources sont inférieures au plafond de ressources imposé, mais qu'advient-il des familles qui dépassent ces plafonds ?

Nous avons posé cette question à Batigère avec Philippe GOUJON et Jean-François LAMOUR et la réponse, franchement, disons-le, est édifiante. Ces familles seront assujetties à des loyers poliment qualifiés de dérogatoires, qui atteignent plus de 20 euros le mètre carré.

A ce jour, Batigère, qui a établi ses prévisions sur une enquête sociale bâclée, diligentée en plein mois d'août, est incapable de dire combien cela représente de locataires sur la totalité des appartements de la tour, combien seront contraints de quitter leur appartement parce qu'ils ne peuvent plus en acquitter le loyer. Une centaine, 120, 150 ? Allez savoir !

En fin de compte, tout, dans ce projet, est à l'avenant, un peu à l'image du chantier Beaugrenelle, jamais conforme aux prévisions, source de nuisances continues pour les habitants de la tour H15, source d'inquiétude, source de mobilisation des associations, tout cela se dresse au milieu du chantier de l'ancien centre commercial qui ressemble plus à une ville assiégée.

Je suis d'autant plus surpris qu'avec mes collègues de la majorité, nous avons déposé un vœu en mai dernier, demandant notamment au Maire de Paris de veiller à ce que les conditions actuelles de location des logements soient pérennisées.

Ce vœu, Monsieur MANO, avait été adopté en Conseil d'arrondissement et repris à l'unanimité en Conseil de Paris. Lors de la séance des 16 et 17 mai, vous nous assuriez vous-même du maintien des locataires dans les lieux. La semaine dernière, pourtant, en 8e Commission, vous avez déclaré vouloir "remettre de l'ordre dans le titulaire du bail et les occupants des logements", alors même que Batigère nous avait affirmé que les occupants précaires se verraient titularisés.

Les habitants auront, je crois, à cœur, de vous voir préciser ce point crucial pour leur avenir.

Quant à nous, mes chers collègues, notre position est claire, nous ne pouvons pas accepter en l'état un tel projet de délibération, non seulement à cause de l'impréparation du projet, mais encore à cause des conséquences que celui-ci pourrait avoir sur les riverains d'un quartier déjà soumis à maintes perturbations et nuisances et, disons-le, déjà traumatisé par un urbanisme hasardeux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous poursuivons avec Géraldine POIRAULT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reprendre l'intervention de M. MENGUY, puisque j'avais déjà soulevé moi-même un certain nombre de questions lors du Conseil d'arrondissement et qu'il a repris très bien mes différentes interventions.

Je voulais juste exprimer une légère différence avec ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire qu'un certain nombre d'habitants du 15e sont ravis d'habiter en hauteur, y compris à Beaugrenelle, et ce qui les inquiète, c'est justement le maintien dans la tour. L'urbanisme et la présence des locataires dans un immeuble de grande hauteur ne pose pas de problème pour les habitants actuels, donc je voudrais faire cette petite distinction.

Au terme de ce débat, résumons la situation, Monsieur le Maire, Monsieur MANO, je le regrette, ce dossier est parfaitement bâclé, c'est même inadmissible de présenter un projet aussi incomplet à notre Assemblée, quand, effectivement, 192 logements sont concernés. Cette précipitation, cette impréparation témoignent de vos difficultés à rebondir dans ce dossier Beaugrenelle, dans lequel, je dois dire, la Mairie de Paris est engluée depuis sept ans.

Déjà, nous aimerions savoir, nous aimerions être dans le secret, quelles sont précisément les modalités de la cession de la tour de Gecina à Batigère, puisque cela s'est fait sous les bons auspices et avec la bienveillance de la Mairie de Paris ?

Le mémoire évoque une charge foncière de 3,6 millions d'euros ; nous aimerions avoir des précisions, Monsieur MANO. M. DARGENT a été incapable de nous donner ces éléments en Conseil d'arrondissement ; nous aimerions enfin avoir un dossier complet.

Quel est donc le prix de la cession ?

Qui détient la propriété aujourd'hui de l'emprise foncière de la tour ? Est-ce toujours la SemPariSeine qui est propriétaire de cette emprise foncière ?

Nous voyons que le coût pour la Ville de Paris de cette acquisition est de 8,6 millions d'euros, c'est-à-dire que c'est le contribuable parisien qui trinque, après le très mauvais entretien de la tour par Gecina depuis 1979 ; les travaux n'ont pas été faits et ce sont les Parisiens qui en font les frais. Je vous le demande, mes chers collègues, est-ce normal ?

Sur le projet de logement, l'estimation de la situation actuelle est totalement chaotique, puisque, effectivement, l'enquête montre que 48 locataires sur 192 ont répondu à l'heure de la rédaction du mémoire, et qu'il n'y a pas eu d'actualisation depuis ; quelle est donc, à ce jour, la répartition des situations, des ressources des locataires, entre les prêts PLUS et P.L.S. Je rappelle que Batigère et la Ville de Paris veulent parvenir à 96 PLUS et 96 P.L.S.

Le mémoire évoque aussi des situations exceptionnelles. Qu'en est-il ?

De quoi s'agit-il ? Quel est donc le devenir des locataires actuels, ceux qui dépassent les plafonds de ressources ? Seront-ils tout simplement mis à la porte ? Quel sera le delta de l'augmentation des loyers ? Sur la vacance des logements, également, dans le mémoire, on ne connaît pas très bien la situation. Deux logements vacants sont évoqués actuellement. Quel est le programme de vacance des différents logements ? Les associations de locataires réclament le maintien dans les lieux. Quelle est donc la position de la mairie centrale sur ce point précisément ?

Sur les travaux, le mémoire évoque en plusieurs points la présence d'amiante. Quel danger le maintien dans les lieux pendant les travaux entraîne-t-il pour la santé des résidents ? Le désamiantage peut-il se faire vraiment en milieu occupé ? Qui va payer les travaux de désamiantage ? J'ai l'impression que c'est quand même la Ville de Paris, donc le contribuable parisien.

Il est également évoqué, dans le mémoire, des places de parking : 90 places sont mentionnées, alors qu'il n'existe pas de place de parking sous la tour. A ce jour, les locataires de la tour H15 louent des places dans un parking de la SemPariSeine. Qu'en sera-t-il ?

Sur toutes ces questions, aucune réponse n'a été fournie en Conseil du 15^e arrondissement. Monsieur MANO, serez-vous capable de lever tous ces doutes et de répondre enfin aux préoccupations des habitants de ce quartier ?

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux trois intervenants, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8^e Commission. - Voilà des interventions surprenantes. Nous sommes en face d'une tour qui a fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville de Paris et un investisseur privé, qui pendant des années n'a rien fait pour entretenir son patrimoine et qui depuis plusieurs années nous harcèle pour se désengager de ce patrimoine qui ne correspond pas à sa stratégie.

Après beaucoup de réflexions, l'ensemble des locaux, des baux d'habitation faisaient l'objet de réserves dans le cadre du 1 % patronal, et donc, ceux-ci avaient des conventions qui perduraient dans le temps. Et donc, il était utile de trouver un investisseur proche des organismes collecteurs, qui pouvait lui-même gérer la suite des conventions de réservation de l'ensemble des réservataires. Ceci est un peu long, mais c'est ce que nous avons fait pour garantir le respect de la destination initiale de ce bâtiment.

L'état actuel du bâtiment est tel que de nombreux travaux sont nécessaires. Je ne vois pas pourquoi les locataires se plaindraient aujourd'hui des travaux de mises aux normes extrêmement importants, nécessaires à leur habitation, pour leur propre sécurité. Qu'est-ce qu'on nous dirait si la Ville de Paris acceptait de signer un nouveau bail emphytéotique avec un gestionnaire sans amélioration, sans sécurité ?

Aujourd'hui, nous envisageons des travaux importants. Il y a à peu près 18 millions de travaux. C'est beaucoup. C'est dire l'état de dégradation de la tour. Objectivement, il est utile, nécessaire et indispensable de les faire. C'est Batigère qui paie, bien évidemment. Nous allons bien conventionner cette tour. En plus, c'est en P.L.S., en fonction des ressources des personnes qui y vivent.

C'est pourquoi l'enquête sociale est indispensable et nécessaire pour affecter le logement au mieux de la situation financière des personnes qui y vivent. Ceci est du pragmatisme absolu et la garantie que ses habitants resteront dans cet immeuble, s'ils le souhaitent, bien évidemment.

Et pour ceux qui dépassent les plafonds, la pratique que nous avons à Paris, c'est qu'effectivement, les personnes concernées peuvent rester dans leur appartement. C'est vrai qu'il y a une procédure de loyer dérogatoire, qui peut évoluer, mais sur une période extrêmement longue. Il est vrai qu'il y a, sur cet immeuble, quelques situations un peu paradoxales. Peut-être y a-t-il des sous-locations ? Est-ce que ceci peut être régularisé ? Je laisse le gestionnaire voir ce qu'il peut faire, mais d'après le gestionnaire précédent, il n'y avait parfois qu'un lien un peu lointain entre le titulaire du bail initial et la situation actuelle.

Je pense qu'il est de la responsabilité d'un bailleur de remettre tout cela à plat et de regarder avec chaque locataire quelle est sa situation réelle. Peut-être quelque réticence à répondre à l'enquête est-elle liée à cette situation ? Je n'en sais rien. Mais de toute façon, dans l'intérêt même des locataires aujourd'hui présents, cette situation ne peut pas durer. C'est donc l'occasion pour eux de remettre à plat leur situation.

Il est certes prévu quelques augmentations de loyers en raison de l'importance des travaux, cela va de soi, mais tout ceci restant dans la limite de plafonds déterminés, qu'ils soient P.L.S. ou PLUS, et avec des évolutions de loyers étalées largement dans le temps. Quand on connaît le prix des loyers sur le secteur parisien, y compris dans le 15^e arrondissement, et quand on se bat pour maintenir les locataires en place, à des loyers accessibles, qui n'ont rien à voir avec le secteur privé, aujourd'hui, se voir critiquer systématiquement en raison de l'initiative que nous prenons, est un peu surprenant, car grâce à l'initiative de la Ville de Paris, les locataires en place vont pouvoir demeurer dans leur immeuble, avec des garanties de sécurité et de confort qui n'ont rien à voir avec ce qu'ils vivaient aujourd'hui. Je pense qu'à la fin des travaux, même si tout cela est compliqué pendant les travaux, ils finiront par nous dire merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup de ces explications complètes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 230.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2011, DLH 230).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux appels d'offres des bailleurs sociaux.

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres des bailleurs de la Ville.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n^{os} 25 et 26, déposés par les groupes socialiste pour le premier et E.E.L.V.A. pour le second, les deux portant sur l'intégration de clauses sociales dans les appels d'offres des bailleurs sociaux.

Je vais proposer à Christophe GIRARD et à Jacques BOUTAULT de les présenter chacun en une minute. Après quoi, Jean-Yves MANO leur répondra.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Ce sera moins d'une minute.

Sur proposition de Dominique BERTINOTTI, maire du 4^e arrondissement, et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que les prochains appels d'offres des bailleurs sociaux comportent des clauses sociales d'insertion et lotissements multiples, afin de permettre aux régies de quartiers d'y répondre, comme cela se fait déjà pour le ramassage des ordures.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci pour la rapidité.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Oui. Je voulais avec ce vœu, Monsieur le Maire, me faire le relais d'un vœu déposé par Corine FAUGERON dans le 4^e arrondissement, qui a parfaitement bien observé qu'un appel d'offres avait été récemment lancé par le bailleur social "Paris Habitat" et que, pour des raisons inexplicables, cet appel d'offres ne comportait pas de clause sociale d'insertion afin de permettre, en particulier à la régie de quartier "Paris Centre", d'y répondre, comme cela se fait pour d'autres types d'activités.

Afin que cet oubli ne se reproduise pas et de manière à favoriser l'activité de cette régie de quartier, très utile et qui connaît quelques difficultés, justement par manque d'activité, nous souhaitons acter par ce vœu que désormais, les clauses sociales d'insertion et lotissements multiples soient inscrites dans les appels d'offres afin de permettre aux régies de quartiers de répondre aux appels d'offres de la Ville ou des bailleurs sociaux, comme cela se fait pour le ramassage des ordures en particulier.

Merci pour votre attention.

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence*).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Mme FAUGERON sera contente d'avoir eu un porte-parole.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je voudrais rassurer les intervenants, qu'ils soient du 2^e ou du 4^e arrondissement, car bien évidemment "Paris Habitat" développe une activité extrêmement importante avec les régies de quartiers et consacre, notamment en 2010 un budget de 300.000 euros pour 12 chantiers d'insertion ou chantiers école ; 12 chantiers éducatifs en partenariat avec les clubs de prévention. "Paris Habitat" génère près de 1.500.000 euros de chiffre d'affaires pour les régies de quartiers, qui montent en croissance, puisqu'avec une augmentation du chiffre d'affaires de 25 % d'une année sur l'autre, et depuis 2006, 25 marchés ont été conclus, adaptés à la capacité opérationnelle des régies portant sur des prestations d'entretien ménager, d'entretien d'espaces verts ou de travaux d'embellissement de halls et de parties communes.

Néanmoins, regardons avec objectivité : certains types de marchés ne sont pas adaptés à la taille des régies de quartiers. C'est pourquoi d'ailleurs "Paris Habitat" a également fait le choix de manière bien ciblée aux capacités de régies d'adapter à chaque fois des lots dont le volume permette aux régies de les assumer techniquement, à coûts maîtrisés. Et en parallèle, "Paris Habitat" affiche clairement dans ses marchés son engagement en matière d'insertion par l'économie, en pondérant le critère d'insertion comme le principal critère. Il compte à lui seul pour 60 %. C'est dire que les marchés ciblés sont objectivement préemptés préalablement par un choix régie de quartier. Ce n'est pas la totalité des marchés qui comporte toutes ces clauses, ce sont des marchés adaptés à la capacité de la régie elle-même, bien évidemment.

Je pense que nous pouvons être rassurés. Ce qui est vrai par rapport à l'habitat, d'ailleurs, est vrai pour l'ensemble des bailleurs parisiens. "Paris Habitat" n'a pas l'exclusivité des marchés avec des régies de quartier.

Mais, comprenant le souci des auteurs de ces vœux, je les voterai bien volontiers, tout en les incitant à prendre en compte le souci de rassurer les opérateurs et les régies de quartier dont la préoccupation permanente est de trouver une activité en correspondance avec leurs moyens techniques et financiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 226).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés" assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 227).

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif au 36, rue de Belleville (20e).

Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA relatif au quartier du Bas-Belleville (20e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 27, n° 28 et n° 28 bis ont trait au quartier du Bas-Belleville.

Le vœu n° 27 a été déposé conjointement par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A., le vœu n° 28 par Mme CALANDRA et le 28 bis par l'Exécutif.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, Belleville concentre plus de logements sociaux que tout le 16e arrondissement. Il y a 2.500 logements qui ont, par ailleurs, été créés dans le 20e depuis trois ans ; 400 sont programmés sur cette mandature sur Belleville.

Franchement, on ne peut pas concentrer le logement social dans un même quartier sans garantir, à un moment donné, des services publics de proximité aussi essentiels que ceux relatifs à la petite enfance ; je parle des crèches.

On avait bien voté en 2010 une délibération qui n'incluait pas de places en crèche sur cet îlot mais nous étions dans le cadre d'un projet où une crèche était effectivement prévue. D'ailleurs, on s'engageait à créer 70 places dans le Bas-Belleville, dont un projet de crèche de 50 berceaux sur la rue Desnoyer qui, par ailleurs, n'a pas pu aboutir car il a fait l'objet d'un avis défavorable de l'Exécutif, à cause de son surcoût.

Là, il nous semble extrêmement important, alors que l'on est face à un projet architectural qui n'est pas bon, qui est trop dense, qui obscurcit le quartier et que l'on est dans une situation où l'on a plus de 3.800 demandes de places en crèche dans le 20e, et 900 demandes sur Belleville, et que ces chiffres augmentent, et que cela fait plus de deux ans que l'on recherche, sans trouver de solution, un endroit pour implanter un nouvel équipement petite enfance, c'est pour cela que nous demandons, à travers ce vœu, que l'on puisse transformer ce projet afin d'y mettre en place une structure petite enfance.

Le vœu tend à ce que la Ville de Paris construise un nouveau projet sur cette parcelle du 36, rue de Belleville incluant un équipement public et un jardin, soit, en priorité, une crèche.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame CALANDRA, vous avez la parole.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Effectivement, le Conseil du 20e arrondissement a voté le fait d'implanter des logements à Belleville parce que le Conseil du 20e arrondissement a voté tous les projets de logements proposés par la Ville de Paris. Nous sommes l'un des quatre arrondissements de Paris qui construit le plus de logement social et nous assumons cette politique solidaire.

C'est pourquoi je trouve que c'est un bien mauvais procès de traiter nos habitants de "nimby" ("not in my backyard") parce que ce n'est pas vrai, ils ne se comportent pas comme cela, pas plus que les élus du 20e.

Le problème est que deux projets de construction de crèche n'ont pu se faire dans ce quartier.

La crèche Desnoyer, pour une question de surcoût qui n'est pas une question ridicule : il est bien entendu du rôle du Maire de Paris, comme des maires d'arrondissement et des élus, de faire attention à ne pas augmenter trop lourdement la charge du contribuable parisien. Donc, nous entendons cet argument.

Le problème, c'est qu'avant nous avions une autre possibilité de crèche dans le quartier, qui nous a échappée parce qu'on a arbitré en faveur d'un projet d'accueil d'enfants polyhandicapés et c'est très bien aussi d'accueillir des enfants polyhandicapés. Mais c'était l'une des rares possibilités dans ce quartier, où il y a très peu de terrain, de foncier disponible, pour faire des crèches. Or, il n'est pas raisonnable de livrer des logements sans équipements publics.

J'en appelle à la mobilisation des moyens de la Ville de Paris parce qu'on ne peut pas demander à certaines populations d'assurer la solidarité en lieu et place d'arrondissements qui ne le font pas et de ne pas les doter des équipements publics nécessaires.

Alors, je sais bien que M. MANO et son équipe font tout ce qui est en leur pouvoir, avec également l'équipe de Christophe NAJDOVSKI. Objectivement, on travaille bien avec ces deux équipes, je tiens à le dire. Mais là, nous avons un problème qui est également que la demande de permis de construire déposée par la S.I.E.M.P., avec laquelle les 9/10e du temps nous travaillons très bien, n'est pas satisfaisante parce que le projet est trop dense.

Par ailleurs, il y a eu un vœu de la Commission du Vieux Paris qui attire l'attention sur les façades cohérentes de la rue de Belleville. C'est l'un des rares coins du 20e arrondissement, et j'anticipe sur ce que peuvent dire mes collègues de l'opposition municipale, qui n'ait pas été massacré durant les années de l'urbanisme fou sous les mandatures précédentes. Donc, je tiens à dire que nous avons, nous, beaucoup rectifié les choses.

Mais il faut faire attention à l'acceptation sociale de ce projet. Aujourd'hui, ce projet ne passe pas en l'état.

Il faut, d'une part, revoir la copie, regarder si l'on ne peut pas l'insérer mieux dans le tissu construit de Belleville et, surtout, regarder si on ne peut pas insérer un projet d'équipement public de crèche en rez-de-chaussée de l'immeuble ou, à tout le moins, en proximité.

Je demande que l'on prenne en compte ce que disent les habitants de la rue de Belleville, qui ne sont pas des égoïstes indifférents, je dirais, aux difficultés des gens qui ne trouvent pas à se loger, loin de là. Je suis très fière des populations du 20e qui marquent quotidiennement leur solidarité, mais il n'y a pas de raison non plus qu'elles assument l'inconséquence d'un certain nombre d'autres élus dans d'autres quartiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Dans les interventions que je viens d'entendre, j'entends à la fois deux choses : un cri d'alarme par rapport à la situation des places en crèche dans le 20e arrondissement, notamment sur ce quartier, et une inquiétude par rapport au projet lui-même.

Un peu d'histoire !

Cette parcelle a fait l'objet d'une délibération de notre Conseil en 2010, avec l'approbation d'un projet de 22 logements sociaux, dont d'ailleurs 40 % de P.L.S., au nom de la mixité bien comprise et nécessaire dans ce quartier. Cette délibération a été votée à l'unanimité par le Conseil du 20e arrondissement, comme par le Conseil de Paris.

Aujourd'hui, nous avons une situation particulière, en ce qui concerne la crèche, découlant d'un rejet d'une autre proposition qui a été faite dans une rue voisine et du souhait d'essayer d'intégrer une crèche au milieu de ces 22 logements.

Objectivement, au-delà des coûts financiers que représenterait cette modification structurelle extrêmement importante, qui d'ailleurs ne permettrait pas la réalisation d'une crèche de qualité, y compris pour les enfants, les parents et le personnel, il faut savoir que nous perdrons plus de 2 millions d'euros par rapport à tout ce qui a été entrepris jusque-là, y compris les crédits d'Etat que nous perdrons, puisque cette opération a été financée.

Néanmoins, je peux comprendre les soucis mentionnés par le conseil de quartier ou par les riverains par rapport au projet.

C'est pourquoi, en contact avec la S.I.E.M.P., nous avons convenu que cette dernière modifierait le projet, en lien avec l'architecte, qu'à la fois elle adoucira la façade et sans doute enlèverait un peu de densification, diminuant de ce fait la surface habitable.

Que, d'autre part, s'agissant de la question des parkings, grâce à la modification du P.L.U., nous n'avons pas d'obligation aussi importante, ce qui allège, me semble-t-il, la charge et répond à l'attente et aux critiques qui étaient faites par les riverains et d'ailleurs y compris par l'opérateur.

Troisièmement, par rapport à l'immeuble lui-même, compte tenu des engagements que je prends devant vous et en considérant les contacts pris par l'intermédiaire de la mairie du 20e avec le conseil de quartier, il me semble que les choses doivent pouvoir s'arranger.

En ce qui concerne la crèche, il est vrai que le 20e, dans ce secteur-là, a un besoin, que nous ne contestons pas, même si cela ne relève pas de ma responsabilité, d'avoir une crèche. C'est pourquoi nous nous engageons de façon très ferme à obtenir dans les plus brefs délais un suivi semaine après semaine de toutes les opportunités foncières dans ce secteur pour réaliser une crèche indispensable au quartier.

Je ne peux pas aller plus loin mais soyez persuadés que nous suivons semaine après semaine toutes les transactions immobilières au sein d'une commission qui s'appelle la commission de la D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) où la Ville exerce son droit de préemption. Eh bien, nous exercerons notre droit de préemption sur le moindre immeuble offrant la possibilité de créer une crèche dans les délais les plus appropriés, et donc le plus vite possible.

Compte tenu des réponses que je vous apporte, l'ensemble des éléments que j'ai mentionnés étant repris par le vœu de l'Exécutif, vous pourriez retirer vos vœux.

Je vous en remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Le vœu n° 27 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous souhaitons croire à cet engagement. Il implique que si aucune solution n'est trouvée, s'il n'y a aucune autre parcelle que la Ville puisse préempter ou sur laquelle elle puisse construire une crèche, elle devra réétudier le projet et assumer le surcoût du programme de la rue Desnoyers, parce que l'on sait très bien que le surcoût le plus considérable est le surcoût des familles quand elles n'ont pas de place en crèche.

La Ville a des marges de manœuvre et elle doit s'en doter pour répondre à la satisfaction des besoins.

C'est bien à cette condition, à la condition que nous trouvions bien un endroit pour réaliser enfin ce projet de 50 berceaux qui manquent sur le quartier de Belleville, et plus particulièrement du Bas-Belleville, que nous acceptons de retirer nos vœux.

Soyez convaincus que la population entière reste mobilisée sur ce quartier et que nous la soutiendrons jusqu'à ce que l'on arrive ensemble enfin à aboutir à cet équipement de petite enfance dont nous avons tant besoin à Belleville.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 27 est retiré.

Le vœu n° 28 est-il retiré ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Evidemment, je fais confiance à l'Exécutif parisien quand il prend des engagements.

Je souhaite, dans la méthode, que si nous revoyons la copie du 36 Belleville, nous discussions davantage avec les habitants et avec le conseil de quartier.

Je rappelle que la mairie du 20e arrondissement assume, et même quand, dans un jury d'architecture, nous n'avions pas voté ce projet, de même que le représentant du conseil de quartier présent, nous l'avons assumé néanmoins en Conseil d'arrondissement, mais il faudra néanmoins que l'ego des architectes soit un peu calmé et qu'ils acceptent de bien vouloir échanger avec les élus et les habitants du 20e arrondissement.

Bien entendu, je retire mon vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame le Maire.

Les vœux n°s 27 et 28 sont retirés.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 228).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au fonctionnement du parc des ascenseurs.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 29 relatif au fonctionnement du parc des ascenseurs a été déposé par le groupe Centre et Indépendants.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu s'adresse à M. MANO, bien évidemment, en sa double qualité de maire adjoint chargé du logement et le Président de "Paris Habitat".

Pendant plusieurs semaines, dans une tour qui se trouve dans le 13e arrondissement, et j'associe bien évidemment à ce vœu ma collègue Édith CUIGNACHE-GALLOIS élue du 13e arrondissement, il y a eu des pannes des deux ascenseurs qui desservait les logements.

Cela renvoie un peu à la mission d'information et d'évaluation qui était consacrée aux difficultés d'entretien et de maintenance des ascenseurs, dite mission Brossat, qui avait fait 36 propositions adoptées à l'unanimité des participants de cette mission et dont l'une d'elles précisait d'ailleurs que le Conseil de Paris serait informé et qu'une communication sur l'évolution de la maintenance sur le parc social des ascenseurs serait présentée aux élus du Conseil de Paris.

Par ce vœu, c'est assez simple, nous souhaitons un certain nombre d'éclaircissements sur ce qui s'est passé dans le 13e arrondissement et dans cette tour, puisque de nombreux locataires ont été particulièrement gênés.

Le deuxième point tient à ce que les prescriptions du rapport de la M.I.E. soient respectées et que les engagements soient respectés.

Le troisième point que nous souhaitons aborder par ce vœu est que les processus de mise aux normes et de modernisation des ascenseurs nous soient communiqués régulièrement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Concernant l'immeuble de 17 étages du 13e arrondissement, s'il y a eu des difficultés, tout cela est la conséquence d'un sinistre qui a eu lieu dans un appartement au sixième étage au mois de février 2011, pour un coût de 400.000 euros.

Les deux ascenseurs sont mis à l'arrêt, pour raison de sécurité. Dès ce moment, "Paris Habitat" affiche la situation et propose des services d'accompagnement et de portage des courses et des personnes.

Nous sommes le 15 février 2011. Le 8 mars 2011, au vu des dégâts subis sur une des cabines, Paris Habitat décide de procéder à son remplacement complet, pour un montant de 110.000 euros. Ces travaux comprennent le remplacement de la cabine, du moteur de l'armoire de commande, mais également le remplacement des portes palières de tous les étages.

Huit jours après, une autre cabine est remise en service et, durant cette période, une seule cabine fonctionnait et il y a eu des va-et-vient extrêmement importants, ce qui a entraîné quelques arrêts techniques, dont les locataires, il faut bien le reconnaître, ont dû subir les conséquences.

Néanmoins, conformément à ce à quoi nous nous étions engagés, "Paris Habitat" a mis en place directement sur le terrain les services de portage et d'accompagnement nécessaire, le but étant que les ascenseurs refonctionnent le plus vite possible.

Je voudrais simplement spécifier que "Paris Habitat" a développé largement ses équipes concernant les problèmes d'ascenseurs, car, dès à présent, une équipe dédiée de huit personnes est chargée de vérifier la qualité des travaux de mise aux normes et d'assurer le suivi des contrats d'entretien, ainsi que d'assurer un meilleur contrôle sur la maîtrise d'œuvre.

Un numéro gratuit a été mis en place, permettant notamment, en cas de panne, de recourir à une aide de portage des courses et des personnes. Des pénalités sont appliquées de façon systématique aux sociétés d'ascenseurs lors des dysfonctionnements récurrents.

Je voudrais signaler l'amélioration notable du fonctionnement des ascenseurs sur le territoire parisien puisque nous étions à 11 pannes par appareil en 2008, et que nous sommes passés à 10,2 pannes en 2009, à 7,5 en 2010 et, tels que sont les chiffres à notre connaissance, à 7,3 en 2011.

Je pense qu'il y a peu d'ascenseurs, y compris dans le secteur privé, qui aujourd'hui font l'objet d'autant d'attention, de contrôle des sociétés et de réactivité de la part des bailleurs, il faut le savoir.

Bien sûr, une vigilance constante est maintenue, combinée à un programme important de travaux et de remplacements qui doit permettre d'améliorer encore cette tendance.

Un bilan de tout cela sera établi, mais c'est un travail relativement important et je demanderais à M. DUBUS d'avoir un peu de patience, nous ne pouvons pas mobiliser à la fois les équipes de contrôle des ascenseurs et faire un rapport permanent, ce qu'ils font, sur l'ensemble des bailleurs, mais, conformément aux engagements de la mission, ceci sera fourni en temps utiles, quand nous aurons les informations, à l'ensemble des conseillers de Paris.

C'est pourquoi je n'ai pas de mal à voter favorablement le vœu qu'ils présentent.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 229).

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 30, relatif à l'interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire, a été déposé par M. MARTINS auquel je donne la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, on a déjà parlé ce matin dans le cadre des délibérations de la D.J.S. du cas de l'association "Macaq" et des pratiques que nous avons, pour certains, découvertes et, pour d'autres, rendues publiques durant l'été.

Evidemment, il y a un point qui a heurté, au-delà de la pratique politique, qui a même heurté je crois un certain nombre de principes quasi-moraux à savoir que ces occupations temporaires, ces squats, on les tolère en tant que Ville de Paris. Là où nous devrions être légalistes, nous les tolérons, nous les acceptons parce qu'ils concourent à un intérêt général qui est le logement des plus démunis, l'animation culturelle qui sont des objectifs que nous partageons.

Mais, à partir du moment où cette tolérance ne peut plus être justifiée par des intérêts louables, il faut que la Ville de Paris puisse se prémunir dans la manière dont elle signe les conventions d'occupation précaire avec ces associations et collectifs, de sorte que toute pratique d'ordre commercial ou lucratif implique d'emblée l'éviction de l'association ou du collectif de l'immeuble concerné.

Je rappelle que "Macaq" n'est pas seule dans ce cas et je rappelle, avec un certain nombre de regrets, que la rue de la Banque est toujours aujourd'hui occupée par le D.A.L., dans le cadre d'un chantage honteux.

On n'est plus du tout dans le contexte du logement des plus démunis. Je demande à la Ville de se prémunir contre de prochains risques en modifiant ces conventions d'occupation précaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je n'ai pas de mal à répondre favorablement au vœu de M. MARTINS, car c'est ce que nous avons fait.

Très concrètement, nous avons réagi immédiatement, notamment pour l'association que vous citiez en premier, à savoir l'association "Macaq", quand nous avons découvert l'existence d'une sous-location de locaux dans le cadre de l'occupation par ladite association d'une partie d'un étage de la rue de la Banque et je me suis exprimé extrêmement rapidement, de façon assez ferme, appelant ses responsables à un peu de sérieux et de conscience par rapport aux engagements qu'ils avaient signés avec le bailleur.

Je peux vous dire que le bail a été rompu immédiatement avec cette association qui a dû quitter ces locaux.

En ce qui concerne la présence du D.A.L. rue de la Banque, surveillez avec intérêt, mais à ma connaissance, les choses doivent évoluer très prochainement, le D.A.L. ne sera plus rue de la Banque et les travaux pourront commencer pour réaliser du logement social. Vous comprendrez que ceci n'a pas été très facile à gérer, mais nous avons abouti à une solution.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par M. MARTINS assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 230).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux exclusions locatives à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 30 A, relatif aux exclusions locatives à Paris, a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous sommes là dans un exercice habituel, nous sommes à la veille de la trêve hivernale et de façon traditionnelle à Paris, il y a une anticipation des dates par rapport à ce qui se passe sur l'ensemble du territoire national et nous appelons le Préfet de police à veiller à suspendre les expulsions locatives à partir du 1er octobre jusqu'au 30 avril, si ma mémoire est bonne, tout en mentionnant dans le vœu qui vous a été distribué l'ensemble des efforts faits par la Ville de Paris pour faire diminuer les expulsions et venir en aide aux familles en difficulté qui ne peuvent plus payer leur loyer quand elles sont de bonne foi.

Un seul chiffre : ce sont pratiquement 100 millions d'euros consacrés par la Ville de Paris pour aider les familles à payer leurs loyers exorbitants ; ce n'est pas moi qui le dis, c'est parfois même le secrétaire d'Etat qui prend quelques mesures insuffisantes et qui prend tout d'un coup conscience qu'à Paris, les loyers sont trop chers et que les familles ne peuvent pas les payer.

A partir de là, nous demandons au Préfet de police de regarder la situation réelle des familles qui sont en difficulté financière et de ne pas expulser ceux qui, objectivement, ont de réelles difficultés financières et sont de bonne foi, comme nous demandons au Préfet de Paris, et conformément à la loi D.A.L.O., de ne pas expulser les personnes sans que le Préfet de Paris les aient relogées, tel que c'est prévu par la loi.

Voilà, en clair, ce que dit le vœu que je vous propose de voter, je l'espère, à l'unanimité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 231).

2011, SG 198 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une avenue métropolitaine (12e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération SG 198. Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une avenue métropolitaine.

La parole est à Mme CHARNOZ pour cinq minutes ; si elle peut moins, c'est mieux.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire. En un peu moins, certainement, surtout que nous sommes de nombreux inscrits sur ce beau sujet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais revenir quelques instants sur le projet de délibération portant sur un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une métropole urbaine.

Permettez-moi tout d'abord, en tant qu'élue du 12e, de saluer ce nouveau pas vers la reconquête des berges de la Seine. Cette étude nous permet d'envisager dans un futur proche un accès à la Seine, une pacification des quais de Bercy et de la Rapée et le développement d'un projet de qualité sur Bercy-Charenton.

Ce projet de délibération fait, par ailleurs, revivre le plaisir et la créativité des réflexions conduites par les architectes de l'atelier international du Grand Paris, qui avaient imaginé utiliser les infrastructures existantes en rocade de Paris, comme l'A86, pour développer un nouveau système de transports, ou encore celle de l'équipe Descartes qui nous avait proposé cet axe pacifié et vert.

Cette étude souhaite que demain l'A4 puisse accueillir un mode collectif de transport si possible. Dans le cadre du Grand Paris et de la dynamique du "cluster" de la ville durable implanté à Marne-la-Vallée, l'Est parisien pourrait ainsi jouer un rôle d'expérimentation pour un territoire francilien équilibré et durable.

Nous pourrions, demain, peut-être, envisager un développement dans notre agglomération de projets similaires et une réduction des nuisances que représentent ces grands axes routiers.

Ce projet de délibération est aussi l'occasion de rappeler la démarche initiée par "Paris Métropole" et l'appel aux initiatives organisé par le Syndicat mixte d'études "Paris Métropole". Le projet est, en effet, l'une des 110 initiatives de cette démarche et est présenté par l'Association des collectivités territoriales de l'Est parisien, l'A.C.T.E.P., dans le cadre de "Paris Métropole".

L'A.C.T.E.P., dont Charenton-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Fontenay-sous-bois, Vincennes, Saint-Mandé sont membres, a, en effet, mis au pot commun de "Paris Métropole" la reconquête de l'A4, comme nous l'avons fait, par exemple, pour les projets des berges de Seine.

Aux côtés de l'A.C.T.E.P., coordinateur du groupement, sont également impliqués la Région Ile-de-France, les départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et de Paris.

Ce projet s'inscrit, bien sûr, dans les orientations du schéma directeur de la Région Ile-de-France et du Plan de déplacement urbain ; c'est un bel exemple de respect et de mise en œuvre de nos documents de planification et de coopération métropolitaine.

Pour finir, je voudrais également souligner le tournant et le symbole fort que constitue la réalisation d'une étude de la réduction de la place de la voiture non plus initié simplement par Paris. C'est, en effet, l'A.C.T.E.P. qui a sollicité la Ville de Paris pour participer à cette étude de pacification de l'autoroute A4 en vue de sa transformation en avenue métropolitaine. Il s'agit d'un projet initié par nos voisins pour apaiser le trafic automobile au sein des agglomérations denses, comme nous le promovons dans notre aménagement des berges.

Mes chers collègues, je vous invite donc à voter cette étude, qui, comme l'initiative parisienne de requalification des berges de la Seine, témoigne de la mutation des infrastructures routières vers plus d'urbanité, d'intermodalité et d'interterritorialité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais également saluer ce projet de délibération relatif à la réalisation d'une étude en vue de la reconquête de l'autoroute A4 et de sa transformation en une avenue métropolitaine.

L'intérêt de cette étude est de repenser les déplacements à l'échelle métropolitaine et de réfléchir à un aménagement urbain qui replace les infrastructures routières et autoroutières dans leur environnement urbain.

L'idée, ici, est de réfléchir, non seulement à une meilleure insertion urbaine de ces infrastructures, mais aussi à de nouveaux usages et à de nouveaux modes de déplacements, plus diversifiés, et cela rejoint pleinement les propositions que les élus écologistes ont pu formuler par le passé ; je pense notamment à la proposition de notre collègue Denis BAUPIN de créer une voie dédiée pour les transports en commun, l'auto partage, le covoiturage, les taxis et les véhicules peu polluants, sur les infrastructures autoroutières d'Ile-de-France, et l'autoroute A4 s'y prête particulièrement.

L'intérêt de cette étude est aussi de nous permettre de penser l'articulation de cette autoroute et de son prolongement dans Paris, puisque nous avons la particularité d'avoir avec l'autoroute A4 la seule autoroute qui pénètre dans Paris de près de deux kilomètres, puisqu'elle se prolonge par les quais de Bercy et par le quai de la Rapée pratiquement jusqu'au pont Morland, et le premier feu de signalisation est situé bien après l'entrée dans Paris, à près de deux kilomètres après le boulevard périphérique.

Il s'agit là aussi, pour nous, de penser en tant que Parisiens, mais en relation, bien entendu, avec nos voisins et dans une dimension métropolitaine, à l'articulation entre les quais, la voie expresso et les berges de la Seine, avec son prolongement en dehors de Paris et de l'autoroute A4. Cela rejoint d'ailleurs la réflexion qui a été entamée avec l'aménagement des berges de Seine et je crois que la perspective de retrouver la Seine est extrêmement intéressante.

Nous suivrons donc avec beaucoup d'intérêt les résultats de cette étude et nous voterons, bien entendu, ce projet de délibération qui ouvre le champ, je crois, à une nouvelle urbanité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi l'aveu d'une curiosité teintée d'une perplexité à l'égard de ce projet de délibération.

Ce n'est pas le montant de la participation municipale qui est en cause ; 50.000 euros, après tout, c'est une dépense encore supportable pour nos finances et, a priori, modique par rapport au coût global de l'étude qui s'élève à 837.000 euros.

Nous comprenons également que Paris s'associe à cette étude compte tenu des opérations d'aménagement en cours.

A Bercy - Charenton, cela a été rappelé, ce sont 15.000 nouveaux habitants et 25.000 actifs qui sont attendus, suscitant potentiellement une charge nouvelle pour l'A4. Autant coordonner étroitement ce projet avec le destin de l'autoroute et les initiatives portées par les autres collectivités ou l'Etat.

En outre, si j'en crois le récent rapport du sénateur CAFFET, je le cite, "Paris a beaucoup à offrir aux villes voisines".

Mes chers collègues, vous l'aurez deviné, c'est bien plutôt la raison de la commande qui retient notre attention, à savoir reconquérir une autoroute qui n'était pas perdue, pour la conduire devant l'autel de l'urbanité durable.

Ce projet traduit une volonté de valoriser des espaces disponibles et d'explorer le potentiel foncier.

Les élus centristes sont, vous le savez, favorables à la densification et à la mutation des emprises. C'est désormais "the must" de la réflexion urbaine en zone dense. A cet égard, je ne me priverai pas du plaisir de rappeler que la majorité municipale a opté en 2006 pour un P.L.U. qui a diminué en temps de pénurie de foncier le coefficient d'occupation des sols.

Il y a aussi dans ce programme l'ambition de modifier un axe autoroutier à usage européen au gré des perspectives des collectivités de l'Est parisien et de l'implantation d'une ligne de transport en commun sur site propre. Ma perplexité tient à la faisabilité de cette irruption d'une voie réservée au transport collectif sur l'A4 et à la possibilité de concevoir, mais aussi de financer des aménagements qui ne créeront pas l'embolie définitive de la circulation. Ce n'est pas un scoop, la jonction des autoroutes A4 et A86 est un goulet d'étranglement, c'est le plus gros bouchon d'Europe, la circulation est notoirement dégradée, occasionnant une perte de temps considérable pour les usagers et des reports vers les itinéraires de délestage... Il y a d'ailleurs un point remarquable dans les politiques actuelles, c'est leur incapacité à vouloir ou pouvoir régler le problème des nœuds autoroutiers. Or le risque, compte tenu du flux grandissant des Parisiens qui travaillent dans le Val-de-Marne ou en Seine-et-Marne, est de dupliquer sur l'axe Paris banlieue les embouteillages actuels vécus dans le sens banlieue Paris. C'est dire s'il faudra un solide socle d'études et une objectivité totale sans présupposés, pour vérifier d'une part, que les installations projetées n'enveniment pas la situation, et d'autre part, que le transfert modal de la route vers le bus a un sens stratégique.

Je vous rappelle qu'une première démarche exploratoire sur ce sujet a été réalisée il y a peu par l'IAURIF. Il s'agissait de déterminer si nos autoroutes pouvaient faire place à des voies de bus à l'instar de pays comme l'Espagne, le Canada, les États-Unis pour ne citer qu'eux. Vous en connaissez très certainement les conclusions. Elles mettaient en évidence les difficultés de transposer ces principes en Île-de-France en raison de la configuration spécifique de la voirie autoroutière dans la métropole et du poids des travaux et ouvrages à réaliser tant du point de vue de la sécurité que de l'accès aux autoroutes. Néanmoins, certains sites, et on n'y relève pas l'A4, méritaient selon l'IAURIF, de faire l'objet d'études spécifiques en raison de la facilité physique existant a priori sur certains secteurs autoroutiers.

Il appartiendra à cette étude de démontrer la faisabilité du projet d'implantation d'un TCSP sans effet congestionnant pour le réseau routier, mais aussi pour les territoires limitrophes. Je pense notamment aux communes du Nord-Est essonnien qui, je l'espère, seront associées très en amont aux prospectives.

Nous attendrons les conclusions, l'avis public a été publié, si je ne me trompe en juillet dernier, pour un marché d'une durée évaluée à 13 mois. Nous attendrons également des propositions techniques, mais aussi juridiques, puisque les autoroutes sont soumises à un régime particulier, et les pistes de financement, qui dans l'effervescence actuelle de la fiscalité foncière et le contexte de restriction budgétaire ne manqueront pas certainement d'un intérêt certain.

Monsieur le Maire, nous voterons ce projet de délibération non sans vous demander de bien vouloir informer les élus parisiens, dans les formes que vous choisirez, des étapes et des conclusions de l'étude.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MANSAT.

M. Pierre MANSAT, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je serai bref puisque les orateurs ont dit le bien qu'ils pensaient de ce projet de délibération et nous ont annoncé leur vote positif, donc je remercie Sandrine CHARNOZ et Christophe NAJDOVSKI, qui ont très bien démontré l'un et l'autre les enjeux de ce projet de délibération.

La perplexité ou les interrogations de M. DUBUS sont les nôtres d'une certaine façon puisque l'étude vise à répondre aux questions qu'il se pose, faisabilité, réalisme, opportunité financière, sûreté juridique, ce sont les questions auxquelles l'étude devra répondre. Je m'engage, comme il le demande, à transmettre régulièrement tous les éléments d'avancée de l'étude devant les membres de la 8e Commission et de l'ensemble également des groupes du Conseil de Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 198.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, SG 198).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au stationnement d'unités militaires sur le parvis de la mairie du 18^e à l'occasion du 14 juillet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons en 9^e Commission le vœu n° 31 du groupe E.E.L.V.A. relatif au stationnement d'unités militaires sur le parvis de la mairie du 18^e à l'occasion du 14 juillet. Il ne se rapporte à aucun projet de délibération.

M. GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Je relaie un vœu qui a été écrit par notre excellent collègue Pascal JULIEN, élu E.E.L.V.A. dans le 18^e arrondissement, qui, passant par hasard le 14 juillet dernier devant la mairie du 18^e, a trouvé la brochure que distribuait le premier régiment d'infanterie de marine qui était présent sur place. Je vous passe les détails, cette brochure de 53 pages en couleur et pas du tout en papier recyclé était édifiante sur l'idéologie que véhicule ce régiment. Je vous en cite quelques extraits, page 3 : le chef du bataillon signe son éditorial premier rima colonie allemand. Page 4, le président des sous-officiers conclut son article "et au nom de Dieu vive la coloniale", page 18, le capitaine du deuxième escadron écrit : "debout les hommes, et sonne le clairon, à l'assaut marsouin pour la France en danger" ; page 34, le titre de l'article est "Nous sommes de la coloniale" ; page 38, le capitaine EEI3 conclut ainsi "Fier de porter l'encre d'or comme les couleurs de sa nouvelle brigade sous toutes les latitudes, les éclaireurs de marine repartent de plus belle pour de nouvelles aventures".

Vous comprenez bien que ce genre de discours qui mélange colonialisme, anti laïcité puisqu'il y a des références à Dieu, et militarisme a fait bondir Pascal JULIEN, comme il a fait bondir tout notre groupe. Nous souhaiterions que désormais, la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement qui invitent parfois, pas toutes - le camarade Jacques BOUTAULT s'en dispense - des unités militaires le 14 juillet fassent attention à la propagande religieuse et militariste distribuée par ces personnes qui feraient mieux de rester dans leur caserne.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Surtout ne nions pas l'histoire, il ne faut pas l'occulter.

Mme CHRISTIENNE a la parole.

Mme Odette CHRISTIENNE, adjointe. - Je veux d'abord dire que M. BOUTAULT ne s'est jamais opposé à la présence de l'armée pour le 14 juillet.

Je vais répondre à ce vœu. Tous les ans, depuis 2004, a lieu le 14 juillet après-midi l'opération "les Parisiens accueillent leurs soldats". Nous n'avons jamais eu de réclamation venant des populations, bien au contraire, et cette année comme tous les ans, ayant fait une petite virée dans les lieux concernés, j'ai entendu dans un parc répondre à un touriste qui posait des questions : "Vous savez, chez nous, rencontrer les soldats le 14 juillet, c'est une tradition". Le mot est lâché, qui me permet d'apporter quelques précisions qui devraient effacer pour partie les confusions de langage et j'espère, rassurer les auteurs du vœu.

Concernant la plaquette incriminée, elle a été créée par une unité qui appartient au régiment d'infanterie de marine. Elle comprend une rétrospective en images de l'année écoulée et accorde une tribune aux chefs de corps. Or, il y a une tradition très ancienne. Quand il s'agit de rassembler des soldats, avant ou pendant la bataille, on faisait appel, dans le cri de guerre, à un Saint patron. Et cela s'est transmis au cours du temps. L'expression de cet appel peut marquer aussi la fin d'un texte quand on s'adresse à un groupe.

"Montjoie Saint-Denis !" est le cri de ralliement de l'OST royal, et pour les pompiers de Paris, le cri est "Par Sainte Barbe, vive l'artillerie !". Parfois d'ailleurs, l'appel ne fait pas référence à un saint, mais à un soldat héroïque : "Par le Duc d'Orléans, notre père et le clairon Roland de Sidi-Brahim, vive les chasseurs !". Il s'agit là des chasseurs à pied.

Actuellement, le haka joue ce rôle.

Parfois le cri est d'un autre style. Il y a trois mois, j'ai reçu les pilotes de chasse de l'escadrille Paris, héritiers d'un des trois groupes compagnons de l'Ordre de la Libération avec les groupes Lorraine et Alsace. Je leur ai dit : "La tradition veut que je vous assène un petit discours" et, quand nous avons, dans le salon Chéret levé notre verre, ils m'ont dit qu'ils avaient aussi une tradition, et avec mon accord, ils ont dit une phrase qui se terminait par un tonitruant : "La chasse, bordel !" Évidemment, attendez... ce n'est quand même pas une incitation à fréquenter certains lieux.

Ainsi, "Au nom de Dieu, vive la coloniale !" n'est pas un engagement au prosélytisme. Je vous jure qu'ils n'ont pas tous un dieu au R.I.M.A., qu'il y a des laïcs, des athées, et qu'ils crient quand même aussi : "Au nom de Dieu, vive la coloniale !"

On ne doit pas confondre le cri de rassemblement avec un cri de propagande religieuse.

Est-on choqué qu'en parlant de la marine, on dise "la Royale" ? Il s'agit d'histoire, et non pas de la volonté de substituer une monarchie à la République.

"Au nom de Dieu, vive la coloniale !" n'appelle pas non plus à l'assaut des territoires. Il ne faut pas confondre l'emploi du mot colonial inclus dans une formule historique avec la glorification de la politique de colonisation.

Alors, voyons l'histoire telle qu'elle a été, et que le vocabulaire rappelle. L'armée n'agit que sur ordre du politique et c'est vrai, l'armée, instrument du politique, a contribué comme tel à la colonisation.

Concernant l'organisation de l'opération, le choix des régiments allant à la rencontre des Parisiens est déterminé par la disponibilité des troupes ayant défilé et la configuration des lieux proposés dans chaque arrondissement, même si le Gouverneur militaire de Paris essaie de satisfaire la demande des maires d'arrondissement qui souhaitent la présence d'engins.

Les soldats du R.I.M.A. qui représentaient l'unité blindée ont été interrogés par les Parisiens sur l'équipement permettant la recherche du renseignement.

Par ailleurs, nous ne portons pas de jugement sur les parents responsables de leur progéniture, et qui souhaitent satisfaire leur curiosité.

Enfin, ma réponse à l'accusation de militarisme sera courte, faute de temps. Les citoyens soldats ne sont pas de moins bons républicains que la majorité des autres citoyens. Ils sont au service de la République, et pas moins défenseurs de la paix.

Je fais simplement observer quant à l'antimilitarisme, quand on étudie l'histoire de notre pays, si l'on juge les utopies en ce qu'elles permettent parfois de progresser, de faire progresser par exemple la justice au sein des sociétés, la réalité des faits historiques est impitoyable et nous rattrape systématiquement pour effacer les illusions généreuses et dangereuses.

"La guerre n'est ni une démarche héroïque, ni une superbe union sacrée. C'est un massacre et un silence imposé", disait le poète surréaliste Robert Desnos. Mais voilà ! à la déclaration de guerre en 39, à 39 ans, myope comme une taupe, il s'engage alors qu'il pouvait l'éviter.

Cela nous a donné un merveilleux poème dont je vous lis un extrait : "Ce cœur qui haïssait la guerre, voilà qu'il bat pour le combat et la bataille ; ce cœur qui ne battait qu'au rythme des marées et à celui des saisons, à celui des heures du jour et de la nuit, écoutez, je l'entends qui me revient par les échos. Mais non ! C'est le bruit d'autres cœurs, de millions de cœurs battant comme le mien à travers la France." Pourtant, ce cœur haïssait la guerre, et battait au rythme des saisons. Mais un seul mot, Liberté, a suffi pour réveiller les vieilles colères.

Après la défaite, ce résistant ne se servit pas seulement de sa plume comme arme.

L'armée ne fait pas de prosélytisme religieux, je le redis. Il ne faut pas confondre l'emploi du mot colonial dans une formule historique avec la glorification de la politique de colonisation, et je dirai d'ailleurs que la colonisation existe bien actuellement.

Elle a revêtu d'autres formes que la conquête du territoire militaire. Ne devrait-elle pas nous mobiliser au lieu de nous attarder sur le sens perdu d'un vocabulaire de tradition.

Nous ne sommes pas favorables à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

2011, DAC 515 - Subvention (31.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Musique et Danse XXe" (20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 515, pour lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 32. Subvention de 31.000 euros et avenant n° 2 avec l'association "Musique et danse XXe".

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - c'est un amendement technique. Rien à signaler.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 515 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DAC 515).

2011, DAC 550 - Subvention (350.000 euros) et conventions avec l'association "La Dalle aux chaps" (Bagnolet 93) pour l'occupation précaire de l'Espace cirque de la Porte des Lilas (20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 550. Subvention de 350.000 euros et convention avec l'association "La dalle aux chaps", Bagnolet, 93, pour occupation précaire de l'espace cirque de la Porte des Lilas.

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Chers collègues, on va être plus sérieux qu'à l'instant puisque nous allons parler du cirque.

Je tiens à saluer ce projet de délibération. Peut-être irons-nous même le fêter sur le parquet de bal de l'espace cirque de la Porte des Lilas. En tout cas, celles et ceux qui veulent venir guincher pour fêter cette subvention seront les bienvenus.

Je voudrais remarquer que c'est un emblème d'une politique d'innovation culturelle et de dynamisme que de soutenir tous les arts, y compris les arts du cirque, les arts différents. La Ville permet ainsi à tous les arts de se développer en mutualisant, puisque le choix intelligent a été fait de retenir deux compagnies : celle qui est actuellement en place, le Cirque Electrique, et une nouvelle, le Samovar.

Cela prouve que dans des espaces culturels, on peut mutualiser et travailler en commun et on n'a pas toujours un état d'esprit de propriétaire de lieu ou d'espace.

La deuxième dimension importante de ce projet est l'enseignement et la transmission artistique puisqu'un chapiteau-école sera construit, qui proposera des ateliers hebdomadaires mais aussi des ateliers de renforcement pendant les vacances.

Et puis, le lieu accueillera un festival des écoles du cirque tous les deux ans.

Troisième point, ce sera un lieu de soutien à la jeune création avec notamment des rencontres de chapiteaux et des cartes blanches données à des partenaires. C'est donc un lieu ouvert, un lieu qui permettra à de jeunes compagnies émergentes de produire leurs spectacles, de les montrer et de les diffuser, et nous savons que c'est indispensable pour les arts vivants.

Quatrième grande dimension de ce projet, c'est son caractère métropolitain. Le Samovar est implanté à Bagnolet, l'espace cirque se situe Porte des Lilas. On voit bien que c'est un projet qui s'inscrit dans "Paris Métropole", qui fait travailler tout le monde en commun, et nous comptons bien, nous mairie du 20e nous y associer, et permettre qu'il serve de pont avec les communes avoisinantes.

D'ailleurs, la proximité est également présente dans le projet puisque ce lieu travaillera avec les associations locales. La mairie du 20e d'ailleurs, avait fait un effort, je vous le rappelle, puisque nous avons accepté de consacrer 15.000 euros de notre dotation d'investissement de l'Etat spécial afin de faciliter son installation, ce qui n'est évidemment pas traditionnel, mais la mairie du 20e avait contribué aussi, avec la S.E.M.A.V.I.P., très fortement, et la Ville de Paris surtout, mais c'est un projet qui ainsi avait pu être développé.

Cinquième grande dimension, c'est le montant, qui traduit le choix de l'ambition : 350.000 euros, dans un contexte budgétaire dont nous savons qu'il n'est pas facile (200.000 euros de subvention d'équipement et 150.000 euros de fonctionnement). La culture n'est pas sacrifiée sur l'autel de la crise mais, au contraire, c'est au moment où les temps sont parfois difficiles qu'il faut continuer à investir pour l'accès à la culture de toutes et tous.

"Le cirque, c'est un rond de paradis dans un monde dur et dément", disait Annie Fratellini qui avait été l'héroïne du film "Les Clowns" de Fellini.

La porte des Lilas est peut-être un endroit dur, c'est un espace minéral, mais en tout cas, avec cet espace, avec un cinéma, avec le jardin que nous avons inauguré, il est sans doute un peu moins dément.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie Julien BARGETON pour deux raisons.

D'abord, parce qu'il a très bien expliqué le projet.

Ensuite, il va m'éviter de répéter ce qu'il a très bien dit.

Simplement, je confirmerai que l'ouverture de ce nouvel espace dédié au cirque s'inscrit bien dans la continuité d'une politique très ambitieuse, initiée depuis 2001, en faveur du cirque. Qu'il s'agisse de l'accueil des grands cirques traditionnels sur les pelouses de Reuilly dans le 12e et de Saint-Cloud, du soutien au Festival mondial du cirque de demain, de l'accueil du cirque Romanès, pour lequel il faut vraiment que la Ville trouve rapidement une solution - et là, j'en appelle au Secrétariat général et aux directions concernées pour trouver un nouvel espace, et ainsi quitter le 17e - ou du développement du cirque de création par le soutien à la Coopérative de rue de cirque, à l'opération "Jeunes Talents cirque" et à de nombreuses compagnies, le projet développé par l'association "La Dalle aux chaps" permettra des coopérations fortes avec les communes voisines...

Je ne suis pas sûr que tout le monde connaisse le mot "chaps" !

... Les Lilas, Bagnolet, le Pré Saint Gervais et, plus largement, sur l'ensemble du territoire francilien.

La Ville de Paris affirme ainsi sa volonté d'encourager le rayonnement du cirque à l'échelle métropolitaine, comme l'a très bien dit Julien Sorel... Julien BARGETON, en soutenant sa diversité, en accompagnant la jeune création et en développant son ancrage territorial.

Oui, c'est "Le Rouge et le Noir", c'est normal !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 550.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 550).

2011, DAC 681 - Subvention (626.407 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 681 accordant une subvention de 626.407 euros et un avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris.

La parole est à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est la troisième fois cette année que j'interviens à propos de ce projet, puisqu'il s'agit de la troisième délibération qui nous propose de financer l'association Philharmonie de Paris. Il s'agit aujourd'hui d'accorder le solde de cette subvention qui a un total de 1.326.407 euros au titre de l'année 2011.

Je ne reviendrai pas, sinon très, très rapidement, sur nos réserves de fond sur le projet. Un projet démesuré dont les coûts d'exploitation seront eux aussi très élevés, alors que ce projet est initié dans un contexte dont on nous rappelle chaque jour qu'il est fragile et qu'il réclame une grande exigence de gestion ; un projet qui est encore un projet parisien, alors que la dimension métropolitaine des politiques publiques aurait pu conduire à l'implanter au-delà du périphérique. Et il est vrai que l'Etat participe pour moitié.

Bref, un projet qui ne répond pas aux besoins des Parisiens de manière large, de manière partagée, mais plutôt aux exigences d'un certain type de public.

C'est pourquoi je souhaite attirer votre attention, à l'occasion de cette séance, sur le financement de la culture à Paris et le soutien marqué aux gros équipements, aux grands équipements de prestige, qui souvent se fait au détriment de lieux plus modestes.

Certes, nous allons voter de très, très nombreuses subventions à des associations très diverses au cours de ce Conseil mais il nous semble qu'il y a une inégalité de traitement flagrante.

En effet, pour prendre un autre exemple : la subvention au théâtre du Châtelet que nous allons voter aujourd'hui et qui, elle, est en augmentation et retrouve son niveau de 2009, alors qu'on nous avait annoncé une baisse de 1 % de toutes les subventions importantes au-delà de 500.000 euros, je crois.

Il est donc très difficile d'y voir clair et de comprendre la règle suivie. Pour notre part, nous sommes en attente d'une vision générale de la politique culturelle parisienne en matière de subventions culturelles.

Nous pensons aussi que les lieux intermédiaires, comme on a souvent tendance à les qualifier d'un nom pas très heureux, les lieux intermédiaires de création et de diffusion culturelle et artistique doivent être, eux, largement et fortement soutenus.

A l'inverse, pour notre part, nous récusons cette politique qui devient de plus en plus une politique de prestige, basée sur la consommation culturelle, qui consiste à faire tourner quelques lieux de référence et qui non seulement s'accommodent de la disparition de certains autres lieux mais la programment, sous prétexte de saupoudrage. Je fais référence à une tribune récente parue dans la presse.

Pour nous, ce n'est pas du saupoudrage mais c'est un véritable maillage du territoire dont nous avons besoin aussi à Paris et auquel, nous semble-t-il, Paris devrait être plus attentif.

C'est une raison supplémentaire pour nous abstenir à nouveau sur la subvention à la Philharmonie de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Pour ce qui est de la Philharmonie, je rappellerai juste à Mme FOURNIER qu'en 9e Commission, évidemment, nous avons le loisir d'expliquer - et je le fais, je pense, avec beaucoup de clarté - la politique menée dans le détail et sur les grands axes.

La Philharmonie : il s'agit du versement du solde de la subvention de l'association après un premier acompte de 700.000 euros, ce qui porte la subvention totale à environ 1,3 million d'euros en 2011. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de répondre à Mme FOURNIER à ce sujet en 9e Commission au Conseil de Paris.

Oui, la Philharmonie coûte cher, mais nous devons nous projeter dans l'avenir pour les générations futures et ne pas penser simplement à notre plaisir personnel pour ces quelques années de mandat. Cette salle symphonique va donner une nouvelle impulsion musicale à Paris. Avec la Philharmonie, Paris pourra développer sa place de "Capitale de la musique" en proposant des concerts de grandes formations, tout comme Londres, Berlin et d'autres capitales le font. Il n'y avait pas de lieu de travail pour les musiciens et de lieu de diffusion adaptés à cet enjeu, aussi bizarre que cela puisse paraître en 2011.

Sur le plan acoustique, la salle de concerts répondra aux normes internationales les plus exigeantes. Véritable maison des orchestres, porteuse d'un projet pédagogique et culturel fort, la salle accueillera plusieurs formations musicales en résidence, permanente ou temporaire. L'orchestre de Paris y aura notamment résidence, mais je pense également à l'Ensemble orchestral de Paris que nous finançons à 80 % et qui portera, dès janvier prochain, le nom de "Orchestre de chambre de Paris".

La Philharmonie sera plus qu'une salle de concerts, elle va permettre de renouveler le public de la musique classique, de déplacer les lignes, d'associer les écoles, les conservatoires, de repenser l'approche de la politique des publics. La Philharmonie mettra en place des actions pédagogiques, avec une politique tarifaire adaptée, des concerts commentés, ou de plus brève durée, des ateliers à destination des enfants, des visites guidées d'expositions, la découverte de la musique via le multimédia. Elle va également contribuer à redynamiser, ou dynamiser tout simplement, tout le Nord-Est parisien, sans oublier les villes limitrophes.

L'ouverture au public est, pour l'instant, s'il n'y a pas de difficultés particulières dans le chantier, prévue pour le début de l'année 2014.

Maintenant, j'en viens aux petites associations ou associations plus modestes. Elles sont préservées, elles seront préservées. En période de difficultés budgétaires, nous avons fait le choix de préserver les associations culturelles de petite et moyenne taille. En 2010, nous avons fait porter l'effort d'économies sur les structures subventionnées à plus de 100.000 euros. Elles ont subi une baisse de 1,5 %. "Le 104" a ainsi eu une baisse de 120.000 euros, le Châtelet de 180.000 euros, l'Orchestre de Paris de 90.000 euros. Je ne vous donne pas la liste entière ! Toutes les subventions de moins de 100.000 euros ont été préservées. Il en est de même en 2011 : aucune subvention de petite ou moyenne structure n'a été baissée.

Je crois que nous sommes extrêmement vigilants. Je pense que nous avons, depuis 2001, rééquilibré le territoire parisien. Je vous rappelle que la culture avait ses principaux lieux de diffusion le long de la ligne 1 du métro et que, aujourd'hui, nous avons en effet des arrondissements qui, chacun, accueillent des établissements.

Je vous recommande d'ailleurs, moi j'y vais toutes les semaines et j'y vais tous les week-ends, le "104", où vous verrez que plus de 500 artistes sont venus travailler depuis décembre dernier. Et le week-end dernier encore, il y avait plus de 3.000 à 4.000 personnes et nous venons d'y accueillir la Comédie française, ce qui montre bien qu'une démocratisation, une démocratie culturelle est en marche grâce aussi à ces nouveaux établissements. Ce n'est pas parce qu'ils sont coûteux.

D'ailleurs, je vous rappelle que "Le 104", si vous le critiquez, a coûté moins qu'un Rafale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien, pour la comparaison !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 681.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 681).

2011, DAC 696 - Subventions (430.000 euros), avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 696 accordant une subvention de 430.000 euros, avenant et convention avec l'association "A.A.S.C.S.P./Théâtre 13".

La parole est à M. Philippe MOINE.

M. Philippe MOINE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le "Théâtre 13", théâtre municipal du 13e arrondissement, installé depuis une trentaine d'années boulevard Auguste-Blanqui, va désormais gérer une deuxième salle à titre transitoire dans un nouveau théâtre construit rue du Chevaleret dans le quartier Paris Rive Gauche.

L'objet du projet de délibération est d'attribuer au "Théâtre 13" une subvention de fonctionnement complémentaire de 50.000 euros pour l'année 2011 correspondant à la gestion de la nouvelle salle et une subvention d'équipement de 380.000 euros, permettant l'équipement du nouveau théâtre.

C'est pour nous, élus du 13e arrondissement, et pour moi-même, en charge de la culture dans cet arrondissement, l'occasion de saluer l'ouverture d'un nouveau théâtre, construit par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. "Paris Rive gauche", un théâtre de grande qualité, puisque doté d'une scène de 150 mètres carrés, d'une salle de 224 fauteuils, d'une salle de répétitions, d'espaces de convivialité qui manquent d'ailleurs cruellement à l'actuel "Théâtre 13".

Il permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les compagnies et le public.

D'autre part, en faisant le choix d'attribuer cette salle au "Théâtre 13", la Ville témoigne de sa confiance dans l'équipe dirigée par Colette NUCCHI, dont nous pouvons en effet mesurer la réussite dans le 13e arrondissement. Le public fidèle en témoigne largement.

Certes, cette attribution d'une deuxième salle se fait à titre transitoire, puisque des travaux sont prévus dans l'actuel "Théâtre 13", qui est lié au centre d'animation Daviel, à partir de 2013, travaux qui devraient durer au moins deux ans.

A partir de 2013, le "Théâtre 13" sera de nouveau installé dans un seul lieu, pendant la durée des travaux, mais, pour les deux années à venir, le théâtre construira sa programmation sur deux salles : l'actuel théâtre du boulevard Blanqui qui prend le nom de "Théâtre 13 Jardin" et le nouveau théâtre de la rue du Chevaleret qui devient le "Théâtre 13 Seine".

Ces conditions exceptionnelles permettront au "Théâtre 13" de développer son projet qui est aujourd'hui bien identifié et qui mérite d'être soutenu, c'est-à-dire la programmation de jeunes compagnies, ce qui constitue largement la marque de fabrique du "Théâtre 13", autour de textes classiques ou contemporains, en alternance.

Pour la saison qui s'ouvre, par exemple, seront produits des spectacles tirés des œuvres de Voltaire, de Shakespeare, de Goldoni, mais également d'auteurs contemporains comme Amin MAALOUF, qui actuellement fait l'ouverture de la saison.

Pour la septième année consécutive, le "Théâtre 13" organise d'ailleurs un concours dédié aux jeunes metteurs en scène, dont le lauréat est programmé au cours de la saison suivante. Nous sommes très attachés au soutien à cette politique.

L'attribution d'une deuxième salle permet également des temps de répétition plus longs, ainsi que l'accueil en résidence de compagnies dont les spectacles pourront être joués ailleurs qu'au "Théâtre 13", mais dont le travail donnera lieu à des présentations publiques gratuites, ce qui nous semble évidemment une initiative à encourager.

Enfin, je voudrais saluer également, avec les élus du 13e arrondissement, la solution d'accueil trouvée dans ce cadre et de manière transitoire pour la "Compagnie du Lierre", de Farid PAYA, qui a fait l'objet ici d'un certain nombre de vœux ou d'interventions.

Installée depuis 1980 dans un bâtiment de la rue du Chevaleret, plus bas que le nouveau théâtre, un bâtiment qui était devenu le "Théâtre du Lierre", la "Compagnie du Lierre" fait en effet l'objet d'un désengagement progressif de la part de l'État, dont la subvention prendra fin en 2014.

Le devenir de cette compagnie a soulevé des inquiétudes, des interrogations légitimes. On peut se réjouir que la Ville maintienne, pour cette année, la subvention totale qui était prévue, soit un montant de 246.000 euros, qui permet à la "Compagnie du Lierre" de faire face à un certain nombre d'obligations.

D'autre part, je voudrais souligner le fait que la "Compagnie du Lierre" bénéficiera pendant deux saisons d'une résidence de création et d'une période de représentation au "Théâtre 13 Seine", ce qui aura lieu pour la saison à venir du 8 mai au 6 juin 2012.

C'est donc avec un grand plaisir que nous approuvons ce projet de délibération qui devrait se traduire par une évolution très positive pour le théâtre dans le 13e arrondissement et à Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup à Philippe MOINE pour son intervention et plus largement pour son action vraiment dynamique comme adjoint à la culture dans le 13e arrondissement.

Je ne vais pas reprendre ce qu'il a dit, c'était très précis. Mon intervention était exactement dans les mêmes termes. Simplement, je jouis et me réjouis de cette décision.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 696.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 696).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne Parisien (18e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Les vœux n° 33 du groupe E.E.L.V.A. et n° 33 bis de l'Exécutif sont relatifs à la préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Je suis souvent intervenue sur cette question du Lavoir Moderne Parisien, une salle historique, puisqu'elle est installée dans un authentique lavoir du XIXe siècle et que, depuis plus d'une vingtaine d'années, il s'y accomplit un travail énorme pour mettre en relation des artistes émergents et un public diversifié.

Cette structure est actuellement en difficulté et comme, par ailleurs, le lieu est mis en vente, pour 1,3 million d'euros pour 880 mètres carrés, nous souhaitons proposer à la collectivité de préempter ce lieu, de se saisir de cette opportunité foncière pour acheter le lieu et lui conserver sa vocation culturelle et citoyenne.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. GIRARD pour répondre.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je propose à nos collègues de retirer leur vœu s'ils acceptent notre proposition, qui est la suivante :

"Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris accompagne l'association "PRO-CREART" dans la redéfinition de son projet, l'assainissement de sa gestion et la mise en œuvre des préconisations de l'Inspection générale.

En cas de mise en vente du bâtiment, la Ville de Paris étudie la possibilité d'encourager un rachat du bâtiment par un opérateur culturel privé de qualité, de manière à garantir la vocation culturelle et citoyenne de ce lieu emblématique.

En cas de mise en vente du bâtiment, la Ville de Paris étudie également l'hypothèse d'une préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne Parisien".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Est-ce que votre vœu n° 33 est maintenu ?

Mme Danielle FOURNIER. - Je n'ai pas compris la lecture faite de la fin, j'espère vraiment que ce n'est pas un sujet d'amusement, c'est important.

Il y a des emplois, une programmation, un quartier. Je maintiens : que les deux aspects soient étudiés, d'accord, mais que le deuxième y figure aussi avec toute sa place.

Nous sommes d'accord avec ce vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 33 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 232).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux. **Vœu déposé par l'Exécutif.**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les vœux n° 34 du groupe U.M.P.P.A. et n° 34 bis de l'Exécutif sont relatifs aux conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons souhaité, par ce vœu, attirer l'attention du Maire de Paris sur les désordres et les difficultés qui se sont produites, cette année encore, au moment des inscriptions.

On sait que c'est un exercice difficile, mais nous avons fait référence dans notre vœu à un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris d'août 2010, qui relevait un certain nombre de dysfonctionnements et qui faisait des recommandations, nous nous étonnons que ces recommandations soient restées pour l'instant lettre morte et nous souhaiterions qu'on fasse, en quelque sorte, aujourd'hui, un suivi des recommandations de l'Inspection générale et que la Ville s'engage à mettre en place des dispositions pour permettre aux parents d'inscrire leurs enfants aux conservatoires d'arrondissement de manière acceptable.

Alors, après le dépôt de ce vœu n° 34, je prends connaissance du vœu n° 34 bis, qui édulcore, la formulation, je n'y vois pas d'inconvénient, mais qui ne fait aucune référence au rapport de l'Inspection, donc je crois que c'est vraiment une lacune.

Le Maire de Paris a décidé de confier en 2010 une mission à l'Inspection générale de la Ville, tous les conservatoires s'y sont soumis, l'Inspection générale a fait des recommandations qui, aujourd'hui, sont restées lettre morte. Je ne crois pas que ce soit exiger quelque chose d'extravagant que de demander que le Maire de Paris, son adjoint chargé à la culture, nous rendent compte du suivi de ces recommandations de l'Inspection générale. C'est essentiellement cela, notre vœu. Or, ce n'est pas du tout ce qui figure dans le vœu n° 34 bis.

Le vœu n° 34 bis reformule en des termes édulcorés, j'en laisse la responsabilité à l'excellent adjoint chargé de la culture, mais je pense que si on ne fait plus référence du tout à ce rapport de l'Inspection générale, c'est vraiment très incompréhensible.

Ou bien le vœu n° 34 ter peut tenir compte de nos observations, ou bien nous maintiendrons notre vœu initial.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole pour la réponse.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans votre vœu, il y a une réalité qui est évidemment impossible à nier : la demande de places dans les conservatoires est bien plus importante que le nombre de places disponibles, ce qui est, en soi, une bonne nouvelle, qu'il y ait autant de personnes qui souhaitent s'inscrire, surtout quand on a augmenté le nombre d'heures et de places.

C'est vrai aussi, ce contexte rend les modalités d'inscription particulièrement tendues, même si ce phénomène ne concerne que les niveaux d'initiation/éveil et la première année de premier cycle (pour les élèves de CE1), et particulièrement s'agissant des cours de musique. En danse, en effet, 75 % des demandes sont satisfaites et 90 % le sont pour l'art dramatique.

Les années suivantes, les élèves procèdent à des réinscriptions qui ne sont que des formalités administratives.

Cela dit, votre vœu n'est pas tout à fait conforme à la réalité, me semble-t-il, et je me permets de vous rappeler les efforts de la Ville de Paris, qui a notamment créé plus de 2.000 places supplémentaires dans les conservatoires municipaux depuis 2008 - 2.000 places, ce n'est pas un petit chiffre, ce n'est pas un petit nombre -, aussi, alors même que le contexte budgétaire est difficile, et vous le savez, c'est valable pour Paris, pour la région, pour la France, pour l'Europe, pour le monde, et poursuivra les efforts jusqu'à la fin de la mandature en ouvrant trois nouveaux conservatoires : un dans le 12e, un dans le 13e et un dans le 17e, d'ailleurs, où s'est tenue une réunion publique où on avait juste omis de m'inviter !

L'effort de la Ville a également permis d'augmenter de 240 heures hebdomadaires le nombre d'enseignements dispensés, soit une augmentation de près de 2 % accordée au réseau des conservatoires en cette rentrée des classes.

Cela correspond à une moyenne de plus de 14 heures par établissement, soit l'équivalent de près d'un poste de professeur.

Aujourd'hui, pour remédier à court terme à cette pénurie de places, nous avons engagé de nouvelles mesures que nous expérimentons. Nous travaillons notamment sur trois axes : l'information et la communication, les modalités d'inscription alternative et la promotion de pratiques pédagogiques nouvelles. Cela fait un peu langue de bois, mais je vais être plus précis.

S'agissant de la communication, nous réunissons chaque année les familles en amont des journées d'inscription avec des opérations exceptionnelles comme l'opération qui réunit la DAC, la Direction de la jeunesse et des sports et la DASCO, en mai, "Paris sème la musique" - c'est le nom de l'opération -, opération qui réunit différents acteurs municipaux qui dispensent un enseignement musical dans les conservatoires municipaux, les centres d'animation, dont l'objectif est de présenter aux familles la diversité de l'offre. J'ai oublié de mentionner les professeurs de la Ville de Paris.

S'agissant des modalités d'inscription, l'année 2011 a été le cadre d'une expérimentation élargie sur cinq conservatoires : celui du centre, Mozart, donc le nôtre, celui du 13e, celui du 14e, du 19e et du 20e.

Le conservatoire du 13e pratiquait déjà les inscriptions téléphoniques, les conservatoires du 14e et du 20e partiellement, les mairies des 6e et 9e arrondissements ont d'ores et déjà émis le souhait de passer l'an prochain aux inscriptions téléphoniques. Cela dit, il est difficile, à ce stade, d'évaluer le degré de contentement ou non des familles sur ce dispositif. Nous ne disposons pas de retours suffisamment importants et systématiques et, à ce titre, une enquête de satisfaction des parents, du public, est évidemment la bienvenue et pour cette raison, nous devons effectuer un bilan.

Là où votre vœu me pose un peu problème, c'est qu'il évoque le rapport de l'Inspection générale et ses recommandations. Or, au-delà du seul diagnostic de pénurie de place, les seules recommandations du rapport qui a été rendu à l'automne 2010 ont été mises en place dès la rentrée suivante, à savoir la mise en place d'un jour et d'un horaire d'inscription fixes, adaptés aux emplois du temps des familles. Cette modalité d'inscription, en fonction du bilan, pourra être corrigée, voire elle pourrait, par exemple, nous conduire à organiser les inscriptions le samedi. Il nous faut, par ailleurs, réfléchir à d'autres inscriptions, d'autres modes d'inscription, comme le tirage au sort, par exemple, pour lequel j'avoue avoir une préférence, mais qui n'est pas partagée par tous les maires d'arrondissement, voire peut-être même par le Maire de Paris.

Pour ces raisons, et comme, en effet, nous avons pris en compte le rapport d'inspection et ses recommandations, au-delà du seul diagnostic de pénurie des places, toutes les recommandations ont été mises en place.

Je vous demande de bien vouloir, mais je veux bien glisser une phrase sur l'Inspection, si vous le voulez, sur le seul point qui n'a pas été accordé, accepter notre vœu, ayant à l'esprit, en effet, l'Inspection générale, puisque c'est de là que nous sommes partis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Monsieur LEGARET, retirez-vous votre vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très brièvement, M. l'adjoint chargé des affaires culturelles nous livre des arguments en rafale et que je n'ai pas l'intention de le contredire. S'il s'engage à ajouter un dernier paragraphe évoquant le fait qu'il sera procédé à une évaluation actualisée des recommandations du rapport de l'Inspection générale d'août 2010, je crois que l'on peut considérer que nos bonnes volontés vont dans la même direction, auquel cas nous pourrions accepter ce vœu bis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai bien compris que vous acceptiez, Monsieur le Maire ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Vous lisez dans mes pensées.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Absolument !

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est beau, chez vous, Monsieur VUILLERMOZ !

M. VUILLERMOZ ayant lu dans ma boule de cristal, en effet, nous sommes tout à fait favorables à cet ajout au vœu et je vous remercie donc de pouvoir présenter et voter ce vœu ainsi modifié.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci. Le vœu n° 34 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu ainsi modifié.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 233).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 35 du groupe Centre et Indépendants est relatif à la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

L'an dernier, le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, situé dans le 16^e arrondissement, a été victime d'un vol important, puisque cinq toiles de maîtres ont été dérobées.

Ce cambriolage a révélé des failles dans le système de sécurité du musée, ce qui a conduit la Ville à prendre des mesures de sécurité, notamment en renforçant les rondes des gardiens.

Toutefois, en ce qui concerne la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne, la Préfecture de police a émis des réserves et les syndicats s'inquiètent - à juste titre, nous semble-t-il - du risque que courent les personnels du musée en raison de ces insuffisances de la sécurité incendie. Sont également menacés les collections du musée et les visiteurs.

C'est la raison pour laquelle le groupe Centre et Indépendants émet le vœu que la Mairie de Paris organise un comité d'hygiène et de sécurité exceptionnel pour aborder la question de la problématique de la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Madame la Présidente de la 9^e Commission, comme vous le savez, nous menons, avec ma collègue Danièle POURTAUD, un grand plan sécurisation de nos musées municipaux, au titre duquel figure le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, dont j'ai la responsabilité politique.

Votre vœu - me semble-t-il, si vous me permettez cette phrase - confond un peu dans ses considérants, la sécurité liée au drame du vol et la sécurité incendie. Vous me direz qu'il n'y a pas de fumée sans feu. C'est cela ?

Construit en 1937, cet établissement a connu, au cours de son histoire, de nombreuses modifications. En 2003 et 2005, une première phase de travaux a consisté à améliorer la sécurité incendie de l'établissement, grâce à des aménagements de compartimentage, de renforcement de la stabilité au feu des structures et de désenfumage. La Préfecture de police avait alors délivré un arrêté d'ouverture avec avis favorable.

En 2009, toutefois, certains dysfonctionnements ont été révélés par la Commission de sécurité de la Préfecture, qui a cette fois émis un avis négatif regroupant 17 remarques. Nous avons alors immédiatement pris des mesures pour remédier à ces dysfonctionnements, ce qui a permis de résoudre très rapidement 14 points négatifs sur les 17.

Nous constatons depuis 2010 une très nette amélioration, qui a été soulignée par la Préfecture de police, avec laquelle nous sommes en lien étroit et régulier. Les trois remarques restantes nécessitent des travaux importants sur les systèmes de sécurité électrique et incendie, séparation des systèmes de climatisation et de désenfumage, déplacement des clapets coupe-feu, reprogrammation de la baie de détection. Ces travaux sont programmés pour la fin de cette année, et au premier semestre 2012, sans fermeture du musée, afin que les derniers dysfonctionnements soient résolus.

Ces travaux coûtent 1.100.000 euros pour l'électricité, 1.200.000 euros pour le système incendie. J'ajoute que dans l'attente de ces travaux, nous avons également pris des mesures palliatives destinées à renforcer la sécurité en cas d'incendie : recrutement d'un spécialiste, M. Michel MORIN, ancien colonel des pompiers, ancien expert incendie de la Direction des Musées de France ; renforcement de la formation des personnels ; amélioration des procédures d'évacuation.

La Préfecture de police a pris bonne note de ces dispositions palliatives et nous continuons à lui transmettre de manière très régulière tous les éléments nécessaires à un diagnostic complet et partagé avec ses services des mesures à prendre.

Le musée dispose par ailleurs d'atouts importants contre l'incendie, de par sa conception : l'évacuation du public qui est très aisée et les exercices d'évacuation qui sont satisfaisants ; le faible potentiel calorifique dans les espaces ouverts au public ; la distribution intérieure du musée, qui se compose de 11 compartiments.

Nous avons reçu une demande des organisations syndicales afin que nous tenions un C.H.S. exceptionnel sur la question de la sécurité incendie. C'est une préoccupation légitime et nous avons bien entendu accédé à leur demande, afin de bien prendre en compte l'avis des agents du musée. Ce C.H.S. se tiendra le 19 octobre à 14 heures 30.

Dans ce contexte, permettez-moi de vous dire également que, comme vous mentionnez le vol effroyable, je vous demande, en toute sérénité, de bien vouloir, tous et toutes ici, faire confiance à l'enquête, à la police et au travail des enquêteurs, qui est un travail compliqué, mais qui est un travail extrêmement sérieux.

Pour ces raisons, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BERTRAND, que faites-vous ?

Mme Geneviève BERTRAND. - Oui. La réponse est tellement complète qu'évidemment, je retire le vœu. Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et M. Patrick TRÉMÈGE relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "13 EN SCÈNE".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous abordons maintenant le vœu n° 36 de Mme CUIGNACHE-GALLOIS et de M. TRÉMÈGE, qui est relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "13 en scène".

La parole est à Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une compagnie qui s'appelle "13 en scène". C'est une petite troupe d'amateurs qui est très active, qui est créée depuis 2008 et dont le siège social est situé dans le 13e.

Par deux fois, cette association qui s'appelle "13 en scène" a demandé une subvention, qui lui a toujours été refusée, sans qu'on en comprenne bien les raisons.

Je sais que ce n'est pas exactement la bonne méthode, mais je m'en suis expliquée auprès du maire chargé de la culture. Je souhaiterais donc attirer votre bienveillante attention sur cette demande de subvention pour une troupe qui fait du joli travail. Je suis allée assister à des représentations qui sont données par cette troupe. D'autant plus qu'ils ont des soucis pour travailler, puisqu'ils trouvent très difficilement des salles dans le 13e pour répéter, et ils trouvent aussi très difficilement des salles dans le 13e pour se produire. Ils sont donc obligés de s'expatrier dans d'autres arrondissements qui, eux, ont des politiques d'accueil pour les troupes locales qui me paraissent plus favorables, puisque certains arrondissements pratiquent des tarifs préférentiels, par exemple pour des salles, quand il s'agit de troupes des arrondissements.

Voilà l'objet de ce vœu. J'aimerais appeler l'attention de Monsieur le Maire sur cette demande de subvention et savoir s'il accepterait d'étudier ce dossier avec la bienveillance dont on le sait capable.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Merci, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, ainsi que votre collègue, Monsieur TRÉMÈGE. Je vous mets tout à fait à l'aise. Vous avez tout à fait bien fait de poser cette question et de venir m'en parler car ainsi, je vais pouvoir - même si aujourd'hui, dans l'état actuel, je dois répondre défavorablement à votre vœu - je vais néanmoins vous faire une proposition qui, à mon avis, sera une bonne nouvelle pour l'association "13 en scène".

Alors, en l'état actuel des choses, pour des raisons tout simplement budgétaires, et pas du tout pour des raisons de fond - c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas les qualités requises - mais simplement parce que l'enveloppe est utilisée, sachant que l'association "13 en scène", en effet de qualité - me confirme-t-on - cherche surtout des locaux pour réduire ses frais de location. Et je la remercie d'avoir le souci, en effet, de réduire ses frais.

Pour les cours de théâtre et les répétitions, nous pouvons les aider. Et en lien avec la Maison des Pratiques Amateurs, qui est l'auditorium Saint-Germain-des-Prés dans le 6e, dirigé par un excellent directeur et qui va voir ouvrir deux antennes, si je puis dire, dans le 20e et dans le 14e, mais aussi les centres d'animation, je pense qu'il est tout à fait possible de les mettre en relation avec Guillaume DESCAMPS, le directeur de la M.P.A. (la Maison des Pratiques Artistiques) et ainsi de pouvoir les accueillir. D'ores et déjà, les centres d'animation du 13e, après vérification de ma part de mon cabinet et de la Direction des Affaires culturelles, ont confirmé à l'association qu'elle pouvait bénéficier d'une salle pendant trois mois.

Je vous propose donc d'être mon porte-parole auprès d'eux, afin de leur annoncer cette nouvelle vous-même, ayant porté cette demande en Conseil de Paris ce jour, ce pourquoi je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Retirez-vous le vœu, Madame ?

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Oui. Je vais donc retirer mon vœu, puisque c'est la demande, je crois, et je vous remercie beaucoup, Monsieur le Maire, de cette réponse.

Une petite précision : c'est bien volontiers que je suis votre porte-parole et je vous en remercie, mais est-ce que quelque chose d'écrit leur sera envoyé pour confirmer cette bonne nouvelle, s'il vous plaît ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je pense que vous aurez l'occasion de prendre langue avec M. le Maire, et donc il vous répondra.

Le vœu est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au nouveau Règlement Local de Publicité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je passe au vœu n° 37 du groupe E.E.L.V.A., qui est relatif au nouveau Règlement local de publicité.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très rapide.

Comme vous le savez, nous avons voté au printemps dernier un nouveau règlement local de publicité. Il est paru à notre B.M.O. début juillet et cela m'a un peu étonné qu'il s'applique avec beaucoup de lenteur. Là, j'ai pris l'exemple du quartier Montmartre, mais je suis certain que d'autres quartiers connaissent les mêmes difficultés, puisque nous pouvons voir que dans un quartier où en principe, il ne devrait plus y avoir que des mâts drapeaux et des publicités de type culturel sur des colonnes Morris, il y a encore des publicités sur des abribus Jean-Claude Decaux et sur des sorties de métro comme le métro Abbesses qui n'ont rien à voir avec la culture.

C'est pour cela que nous avons fait ce vœu. Je passe sur d'autres exemples, mais nous souhaitons que notre mairie intervienne auprès de ces annonceurs pour leur dire de respecter le plus rapidement possible l'esprit du R.L.P. et de retirer les publicités qui ne correspondent pas à ce que notre Conseil a décidé.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Mme POURTAUD a la parole pour répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Comme cela a été excellemment rappelé par Sylvain GAREL à l'instant, effectivement, nous avons adopté le nouveau Règlement local de publicité en juin dernier et il a été promulgué par arrêté du Maire le 7 juillet dernier.

Je rappelle pour notre Assemblée, mais c'est sans doute inutile, qu'il implique la réduction du nombre et de la surface des dispositifs publicitaires avec en particulier la suppression des zones de publicité élargie, la suppression des panneaux 4X3, l'augmentation de l'espacement entre les dispositifs, ainsi que de nouvelles règles visant à mieux intégrer les enseignes dans l'architecture et le paysage urbain.

Je crois que nous pouvons être fiers des dispositions de ce règlement qui est très novateur et certainement très en avance sur ce que l'État fera finalement dans le cadre des décrets de la loi dite Grenelle II.

Mais comme vous le savez sans doute également, la loi a prévu un délai de deux ans pour la mise en conformité des dispositifs. Et c'est donc seulement à partir du 7 juillet 2013 que les nouvelles règles plus restrictives que nous avons fait adopter devront s'appliquer. Jusqu'à cette date, ce sont les dispositions du règlement antérieur qui s'appliquent. C'est effectivement en particulier le cas pour certains des exemples que vous prenez dans votre vœu, en particulier le dispositif de support mural situé en bas de la rue Lepic. Il est soumis pour l'instant aux anciennes dispositions, qui ne faisaient pas la distinction entre les publicités d'ordre culturel et celles d'ordre commercial.

Enfin, pour la publicité occupant l'espace public sous forme de chevalets ou d'oriflammes, c'est au titre du règlement des pré-enseignes qu'ils doivent se conformer aux dispositions régissant la publicité. Elles sont interdites sur ou en surplomb du domaine routier. Et lorsque ce n'est pas le cas, elles doivent faire l'objet d'une autorisation dans l'ancien règlement, comme dans le nouveau.

Les services de la Direction de l'Urbanisme vont donc vérifier la nature exacte des dispositifs cités au quatrième point de votre vœu, et exigeront bien entendu leur dépose s'ils se révèlent illégaux.

Voilà chers collègues, nous sommes tout à fait d'accord, je crois, pour considérer qu'il faut faire respecter les règles existantes et lorsqu'elles s'appliqueront, celles que nous avons votées. Je voudrais remercier les élus du groupe "Europe Écologie - Les Verts et apparentés" du 18e pour leur vigilance, qui nous aidera à préserver le paysage parisien, et en particulier celui de la Butte Montmartre, que nous aimons tous.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 234).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la valorisation et l'épanouissement de la maison musée Balzac.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Il y a maintenant le vœu n° 38, du groupe U.M.P.P.A., relatif à la valorisation et à l'épanouissement de la maison-musée Balzac.

M. GABORIAU a la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la maison de Balzac, Centre international d'études balzaciennes, fait partie des trois musées littéraires appartenant à la Ville de Paris et représente le patrimoine historique de Paris.

Formidable lieu de mémoire et d'hommage à l'un des plus grands auteurs français, ce musée accueille un large public, avec plus de 50.000 visiteurs chaque année et une fréquentation en hausse de près de 26 % en 2010.

De ce fait, le besoin qui avait été formulée de modernisation et d'amélioration des conditions d'accueil du public en dotant le musée d'un espace pédagogique pour les scolaires, d'une librairie et d'une cafétéria trouve naturellement sa justification et sa raison d'être.

Le projet d'extension essentiel à ce lieu est tout à fait possible par le rachat par la Ville de Paris de quatre anciennes maisons jouxtant la maison de Balzac. Malheureusement, après une décennie de promesses, le Maire de Paris, sans la moindre concertation avec la mairie du 16e, a décidé d'abandonner ce projet et de vendre ces maisons au profit de promoteurs immobiliers privés, privilégiant la spéculation immobilière. En effet, ce terrain doit être mis en vente pour la somme dérisoire de 6 millions, au détriment de la conservation et de l'amélioration du patrimoine culturel parisien et français, décision préjudiciable au développement de la culture parisienne.

Puis-je rappeler que le Ministre de la Culture vient de mettre en avant l'idée de la défense et de la valorisation des maisons d'auteurs ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Arrivez à votre conclusion.

M. Pierre GABORIAU. - J'y arrive.

C'est pourquoi le maire du 16e et les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu que le Maire de Paris renonce à la vente du patrimoine nécessaire à la valorisation et l'épanouissement du lieu culturel historique qu'est le musée de Balzac, et je suis convaincu que notre collègue Christophe GIRARD, chargé de la culture, saura convaincre notre collègue Danièle POURTAUD, chargée du patrimoine, du bien-fondé de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme POURTAUD a la parole pour répondre.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que ce vœu me donne l'occasion de faire le point sur ce dossier et de mettre fin, je l'espère, à la campagne de désinformation menée par M. GOASGUEN et la mairie du 16e.

D'abord, un petit rappel historique. Balzac a vécu au 47, rue Raynouard de 1840 à 1847. Il y écrivit quelques-uns de ses plus beaux romans, tels "La rabouilleuse", "Splendeurs et misères des courtisanes", ou encore "La cousine bette" et "Le cousin Pons" et surtout, "La comédie humaine".

Lieu emblématique de la création littéraire, cette maison a été classée aux Monuments Historiques en 1913 et la Ville l'a acquise en 1949 pour y faire un musée. Depuis cette date, la qualité du musée et ses nombreuses expositions en ont fait un lieu vivant apprécié des Parisiens, des touristes et des balzaciens du monde entier, parmi lesquels Christophe GIRARD.

Que les amoureux de Balzac se rassurent, la maison de Balzac et le musée Balzac ne sont pas en danger, contrairement aux amalgames volontairement racoleurs distillés par la pétition en ligne sur le site de la mairie du 16e ou dans la question parlementaire de M. GOASGUEN en date du 2 août 2011 - vous remarquerez que j'ai de bonnes lectures !

De quoi s'agit-il ? De la parcelle voisine, celle du 43-45, rue Raynouard, dont Mme MACÉ de LÉPINAY, alors adjointe à la culture de M. TIBERI, avait lancé l'achat concrétisé en 2002.

La Ville a en effet envisagé pendant quelque temps d'y réaliser une extension du musée, mais ce projet est abandonné depuis 2006 pour trois types de raisons.

Premièrement, le terrain est situé sur plusieurs niveaux, et il rend très difficile la réalisation d'un équipement public qui, comme chacun le sait, doit être accessible aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, l'état de délabrement des maisons des XVIIIe et XIXe siècles qui s'y trouvent, puisqu'elles ont été ravagées par un incendie, rendait leur réhabilitation extrêmement coûteuse.

Deuxième raison, la Ville avait engagé depuis 2001 un vaste programme de restauration, remise aux normes et modernisation de ses musées avec les chantiers de Cernuschi, du Petit Palais, la première tranche du Musée d'Art Moderne, programme qui se poursuit aujourd'hui avec Galliera et bientôt Carnavalet.

Dans ce contexte, il n'a pas semblé pertinent d'envisager l'agrandissement du musée Balzac dans des conditions, je le répète, extrêmement coûteuses liées au site - je les ai évoquées à l'instant.

En revanche, le musée Balzac bénéficiera de ce plan de modernisation dès 2012 avec un programme de développement des outils de médiation à l'attention des publics et un réaménagement de la présentation des collections permanentes.

Enfin et surtout, troisième raison, nous sommes en 2011, cela ne vous aura pas échappé, et on ne peut plus raisonner rayonnement d'un musée et surtout, rayonnement d'une œuvre littéraire, comme en 2001.

Comme vous le savez, la Ville a fait le choix d'un ambitieux projet de numérisation de ses collections, et sur les 6.000 documents ou œuvres du musée Balzac, ce sont aujourd'hui quelque 4.150 qui sont numérisés.

Par ailleurs, chaque musée a développé un site Internet et je gage que tous les passionnés de la comédie humaine du monde entier y trouvent leur bonheur.

Alors encore un mot sur les fantasmes de M. GOASGUEN quant à notre volonté de livrer la parcelle du 43-45, rue Raynouard aux méchants promoteurs immobiliers pour y faire des immeubles et pourquoi pas des immeubles de grande hauteur.

Je suis sûr que les élus du 16e et la mairie du 16e possèdent un exemplaire du P.L.U. Je suis donc certaine que si vous n'avez pas encore eu le temps de vous y reporter, chers collègues, vous pourrez le faire rapidement. Vous y constaterez que cette parcelle est protégée par des règles d'urbanisme très strictes, des filets de hauteur, un espace vert protégé, qui interdisent de la densifier ou de la bétonner. Par ailleurs, comme elle est mitoyenne d'un monument historique, tout projet devra être approuvé par le Ministère de la Culture.

Voilà, j'ai sans doute été un peu longue, mais il me semble qu'il était nécessaire de rassurer tous les amoureux de Balzac au nombre desquels on compte Christophe GIRARD qui aurait pu, de bonne foi, être inquiétés par les amalgames fallacieux de la mairie du 16e.

Vous aurez donc compris, Monsieur le Maire, chers collègues, que j'appelle à rejeter ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, vous ne le retirez pas ? C'est bon. On a compris, on va le mettre aux voix.

M. Pierre GABORIAU. - Il n'y a pas d'amalgame fallacieux et M. GOASGUEN n'a pas de fantasme sur la maison de Balzac, si vous avez écouté mon intervention, jamais je n'ai dit qu'il était question de la maison du musée de Balzac, je n'ai parlé que des 4 maisons anciennes qui entouraient le musée. J'ai été absolument clair dans mon vœu. Je ne le retire pas, Monsieur le Maire, bien entendu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame FOURNIER, pour une explication de vote.

Mme Danielle FOURNIER. - Je pense que les amoureux de Balzac, je ne sais pas si le terme convient, ont de quoi être inquiets parce que j'ai lu aussi le rapport de la Ville sur l'état de ce musée, et c'était une opportunité vraiment formidable pour agrandir le musée, lui donner toute sa place en France et en Europe. C'est extrêmement rare d'avoir ce genre d'opportunité foncière au bon endroit, au bon moment, donc nous ne comprenons pas la décision de vendre la parcelle, sinon au bout de 10 ans à constater que la Ville se comporte comme un vulgaire spéculateur. Nous voterons ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mme POURTAUD a de nouveau la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, sans épiloguer sur les étranges convergences, je voulais simplement dire à notre collègue GABORIAU que je n'avais...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Laissez parler Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je voulais dire à notre collègue M. GABORIAU que j'avais parfaitement écouté son intervention et que j'avais dans la mienne fait référence à la pétition en ligne sur le site de la mairie du 16e qui, je le répète, fait des amalgames fallacieux.

Je vous serais extrêmement reconnaissante de demander à M. GOASGUEN de bien vouloir rectifier, s'il tient à maintenir une pétition sur le site de la mairie du 16e, qu'il n'appelle pas sur ce site à sauver la maison de Balzac. La maison de Balzac n'est absolument pas en danger, elle n'est pas mise en vente par la Ville de Paris. C'est la parcelle du 43-45, rue Raynouard qui est en vente.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2011, DAC 746 - Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3, place du Québec (6e). Montant : 4.099 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 746. Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Paris sur l'immeuble sis 3, place du Québec pour un montant de 4.099 euros.

La parole est à M. GAREL pour cinq minutes.

M. Sylvain GAREL. - Je ne prendrai pas 5 minutes, c'est simplement pour me et nous féliciter de ce 50e anniversaire de la Délégation générale du Québec, qui a été la première délégation qui s'est ouverte en France. C'est un statut tout à fait particulier puisque ce n'est pas encore tout à fait une ambassade, c'est un pays en devenir. D'ailleurs, à ma connaissance, il n'y a que 2 délégations actuellement à Paris, la Délégation générale du Québec et la Délégation de la Palestine. On sait très bien que la Palestine va bientôt devenir un pays, j'espère que le Québec deviendra bientôt lui aussi un pays.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Là je ne suis pas sûr que la comparaison soit très bonne, vraiment pas !

M. SCHAPIRA a la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je remercie Sylvain GAREL pour cette explication et ce soutien, mais simplement une rectification. Je n'épilouèrai pas sur ce qu'il a dit concernant nos liens avec le Québec, nous avons des liens étroits avec le Québec, nombreux, nous avons beaucoup de festivités à l'occasion de ce 50e anniversaire de la Délégation générale, je dirai simplement à M. GAREL qu'il n'y a qu'une seule délégation générale, c'est celle du Québec, la Palestine étant devenue une ambassade, chers collègues.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 746.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 746).

2011, DGRI 75 - Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association "Action Contre la Faim" (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DGRI 75. Il s'agit d'une subvention de 100.000 euros avec convention à l'association "Action contre la faim", pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons tous vu cet été ces images insoutenables d'enfants décharnés, assoiffés, en sursis, une terre totalement asséchée, 90 % du bétail décimé et des millions de Somaliens fuyant leurs villages, s'agglutinant à Mogadiscio, la capitale, à Djibouti ou au Kenya, à bout de force. Un grand nombre n'arrivant pas vivant à ces destinations. 12 millions de personnes en danger et des dizaines de milliers de personnes sont déjà mortes, surtout des enfants. La pire sécheresse depuis 60 ans a ainsi frappé la corne de l'Afrique et en 2011, sous nos yeux, nous avons eu le sentiment de notre impuissance face à une situation extrêmement grave.

La vraie crise, c'est celle-là. Celle d'une partie de l'humanité qui ne demande qu'une chose, que leurs terres puissent leur permettre de nourrir leurs enfants, de manger et de boire. L'ONU a bien décrété l'état de famine dans la région, mais l'état de famine est en général décrété quand la malnutrition des enfants dépasse les 30 % et que plus de 2 personnes sur 10.000 meurent chaque jour du manque de nourriture.

Or dans certaines zones du Sud du pays, le taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans a dépassé les 50 %.

Une prise de conscience onusienne qui a satisfait "Action contre la faim", l'organisation à but humanitaire ayant fait partie des premières à alerter sur la situation dramatique en Somalie. C'est pourquoi nous voulons nous féliciter de cette subvention de 100.000 euros pour "Action contre la faim", qui a été débloquée en urgence cet été afin d'apporter le concours de Paris aux organisations humanitaires intervenant dans cette région.

C'est aussi pour nous l'occasion de saluer et de rendre hommage au travail humanitaire et plus qu'essentiel d'"Action contre la faim", présente dans le domaine de la nutrition et l'accès à l'eau depuis 1992 dans le district de Wajid et la région de Mogadiscio. Rappelons qu'en 1992, la sécheresse en Somalie avait fait 300.000 morts.

Le projet proposé à la Ville de Paris d'un montant total de 1 million d'euros prévoit la distribution de compléments alimentaires aux populations les plus vulnérables de ces zones et notamment aux enfants de moins de 5 ans et à leurs familles, ainsi qu'un suivi médical régulier des populations ciblées. Au total, près de 16.000 personnes bénéficieront de ce programme.

"Action contre la faim" a fait appel à de nombreux bailleurs internationaux car il s'agit de répondre non seulement à l'urgence vitale mais aussi de faire en sorte que les populations affectées puissent replanter, récolter et reconstituer leur cheptel de bétail, principale source de revenu des familles. Pour cela, il faudra hélas attendre la prochaine saison des pluies, autrement dit janvier 2012.

Sur le terrain, les humanitaires s'activent du mieux qu'ils peuvent et rien n'est simple dans cette région du monde. 14 travailleurs humanitaires ont déjà perdu la vie là-bas depuis 2008. La Somalie est très difficile d'accès, on y pratique la charia qui empêche les femmes des réseaux humanitaires d'intervenir. C'est un pays parmi les plus dangereux du monde, comme si la sécheresse ne suffisait pas.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Monsieur le Maire, je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce que vient de dire notre excellente collègue Mme TAÏEB.

Effectivement, la Ville de Paris, au mois de juillet, a pris la décision avec le maire de soutenir deux O.N.G., "A.C.F." en Somalie et "Acted" dans une partie du Kenya, également dans la corne de l'Afrique.

Pour "Acted", il s'agit d'une aide d'urgence sur l'eau, permettant l'acheminement et la distribution de l'eau potable aux populations en détresse. Cela a concerné à peu près 6.000 personnes qui devraient pouvoir assurer leur subsistance jusqu'à la prochaine saison des pluies. Ces 100.000 euros ont été pris sur les fonds de la loi Oudin, le 1 % pris sur la facture d'eau des usagers, dédié à la solidarité internationale. Les 100.000 euros dédiés au projet d'A.C.F. ont permis la distribution de compléments alimentaires pour un programme qui a touché 16.000 personnes.

C'est un peu notre rôle et, en même temps, évidemment, ce n'est pas grand-chose, même si cela a rendu service à 16.000 personnes d'un côté et 6.000 personnes de l'autre.

La situation est dramatique, les O.N.G. sont extrêmement actives, les gouvernements peut-être un peu aussi mais, très honnêtement, on n'est pas au bout du tunnel.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DGRI 75).

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la libération de Salah HAMOURI.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération. Il s'agit du vœu n° 39 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Il est relatif à la libération de Salah HAMOURI.

Je donne la parole pour une minute à M. Alain LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Monsieur le Maire, à plusieurs reprises, le Conseil de Paris, sur la proposition de notre groupe, a débattu du soutien à apporter à Salah HAMOURI, jeune franco-palestinien emprisonné en Israël à la suite d'un jugement d'un tribunal militaire.

Salah HAMOURI a aujourd'hui 26 ans, il a été emprisonné alors qu'aucun fait tangible n'a pu lui être reproché. Il n'a bénéficié d'aucune remise de peine et, sa condamnation étant de sept ans, il devrait être libéré avant la fin de cette année.

Toutefois, afin de montrer la volonté de la Municipalité parisienne de le voir enfin libre, notre groupe propose que le Conseil réaffirme son soutien à Salah HAMOURI et nous demandons au Maire de Paris que, à sa libération, il puisse être reçu officiellement par le Maire et la Municipalité à l'Hôtel de Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

M. SCHAPIRA a la parole pour la réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Oui, c'est un vœu récurrent que nous avons toujours soutenu, sur Salah HAMOURI.

J'ajoute que nous avons reçu sa mère plusieurs fois, la dernière fois en votre présence, Monsieur le Conseiller. Non, c'était Jean-Claude LEFORT qui était là ce jour-là. Nous recevons sa mère régulièrement.

Je ne répète pas ce qui a été fait par le Maire de Paris lorsqu'il a été à Jérusalem, les propos qu'il a tenus au Président de l'État d'Israël, les mots qu'il a écrits et le soutien qu'il lui a apporté.

Salah HAMOURI doit sortir le 27 novembre et, évidemment, s'il souhaite être reçu par la Ville de Paris, il n'y a aucun problème. C'est un franco-palestinien, de la même manière que Guilad SHALIT, quand on aura de ses nouvelles et qu'il pourra sortir, sera lui aussi reçu, s'il le souhaite, par le Maire de Paris.

Nous soutenons évidemment ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 235).

Vœu déposé par le groupe CI relatif à un soutien à Rafah NACHED.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 40 du groupe "Centre et Indépendants" est relatif à un soutien à Rafah NACHED.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais attirer l'attention de notre Assemblée sur ce qui se passe en Syrie. C'est un pays que nous oublions un peu.

J'avais proposé un vœu qui a été rejeté à deux reprises et je souhaiterais cette fois-ci que celui-ci soit évidemment adopté.

Rafah NACHED est la première femme psychanalyste à avoir exercé en Syrie. Elle a fondé l'école de psychanalyse de Damas. Elle a été arrêtée par les autorités syriennes sans aucune justification le samedi 10 décembre, avec sa fille. On ne sait pas pourquoi.

Un certain nombre de psychanalystes se sont motivés, se sont réunis, ont écrit une pétition et l'ont signée, ainsi qu'un certain nombre d'hommes et de femmes politiques (François HOLLANDE, Martine AUBRY, Jean-François COPÉ, etc.), provenant de tous horizons politiques.

Bien évidemment, je souhaite que, d'autant qu'elle est très francophone, elle a été formée à Paris, Mme NACHED a été diplômée de l'université Paris VII, je souhaite tout simplement que la Ville de Paris, le Maire et le Conseil de Paris signent officiellement cette pétition et que, deuxièmement, la mairie de Paris effectue toutes les démarches en son pouvoir pour obtenir la libération de cette femme absolument innocente.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole pour la réponse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - On ne peut qu'approuver ce qui est dit, c'est vrai que nous avons tous lu les articles concernant Rafah NACHED. Il y a une mobilisation des psychanalystes et notamment de l'Institut des Hautes Études en Psychanalyse.

Elle est toujours enfermée, on n'a pas de ses nouvelles, mais c'est une situation qui existe en Syrie depuis quelques mois, qui est extrêmement grave puisqu'il y a des milliers de morts.

A cette situation s'ajoute l'assassinat de Ghiath Matar et le passage à tabac du caricaturiste Ali FARZAT, dont notre compatriote Jean PLANTU s'est inquiété et qui nous a évidemment contactés pour savoir ce que l'on pouvait faire ensemble.

Ces attaques ciblées contre ces personnalités syriennes sont symptomatiques d'un régime qui, au-delà d'une répression terrible contre sa population, vise les défenseurs et les porte-parole d'une société de l'intelligence, du savoir, de l'éveil et de l'ouverture.

C'est pour cela que nous soutenons le vœu de M. DUBUS.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 236).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'exécution de Troy Davis et la peine de mort dans le monde.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Le vœu n° 40 bis condamnant l'exécution de Troy Davis et la peine de mort dans le monde a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - C'est un vœu de l'Exécutif, mais nous en avons parlé ici, nous avons déjà pris des positions.

C'est un vœu de l'Exécutif sur Troy Davis qui se suffit à lui-même. Simplement, la Ville de Paris s'est associée autant qu'elle le pouvait aux actions de mobilisation des ONG dont la dernière, celle d'Amnesty International, il y a quelques jours. Un de nos collègues, Hermano SANCHES, y était au nom de la Ville et notre dernier vœu datait de juin dernier. Le Conseil de Paris s'est prononcé à plusieurs reprises pour la cause de Troy Davis, dont la culpabilité faisait l'objet de nombreux doutes sérieux. Malgré des actions de mobilisation et la permanence du soutien qui lui a été exprimé dans le monde et dans son propre pays, c'est à une issue effroyable que nous avons assisté, avec un sentiment terrible d'injustice et d'écoeurement.

C'est pour cela que nous avons souhaité déposer ce vœu.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Oui, nous allons, bien sûr, voter ce vœu. C'est nous qui avons demandé qu'un vœu soit déposé pour Troy Davis et aussi pour tous les condamnés à mort qui sont actuellement exécutés ou qui attendent de l'être, malheureusement, puisque vous avez peut-être vu que la même semaine que Troy Davis, un autre citoyen des Etats-Unis a été exécuté ; des Iraniens, dont un adolescent de 17 ans, ont été pendus ; des Saoudiens ont été décapités et probablement, parce qu'on n'a pas de chiffre... enfin, on a eu les chiffres globaux, mais on peut se douter que des Chinois ont pris des balles dans la tête !

Nous pensons vraiment à tous ces hommes qui sont victimes de cette barbarie d'Etat qu'est la peine de mort.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis évidemment favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 237).

2011, DAC 615 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau (19e) (5.909 euros).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 615. Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales, 8, avenue Mathurin-Moreau dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ne peut qu'être très sensible à ce projet de délibération qui propose l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux volontaires des Brigades Internationales, 8, avenue Mathurin-Moreau dans le 19e, parce que, avec ce geste, la Ville rappelle qu'elle a accueilli la première mobilisation internationale de résistance au fascisme : 53 nationalités, 35.000 volontaires et 15.000 morts dans une guerre qui ne prendra, en réalité, fin qu'une décennie plus tard avec la capitulation de l'Allemagne hitlérienne.

Il n'aura, bien sûr, échappé à personne que cette plaque voisine le siège du Parti Communiste Français, un édifice que les militants communistes, comme beaucoup d'autres, affublent parfois familièrement d'un surnom, "Colonel Fabien", qui fait justement référence à l'un de nos camarades dont le combat contre le fascisme fut celui de sa vie. Il avait 17 ans quand il s'est engagé dans les Brigades Internationales et qu'il a rejoint les volontaires à ce même endroit dont nous parlons aujourd'hui. Cette lutte, il la poursuivra pendant l'occupation nazie ; il y sacrifiera même sa vie.

Je voudrais dire la fierté de mon groupe à l'annonce de cet hommage et l'inspiration que représente aujourd'hui la lutte des Brigades Internationales. Ces volontaires ne sont pas le glorieux héritage d'un monde passé ou des figures romanesques d'aventuriers ; ce sont l'esprit et les convictions de beaucoup de militants communistes dont il s'agit.

C'est pourquoi nous voterons, bien sûr, ce projet de délibération avec enthousiasme et gravité. J'espère qu'il en sera de même pour tous les autres groupes, pour tous les conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe, au nom de la 9e Commission. - A vrai dire, je n'ai pas grand-chose à ajouter à cette excellente intervention d'Emmanuelle BECKER. Je voudrais simplement dire que, effectivement, c'est bien sur les murs de "Colonel Fabien" que va être apposée cette plaque, dont je vous donne lecture : "Ici, des milliers de volontaires français et étrangers sont passés de 1936 à 1938 pour s'enrôler dans les Brigades Internationales afin d'aider la République espagnole victime du coup d'Etat du Général Franco soutenu par Hitler et Mussolini."

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 615.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 615).

2011, DAC 48 - Subvention (49.500 euros) et convention avec l'association PROCREART (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 48. Il s'agit d'une subvention de 49.500 euros et convention avec l'association PROCREART, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, en premier, et à Mme Danielle SIMONNET, ensuite.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur ce projet de délibération, en complément de ce que j'ai dit tout à l'heure à propos du vœu qui demandait la préemption du Lavoir Moderne Parisien.

Je trouve que cette subvention est finalement une rescapée parce que, au printemps dernier, par voie de presse aussi, nous avons appris la suppression, voire la diminution de montants d'un certain nombre de subventions à divers organismes dont le L.M.P.

Pour rappeler ce qu'il s'est passé, nous avons, nous, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts", déposé un amendement budgétaire, qui a été voté par notre Assemblée. C'est, je pense, à la suite de cet amendement budgétaire que nous avons le plaisir de pouvoir voter cette subvention de 49.500 euros au Lavoir Moderne Parisien.

Cela dit, la programmation du lieu est arrêtée. Le directeur est en grève de la faim.

Je voudrais rappeler que les petites associations sont souvent victimes, comme celle-là, d'une conjonction de faits qui font qu'elles sont en difficulté. Notamment, elles sont victimes de l'augmentation du foncier qui est répercuté sur le coût des loyers. C'est vrai qu'une grande partie des frais de location, enfin des baux, est payée avec la subvention, ce qui est un peu absurde.

Il y a aussi l'allocation du temps passé à faire des dossiers, à défendre des dossiers, qui fait que la part dévolue à l'artistique diminue et que la part dévolue à l'administratif augmente.

Bref, cette difficulté du Lavoir Moderne n'est pas unique, d'ailleurs ce n'est pas unique à Paris, c'est quelque chose d'assez général. Au-delà du fait que l'on peut se réjouir que cette subvention soit maintenant votée, reste que la situation est très difficile et mérite vraiment toute notre attention.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, évidemment, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est tout à fait favorable à l'attribution de cette subvention et, comme nous en avons déjà parlé précédemment, nous sommes tous conscients que l'association PROCREART, qui gère le Lavoir Moderne Parisien et l'Olympic Café connaît en ce moment des difficultés qui ne peuvent nous laisser indifférents.

Cette subvention va donc bien contribuer en partie à sauvegarder le Lavoir Moderne Parisien qui est menacé d'une fermeture administrative imminente.

Rappelons que, installé depuis 1986, le Lavoir Moderne Parisien est, non seulement une institution connue de tous, mais un des poumons de respiration de la Goutte d'Or.

Depuis 25 ans, c'est un lieu d'expérimentation, de brassage et d'échanges interculturels.

Pour les artistes, sa disparition signifierait la perte d'un laboratoire, permettant de s'engager dans des formes nouvelles de création. Pour les habitants du 18^e arrondissement et plus largement les Parisiennes et les Parisiens, ce serait la perte d'un cadre d'échanges, d'aventures collectives et citoyennes.

Il est vrai que, dans cet équipement, ce qui se concrétise, c'est ce à quoi nous aspirons en termes d'équipement culturel, c'est-à-dire un équipement qui permet à la fois la création et l'appropriation culturelle, sociale et populaire, dans une démarche d'éducation populaire.

De manière plus globale, il s'agit pour nous de rappeler l'importance de la sauvegarde de ces lieux culturels dans Paris, car il y a aussi d'autres endroits assez nombreux, emblématiques, qui soit ont disparu soit sont menacés de mettre la clef sous la porte, faute d'aide et de subvention, du fait notamment d'un désinvestissement conséquent de l'Etat.

Il faut donc aujourd'hui résolument préserver l'ensemble des structures, notamment les petites structures de diffusion et de création qui oeuvrent, non seulement à garantir le lien social, mais également la culture partagée, en offrant un maillage culturel particulièrement riche et exemplaire.

On a les conclusions de l'audit de l'association, les diverses préoccupations qui sont liées à sa gestion financière, on a abordé le vœu précédemment. La Ville doit travailler en collaboration avec l'association dans le renouvellement de son projet et l'accompagner vers une situation financière pérenne.

Face à la promesse de vente qui est en cours, d'une valeur, je vous le rappelle, on en a parlé tout à l'heure, de 1,2 million d'euros concernant le Lavoir moderne parisien, il faut quand même rappeler que ce lieu, qui est installé dans un ancien lavoir datant de 1850, qui est entouré aujourd'hui de deux immeubles appartenant à la Ville de Paris, représente quand même une surface d'environ 880 mètres carrés. Cela donne donc un prix au mètre carré d'environ 1.400 euros.

Dans le vœu, qui n'était, hélas, pas associé au projet de délibération, cela aurait été plus simple, il est exprimé que la Ville va notamment étudier l'éventuelle préemption du lieu. Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche se félicite, bien sûr, de l'adoption de ce vœu, mais souhaiterait bien que l'étude de la préemption de ce lieu intervienne de façon prioritaire devant l'encouragement au recours à des opérateurs privés.

Ainsi, et pour l'ensemble des raisons que nous avons évoquées, on aurait la possibilité, entre les subventions et cette possibilité de préemption, de donner un signe extrêmement fort pour tous les acteurs de la vie culturelle qui, aujourd'hui, sont de plus en plus précarisés, se sentent menacés d'un avenir incertain et on contribuerait, dans le même temps, à soutenir fortement l'action culturelle de Paris et son rayonnement artistique dans l'intérêt de toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD ? Vous êtes déjà intervenu tout à l'heure, mais bon...

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Le papier ne refuse pas l'encre, mais je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure en présentant le vœu qui a été négocié à plusieurs reprises. Je l'assume, je l'ai présenté, je pense que l'Inspection n'est pas tout à fait inutile et que l'on puisse prendre en compte les attendus d'une inspection me paraît quelque chose de très important. Je vous rappelle juste qu'il s'agit d'argent public et que nous avons des comptes à rendre aux Parisiens.

Vous dire aussi, juste un petit rappel d'histoire, que c'est Bertrand DELANOE, élu Maire de Paris en 2001, qui a, pour la première fois, décidé de soutenir ce lieu, puisque nous accordons une subvention de 50.000 euros, mais bon, la surenchère est, en effet, une méthode possible.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DAC 48).

2011, DAC 527 - Subvention (5.800 euros) à l'association Henokia (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 527. Il s'agit d'une subvention à l'association Henokia.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'interviens pour apporter le soutien de mon groupe à Henokia, une association qui défend des projets artistiques vivants, pluridisciplinaires et innovants, une association courageuse, surtout, qui n'hésite pas à "envahir" les quartiers populaires et à faire de la participation ou de l'interaction avec les habitants de ces quartiers, plus éloignés que d'autres, hélas, des grandes institutions culturelles, le principe même de son action artistique.

Henokia, en effet, n'hésite pas à se saisir de l'art, non pas pour prêcher la bonne parole ou enseigner ce qu'il faut au regard des critères de la culture dite légitime, mais avec pour louable ambition, et nous savons combien c'est difficile, de faire participer le plus grand nombre aux pratiques artistiques contemporaines.

Emblématique de leur action, le Festival des éphémères, qui se tient au jardin d'Eole, au cœur d'un quartier en pleine recomposition urbaine.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, Henokia vient de proposer les 24, 25 et 26 juin derniers 12 heures de performances d'improvisations pendant lesquelles des artistes de tous horizons, déambulant dans le jardin, "interrogeaient in situ une ville en train de se faire".

La préparation de ce festival donne l'occasion à l'association de travailler en direction d'un public souvent oublié par l'art contemporain : les seniors. En partenariat avec le club Charles Lauth, Henokia anime ainsi un atelier dont l'objet est de réveiller les mémoires des habitants du quartier Charles Hermite.

L'année prochaine, pour la troisième édition de son festival, Henokia prolongera sa réflexion autour de la nature et de sa difficile intégration dans le paysage urbain.

Comme vous le voyez, en mettant au centre de sa réflexion l'expérience personnelle des habitants du 18e, l'urbanisme et l'écologie, en invitant les usagers du jardin d'Eole à questionner l'espace urbain et les transformations prochaines de leur quartier, particulièrement concerné par les projets de la Z.A.C. "Pajol" ou de l'îlot Caillé, Henokia prouve par-là qu'elle n'est pas une association culturelle comme les autres, mais d'abord et surtout un instrument efficace et concret au service de la politique de la ville.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci beaucoup.

L'association Henokia joue un rôle essentiel, en effet, dans le 18e arrondissement, à travers l'animation de la vie artistique et culturelle des quartiers, notamment les quartiers politique de la ville des 18e et 19e arrondissements, largement associés aux événements développés par l'association.

Pour cette raison, la Ville de Paris, et particulièrement la mairie du 18e arrondissement, soutient cette association depuis 2005.

La seconde édition... Je serais tenté de dire la deuxième, parce qu'une seconde veut dire qu'il n'y a pas de troisième, donc la deuxième édition du Festival des éphémères, qui a eu lieu en juin dernier, a remporté un franc succès. Il avait pour objectif de sensibiliser les habitants du quartier et les usagers du jardin d'Eole, tout près du 104, aux futures transformations de leur habitat : projet Paris Nord-Est, Z.A.C. "Pajol", îlot Caillé... J'arrête là la liste.

A travers cette sensibilisation, l'association invitait les habitants à s'interroger sur l'espace urbain, à partir notamment de pratiques artistiques contemporaines actuelles, innovantes. Cette animation, particulièrement réussie, participe incontestablement de l'attractivité du jardin d'Eole, qui est devenu, en très peu de temps, l'un des lieux incontournables du 18e arrondissement et même au-delà, et d'ailleurs, vous aurez remarqué, chers collègues, qu'à chaque fois que l'on ouvre un lieu culturel, un jardin, la délinquance, l'insécurité baissent.

Par ailleurs, cette association bénéficie plus largement d'un dispositif co-élaboré avec ma collègue en charge de la politique de la ville, dans le cadre de la charte de coopération culturelle afin de mener des actions précisément en faveur des quartiers "politique de la ville".

Je vais vous lire juste un petit paragraphe que j'ai retiré grâce à votre intervention, mais pour que vous sachiez que je l'avais quand même prévu. Vous le retirez donc de votre pensée, mais je vais quand même vous le dire.

En effet, s'agissant du bémol que vous émettez à propos du montant de la subvention qui s'élève à 3.500 euros, s'il n'a pas été possible d'augmenter la subvention cette année, compte tenu du contexte budgétaire, je vous assure que nous serons vigilants l'année prochaine.

Voilà, c'est dit, mais je le retire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 527.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DAC 527).

2011, DAC 637 - Subventions (44.500 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous abordons le dernier projet de délibération pour ce soir. Il s'agit du projet de délibération DAC 637, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 41. Il s'agit d'une subvention de 44.500 euros, avenant et convention avec l'association "Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain RECOING" dans le 20e. C'est donc un amendement de l'Exécutif.

Monsieur Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Faisons-nous confiance !

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 637 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DAC 637).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je suspends la séance. La reprise sera demain matin à 9 heures sur la communication rentrée scolaire.

Merci et bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 26 septembre 2011 à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise le mardi 27 septembre 2011 à neuf heures cinq minutes sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, à présent, la conférence d'organisation a prévu un débat organisé sur la rentrée scolaire.

2011, DASCO 129 - Communication sur la rentrée scolaire 2011.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la demande d'un audit de l'état des établissements scolaires et à la prise en compte des diagnostics de sécurité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La rentrée des classes, c'est un moment toujours très important de notre vie collective, en particulier pour les nombreux petits Parisiens qui reviennent sur les bancs de l'école et aussi bien sûr pour leurs parents et leurs enseignants.

Cette année encore, les personnels de la Ville se sont très fortement mobilisés pour répondre à ce rendez-vous. Au nom du Conseil de Paris, je tiens à les en remercier chaleureusement.

Pourtant, la crainte que nous exprimons depuis plusieurs années se confirme et elle porte un nom : le déclin de l'école de la République.

A Paris comme ailleurs, les moyens ne sont plus à la hauteur des ambitions de l'école. Dans notre ville, 77 postes ont ainsi été supprimés alors que, vous le savez, notre Capitale regagne des habitants et les effectifs ont augmenté de plusieurs centaines d'élèves.

Partout en France, les enseignants éprouvent la même inquiétude. Nous ne pouvons que nous associer à leur mécontentement qui s'exprime fortement, aujourd'hui même.

Car ils sont de surcroît confrontés à une politique profondément injuste qui favorise les établissements les plus aisés et qui délaisse les plus fragiles.

Dans un tel contexte, avec ses moyens, Paris fait face. Nous consacrons ainsi cette année un million d'euros au projet éducatif de 53 établissements affaiblis par les dérogations à la carte scolaire.

Dans un climat pourtant difficile, 14.000 élèves, épaulés par de multiples partenaires, vont pouvoir prendre part à des projets originaux qui ancrent l'école au cœur des quartiers et de la vie de la Cité.

Parallèlement, nous poursuivons notre travail pour offrir à chaque élève de Paris une restauration de qualité. L'année dernière, nous avons mis en place une grille plus juste, progressive et unique dans l'ensemble des 20 arrondissements de Paris.

En cette rentrée, nos efforts se concrétisent par la toute première cuisine labellisée Haute Qualité Environnementale, porte des Lilas, dans le 20^e arrondissement.

Enfin, je voudrais souligner que nous investissons cette année 40 millions d'euros dans les établissements de la Ville pour garantir la même qualité d'accueil à tous les Parisiens.

452 opérations de réfection ont ainsi été menées dans les écoles. Trois écoles ont été ouvertes et plus de 800 interventions ont eu lieu dans les collèges et lycées municipaux, dont sept rénovations de fond en comble.

Mes chers collègues, face aux menaces qui pèsent sur l'école publique, nous devons plus que jamais poursuivre notre tâche.

Je veux saluer l'engagement exigeant et volontariste de Colombe BROSSEL en faveur des enfants de Paris.

En dépit de toutes les difficultés, je veux souhaiter à tous les élèves de Paris, à leurs enseignants et à leurs parents une belle année scolaire.

Je vous remercie.

Pour commencer ce débat, je donne à la parole à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, la priorité de l'action municipale, si l'on en croit votre communication, consiste en la réussite éducative que vous articulez autour de deux axes que sont l'accueil de qualité adapté au besoin des petits Parisiens et un projet éducatif global.

Vous rejoignez en cela les préoccupations gouvernementales dont les priorités, telles que définies au "Bulletin Officiel" du 5 mai 2011, se concentrent sur trois points :

- améliorer les résultats des élèves et le climat scolaire,
- mieux accompagner les enseignants,
- promouvoir l'excellence et lutter contre les inégalités.

Néanmoins, des inexactitudes ponctuent cette communication, notamment lorsque vous prétendez qu'aucune classe n'a été créée dans le 15^e arrondissement, malgré la hausse du nombre d'enfants scolarisés.

Je me permets de vous indiquer, Monsieur le Maire, que, pour le seul 15^e arrondissement, il a été procédé à une fermeture, contrebalancée par quatre ouvertures de classes élémentaires.

Il en va de même pour la critique du manque de formation initiale des nouveaux enseignants. Je me fierai en cela à l'impression de ces derniers qui dressent, à 87 %, un bilan positif de leur année de stage.

En ce qui concerne les suppressions de postes, le taux d'encadrement dans le premier degré est, en réalité, relativement stable, tandis qu'une classe de maternelle est passée, en moyenne, sur 10 ans, de 26,36 élèves à 25,7.

La contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques demeure donc raisonnable, la dotation de l'Académie de Paris pour encadrer les 5.851 classes des écoles publiques ayant connu une diminution de - 0,7 %.

De plus, la très faible augmentation des effectifs des écoliers parisiens représente, en moyenne, moins d'un élève supplémentaire par école.

Quant au second degré, le retrait d'emplois ne correspond qu'à 0,23 % du total des enseignants et s'accompagne de redéploiements, de même que d'un accroissement de moyens dédiés au remplacement, afin que les élèves bénéficient de l'intégralité de leurs heures de cours.

Monsieur le Maire, il n'est pas vrai que le Gouvernement accélère le creusement des inégalités scolaires, ni qu'il mette fin aux dispositifs destinés à aider les élèves les plus en difficulté.

Le programme E.C.L.A.I.R. (Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) est là pour en témoigner, favorisant les innovations en matière de pédagogie, de vie scolaire et de ressources humaines, afin de créer les conditions optimales de réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées, dans lesquels les écarts de réussite sont importants et le climat particulièrement difficile.

Les internats d'excellence participent également de cette logique de promotion de l'égalité des chances.

A ce titre, 13 nouveaux établissements viennent s'ajouter en cette rentrée aux 12 ouverts en 2010 et à celui de Sourdun inauguré en 2009. A terme, le programme d'investissement d'avenir vise l'ouverture de 20.000 places, afin d'offrir aux élèves méritants un environnement favorable pour réussir leurs études autour d'un accompagnement renforcé, d'une pédagogie de projet et de la participation citoyenne à la vie de l'établissement.

A ces dispositifs, vous avez répondu par un million d'euros supplémentaire en faveur des collèges rencontrant le plus de difficultés. C'est une initiative louable que nous avons soutenue et votée au Conseil de Paris de février dernier et qui est venue se greffer aux 13 millions d'euros supplémentaires attribués par l'Etat.

Donner davantage à ceux qui en ont le plus besoin, tel est le principe défendu par l'Education nationale, accordant à tous les collèges les moins favorisés une dotation spécifique au moins égale à 6 % de leur dotation initiale, afin de leur permettre de monter des projets dans le cadre de leur autonomie.

Monsieur le Maire, l'ouverture à la société civile que vous appelez de vos vœux en proposant des expérimentations dans les quartiers "politique de la ville", mettant à la disposition des associations les locaux scolaires, s'inscrit comme le complément de l'opération "Ecole ouverte", qui accueille des jeunes vivant prioritairement dans des zones socialement défavorisées ou dans des contextes culturels et économiques difficiles, dans des collèges et lycées, pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et samedis.

L'école étant un lieu d'échange et de diffusion de la culture et des savoirs, il est important que ces élèves puissent s'approprier les potentialités, tout en conservant la spécificité de ce lieu transitoire, de l'espace privé des familles à l'espace public des citoyens.

Je cite Hannah Arendt : "C'est avec l'éducation que nous décidons si nous aimons assez nos enfants pour ne pas les rejeter de notre monde ni les abandonner à eux-mêmes ni leur enlever leur chance d'entreprendre quelque chose de neuf, quelque chose que nous n'avions pas prévu, mais les préparer d'avance à la tâche de renouveler un monde commun".

C'est à cette difficile exigence, cette impérative responsabilité, que nous nous devons de répondre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous avez dépassé votre temps de parole ; je n'ai pas voulu vous interrompre. Je souhaite que les élus tiennent leur temps de parole.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

La rentrée scolaire 2011 est l'une des pires qu'ait connu notre pays ; 16.000 suppressions de postes cette année et 16.000 autres prévues en 2012, qui viendront s'ajouter aux 110.000 suppressions, tous emplois confondus, infligées à l'Education nationale depuis 2002.

A Paris, cela se traduit à nouveau par 77 postes supprimés par le Rectorat et ne cachons par notre crainte de voir après la Toussaint des élèves sans enseignant.

C'est une véritable entreprise de démolition à laquelle nous devons faire face et ce n'est pas la dangereuse gauchiste que je suis qui le dit, mais les très distingués chercheurs de l'O.C.D.E., qui viennent de dresser, dans leur rapport paru ce mois-ci et intitulé "Regard sur l'éducation", le tableau noir de l'école française.

Ainsi, ce rapport nous dévoile le triste constat suivant : le taux de scolarisation en France des 15-19 ans a diminué en 10 ans, passant de 89 à 84 %, alors que dans la quasi-totalité des pays de l'O.C.D.E., cette tranche était de plus en plus scolarisée ; 13 % de jeunes sont hors du système scolaire.

Si l'on ajoute un manque de 50.000 diplômés par an, on peut comprendre que notre pays ait quelques difficultés en matière de croissance et de compétitivité. Cette étude démontre, en effet, qu'un diplôme du secondaire reste une clef fondamentale pour décrocher un emploi et le taux de chômage des moins de 25 ans sans diplôme atteint en France 30 %.

Une précédente enquête de l'O.C.D.E. montrait déjà que si l'on veut que les jeunes ne quittent pas l'école avant d'avoir décroché un diplôme, c'est dès les premières années, dès la maternelle, qu'il faut lutter contre l'échec scolaire.

En bien, à Paris, on constate que faute d'enseignants, le taux de scolarisation des petits parisiens de moins de 3 ans est d'à peine 1 % ; premiers sacrifiés : les enfants issus des familles modestes ou non francophones.

Revenons au rapport par la question des moyens. Entre 2000 et 2008, la dépense par élève a augmenté, en moyenne, de 34 % dans les pays de l'O.C.D.E., mais tout juste de 5 % en France. Pire, la France, anciennement connue et reconnue pour son école républicaine, se place en 33^e position sur 34 pays, soit bonne avant-dernière, pour offrir une chance par l'école aux enfants de milieux défavorisés et/ou issus de l'immigration.

Je n'ai rien contre le prestigieux lycée Louis Le Grand, où Luc CHATEL est allé ouvrir une première technologique à la rentrée. J'aurais aussi aimé voir le Ministre dans un collège du 20^e.

En ce jour de grève, comment parler de l'école sans parler de ses enseignants ? Le rapport est sans ambiguïté. En France, le salaire des enseignants du primaire et du secondaire est inférieur à la moyenne des pays de l'O.C.D.E. Alors que depuis 1995, le salaire a augmenté en valeur réelle dans les deux tiers des pays, il a diminué en France.

J'ajoute que le nombre de places au concours a baissé ces dernières années et la formation des enseignants a pratiquement disparu. On le constate d'ailleurs à Paris, où de jeunes enseignants sont ainsi lancés sans aucune préparation devant des élèves, et ce, bien sûr, surtout dans des établissements difficiles.

Faire face, ne pas subir. Paris le fait à sa manière et dans son domaine de compétences.

Je m'attarderai sur la maternelle et l'élémentaire ; ma collègue Olivia POLSKI traitera de la question cruciale du collège.

Dans le premier degré donc, pour cette rentrée, nous avons ouvert trois nouvelles écoles représentant 12 classes dans le 9e, 9 classes dans le 13e, 12 classes dans le 19e. Nous avons entièrement restructuré trois groupes scolaires dans les 12e, 15e, 18e arrondissements.

L'ensemble de ces opérations s'élève à 60.975.000 euros, ce n'est pas rien.

D'autres opérations sont en cours dans le 12e, le 13e, le 15e, le 17e et je noterai particulièrement la nécessaire restructuration des groupes scolaires Le Vau et Plaine Grands-Champs dans le 20e.

Parallèlement, il faut souligner 452 rénovations importantes et un budget d'entretien de plus de 26 millions d'euros.

Oui, Paris investit dans l'avenir de nos jeunes ! Le Gouvernement devrait s'en inspirer, car je reprendrai une nouvelle fois le rapport de l'O.C.D.E. qui constate que les pays qui ont enregistré des progrès dans leurs résultats sont ceux qui ont mis en place des politiques d'amélioration de leur enseignement et du statut de leurs enseignants.

Quelques mots de la restauration scolaire, du péri et de l'extrascolaire, car l'éducation est un projet global.

Je ne cacherai pas mon plaisir devant la nouvelle cuisine centrale du 20e, mais je veux d'abord me réjouir à nouveau de la mise en place d'une tarification de restauration unique sur l'ensemble du territoire parisien. Cela a été une victoire importante de l'égalité, de la justice sociale.

Il n'en reste pas moins que la persistance d'une caisse des écoles par arrondissement ne permet pas de gommer toutes les inégalités. Dans le 20e, nous n'avons pas la possibilité financière d'offrir à nos enfants 70 % de bio et notre caisse des écoles n'a pas d'argent à placer dans des produits financiers.

Côté activités péri et extrascolaires, le panel est tellement vaste que je me contenterai de souligner l'opération "L'art pour grandir" et de me réjouir de ce pari de familiariser dès la petite enfance nos jeunes Parisiens avec la culture et ses lieux, ses établissements.

Bref, lutter contre les inégalités sociales et l'échec scolaire, voici le défi à relever pour qui veut s'en donner la volonté politique.

Paris s'y emploie, mais que de chemin à parcourir, que de retard à rattraper, et je ne crois pas que ce Gouvernement veuille en prendre la mesure.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour la rentrée 2011, Luc CHATEL, le Ministre de l'Education nationale, a enfin livré sa vision de l'éducation : réduire à nouveau le nombre d'enseignants en supprimant 16.000 postes, avec les conséquences néfastes que l'on connaît sur la qualité de l'apprentissage des élèves mais aussi sur l'exercice professionnel et la qualité de vie des enseignants.

Mais le Ministre ne compte pas s'arrêter en si bonne voie : son projet de budget 2012 prévoit encore 14.000 suppressions de postes, qui s'ajouteront à celles des années précédentes. Au total, ce sont donc 80.000 postes qui auront disparu de l'Education nationale au cours du quinquennat de Nicolas SARKOZY.

Pourtant, les économies réalisées ne représentent que 0,4 % du budget de l'Education nationale, soit environ 250 millions d'euros, à comparer au montant récupérable sur les niches fiscales, les exonérations de taxe (sur l'aviation, par exemple) ou la baisse de la T.V.A. dans les cafés ou restaurants, qui se chiffrent en milliards d'euros.

A Paris, ce sont 77 postes d'enseignants du premier degré qui sont supprimés à la rentrée 2011, alors que les effectifs, par rapport à 2010, s'élèvent à 500 élèves supplémentaires. Pour le second degré, la situation est pire encore, puisque 1.948 élèves supplémentaires sont inscrits et la suppression de 27 enseignants est annoncée. Les conséquences sont prévisibles, dont la plus visible est l'augmentation du nombre d'élèves par classe. Il n'est pas rare de voir plus de 30 élèves dans les classes de sixième, y compris dans les cours de langue.

Point particulièrement inquiétant de cette politique : l'affectation des professeurs remplaçants à des postes fixes. La conséquence est là encore prévisible : dès les premières gripes, le nombre de remplaçants ne sera pas suffisant pour assurer les cours et de nombreux élèves accumuleront des retards sur les programmes.

Plus scandaleux encore : après l'assouplissement de la carte scolaire, dont on ne cesse de dénoncer les conséquences désastreuses pour les établissements les moins réputés, la rentrée 2011 creuse encore les inégalités.

En effet, les établissements qui comptent le moins d'élèves perçoivent le moins de dotations. Ce sont aussi les plus susceptibles de devoir faire face à l'absentéisme.

Face à cette situation, le Département de Paris agit en allouant une dotation supplémentaire de 1 million d'euros aux collèges les plus fragilisés, ce dont nous nous félicitons.

Concernant les enfants en situation de handicap, même si quantitativement les situations problématiques semblent moins nombreuses à ce jour que lors des rentrées précédentes, il n'en demeure pas moins que les difficultés persistent qui empêchent une rentrée scolaire sereine pour ces enfants et leurs familles. Malgré les annonces du Président de la République lors de la Conférence nationale du handicap, certains enfants n'ont pas les assistants de vie scolaire qui leur ont pourtant été notifiés par la M.D.P.H., par manque d'anticipation et en raison du statut encore largement précaire de ces professionnels.

Par ailleurs, malgré deux ouvertures, le nombre de classes d'inclusion scolaire (les CLIS) pour les enfants en situation de handicap mental demeure insuffisant et certains enfants se trouvent scolarisés dans une classe ordinaire qui ne répond pas toujours à leurs besoins.

Pour ne pas trop noircir le tableau, je voudrais cependant citer deux exemples de bonnes nouvelles.

Les professeurs de la Ville de Paris, qui avaient alerté dès la fin de l'année précédente sur leur situation et notamment sur le gel des concours de recrutement qui promettait de graves problèmes d'attribution des postes dès 2013 et une altération notable de leurs conditions de travail, ont été entendus après avoir menacé de faire grève. Des engagements ont été pris par Colombe BROSSEL et je tenais à l'en remercier.

Autre bonne nouvelle : depuis la rentrée scolaire 2011, les internats des classes préparatoires aux grandes écoles sont enfin accessibles aux jeunes filles. Pour rappel, le collectif "Ouvrons les portes" avait alerté il y a deux ans sur le fait que les lycées ne disposaient pas d'internat mixte et étaient donc réservés aux garçons, ce qui était une situation inacceptable en termes d'égalité des chances entre les sexes.

Mais, globalement, le paysage scolaire national et parisien est sinistré. Tout se passe comme si la politique gouvernementale en termes d'éducation avait pour objectif d'affaiblir le service public de l'éducation. Cette politique exacerbe la compétition et la libre concurrence entre les établissements en exerçant une pression forte sur les enseignants et les élèves. L'élève devient une machine à apprendre, on ne recherche plus la réussite de tous mais simplement à mettre à l'abri les meilleurs des plus pauvres. La preuve : on continue à supprimer les R.A.S.E.D., ces réseaux d'aide aux élèves en difficulté qui vont perdre à la rentrée 2011 plus de 30.000 élèves. L'obsession des compétences nous fait faire fausse route. Elle relève du productivisme scolaire, réduit la transmission à une transaction et oublie que tout apprentissage est une histoire.

Comme le souligne encore le pédagogue de renom Philippe MEIRIEU, le clivage politique se situe entre ceux qui chargent l'école de transmettre une somme de savoirs techniques, garantissant à terme l'employabilité, et ceux pour qui l'école a une vocation culturelle qui dépasse la somme des compétences techniques qu'elle permet d'acquérir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Mes chers collègues, une rentrée après l'autre, la tendance s'accroît. L'entreprise de démantèlement systématique de l'école publique se poursuit inlassablement. Restrictions budgétaires, manque de moyens, enseignants confrontés au mépris du Gouvernement autant qu'à la dégradation de leurs conditions de travail : tout y passe !

Si la France a autrefois inventé un certain modèle d'éducation pour tous, avec l'ambition de donner à tous ses enfants les moyens de réussir, de s'émanciper et de vivre dignement de leur travail, il faut considérer aujourd'hui qu'en quelques années d'un travail de sape consciencieux, ce fantastique espoir agonise. Car avec la baisse constante des dépenses publiques consacrées à l'éducation nationale, c'est une génération que l'on est en train de sacrifier.

C'est un métier que l'on est en train de tuer, un désir (celui d'enseigner et celui d'apprendre), une espérance (le progrès social).

En cette semaine de rentrée, les enseignants l'ont bien compris ; ils manifestent aujourd'hui. Et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'associent à leur colère et à leur désarroi. Les enseignants français sont les plus maltraités de l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., les seuls avec les Suisses dont les salaires ont diminué en valeur réelle entre 1995 et 2009, sachant cependant que le minimum suisse en début de carrière est supérieur au maximum français, quel que soit le niveau.

La droite peut être fière : elle ne fait pas que supprimer des postes, elle appauvrit les fonctionnaires et hypothèque l'avenir des jeunes Français. Aujourd'hui, le salaire horaire des enseignants français est la moitié de celui de l'Allemand.

Chaque rentrée est plus difficile que la précédente pour les enseignants, pour le personnel éducatif, pour les parents et finalement pour les élèves. A Paris, des suppressions de postes sont au programme : 16.000 en France, 70 à Paris. Une fois encore, les professeurs vont devoir faire face à des classes surchargées ; une fois encore, ce sont les élèves les moins favorisés qui vont devoir subir une situation à laquelle la droite nous a habitués. Les inégalités progressent année après année, la suppression de la carte scolaire symbolise la guerre menée contre les services publics de l'Education nationale, lourde de conséquences aujourd'hui.

L'aide de 1 million d'euros attribuée par la Ville aux collèges les plus fragiles est une bonne nouvelle. Nous ne pouvions laisser les établissements les plus mal dotés s'enfoncer encore à cause de la suppression de la carte scolaire.

Comme vous le dites dans votre communication, Monsieur le Maire, il faut se réjouir de la constance et de la détermination de la Ville. Nous essayons de compenser les inégalités que le Gouvernement renforce et encourage. En raison de nos compétences réglementaires limitées, nous avons l'obligation d'être encore plus vigilants et encore plus innovants.

C'est à ce titre que mon groupe veut insister sur quelques pistes aujourd'hui.

Notre priorité doit être de permettre à toutes les familles parisiennes de bénéficier d'un accès à l'éducation pour leurs enfants. Je pense, bien sûr, aux enfants sans papiers. Nous devons être aux côtés de ces familles, trop souvent menacées d'expulsion, sans aucune considération pour la scolarité des plus jeunes, comme le réseau "Education sans frontières" nous le rappelle malheureusement. Je veux le redire encore une fois : ces familles sont des familles parisiennes comme les autres, leurs enfants ont les mêmes droits à l'école de la République que les autres.

De manière plus générale, je voudrais, en ces temps de crise économique et sociale, que nous soyons particulièrement attentifs à la situation des foyers les plus précaires. La mission d'information et d'évaluation de la Ville consacrée aux familles monoparentales nous a ainsi appris il y a quelques mois leurs difficultés particulières et leur vulnérabilité. Parmi les bénéficiaires des Restos du Cœur ou du Secours Populaire, on trouve 35 %, voire 40 % de foyers monoparentaux. Il est de notre devoir de leur rendre l'école plus facile, qu'il s'agisse d'horaires de garde aménagés, de ramassage collectif ou d'une information plus efficace, dans la ligne de ce que nous avons déjà débattu lors de nos précédentes séances.

Un dernier point nous semble particulièrement essentiel, enfin, concernant les personnels.

La communauté pédagogique, l'école se construit avec les enseignants spécialisés, toujours dans le collimateur du gouvernement ; je veux bien sûr parler des R.A.S.E.D. Mais nous pensons également aux agents spécialisés des écoles maternelles de la Ville de Paris, particulièrement précaires. Nous pensons également aux périscolaires et aux centres de loisirs. Une véritable réflexion doit s'engager ici, car les aider et les soutenir, c'est aider et soutenir de nombreuses familles parisiennes et notamment les plus fragiles. Pour celles-ci, l'école de la République est un espoir, un horizon ; c'est la promesse que les inégalités dont elles souffrent ne pèseront pas sur leurs enfants.

La rentrée est un moment particulier pour les élèves, pour les professeurs et pour les parents. Depuis plusieurs années, le gouvernement en a fait également un moment difficile, un moment de lutte contre le démantèlement du service public de l'Education nationale. Aujourd'hui, il se préoccupe plus de sanctionner les enseignants qui refusent de nourrir le fichier "Base élèves" ou de supprimer des postes pour faire des économies de bouts de chandelle que de sa mission principale : permettre à tous de s'épanouir et d'apprendre.

Heureusement, dans quelques mois, nous espérons que tout cela prendra fin.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur MENGUY, vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication sur la rentrée scolaire est un rendez-vous traditionnel de notre Conseil et je souhaite profiter de cette occasion pour réaffirmer notre ambition pour l'école, surtout après tout ce que l'on vient d'entendre !

Le monde dans lequel nous vivons bouge, évolue avec une rapidité déconcertante. Pour faire face aux défis qu'il nous impose, nous devons préparer nos enfants. L'école du XXI^e siècle ne peut plus être la même qu'il y a trente ans, où l'on croyait encore que les moyens étaient la réponse unique, la vérité absolue en matière d'éducation. Ce n'est pas moi qui le dis, d'ailleurs, mais la Cour des comptes, présidée par le socialiste Didier MIGAUD.

Un récent rapport de l'O.C.D.E., dont certains ont souhaité interpréter le texte, l'a réaffirmé avec force : "mieux préparer nos enfants, ce n'est pas appliquer une politique égalitariste et aveugle. C'est au contraire plus d'équité, et donc des enseignements individualisés au plus près des besoins, des capacités et des ambitions de chacun". C'est parce que l'école de la République ressemblera aux enfants qui la feront vivre qu'elle sera plus juste, plus forte, et donc les protégera mieux.

Votre communication critique, encore et toujours, comme un réflexe pavlovien, les réformes de l'Etat en matière d'éducation, et nous le regrettons. Nous le regrettons, parce que vous faites de l'école le musée des idéologies et des conservatismes, alors même qu'elle est l'affaire de tous.

L'éducation, mes chers collègues, n'appartient pas à un parti politique. Elle n'appartient pas à un syndicat, même à la veille d'élections professionnelles. Elle n'appartient qu'à ceux qui la servent. L'école protège nos enfants, parce qu'en son sein, travaille une communauté éducative composée de vrais professionnels. Et je tiens ici à saluer leur engagement au quotidien.

Nous avons confiance dans ces professionnels et, contrairement à ce qui a été dit, nous leur donnons les moyens d'assumer leurs lourdes responsabilités d'éducateurs, de porteurs de trajectoires individuelles et collectives, qui deviendront des femmes et des hommes capables de vivre dans leur siècle.

Par les réformes que nous menons, mes chers collègues, les enseignants sont mieux formés, avec un niveau de recrutement proche du cadre européen de cinq ans à l'université. Ils sont plus professionnels, avec la possibilité de stages de découverte, de stages d'observation et de pratique, en master 1, et de stages de responsabilités rémunérés en master 2. Je sais que la vérité agace parfois.

Ils sont mieux accompagnés dans leurs études, avec l'attribution de bourses supplémentaires au mérite et sur critères sociaux. Ils sont mieux valorisés, avec une augmentation l'année dernière de 10 % du traitement des personnels en début de carrière, la mise en place d'entretiens personnalisés, d'un bilan de santé et d'un droit individuel à la formation.

Ce pacte de carrière, que nous avons passé avec la communauté éducative, n'est possible que parce que le premier...

Merci. Cela a l'air de vous émouvoir beaucoup, mes chers collègues. Il ne faut pas. Gardez votre sang froid. L'éducation est sérieuse.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne provoquez pas ! Je rétablis le calme et de nouveau, vous leur dites de crier.

S'il vous plaît, laissez parler M. MENGUY. Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord avec lui. Alors, vous l'écoutez sereinement.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce pacte de carrière, disais-je, n'est possible que parce que le premier budget de l'Etat répond lui aussi à l'effort de bonne gestion de ses finances.

Je crois que quelqu'un fait une allergie, s'il vous plaît. Si l'on pouvait appeler un service de santé.

Il faut se méfier des Cassandra d'ailleurs, qui prédisent la destruction de notre système éducatif. Je pense par exemple à certain candidat aux primaires socialistes, pour ensuite promettre des recrutements de dizaines de milliers d'agents supplémentaires, sans même expliquer - et cela a interpellé un certain nombre d'élus de vos bancs - sans même expliquer comment il financera un coût de plusieurs milliards, et qui remettraient inévitablement en cause les acquis sociaux des enseignants déjà en poste.

Fort d'un service public de l'éducation valorisé et modernisé, nous continuons à travailler pour que l'école protège nos enfants, soit plus juste et plus adaptée.

Plus d'un million d'élèves, soit près de 20 % de l'effectif global, bénéficient en 2011 d'une aide personnalisée, de la maternelle au CM2. Ce dispositif sera expérimenté à la rentrée, en classe de sixième, pour mieux assurer la continuité entre école élémentaire et collège. 240.000 élèves ont par ailleurs participé cette année à des stages de remise à niveau proposés en CM1 et CM2. Au collège, l'accompagnement éducatif permet à 800.000 élèves, encadrés par plus de 70.000 intervenants, de recevoir une aide au travail scolaire et de participer à des activités sportives, culturelles ou linguistiques.

Si l'on ajoute à cela les nouveaux dispositifs comme "Eclair" pour les élèves en difficulté, les E.R.S., les internats d'excellence ou les "Cordées de la réussite", je ne crois pas, mes chers collègues, en toute conscience, que la droite veuille détruire le service public de l'Education nationale. Et je ne crois pas - et je regrette les propos qui ont été tenus - je ne crois pas que la droite veuille faire de nos enfants, des élèves des écoles de la République, au mieux des idiots, au pire des analphabètes.

Bien au contraire, voilà tracé le sillon d'une école qui refuse la fatalité des mauvaises augures, qui porte l'ambition d'accompagner nos enfants le mieux possible et avec leur famille, qui fait confiance, contrairement à vous, dans le professionnalisme des agents qui la servent, qui s'émerveillent encore de regarder l'autre, non pas comme un objet de revendication politique, mais bien comme un individu en devenir.

Alors à Paris, l'effort du Gouvernement et du Rectorat est plus qu'important. Les moyens sont préservés ; le nombre de classes conservé, voire amélioré, avec des ouvertures complémentaires, dont votre communication ne fait pas complètement état. Votre communication, Monsieur le Maire, justement, reflète bien la posture de la gauche en matière d'éducation : un texte court, à la limite bâclé, dont les phrases sont quasiment toutes tournées au passé, comme si en septembre, on révisait les cours de l'année dernière.

Quant au contenu même de la communication, une seule remarque : nous n'avons pas trouvé trace d'un début de politique coordonnée, de projets où même aller. Rêvons d'ambition pour l'école parisienne. N'avez-vous donc aucune vision en matière d'éducation et d'école à Paris ?

Ah si, trois possibilités : la première, c'est mettre en avant tous les travaux qui ont été faits - nous prenons acte - notamment, les travaux de remise aux normes. Nous sommes donc rassurés. Encore heureux que la Ville fasse de tels travaux élémentaires pour la sécurité des enfants. Ce n'était pas gagné, apparemment. C'est pour cela que vous l'avez souligné longuement dans la communication.

La deuxième : la reconduction des dispositifs existants, dont acte. Belle preuve d'initiative et d'adaptation au monde qui change, de vision et de perspectives pour l'avenir.

Enfin, vous proposez - cela a été évoqué - d'ouvrir les locaux des collèges aux associations de quartiers : deux lignes dans la communication. Pourquoi pas ? Pourquoi ne pas approfondir cette idée ? Mais cela manque un peu de détails : quelles associations ? Des associations sportives uniquement, pour faire plaisir à M. VUILLERMOZ ? D'autres associations ? Ce n'était pas méchant.

Quel personnel pourra assurer la sécurité des lieux ? Quels locaux exactement : gymnases, salles de classe ? Quel personnel pour assurer la propreté des établissements après les réunions de ces associations ? Pour le reste, mes chers collègues, cette communication, ce ne sont que contradictions et abandons.

Les contradictions, tout d'abord, sont nombreuses : tantôt vous mettez en avant la subvention exceptionnelle de 1 million d'euros, que nous avons votée, au profit des collèges en difficulté, mais d'un autre côté, vous ne parlez pas des 13 millions d'euros supplémentaires alloués en la matière par le rectorat.

Tantôt, vous demandez davantage de postes d'enseignants, et de l'autre, vous condamnez l'initiative de recrutement mise en place par le Ministère à Paris, il y a quelques semaines.

Tantôt, vous dénoncez les fermetures de classes, et de l'autre, vous condamnez l'annonce, par le Président de la République, du gel des fermetures pour la prochaine rentrée.

Tantôt, enfin, vous dénoncez l'assouplissement de la carte scolaire, en défendant des secteurs fermés pour mieux parquer les familles qui n'auraient plus de liberté de choix de l'établissement de leurs enfants, et de l'autre, vous appliquez les mêmes tarifs de cantine scolaire pour tout Paris, arguant que là, par contre - peut-être parce que cela vous arrange - il n'y a ni arrondissement, ni secteur qui tienne. Vous en conviendrez, ceci n'est pas sérieux.

Ces contradictions, en plus, ne sauraient masquer les absences et les manques de votre communication. Rien n'est dit, Madame BROSEL, en effet, sur le quotidien des enfants, sur la sécurisation des établissements, sur l'état des équipements sportifs vétustes, qui accueillent des scolaires tous les jours, sur même l'état des bâtiments, et c'est bien pour vous rappeler à vos responsabilités que nous avons déposé un vœu, citant des exemples précis de travaux qui vont au-delà des budgets d'arrondissements et qui sont attendus depuis longtemps, non seulement par les élus, mais également, évidemment, par la communauté éducative, les familles et les enfants.

Rien n'est dit sur les conditions de travail des encadrants. Quand réglerez-vous le problème des logements de fonction des directeurs d'écoles ? Quand donnerez-vous suite à notre demande, et à celle des professeurs d'éducation physique, de travailler avec le Rectorat et la communauté éducative sur les problèmes liés à l'accompagnement des groupes hors établissement ? Quand réglerez-vous, malgré le recrutement de plusieurs milliers d'agents municipaux en dix ans, le problème des animateurs affectés lors des pauses méridiennes et aux goûters, et dont vous n'assurez pas le turn-over, ce qui met les directeurs d'écoles dans une position particulièrement difficile ?

Rien n'est dit sur les travaux de sécurisation issus des diagnostics locaux de sécurité dans les collèges. Ces diagnostics, Madame BROSEL, Monsieur le Maire, mes chers collègues, sont préparés par les collèges eux-mêmes, par la direction, par le conseil d'administration de l'établissement, et recensent les travaux nécessaires à la sécurisation de l'établissement même.

Tous les collèges sont concernés, tous les arrondissements, tous les élèves, toutes les familles, tous les enfants des élus qui siègent ici, tous les travaux également, allant de la remise aux normes à l'installation de caméras, la hausse de palissades et autres demandes relayées dans notre vœu également.

Rien, enfin, mes chers collègues, n'est dit sur vos obligations face à la loi, et j'en terminerai par là.

À ce propos, aujourd'hui, vous devez assurer le service minimum d'accueil dans deux tiers des écoles en grève. Répondez à cette simple question : avez-vous respecté la loi ou laissez-vous encore une fois les familles se débrouiller toutes seules ?

Voilà, mes chers collègues, le piètre bilan d'une communication à l'image de votre politique éducative terne, résignée, voire pavlovienne.

Croyez que nous regrettons que dans cette bataille pour l'école de nos enfants, vous restiez là en spectateurs désintéressés d'un monde que vous ne semblez même pas comprendre.

Pour notre part, nous refusons de voir l'école sombrer dans les tourments d'une idéologie désuète. L'école de nos enfants doit être juste, protectrice et solide : c'est le défi que nous avons accepté de relever, et nous ne cesserons de défendre l'avenir de nos enfants, même sans vous !

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous aviez largement dépassé votre temps de parole, mais eu égard à l'efficacité de vos arguments, je n'ai pas voulu vous priver de ce plaisir. D'ailleurs, je vous entendais avec une certaine satisfaction : c'est tellement crédible auprès des Parisiens... franchement, ne changez rien !

Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - M. MENGUY vient de faire un vibrant plaidoyer pour l'éducation et ceux qui la servent.

Eh bien, ceux qui la servent, Monsieur MENGUY, je crois que vous sous-estimez leur colère, leur indignation et la frustration d'un monde éducatif qui est foulé au pied, qui est abandonné par l'État depuis cinq ans !

Prenez en compte ce chiffre : pour la première fois depuis plus de 20 ans nous avons manqué de candidats au CAPES. C'est dire la capacité de votre majorité à avoir créé le désamour pour une profession qui est pourtant au cœur de la République.

Si la politique du Gouvernement en matière d'éducation est pour le moins désastreuse, au pire inique et inégalitaire, nous avons en tant que Ville de Paris un certain nombre de leviers politiques, et nous devons par ailleurs être acteurs du changement des pratiques éducatives.

Je ne prendrai qu'un seul des leviers, celui qui est à mon avis le plus lourd et le plus important, et celui sur lequel, Monsieur le Maire, vous ne dite pas un seul mot dans votre communication, c'est la question de la mixité sociale.

La mixité sociale, dans une école, c'est la garantie du calme dans la classe, de la réussite éducative, de la réduction des inégalités.

Et cet outil de lutte contre l'endogamie sociale et pour la mixité sociale, vous l'avez : c'est l'aménagement du territoire, c'est la politique du logement, et malheureusement, de ce point de vue-là, je suis au regret de rappeler que depuis le début de votre première mandature, 70 % des logements sociaux ont été construits dans le Nord et dans l'Est parisien, là où il n'y en a pas besoin, alors que dans l'Ouest, une fois de plus, les logements se font attendre et les classes deviennent de plus en plus homogènes et terriblement tristes.

Enfin, nous avons parlé hier de délinquance juvénile, de jeunes enfants issus des pays de l'Est en délinquance récidivante. Je regrette de ne pas vous avoir entendu hier sur l'éducation, mais uniquement dans une approche policière de ces enfants que nous devrions mieux scolariser plutôt que de les mettre en prison ou les renvoyer chez eux.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La valeur n'attend pas le nombre des années pour faire des amalgames et tenir des propos qui ont peu à voir avec la réalité.

Madame POLSKI, vous avez la parole.

Mme Olivia POLSKI. - Monsieur le Maire, vous l'avez dit, une fois de plus cette rentrée scolaire se fait sous des cieux assombris, avec des milliers de postes supprimés et des désengagements financiers de l'État.

Lors de sa conférence de rentrée, le Ministre de l'Éducation nationale Luc CHATEL a cyniquement dit que la vraie question c'est le sur-mesure, et non la quantité en prenant le parcours individualisé. Il y aurait de quoi rire si ce n'était pas si grave.

À Paris, l'arrivée des enfants du baby-boom de l'année 2000, soit près de 2.000 élèves de plus qu'en 2010, se fait avec des postes en moins dans le second degré. Les élèves sont de moins en moins bien accueillis en 6e, et ceci a les conséquences suivantes :

Des élèves de 6e qui n'ont pas de place dans le collège de leur secteur.

Une augmentation des cours non assurés, faute de remplaçants. Ainsi il manque un professeur de mathématiques depuis la rentrée au collège Flora Tristan, à La Fontaine, à Alviset, à Oeben, à Bergson.

À Bergson toujours, un professeur de technologie manque aussi depuis la rentrée ; un professeur de langues vivantes à Oeben, à Gambetta.

Toujours depuis la rentrée, un professeur d'E.P.S. à Apollinaire, un autre professeur de musique à Rodin.

Toutes ces absences depuis la rentrée, sans compter toutes les autres, sont à ce jour non remplacées.

Autre conséquence : des établissements qui ne peuvent plus assurer certains enseignements fondamentaux, comme dans l'internat d'excellence Thomas Mann, établissement en grève, du fait d'une dotation horaire globale insuffisante.

Des établissements qui, en dernier recours, emploient des vacataires recrutés via Pôle Emploi et non formés.

Des collèges et des lycées qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour dédoubler les classes bondées quelques heures par semaine, ne serait-ce qu'en langues.

Des classes surchargées qui, du fait de la réforme dite de la masterisation, seront prises en charge par des enseignants sans expérience pédagogique.

Au lycée, l'accompagnement personnalisé, le tutorat, bien qu'obligatoires, ne sont pas assurés dans tous les lycées où les classes ont toutes plus de 35 élèves.

Une diminution du nombre de contrats aidés qui font partie de l'équipe éducative : des surveillants, des secrétaires, des documentalistes.

Autre conséquence désastreuse : les désengagements financiers de plusieurs dispositifs, comme l'école ouverte, à François Villon, dans le 14e, qui rassemblait près de 60 élèves le mercredi ; c'est dommage.

La fin de la prise en charge de certaines dépenses comme les versements de droits de reprographie et l'achat des carnets de correspondance pour les collèges.

La fin du financement du dispositif de socialisation et d'apprentissage qui conduit certains établissements du 18e à se tourner vers le Département de Paris.

Est-ce ainsi que M. CHATEL compte faire du sur-mesure ? Ce qui est certain, par contre, c'est que la France détient le record mondial en cours particuliers privés.

De plus, les chefs d'établissement des collèges et des lycées doivent aussi faire preuve de compétitivité puisqu'ils peuvent, en fonction de leurs résultats, percevoir une prime jusqu'à 6.000 euros tous les trois ans.

Cette prime a pour conséquence d'établir des compétitions entre établissements avec des élèves en difficulté relégués dans des établissements ghetto qui seuls les acceptent.

Quelle chance, dans ce contexte, est donnée aux élèves les plus en difficulté dans des conditions de travail pareilles !

Il ne faut pas que Luc CHATEL s'étonne du rapport critique de l'O.C.D.E. en France, qui pointe pour la France de sérieux signes de ralentissement, notamment en matière de taux de scolarisation, de salaire des enseignants, et de correction du poids des inégalités sociales dans la réussite des élèves.

Les réformes de ce Gouvernement en matière d'éducation, tel les nouveaux programmes que l'on prétend recentrer sur les fondamentaux, ou les effets d'annonce erratiques, comme lorsque le Ministre de l'Éducation nationale propose de rajouter à l'emploi du temps des écoliers, en 2013, la demi-journée dont il avait approuvé la suppression il y a peu, ne sont qu'un écran de fumée pour cacher cette situation déplorable.

Au regard de ce démantèlement de l'Éducation nationale, la polémique lancée pour faire diversion, sur la théorie du genre dans les manuels scolaires est indécente.

Aussi, Monsieur le Maire, je voulais encore une fois saluer le soutien fort aux collèges parisiens que vous et Mme la Maire adjointe Colombe BROSSEL, apportez.

Je veux particulièrement souligner la vaste initiative d'aide aux collèges en difficulté que vous soutenez au travers de subventions d'un montant de plus d'un million d'euros à une cinquantaine de projets.

Ils ont pour but la réussite des élèves et la revalorisation d'image des établissements grâce à des actions d'apprentissage de la citoyenneté, d'éducation artistique ou sportive, de sensibilisation à l'environnement.

Je sais aussi, en tant qu'Adjointe aux affaires scolaires dans le 14e, combien le dispositif "Action collégiens" est positif dans de nombreux établissements en difficulté. Il permet de favoriser l'épanouissement et l'autonomisation des jeunes, de leur permettre un accès facilité à la culture et une meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture.

Je me félicite donc de l'extension en cette rentrée de ce dispositif de prévention éducative et d'accompagnement à la scolarité à deux nouveaux établissements : Charles Péguy, dans le 19e, et Louise Michel, dans le 10e.

Vous avez aussi décidé de poursuivre le travail d'ouverture hors temps scolaire des collèges aux associations dans les quartiers "politique de la ville".

Je sais qu'il vous tient aussi à cœur d'amplifier l'accueil de jeunes en service civique volontaire, montrant ainsi votre engagement à accompagner dès que possible sur le plan humain les adolescents parisiens.

Je connais votre souci permanent de contribuer à l'épanouissement et l'émancipation de nos jeunes grâce à de nombreuses initiatives, comme "CAP en Fac".

Monsieur le Maire, plus que jamais, dans ce contexte de désengagement, d'acharnement, voire de vandalisme de l'État contre l'école, comme dirait Jack LANG, ces dispositifs innovants et tournés vers ceux qui en ont le plus besoin, que vous, votre Adjointe et la Direction des Affaires scolaires avez portés et construits sont importants pour les élèves parisiens.

Je finirai en appelant les bancs de la droite, et tout particulièrement M. MENGUY, à mettre fin à leur autisme et à écouter ce qui va se dire tout à l'heure dans la rue.

Merci.

(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour répondre à toutes ces interventions, Mme BROSSEL, qui nous donnera également l'avis de l'Exécutif sur le vœu présenté par le groupe U.M.P.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire, et un grand merci à l'ensemble des intervenants qui, ce matin, hasard des calendriers, journée de mobilisation assez inédite dans ses formes, d'ailleurs, journée de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative, sont intervenus sur les conditions de la rentrée scolaire à Paris.

Si vous me permettez une amicale taquinerie du matin - vous connaissez mon caractère taquin -, je voudrais saluer la performance de certains orateurs qui, par leur verve, sont arrivés à faire oublier la faible mobilisation des élus de leur groupe sur cette question.

J'ose espérer que l'absence d'un certain nombre de nos collègues n'est pas le reflet d'un inintérêt pour le sujet dont nous parlons, intérêt, je le vois, manifesté sur un certain nombre de bancs à gauche de l'hémicycle et qui est absolument fondamental en cette rentrée, évidemment.

Quatre éléments : en politique - et, en matière d'éducation, c'est encore plus vrai -, les discours passent et les faits restent, les faits sont têtus. Je suis toujours interloquée d'entendre un certain nombre de nos collègues de l'Opposition municipale qui, relayant la politique gouvernementale (on a l'impression de lire les communiqués de presse du service d'information gouvernementale), nous disent des choses qui, si elles étaient vraies, seraient formidables, mais qui se trouvent être démenties par les faits en permanence.

Madame BRUNO, l'accroissement des moyens de remplacement dans le second degré, comment vous dire ? Nous sommes trois semaines après la rentrée, nous avons déjà été alertés par une dizaine de collèges, bizarrement tous situés dans la périphérie de Paris, qui n'ont toujours pas de profs qui sont présents, qui ont depuis trois semaines des profs d'allemand, de maths, de français ou d'histoire géographie qui ne sont pas remplacés.

S'il y a eu accroissement, Madame BRUNO, je voudrais vous croire, (encore que, j'ai du mal à comprendre comment, ayant baissé la dotation globale, on pourrait avoir une augmentation du nombre de remplaçants), où sont-ils ? Pourquoi ne sont-ils pas devant les élèves, pourquoi ne sont-ils pas devant les élèves dans le 19e arrondissement, le 20e arrondissement, le 13e arrondissement, là où il y en a particulièrement besoin ?

Non, la politique, ce sont les faits et les faits sont têtus.

Un accroissement des crédits pour faire collège ouvert ? L'initiative que nous prenons ne serait qu'une piètre copie d'un dispositif existant ? Mais, pourquoi le faisons-nous, Madame BRUNO ? Pourquoi le faisons-nous, Monsieur MENGUY ? Parce qu'aujourd'hui, la réalité - et je le disais, les faits sont têtus -, c'est qu'à François Villon, l'un des collèges les plus fragiles du 14e arrondissement, le principal a dû arrêter le collège ouvert parce qu'il n'avait plus la dotation horaire globale pour le faire.

C'est cela, la réalité, aujourd'hui. Vous pouvez relayer les communiqués de presse du Gouvernement autant que vous le voulez, mais ce n'est pas la réalité et ce que vous nous dites est en contradiction avec ce que nous voyons, avec ce qui existe.

Oui, les faits sont têtus. Un certain nombre de collègues l'ont redit ce matin, enquête après enquête, nous venons encore d'avoir l'enquête de l'O.C.D.E., nous voyons concrètement les conséquences d'une politique gouvernementale dangereuse et inefficace.

Dangereuse parce qu'elle met en péril l'avenir de nos enfants et, oui, voir dégringoler la France dans l'ensemble des classements internationaux est une souffrance pour tous ceux qui croient à l'école. Comment pouvoir accepter de voir la France dégringoler, être l'avant-dernière dans des classements internationaux, alors que l'école républicaine a tant construit notre pays, a tant construit les parcours de réussite dans notre pays ?

Comment pouvons-nous l'accepter, comment pouvez-vous nier la réalité d'une enquête, telle que celle faite par le S.N.P.D.E.N. à cette rentrée ?

Le S.N.P.D.E.N. montre clairement que, dans un certain nombre d'établissements du second degré, la baisse des dotations pour les collèges et les lycées aboutit, tenez-vous bien, à ce que 12 % des établissements renoncent à mettre en œuvre les programmes obligatoires.

Nous avons aujourd'hui 12 % d'établissements du second degré en France qui ne pourront même pas assurer les programmes obligatoires, car ils n'en ont plus les moyens. Ce sont les faits et, je vous le redis, les faits sont têtus.

Vous me direz, à Paris, mais à Paris le pire est à venir, le pire est devant nous. Nous avons depuis la rentrée des moyens de remplacement qui n'existent plus dans le second degré. Nous vivons la même situation dans le premier degré. Les 77 postes supprimés à Paris dans le premier l'ont été, notamment au détriment, vous l'avez dit, des R.A.S.E.D. C'est effectivement la déliquescence de tout ce qui concerne les enfants les plus fragiles et les dispositifs d'aide spécialisée, mais ils l'ont été également au détriment des postes de remplaçants.

A la première grippe, à la première épidémie, nous retrouverons dans le premier degré ce que nous ne connaissions que très marginalement jusqu'à présent : des enfants sans enseignant.

Comment peut-on dire, Madame BRUNO, avec tout le respect que j'ai pour vous, comment pouvez-vous dire que les effectifs en moyenne ont baissé ?

Mais enfin, Madame BRUNO, il y a quatre ans, il y a cinq ans, il y a trois ans, nous n'avions que de façon très marginale des classes de maternelle à 29, 30, 31 ou 32 enfants.

Aujourd'hui, ce phénomène s'est diffusé dans tout Paris. C'est mécanique : si vous baissez le nombre d'enseignants, vous augmentez mécaniquement le nombre d'enfants par classe. Aujourd'hui, nous sommes confrontés, avec des classes particulièrement importantes, comme le CP ou le CM2, à des effectifs trop importants.

Là aussi, je vous le redis, les faits sont têtus, la réalité est absolument déplorable, la politique du Gouvernement est en train de casser l'Education nationale et, je vous le redis, le pire est devant nous.

Dans ce cadre, je remercie un certain nombre d'intervenants de l'avoir dit, oui, la Ville assume son rôle éducatif, la Ville va bien au-delà de son rôle légal, de ses compétences légales qui consistent à entretenir et à améliorer son patrimoine.

La Ville est devenue un acteur éducatif, comme l'ensemble des collectivités territoriales, d'ailleurs. Savez-vous que 25 % de l'investissement éducatif de notre pays est fait par les collectivités territoriales ?

C'est dans ce cadre qu'avec un projet ambitieux, un projet global... Monsieur MENGUY, il n'est nul besoin de l'écrire sur des pages et des pages, notre projet éducatif est simple, il est à l'opposé de celui porté par le Gouvernement : assurer la réussite de tous les enfants, d'où qu'ils viennent, quelle que soit leur famille, quel que soit leur lieu d'existence, quel que soit leur lieu de vie, quelles que soient les armes qu'ils ont à la naissance, assurer la réussite de tous les élèves et non pas essayer de sauver quelques méritants.

Tous les élèves de Paris, tous les enfants de Paris ont droit aux conditions de la réussite. C'est pour cela que nous nous battons et nous n'avons pas besoin de l'écrire sur plusieurs pages, car c'est cela que nous faisons. L'ensemble de notre politique éducative en est la trace.

Je terminerai par un mot, puis par la réponse au vœu, Monsieur le Maire.

Monsieur MENGUY, vous passez votre temps à dire "nous avons confiance dans les professionnels", mais je suis absolument forcée de vous dire que, en ce jour de mobilisation, les hasards du calendrier nous permettent, élus de la Majorité municipale, de réaffirmer notre soutien au mouvement qui aujourd'hui a lieu, de réaffirmer notre soutien aux enseignants qui, aujourd'hui, sont en grève, car ils ne peuvent plus enseigner dans les conditions dans lesquelles, aujourd'hui, on les place.

Quand, aujourd'hui, à Paris plus d'un enseignant sur deux est en grève, Monsieur MENGUY, il faut que vous vous confrontiez à la réalité et, je le redis, les faits sont têtus, les enseignants n'ont plus confiance dans le Gouvernement.

Cessez de réaffirmer votre confiance en sapant les moyens de l'école publique. Les enseignants aujourd'hui n'ont plus confiance dans ce Gouvernement, les enseignants aujourd'hui se battent contre la politique du Gouvernement et c'est bien en solidarité qu'aujourd'hui nous sommes avec l'ensemble des élus de la majorité municipale.

Je vais terminer sur le vœu déposé par le groupe U.M.P. Je vais apporter un avis défavorable à ce vœu pour deux raisons, une raison de forme et une raison de fond.

Vous nous interpellez sur un certain nombre de travaux dans les établissements du premier et du second degré. Je me permets de commencer par le second degré, par un petit rappel de méthode.

Il se trouve, et je n'en suis en rien responsable, c'est mon inestimable prédécesseur Pascal CHERKI qui avait mis cela en place (je peux donc lui lancer des fleurs, il n'est pas là pour les entendre et être couvert de rouge au front), il n'est pris aucune décision d'investissement dans des établissements du second degré sans la mairie d'arrondissement. C'est ainsi, que ce soient des compétences municipales ou des compétences départementales, aucune décision n'est prise sans les mairies d'arrondissement.

Cependant, il faudrait que les élus de l'arrondissement, de l'ensemble des arrondissements de la capitale se trouvent présents dans ces réunions et donnent leur avis. Ainsi, ce serait fait.

Je note avec intérêt que vous avez relayé un certain nombre de demandes émanant d'établissements du second degré. J'ai juste noté un oubli, Monsieur MENGUY. Dans les demandes d'investissement faites par les collèges, par exemple, à Méliès, il y avait une demande pour qu'il y ait un passage de la police de proximité. Par exemple, à Apollinaire, il y avait une demande de moyens humains supplémentaires. Par exemple, à Lucie Faure, il y avait une demande de présence accrue de la police et de la M.P.C.

Mais, Monsieur MENGUY, si pour encore quelques mois vous avez des oreilles aimables et attentives au Gouvernement, relayez l'ensemble des demandes, relayez auprès du Gouvernement le fait qu'il faut des moyens supplémentaires à Apollinaire, relayez le fait qu'il faut qu'il y ait effectivement une police de proximité qui fasse son travail devant les établissements scolaires. Nous en serions ravis.

Je termine par le premier degré et je vous promets d'en terminer là.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur MENGUY, laissez Mme l'Adjointe répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, rapporteure. - Vous osez nous interpellier sur les travaux du premier degré. Je sais bien, la volonté du Maire de Paris de déconcentrer et de décentraliser un certain nombre de politiques a privé les élus de l'Opposition de l'argument absolument final à tout qui est : "Ce n'est pas nous, c'est la faute à la Mairie de Paris, et eux, ils sont méchants".

Mais enfin, Monsieur MENGUY, cela fait deux ans que les investissements localisés sont entre les mains des maires d'arrondissement et je m'en félicite, je pense que c'est une très bonne initiative, et vous osez m'interpeller sur les travaux à Saint-Charles ? Mais je vais vous raconter comment cela s'est passé les investissements localisés dans le 15e ! L'enveloppe théorique attribuée au maire du 15e arrondissement s'élève à 2.059.000 euros. Première réunion, le maire d'arrondissement dit : "l'enveloppe que nous utiliserons sera de 1.833.000 euros". Il fait donc le choix de baisser, et il en a le droit, c'est tout à fait dans ses responsabilités, cette enveloppe de 226.000 euros. Pas de problème, d'autres arrondissements ont fait des choix différents, mais dans ce cas-là, assumez un investissement moindre dans les écoles que celui qui vous a été attribué.

Attendez, ce n'est pas fini !

Deuxième réunion, quel est le montant finalement retenu pour les travaux dans les écoles du premier degré ? 1.588.000 euros ! C'est donc 470.000 euros que vous avez choisi d'affecter à d'autres moyens, et je le redis, vous en avez le droit et je respecte ce choix, mais ne venez pas ensuite nous dire que nous n'assumons pas nos responsabilités !

Vous faites le choix de sous-doter les écoles en travaux, vous l'assumerez !

Pour Saint-Charles, parce qu'on va terminer par Saint-Charles, l'aménagement à Saint-Charles, c'est 55.000 euros de prévu, c'est une priorité n° 1 pour la Direction des Affaires scolaires, c'est une priorité qui n'a pas été retenue par la mairie d'arrondissement lors de la réunion d'arbitrage sur les investissements localisés.

Alors, je le redis à l'ensemble des élus de la majorité, assumez vos choix nationaux, assumez vos choix locaux et cet après-midi, dans la rue, je peux vous le dire, c'est un certain nombre de Parisiens qui vous passeront le message qu'ils sont en désaccord avec votre politique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant de passer au vote, Monsieur le Sénateur Maire du 15e ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Plutôt Député Maire, mais ce n'est pas grave. J'ai été Sénateur aussi...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mais ancien Sénateur, non ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Absolument, mais aujourd'hui Député.

Ce n'est pas parce que des contrevérités sont affirmées avec une véhémence, une violence de ton auxquelles nous habitue Mme BROSSEL que les choses sont exactes.

D'abord, je voudrais, évidemment, et tous mes collègues ici présents pourront le constater j'imagine...

Mais je parle de vous, mes chers collègues !

Il me semble que le sectarisme de la gauche est tel qu'ils ne peuvent pas considérer que je les considère également comme des collègues ; c'est quand même grave !

Les dotations budgétaires sont plutôt en baisse qu'en hausse, et d'une, et notamment dans le 15e, c'est clair.

Deuxièmement, c'est vrai que nous ne disposons pas de suffisamment de moyens dans le 15e et j'imagine dans les autres arrondissements aussi - sinon, s'ils ont de l'argent à rendre, qu'ils le rendent et qu'ils le mettent dans les arrondissements qui en manquent comme le 15e - et nous devons effectuer de très nombreux travaux dans nos établissements vétustes, que ce soient les écoles et les crèches. Eh oui, il y a des arbitrages à faire entre les écoles, les crèches et tous les équipements de proximité.

En tout cas, je ne connais pas les chiffres qu'indique Mme BROSSEL ; ce ne sont pas les bons, en tout cas ce ne sont pas ceux que j'ai, donc il n'y a certainement pas les mêmes éléments dans les services de Mme BROSSEL et au niveau de la C.A.S. du 15e, parce que ce qu'elle dit est faux, mais ce que je peux dire en revanche, c'est que des travaux de sécurisation qui devaient être faits dans la mairie du 15e pour un budget de...

Je peux terminer ? Je peux terminer ? Monsieur le Maire, est-ce que je peux terminer ou on va continuer à m'empêcher de parler dans cette enceinte ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est bon, vous terminez, tout va bien, on écoute et ensuite, on vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - ... un budget de 250.000 euros qui avait préconisé d'ailleurs par la D.P.P. pour sécuriser la mairie du 15e, à ma demande, a été redistribué, notamment sur les écoles du 15e arrondissement, afin de pallier les travaux urgents que ne finance pas la Mairie centrale.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Cinq voix.

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2011, DF 70 - DDEES 269 - Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum foncière des entreprises et réduction applicable aux assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant en 1ère Commission et nous allons examiner le projet de délibération DF 70 - DDEES 269, sur lequel le groupe Centre et Indépendants a déposé l'amendement n° 42 et le groupe U.M.P.P.A. l'amendement n° 43.

Il s'agit de la fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum foncière des entreprises et réduction applicable aux assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

La parole est à M. BROSSAT.

Messieurs, Mesdames, Monsieur BRAVO, collaborateurs, pourriez-vous laisser M. BROSSAT intervenir, que la caméra puisse le filmer ?

M. Ian BROSSAT. - Merci.

Simplement quelques mots, parce que c'est un projet de délibération que nous approuvons.

Tout le monde voit bien que nous sommes dans une période, aujourd'hui, où nous avons besoin de trouver de nouvelles recettes. Toute la question est de savoir de quelle manière on dégage de nouvelles recettes et nous considérons que la taxation des entreprises ne doit pas être un tabou et, de ce point de vue, ce projet de délibération nous semble aller dans le bon sens ; c'est la raison pour laquelle nous le voterons.

Ce qui est frappant, c'est de constater que l'ensemble des amendements, des vœux déposés par l'opposition, vise à réduire au maximum cette contribution. Autrement dit, vous nous demandez à nous, à la gauche, d'appliquer les recettes que vous avez appliquées à l'échelle de l'Etat, à l'échelle du Gouvernement, et qui ont conduit notre pays à être dans la situation financière où il est.

Je suis donc très heureux que nous fassions cela, nous considérons que les entreprises ont vocation à contribuer aux finances de notre Ville par le biais de cette taxe, au niveau où nous la fixons, et je suis très heureux également que nous nous apprêtions à rejeter vos amendements qui visent, en réalité, une fois de plus, à réduire au maximum la contribution des entreprises. C'est toute la différence entre votre politique et la nôtre.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, encore récemment, dans un entretien publié dans le magazine "Challenge", qui est ici, Bertrand DELANOË nous affirmait la main sur le cœur qu'il n'y aurait plus d'augmentation d'impôts à Paris lors de son second et dernier mandat.

Croix de bois, croix de fer, si je meurs, je vais en enfer !

Eh bien, Monsieur GAUDILLÈRE, j'ai le regret de vous dire que vous irez en enfer, car vous avez menti ! Menti, car ce sont bien trois augmentations que vous nous proposez de voter, avec la taxe sur le balayage, l'inflation de la cotisation foncière des entreprises et, enfin, votre tentative d'augmentation des tarifs des gymnases.

Alors, on peut jouer sur les mots, dire que ce ne sont pas des impôts mais des taxes, les faits sont là, la pression fiscale va augmenter sur les Parisiens et sur les entreprises.

J'en viens plus précisément à la cotisation foncière des entreprises, qui va augmenter de 600 % pour les entreprises qui réalisent plus de 100.000 euros de chiffre d'affaires annuel.

Je voudrais signaler cinq points.

D'abord, premier point, vous nous dites : la contribution sur la valeur ajoutée, qui remplace pour partie la taxe professionnelle, va considérablement augmenter pour les entreprises. Pour le moment, je n'ai pas d'arguments de ce niveau, vous avez peut-être des simulations qui ont été faites à Bercy et que vous pourrez nous donner, nous en prendrons connaissance, mais admettons que la cotisation sur la valeur ajoutée augmente pour un certain nombre d'entreprises, ce n'est pas le moment d'en rajouter avec la cotisation foncière ; c'est vraiment la double peine pour les entreprises parisiennes !

Le deuxième point, vous nous dites qu'il y a 25.000 entreprises touchées. A mon avis, il y en a un peu plus, on peut débattre du chiffre, la fourchette est sûrement entre 25.000 et 35.000, les chiffres ne sont pas non plus très précis là-dessus, mais le débat essentiel n'est pas sur ce point. Ce qui est essentiel, c'est que cette mesure touche les entreprises qui créent prioritairement des emplois à Paris et chaque fois que les entreprises vont dépasser 100.000 euros de chiffre d'affaires, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour elles, parce que, bien évidemment, cela veut dire qu'elles se portent bien, elles seront pénalisées ; c'est vraiment un non-sens économique.

Le troisième point, vous nous dites : mais les taxes qui portent sur les entreprises à Paris sont moins élevées qu'à Nice et à Bordeaux. Mais cela n'a strictement rien à voir, vous oubliez complètement que lorsqu'une entreprise veut s'implanter ou lorsqu'elle décide de partir, elle prend en considération deux choses. Elle prend, d'une part, bien évidemment, la pression fiscale, mais aussi le montant des loyers, de l'immobilier d'entreprise. Or, le montant de l'immobilier et des loyers d'entreprises, et vous ne pourrez pas dire le contraire, est bien plus élevé à Paris qu'à Nice ou à Bordeaux. C'est donc l'ensemble de ces deux éléments qu'il faut prendre en compte : pression fiscale et, bien évidemment, coût de l'immobilier d'entreprise.

Précisément à Paris, ce qui faisait la force de Paris, c'était que la pression fiscale sur les entreprises n'était pas très élevée. Vous êtes en train de la rattraper en ajoutant un immobilier d'entreprise dont les loyers sont extrêmement élevés. C'est là aussi la double peine.

Le quatrième point, c'est que le moment est mal venu pour procéder à ces augmentations. La conjoncture est difficile - vous le savez très bien - pour les entreprises. Le timing n'est pas le bon. Les crédits aux entreprises vont se raréfier et vont coûter plus cher, compte tenu de la crise économique, compte tenu de l'effet d'éviction qui va porter sur le secteur privé puisque l'endettement public est extrêmement élevé. Là également, c'est une erreur de timing.

Enfin, cinquième point : en Ile-de-France, nous avons 1.000 entreprises de taille intermédiaire. Nous n'en avons pas assez en France, nous n'en avons pas assez en Ile-de-France, nous n'en avons pas assez à Paris. C'est la grande différence avec l'Allemagne et c'est la raison pour laquelle nous avons également un taux de chômage aussi important. Or, l'effet de seuil - vous le savez bien, vous qui êtes un économiste distingué - est une entrave à la progression des P.M.E., car si elles dépassent 100.000 euros, je l'ai dit tout à l'heure, elles seront pénalisées.

C'est la raison pour laquelle nous proposons cet amendement qui consiste à revenir à des éléments, non pas ce que disait M. BROSSAT puisque nous proposons une augmentation, mais pas une augmentation de 2.000 euros, une augmentation de 500 euros qui nous paraît beaucoup plus raisonnable.

Voilà ! Donc, nous aurons de nouveau un débat en octobre sur les orientations budgétaires. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises : il faut réduire les dépenses publiques, il faut réduire les dépenses de la Ville, celles qui sont improductives et vous n'y arrivez pas !

De ce point de vue-là, vous ne vous différenciez pas de l'Etat qui, dans son projet de réduction du déficit de 11 milliards d'euros qui a été présenté récemment, porte l'augmentation en quasi-totalité sur les augmentations d'impôts et peine à trouver 1 milliard d'euros d'économies de dépenses.

Si Paris veut garder ses entreprises, ses emplois, ses habitants, alors, vous devez réduire la dépense publique.

Nous en reparlerons dans un mois !

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci d'avoir respecté votre temps de parole à 5 secondes près.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, Jérôme DUBUS a eu raison de poser la question : que valent les promesses de Bertrand DELANÔE, Maire de Paris ?

Il avait pris des engagements formels, dès avant les élections municipales, de ne pas augmenter les impôts au-delà des deux premières années de la mandature. Il avait d'ailleurs promis au cours de la première mandature de ne pas augmenter les impôts du tout. Or, il a augmenté dans des proportions importantes toutes les taxes possibles et imaginables. Sauf erreur de ma part, les taxes font partie de la fiscalité locale et parisienne.

Et, une fois de plus, puisqu'il s'agit d'augmenter la fiscalité, on ne peut pas dire que Bertrand DELANÔE et l'Exécutif municipal y aillent en douceur. En réalité, on ressort de l'arsenal municipal l'arme favorite, le bazooka fiscal avec lequel on a aimablement mitraillé tous les Parisiens en 2009 et en 2010, et on a une fois de plus la main lourde.

Et ce n'est pas fini ! Nous allons voir, au cours de la même séance, une augmentation, dont nous allons parler dans quelques instants, de la taxe de balayage et on a failli avoir à cette même séance une augmentation très importante des droits d'entrée dans les établissements sportifs. Si j'ai bien compris, il y a eu quelques tensions au sein de la majorité municipale. On en reparlera un peu plus tard, mais ce n'est pas fini.

Comme l'a dit Ian BROSSAT en commençant, il faut trouver des recettes nouvelles.

Oui, il faut trouver des recettes nouvelles parce que vous laissez déraiser le budget de fonctionnement et la manne providentielle des droits de mutations, qui continue d'ailleurs à croître et embellir... puisque, d'après les indications qui nous ont été fournies par Bernard GAUDILLÈRE en 1ère Commission, on va très vraisemblablement battre les records historiques de recettes des droits de mutations à la fin de cet exercice ; on va vraisemblablement franchir la barre symbolique du milliard de recettes.

Mais cela ne suffit pas !

Cela ne suffit pas, il faut donc inventer des recettes nouvelles pour combler la fuite en avant de la dérive du budget de fonctionnement.

Comment en est-on venu à mettre en pratique cette cotisation foncière des entreprises ?

Je voudrais rappeler que c'est un gouvernement de gauche, qui avait les faveurs de l'actuelle majorité municipale, qui a décidé d'engager la réforme de la taxe professionnelle. On est donc dans la suite logique de cette réforme.

Cette réforme avait été voulue à l'époque avec deux objectifs : simplifier la fiscalité et alléger les charges des entreprises.

Simplifier, il n'est pas certains que cette C.F.E. y parvienne mais alléger, ce n'est, en tout cas, pas du tout la lecture que la Ville de Paris veut lui donner.

En réalité, il y a un alourdissement qui va très au-delà de la fourchette moyenne qui est envisagée par le dispositif législatif. L'Exécutif se comporte avec cette volonté d'aggravation perpétuelle de la charge des entreprises, alors que la réforme de la taxe professionnelle, si on se réfère au budget primitif 2011, rapporte déjà un excédent de 19 millions d'euros à la Ville.

La Ville n'avait donc aucune raison d'augmenter comme elle le fait aujourd'hui et de manière inattendue... parce que je voudrais aussi rappeler que les promesses du Maire de Paris qui ont été faites en 2009 et en 2010, et jusqu'au Budget primitif de 2011, ne laissaient en rien présager cette augmentation brutale et soudaine que l'on nous propose aujourd'hui à cette séance du Conseil de Paris.

On veut donc engranger encore 10 millions d'euros supplémentaires, alors que, je le rappelle, il y a déjà un excédent de 19 millions d'euros sur la réforme de la taxe professionnelle !

Pour toutes ces raisons, avec mes collègues du groupe U.M.P.P.A., nous avons déposé un amendement n° 43. Nous proposons, parce que c'est raisonnable, de ramener de 341 à 200 euros la contribution des entreprises qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 100.000 euros et de rabaisser de 2.000 à 700 euros pour les entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 100.000 euros. Je crois que c'est un effort de modération fiscale, c'est un effort réaliste, c'est un effort qui vous permettrait, à vous, membres de la majorité municipale, de tenir les promesses que le Maire de Paris a faites à tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

M. GAUDILLÈRE pour vous répondre puis M. BRAVO pour une explication de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une des suites nombreuses de la suppression de la taxe professionnelle et des quatre ou cinq lois qui ont établi le régime des nouveaux impôts succédant à la T.P. et plus précisément du régime de ce que l'on appelle la cotisation minimum.

Je vais essayer d'être le plus pédagogique possible et le moins technique possible, mais c'est un sujet qui est tout de même un tout petit peu compliqué.

Nous avons jusqu'à maintenant, depuis 1980, c'est-à-dire depuis plus de 30 ans, un minimum de taxe professionnelle qui, grosso modo, était de 70 euros par an, ce qui correspondait à une base fiscale de 341 euros. Ce chiffre n'avait pratiquement pas varié depuis 1980.

Le nouveau système de la cotisation minimum, qui a été établi par la majorité nationale, sur un amendement de M. CARREZ, le rapporteur général du budget, prévoit qu'il y a maintenant deux minimums : un pour les entreprises qui font moins de 100.000 euros de chiffre d'affaires et un autre pour les entreprises qui font plus de 100.000 euros de chiffre d'affaires.

Face à cette nouvelle législation, nous avons pris deux décisions.

Écoutez bien ces chiffres, qui sont importants !

Sur les 128.000 entreprises qui étaient à la base minimum et acquittaient donc 70 euros, 103.000 garderont cette même base minimum. J'y insiste, on l'a peu lu dans les journaux, on l'a encore moins entendu dans les critiques de l'opposition : ces 103.000 entreprises conserveront une cotisation foncière de 70 euros. Cela ne changera pas.

Et puis, pour les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de plus de 100.000 euros, nous avons choisi un niveau très bas, puisque les coefficients établis par l'amendement CARREZ allaient - je simplifie puisqu'il faut simplifier - d'un coefficient 1 à un coefficient 3 et nous avons choisi le coefficient 1, le plus bas, et, pour ces entreprises, la cotisation minimum passera au plus de 70 euros à 410 euros.

M. Jérôme DUBUS. - Ce sont 600 % d'augmentation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur DUBUS, vous êtes intervenu. M. GAUDILLÈRE a été attentif. Laissons-le, pour l'Exécutif, répondre.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention, d'ailleurs je vous répondrai très précisément sur certains des arguments que vous avez utilisés.

Voilà les faits, tels que chacun peut les vérifier dans le projet de délibération.

Maintenant, venons-en aux commentaires. Je sais que c'est un argument que la Droite n'aime pas beaucoup entendre, mais, il est vrai que, d'une manière générale, tous les impôts locaux Parisiens sont infiniment plus faibles que les impôts locaux des autres villes de France.

On peut le vérifier tous les jours, dans toutes les enquêtes, notamment dans les enquêtes...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vous êtes insupportables ! Laissez M. GAUDILLÈRE parler, tout de même.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Vous ai-je seulement une fois interrompu en trois ans, Monsieur LEGARET ? Jamais. Ni vous ni un autre, d'ailleurs.

La faiblesse des impôts locaux parisiens, vous pouvez la lire dans toutes les enquêtes, notamment dans l'enquête parue récemment dans "Les Echos", un journal gauchiste bien connu, ou dans "Le Figaro", un journal très proche, comme on le sait, de la Municipalité parisienne.

C'est vrai de la cotisation foncière des entreprises comme du reste. D'ailleurs, Bordeaux, la semaine dernière, a voté une cotisation minimum de C.F.E., ce sur quoi nous délibérons aujourd'hui, de 1.300 euros, alors que, pour nous, ce sera soit 70 euros, pour 103.000 entreprises, soit 410 euros pour une quarantaine de milliers d'entreprises.

1.300 euros, Monsieur DUBUS, 1.300. Je pourrais vous citer d'autres chiffres, mais j'en resterai là.

D'ailleurs, puisque nous parlons de M. DUBUS, j'ai été très attentif aux déclarations qu'il a faites, aussi bien aujourd'hui qu'à la presse, notamment à l'une d'entre elles, selon laquelle il nous disait que ce projet de délibération est un coup dur pour la compétitivité des entreprises parisiennes.

Mais, Monsieur DUBUS, quand vos amis, le Président de votre groupe et tous les autres parlementaires qui représentent les Droites parisiennes au Parlement, ont voté une augmentation des impôts locaux des entreprises de 600 à 700 millions d'euros d'ici 2014, était-ce un coup dur pour la compétitivité des entreprises parisiennes, était-ce un coup mou ou un coup catastrophique ? Je vous laisse choisir l'adjectif.

Vous avez tout à l'heure semblé contester cette augmentation de 600 à 700 millions, mais je vous rappelle qu'au mois de décembre, Monsieur DUBUS, vous étiez sûrement présent en séance, c'est un chiffre que j'ai cité à Mme LAGARDE qui était, je suppose, compétente pour juger des questions fiscales, puisque c'est elle-même qui avait fait adopter cette réforme au Parlement et qu'elle était entourée de toute une série de collaborateurs qui étaient susceptibles de lui donner les vrais chiffres.

Mme LAGARDE, ici même, devant 163 conseillers de Paris, ne m'a pas démenti. Je vous donne rendez-vous en 2014 et vous verrez, parce que cela figure dans les documents budgétaires, que les impôts locaux des entreprises parisiennes auront été augmentés en quatre ans de 600 à 700 millions d'euros, pas pour le budget de la Ville de Paris, puisque c'est évidemment reversé à un fonds de péréquation, le F.N.G.I.R.

D'ailleurs, je signale au passage l'erreur commise évidemment de bonne foi par M. LEGARET. Non, Monsieur LEGARET, cette augmentation de 19 millions que vous citez est un mythe, puisque toute l'augmentation des impôts locaux des entreprises est reversée au Fonds national de garantie, appelé le F.N.G.I.R.

Enfin, dernier point sur la cotisation foncière des entreprises, je rappelle, parce que cela n'a pas été assez dit, que nous maintenons bien entendu toutes les exonérations. Vous savez qu'il existe beaucoup d'exonérations, je peux vous citer :

- les jeunes entreprises innovantes,
- les librairies indépendantes de référence,
- les entreprises nouvelles reprenant des entreprises en difficulté,
- les entreprises de spectacle vivant,
- certains cinémas,
- les microentrepreneurs,
- toute une série d'activités artisanales,
- toute une série d'activités à caractère social.

Bref, ces exonérations - je n'avais pas besoin de le préciser, mais cela va mieux en le disant - sont totalement et intégralement maintenues.

Je répondrai à l'argument sur l'augmentation des taxes lorsque nous discuterons de la taxe de balayage, je ne voudrais pas fatiguer nos collègues.

Je le répète, cette augmentation, c'est simplement l'adaptation à un nouveau cadre législatif. Elle est modérée, elle laisse intacts les impôts de l'immense majorité des entreprises parisiennes (les 103.000 dont j'ai parlé, celles qui sont exonérées comme je viens de le rappeler, mais aussi toutes celles qui acquittent la C.F.E. mais sans relever du dispositif forfaitaire de la cotisation minimum) et elle apporte au budget parisien une recette supplémentaire d'une dizaine de millions qui, je pense, sera bienvenue pour appuyer les politiques sociales et d'investissement que nous menons dans l'intérêt des Parisiens.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. BRAVO a la parole pour l'explication de vote.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais, au nom des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés, vous dire que je trouve très déplacés dans cette Assemblée les commentaires qui visent toujours à dénigrer Paris : Paris perd ses entreprises, Paris perd ses activités, Paris perd ses habitants.

Tout cela est faux, vous connaissez les chiffres, mais vous prenez la responsabilité de répéter sans arrêt les mêmes choses. Ma foi, les Parisiens apprécieront.

Quels sont les changements concrets qui sont devant nous ? Ils sont minimes, il faut le reconnaître, et cela a été bien dit par Bernard GAUDILLÈRE.

Pour l'immense majorité des entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 100.000 euros, l'imposition sera maintenue à hauteur de 71 euros par an, cela ne bouge point, cela a été répété. Pour les autres entreprises, l'imposition annuelle sera relevée à hauteur de 413 euros, soit une augmentation en tout et pour tout de 28 euros supplémentaires par mois, concernant une entreprise sur sept.

J'ai pris connaissance des vœux de l'U.M.P. comme tous les membres de la Commission des Finances, auxquels Bernard GAUDILLÈRE vient d'apporter une réponse concrète.

Je me contenterai pour ma part de reprendre les chiffres qui, eux, ne travestissent pas la réalité, pour constater que les bases proposées restent de deux à dix fois inférieures à celles qui se pratiquent dans les autres communes.

De surcroît, cet ordre de grandeur ne prend pas en compte les externalités uniques dont bénéficient les entreprises à Paris.

C'est pourquoi les choix de la collectivité parisienne apparaissent comme les plus à même de réaliser le juste équilibre entre activité économique et contribution locale.

Pour ces raisons, j'en suis convaincu, la majorité municipale, qui fait preuve de sa capacité à émettre un diagnostic pertinent de la réalité économique, votera sans hésitation ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 du groupe "Centre et Indépendants" assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 42 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 43 du groupe U.M.P.P.A. assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif et de M. GAUDILLÈRE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 43 est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 70 - DDEES 269.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 70 - DDEES 269).

2011, DUCT 166 - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2011, DUCT 167 - Convention de mise à disposition de locaux 100, rue Réaumur (2e) à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

2011, DUCT 168 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen conjoint des projets de délibération DUCT 166, DUCT 167 et DUCT 168.

La parole est à M. BOUTAULT pour le groupe E.E.L.V.A.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne serai pas très long, puisque mon intervention consiste tout d'abord à me féliciter que ce projet de délibération, qui fait suite aux discussions des états généraux de la nuit, va mettre en place un dispositif innovant pour permettre une meilleure médiation dans les quartiers nuitamment réputés pour leur attractivité, dont le Centre de Paris, et particulièrement le 2e arrondissement, font partie.

Je tenais à m'en féliciter et à rappeler le vœu que nous avons voté dans cette Assemblée, demandant à ce que le 2e arrondissement fasse partie des arrondissements pilotes, qu'il accueille parmi les premiers cette animation nocturne, consistant à mettre en place une médiation entre le public qui fréquente les lieux de nuit (cafés, restaurants et autres) et les habitants, pour réduire les conflits d'usage qui ne manquent pas d'apparaître ici ou là.

Je voulais rappeler mon attachement à ce projet de délibération et à sa mise en œuvre qui présente un caractère tout à fait innovant pour Paris.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. PENINOU pour la première réponse.

Simplement, je vous précise que DUCT veut dire Direction des Usagers, Citoyens et Territoires ; c'est l'ancienne DDATC, pour ceux qui ne le sauraient pas.

M. Mao PENINOU, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je vous remercie, Jacques BOUTAULT. Merci, Monsieur le Maire, vous n'êtes pas pour rien, vous non plus, dans les Etats généraux de la nuit que nous avons tenus il y a près d'un an maintenant et dont nous voyons petit à petit les effets se mettre en place et les décisions commencer à s'appliquer.

En effet, je suis très heureux aujourd'hui de pouvoir vous présenter ces projets de délibération qui incarnent la mise en place, à la fois par une subvention à une association sur laquelle je vais revenir et à la fois par la mise à disposition de locaux, de ce processus de médiation de nuit.

Un mot d'abord sur cette association, parce que si Jacques BOUTAULT a souligné le dispositif innovant, et il a raison, je voudrais souligner aussi le caractère innovant de la structure elle-même, puisque c'est une association, aujourd'hui, qui est montée par des professionnels de la nuit, à laquelle la Ville vient adhérer, à la fois le mouvement "Musiques actuelles à Paris", la Chambre syndicale des cabarets et discothèques et toute une série d'acteurs, qui permet d'avoir une vraie co-direction de ce dispositif de médiation et un vrai co-financement. Je sais que Bernard GAUDILLÈRE est attaché à cela et je pense que c'est aussi tout à fait innovant de pouvoir avoir un co-financement entre la Ville, les professionnels de la nuit, les diverses autorités et des institutions comme la Sacem, par exemple, ou d'autres. C'est la base de ce dispositif.

Ce dispositif en lui-même, juste deux mots pour rappeler, est un dispositif en deux temps : un premier temps en début de soirée qui fait le tour de l'ensemble des établissements pour vérifier, distribuer à la fois du matériel de prévention et discuter avec les exploitants pour voir avec eux comment s'est passée la nuit précédente et si des problèmes ont été rencontrés, et une deuxième vague en cœur de nuit, à partir de 23 heures et jusqu'à vers 3 heures du matin, pour venir modérer les usagers de la nuit, que ce soient de bars, de restaurants ou d'autres types d'établissements qui se trouvent dans l'espace public, profitent de l'espace public que nous avons aménagé et qui est donc beaucoup plus agréable, dans le 2e comme ailleurs dans Paris, et les inciter à la modération sonore sur cet espace public qui est partagé et qui nous est commun à tous.

Evidemment, nous sommes dans une phase d'expérimentation pour voir comment cela fonctionne. On s'inspire de dispositifs qui existent ailleurs. Cette phase d'expérimentation, nous voulons la faire dans différents quartiers de Paris, qui ont chacun des caractères, des histoires, un type de vie nocturne différent ; le 2e en fait évidemment partie. C'est pourquoi nous avons sélectionné une dizaine de quartiers dans Paris, qui vont nous permettre, au bout d'un an, de savoir vraiment où c'est utile, où cela l'est moins, est-ce que cela l'est partout ou bien s'il faut se concentrer sur un certain type de situations, mais, évidemment, le 2e arrondissement en fera partie et je suis sûr et ravi que nous puissions travailler là-dessus dans les mois qui viennent.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

Permettez-moi juste de faire un commentaire avant de mettre aux voix. C'est vrai que c'est un travail de fond que vous menez, nécessaire, délicat, qui demande beaucoup de doigté. Je crois que les arrondissements et les établissements culturels et de nuit s'en porteront beaucoup mieux.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DUCT 166).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DUCT 167).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 168.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DUCT 168).

2011, DF 71 - DPE 88 - Refonte de la taxe de balayage applicable à partir du 1er janvier 2012.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la refonte de la taxe balayage.
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une enquête dans les 20 mairies et concertation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DF 71 - DPE 88, sur lequel le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche a déposé le vœu n° 44 et le groupe U.M.P.P.A., le vœu n° 45.

Il s'agit de la refonte de la taxe de balayage applicable à partir du 1er janvier 2012.

Le premier intervenant est M. BROSSAT pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche pour 5 minutes, voire moins si possible.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera moins.

La refonte de la taxe de balayage est donc à l'ordre du jour de notre Conseil de Paris, c'est une taxe méconnue des Parisiens, et pour cause, il s'agit d'une taxe complexe et très ancienne ; nous comprenons donc que cette taxe ait besoin d'être réformée.

Mais permettez-moi, mes chers collègues, d'attirer votre attention sur un point.

Depuis l'instauration de cette taxe, la Ville a changé, soit, mais vous nous proposez de supprimer les huit catégories actuelles en une seule et même catégorie alignée sur le tarif le plus élevé.

Nous aurions, pour notre part, préféré le maintien de plusieurs secteurs, et donc de plusieurs tarifs, parce que nous considérons que, selon le lieu où on habite, on a des revenus plus ou moins élevés et que dans le 16e arrondissement, on a vocation à payer davantage que quand on habite à la Goutte d'Or ou avenue de Flandre.

C'est la raison pour laquelle nous aurions souhaité que l'on revoie les huit secteurs existants, qui, effectivement, ne correspondent plus à la réalité du territoire parisien, mais que l'on reste dans une logique où on ne paie pas le même tarif selon que l'on habite dans un quartier populaire ou dans un quartier plus riche.

C'est ce pourquoi nous avons plaidé. Nous constatons, malheureusement, que ce n'est pas cette hypothèse qui a été retenue et que l'on aura demain, avec cette réforme tarifaire, un seul tarif aligné sur le tarif le plus fort.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu qui vise un objectif très simple, à savoir que dans la mesure où les quartiers populaires payeront une partie de la note liée à cette augmentation de tarif, nous souhaitons que des investissements soient faits pour améliorer la propreté dans les quartiers populaires ; autrement dit, quand on paye davantage, on doit avoir un service de meilleure qualité.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui vise à ce qu'une part de la somme recueillie grâce à cette augmentation soit affectée à des investissements en matière de propreté qui profiteront aux quartiers populaires qui, aujourd'hui, il faut bien le dire, souffrent d'une certaine malpropreté. C'est tout l'objet de notre vœu ; nous conditionnons, par conséquent, le vote de ce projet de délibération au vote de notre vœu.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole pour le groupe E.E.L.V.A.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la proposition qui nous est fait aujourd'hui d'aligner l'ensemble des rues de Paris sur la première catégorie n'est pas tout à fait nouvelle pour moi. En effet, lors de la révision de 2004, cet alignement avait déjà été envisagé. Or, à l'époque, il avait été largement admis qu'un tel alignement serait anti-social, compte tenu de ses effets sur les catégories sociales les plus pauvres, car s'il est vrai que certaines rues ou portions de rues de quartiers populaires sont en catégorie 1 et inversement, cela reste globalement marginal et il y a une certaine corrélation entre le standing social des rues et leur catégorie.

Les maires d'arrondissement et les conseillers de Paris auraient sans doute été heureux d'avoir la carte détaillée du classement des rues et on a du mal à comprendre pourquoi ce projet de délibération n'a pas non plus été inscrit à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement avec les cartes annexées, à moins de craindre, évidemment, que la transparence en la matière ait conduit à la même conclusion que pour l'augmentation des tarifs des équipements sportifs.

Lorsqu'on est sûr de soi, on n'hésite généralement pas à donner tous les chiffres. Or, ce projet de délibération mentionne uniquement une moyenne de 26 euros par redevable.

Pourtant, un simple calcul suffit à afficher l'augmentation pour les plus pauvres qui passeront de 1,17 à 9,22 euros le mètre carré ; cela fera 788 % d'augmentation. Connaissez-vous quoi que ce soit qui augmente dans une telle proportion ?

Il est pour le moins curieux que les conseillers de Paris n'aient pas un document indiquant le nombre de redevables par catégorie afin de mesurer l'impact réel de l'alignement proposé. Pourquoi une telle opacité ?

La seule information qui nous a été donnée en 4e commission est que 80 % des redevables subiront une augmentation. C'est donc l'immense majorité d'entre eux qui seront touchés.

Il est vrai que cette taxe de balayage est aussi ancienne que mal conçue. Le nettoyage des rues est censé être assuré par le produit de cette taxe, très bien, mais alors, pourquoi limiter la taxe aux seuls immeubles donnant sur les rues ? Leurs occupants seraient donc les seuls à salir Paris ?

La loi prévoit également de limiter la largeur des rues dont le nettoyage est financé par la taxe à 6 mètres de largeur, mais qui paye donc le nettoyage des rues très larges comme l'avenue Foch ou, mieux encore, l'avenue des Champs-Élysées, avenue qui bénéficie d'un traitement tout à fait exceptionnel avec des équipes permanentes, puisque c'est la seule rue de Paris dans laquelle le Préfet de police interdit l'installation de poubelles ? En fait, ce sont les contribuables qui payent pour les riverains dans les rues les plus larges.

De plus, la loi ne tient pas du tout compte de la production des souillures par les riverains. Ainsi, certains établissements spécialisés dans la vente à emporter sont bien connus pour générer de nombreux déchets de toutes sortes qui contribuent fortement à salir les rues. Or, non seulement ces commerces ne paient pas davantage que les autres riverains, mais, plus encore, ils sont scandaleusement exonérés de la redevance spéciale pourtant due par toutes les entreprises et les commerces, hors commerces de bouche, à Paris, bien sûr.

Certes, ces dispositions, pour l'essentiel, sont des dispositions prévues par la loi, mais quand la loi est stupide, on n'est pas obligé de l'appliquer quand d'autres solutions sont possibles. L'incohérence de la taxe de balayage est telle que la plupart des villes ont renoncé à utiliser cette taxe et ont préféré financer le nettoyage par la fiscalité locale traditionnelle. Il s'agit à l'évidence d'une solution de justice et de bons sens.

Justice, car il n'est pas normal que seuls 70 % des immeubles paient la taxe de balayage. Justice, car il n'est pas normal que certains aient droit à une propreté meilleure que d'autres.

Bon sens, car il serait logique que tout le monde paie pour le nettoyage de Paris. Bon sens, car le financement du nettoyage ne peut être assuré par la seule taxe de balayage.

Enfin, il est certain que l'augmentation prévue de la taxe de balayage n'a pas pour objectif d'améliorer proportionnellement la propreté de Paris. Il est certain qu'une partie des recettes supplémentaires sera versée au budget général de la Ville. Nous avons d'ailleurs appris que pas un seul balayeur supplémentaire ne serait recruté. On nous dit que l'on va acheter du matériel, fort bien ! Mais qui va le faire fonctionner ?

Nous ne pouvons cautionner cette augmentation, d'autant plus que les sommes inscrites au budget primitif de la Ville pour la rubrique 813, propreté, ne cessent de décroître, passant de 33 millions d'euros en 2003 à 22 millions d'euros en 2011, hors masse salariale.

De plus, les documents fournis à l'occasion du vote du budget primitif de 2011 ne correspondent pas aux 199 millions annoncés pour le compte administratif de 2010. Cela pose une question essentielle :

Soit c'est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui finance la propreté, ce qui serait illégal, et dans ce cas il faudrait diminuer la T.O.M. du montant trop perçu, soit le montant annoncé au BP ne correspond en rien au coût réel, et ce serait tout aussi inquiétant.

De fait, on constate dans ces documents que le cumul propreté et déchets correspond bien, tant en recettes qu'en dépenses, au même montant. Cela indique donc que le surplus de recettes de la taxe de balayage qui nous est proposé servira au budget général, et en rien au nettoyage des rues.

D'ailleurs, il nous a été dit tout à fait honnêtement, récemment, que seule la moitié des 30 millions supplémentaires serait affectée à l'amélioration de la propreté.

Nous ne pouvons donc cautionner cette augmentation de la taxe de balayage qui va servir à augmenter les recettes de la Ville. Non pas que nous soyons contre l'augmentation de la fiscalité en soi, mais nous sommes pour une fiscalité juste et transparente. Si vous souhaitez augmenter de 30 millions les recettes de la Ville, faites porter cette augmentation sur la taxe foncière, mais pas sur la taxe de balayage : nous serons alors à vos côtés.

Vous l'avez compris, nous voterons contre ce projet de délibération, et nous vous suggérons de supprimer purement et simplement cette taxe de balayage pour intégrer les sommes équivalentes à la taxe foncière. Cette réforme serait juste et équitable, elle serait transparente, elle serait moderne !

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme GASNIER.

Mme Fabienne GASNIER. - La gestion de la propreté est une responsabilité difficile, c'est vrai. Paris est une capitale éternelle et l'on ne peut faire disparaître la saleté de nos rues d'un coup de baguette magique. Mais force est de constater que vous ne parvenez toujours pas à trouver la bonne solution.

Parallèlement à une succession de réorganisations et de désorganisations des services, vous avez augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 5,75 % en 2009 et de 6,21 % en 2010. Aujourd'hui, c'est le tour de la taxe de balayage, en moyenne plus de 30 %.

M. GAUDILLÈRE a déclaré que l'impact de cette augmentation était limité. Pour la Ville, en tout cas, 30 millions de recettes supplémentaires.

Si encore ces recettes supplémentaires étaient affectées à des moyens de nettoyage accrus pour les arrondissements, les Parisiens pourraient voir la couleur des efforts toujours plus importants que vous demandez à notre porte-monnaie.

Cette refonte de la taxe de balayage est l'exemple même du trompe-l'œil de la réforme vers les arrondissements que vous avez vendue. Selon le contrat de pilotage, les arrondissements sont censés être associés aux choix et décisions dans ce domaine. Et lorsque vous décidez la refonte de la taxe de balayage, vous ne faites aucunement référence à la concertation avec les arrondissements.

Je voudrais revenir sur l'impact limité dont parle M. GAUDILLÈRE. Je rappelle que vous vous alignez sur le tarif le plus élevé pour 30 millions d'euros de recettes supplémentaires.

Car au-delà de l'augmentation de la taxe foncière et de la taxe d'habitation en 2009 et 2010, vous avez fait de l'augmentation des taxes annexes une de vos spécialités, peut-être parce que vous imaginez qu'elles passent inaperçues et qu'elles sont indolores.

Mais laissez-moi vous faire un petit rappel.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : plus 5,75 % en 2009, plus 6,21 % en 2010 ;

Taxe sur l'électricité : 8 millions d'euros de recettes supplémentaires ;

Taxe sur les spectacles : 2,2 millions de recettes supplémentaires ;

Tarif de stationnement : 3 millions d'euros en plus dans les caisses de la Ville.

Et je ne parle pas de l'augmentation adoptée au forcing des tarifs pour l'occupation d'équipements sportifs : tous les moyens sont bons pour augmenter les recettes de la Ville, alors même qu'elle touche depuis plusieurs années des droits de mutation record qui devraient atteindre le milliard cette année.

Monsieur le Maire, l'accumulation des taxes est peut-être discrète : elle donne l'impression que vous n'augmentez pas les impôts. Et pourtant, elle n'est pas indolore : elle vient directement toucher le quotidien des Parisiens et leur pouvoir d'achat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Puisqu'il s'agit de taxe de balayage, commençons par balayer les arguments les plus irrecevables.

Il s'agit simplement d'une taxe pour services rendus, et on veut prétendre que cette réforme a pour objectif un renforcement de la justice fiscale. Rien n'est plus faux. Vous proposez de ramener les huit catégories à une seule. Personnellement, je l'ai déjà dit en 1ère Commission, je pense qu'une uniformisation était tout à fait envisageable.

Il s'agit d'une taxe qui a plus de 140 ans d'ancienneté, et il y avait beaucoup de disparités entre les arrondissements de Paris. Au sein même d'un même arrondissement, il y avait des disparités très incompréhensibles.

Mais vous nous dites, c'est très simple, une seule catégorie, la catégorie supérieure qui sera appliquée à tout le monde.

Alors, veut-on nous faire croire qu'avec les recettes supplémentaires, 34 millions d'euros supplémentaires, on va améliorer la qualité du service ?

C'est ce que Bernard GAUDILLÈRE nous a dit en 1ère Commission, et c'est le sens du vœu de M. BROSSAT, qui nous dit : c'est très bien, on va avoir des recettes supplémentaires et avec cela, on va mieux assurer le service de la propreté pour tous les Parisiens.

Mais lors de la 1ère Commission, notre excellent collègue Gérard REY, dont je salue avec plaisir le retour comme membre de la 1ère Commission, a sorti une interview publiée dans "Le Parisien" du matin même, interview de François DAGNAUD, qui nous dit : "Nous ne pouvons pas en faire plus et nous n'en ferons pas plus.

Monsieur BROSSAT, je crois donc que vous pouvez instantanément retirer votre amendement. Vous avez déjà la réponse de l'Exécutif : il n'y a pas moyen d'en faire plus et il n'y aura pas un centime d'euro supplémentaire attribué aux moyens de la propreté.

Si Bernard GAUDILLÈRE était responsable des transports ferroviaires en Ile-de-France, il dirait aux usagers du R.E.R. : on va continuer à vous transporter dans les mêmes matériels totalement hors d'âge, mais dans un souci de justice sociale, tout le monde paiera le plein tarif et en première classe.

C'est exactement ce que l'on nous propose aujourd'hui : le tarif maximum pour tout le monde, et pas un centime d'euro de moyens supplémentaires pour les moyens de la propreté.

Alors, la vraie question réside dans l'utilisation qui sera faite de ces 34 millions de nouvelles recettes.

Je voudrais rappeler, et je l'ai déjà dénoncé, que la Municipalité a perçu sur les exercices 2006 à 2011, 213 millions d'euros de trop-perçu sur la T.E.O.M., et je n'ai pas jamais reçu d'explications sur ce point.

Enfin, je me tourne vers Mme ERRECART. Nous avons beaucoup travaillé sur la charte des arrondissements. Le Maire de Paris s'est engagé à donner plus de moyens et plus d'écoute aux maires d'arrondissement et aux mairies d'arrondissement. On est là sur une véritable régression démocratique, Madame ERRECART.

En, 2003, lorsqu'on avait mis en révision la taxe de balayage, on avait mis en place des commissions par arrondissement, qui avaient eu la possibilité de s'exprimer. Là, absolument rien ! Ont fait une uniformisation. Les maires d'arrondissement sont naturellement concernés puisqu'ils auront des récriminations, des courriers de la part des habitants de leur arrondissement qui vont leur demander des explications.

Que pourrions-nous répondre ? Absolument rien ! Nous n'avons été en rien associés à cette réforme.

Je considère que ce point est très important : c'est une entorse très grave au contrat des arrondissements sur lequel nous avons travaillé avec bonne volonté, nous, les maires d'arrondissement, et avec bonne volonté, vous, Madame l'adjointe au Maire de Paris.

Je considère que ce point est suffisamment grave pour que ce projet de délibération soit retiré de l'ordre du jour de notre séance et qu'il soit réinscrit ultérieurement.

Cela fait rire aux éclats M. Bernard GAUDILLÈRE. Oui ! Quand on parle de régression démocratique, cela le fait rire aux éclats, ce que j'ai beaucoup de mal à comprendre.

Mais on a effectivement, Monsieur GAUDILLÈRE, travaillé avec bonne volonté, dans le cadre de la charte des arrondissements. Je considère que ce point est un point très important dans le contrat de confiance qui devrait normalement réunir autour d'une même table le Maire de Paris et les maires d'arrondissements. C'est le sens d'ailleurs, de notre amendement, qui est un amendement de retrait. Et nous demandons que soit retiré ce projet de délibération de l'ordre du jour, qu'il soit réinscrit à l'issue du travail démocratique qui doit être accompli, arrondissement par arrondissement, préalable à la mise en place de toute réforme et préalable à toute volonté d'unification et d'harmonisation des tarifs.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'harmonisation est possible, mais sûrement pas dans ces conditions-là.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur BRAVO. Et je vous demande, contrairement à M. François LEGARET, de respecter votre temps, s'il vous plaît.

Merci.

M. Jacques BRAVO, maire du 9e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, je me suis tourné vers mes notes, pour voir comment, depuis quinze ans, les uns et les autres traitaient cette question.

Quinze ans : pourquoi ? Parce Jean-François LEGARET à cette époque-là, était aux responsabilités des finances de notre Ville. Qu'est-ce que j'ai entendu sur un tel sujet ? Que ce système était obsolète, qu'il était trop complexe, qu'il était opaque, qu'il était illisible, qu'il était injuste, qu'il était inefficace. Je garantis mes sources. Je peux vous les passer.

Ce que j'entends aujourd'hui, c'est que tous les conservatismes se rejoignent pour dire : "il faudrait peut-être faire quelque chose", mais on ne bouge pas.

Alors, je reprends simplement cette liste-là, système obsolète, qui remonte à une loi de 1873, avec des barèmes en huit catégories, qui font que dans le 9e arrondissement, dans mon arrondissement par exemple, le boulevard de Rochechouart se voit taxé de 9,22 euros le mètre carré par an et que la rue Turgot et la rue Rodier, juste au pied du square d'Anvers, sont taxées 5,5. Qui peut justifier ce type d'écart ? Cela vient d'où ? Cela vient comment ? Cela vient quand ? Obsolète, inéquitable, rendement très faible, dans une législation qui a évolué et qui fait qu'effectivement, si l'on n'y prend pas garde, maintenant, c'est la largeur de la rue qui devrait déterminer l'essentiel.

Au total, cette taxe a pour fondement de couvrir les dépenses de balayage assumées à la place de propriétaires riverains. La limite est que les recettes ne doivent pas excéder les dépenses affectées au nettoyage des rues. Je fais confiance à M. GAUDILLÈRE pour vérifier tout cela.

A Paris, les 70.000 propriétaires d'immeubles sur rue sont assujettis à cette taxe, selon les huit tarifs que je citais tout à l'heure. Nous ne pouvons pas, chers collègues - et vous le savez bien - justifier ces écarts, retrouver les fondements. S'y ajoute cette dernière évolution législative, intervenue en 2011, simplifiant le dispositif, tout en fragilisant juridiquement celui en cours à Paris, puisque je le disais, l'écart de tarif doit être directement corrélé à la largeur des rues.

Aujourd'hui, il faut réformer le dispositif parisien. Le choix pris par l'Exécutif est d'appliquer un tarif unique de 9,22 euros par an le mètre carré. Le résultat attendu est de 30 millions de recettes supplémentaires pour les propriétaires, ou pour les locataires lorsque la taxe acquittée est répercutée sur les charges locatives. L'impact sera évidemment variable, tout en restant limité en valeur absolue.

Ainsi, dans les 59 immeubles taxés aujourd'hui au tarif le plus bas - le plus bas, c'est-à-dire ceux qui vont connaître la hausse la plus forte en pourcentage - le locataire, en cas de répercussion intégrale de la taxe dans les charges locatives, paiera 5,50 euros de plus par an, pour un appartement de 25 mètres carrés et jusqu'à 25 euros de plus par an pour 110 mètres carrés.

Chers collègues, je termine pour vous répéter que ce système injustifiable ne peut pas rester en l'état : complexe, opaque, illisible, injuste, inefficace, et vous voudriez défendre cela. Je dis simplement que les élus du groupe socialiste et radicaux de gauche voteront pour cette réforme opportune, qu'en d'autres temps, d'autres auraient voulu porter eux-mêmes.

Merci, chers collègues.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. MARTINS, pour le MoDem.

M. Jean-François MARTINS. - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Derrière ce projet de délibération, qui se veut soi-disant technique et de simple modernisation d'une taxe vieille de 140 ans, se cache, à la vérité, deux orientations et deux options politiques, que je conteste lourdement.

La première option politique, c'est que cette taxe aurait dû être un moyen de débattre des moyens et des financements qu'on mettait à la disposition de M. DAGNAUD, pour faire encore mieux son travail, pour assurer encore mieux la propreté des rues de Paris, mais visiblement, cette taxe, ce ne sera pas le moment et l'opportunité d'en discuter, puisque M. DAGNAUD - comme l'a démontré M. LEGARET de manière implacable - n'attend pas, ni ne souhaite pas, de moyens nouveaux pour la propreté.

La deuxième orientation politique, qui est quand même à travers ce projet de délibération et qui est terrible, c'est le double mensonge fiscal de cette majorité. Le premier mensonge fiscal, c'est que Bertrand DELANÔE avait annoncé que les impôts n'augmenteraient plus d'ici à la fin de la mandature, entre la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les balayages, visiblement, ses promesses volent en éclat.

Le deuxième mensonge fiscal est celui de la promesse tant de fois répétée d'une majorité qui est du côté de la justice fiscale des plus pauvres, des plus démunis des Parisiens, alors que là, vous leur mettez un immense coup de bambou sur la tête, avec un simple argument idéologique, qui était de dire : si l'on fait l'harmonisation, tout de même, on ne va pas faire baisser la taxe des plus riches, c'est quand même ce qu'il y a de plus dramatique. Et bien non, Monsieur GAUDILLÈRE, ce qu'il y a de plus dramatique, c'est d'augmenter de près de 800 % la taxe de balayage des quartiers populaires de Belleville, de Ménilmontant, du 19e arrondissement, qui vont voir leur taxe de balayage quasiment multipliée par huit.

Il me semble que si l'harmonisation est une bonne chose - peut-être est-ce une inclination politique de ma part - l'harmonisation par le centre, par la moyenne des catégories aux alentours de 4 à 5 euros aurait été juste, modérée, équilibrée et ne serait pas antisociale comme elle l'est aujourd'hui.

Je m'opposerai donc à ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole pour répondre à la colère des coiffeurs.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci.

Je crois que le terme a été employé par d'autres orateurs avant moi. Le système de la taxe de balayage nécessitait une réforme pour deux raisons : la première, c'est qu'il était très inéquitable. Il datait d'une époque où l'on estimait que toutes les rues de Paris ne méritaient pas la même propreté. C'est un point qui a d'ailleurs été contesté par M. LEGARET en Commission des finances, mais depuis que je vous ai entendu, Monsieur LEGARET, comme je suis très consciencieux, à défaut d'être démocrate, si je me réfère à ce que vous disiez tout à l'heure, j'ai fait faire des recherches et il est très clair que lorsque cette loi a été votée, lorsque le Conseil municipal a voté les catégories, c'était - cela figure dans les discours de tous les orateurs de l'époque - parce que l'on estimait que certaines rues devaient être nettoyées plus et mieux que d'autres.

Il est clair que cette philosophie du XIXe siècle n'est plus la nôtre, que nous estimons que le service public de la propreté doit être le même partout. Nous avons beaucoup fait dans ce domaine depuis 2001, avec les adjoints successifs que je me plais à saluer, et nous continuerons à le faire.

Donc une philosophie dépassée et inéquitable. Je vais d'ailleurs citer quelques exemples, qui sont aussi bien des exemples à l'intérieur d'un même arrondissement que sur Paris en général : comment peut-on justifier, par exemple, que la rue du Faubourg du Temple, dans un arrondissement qui m'est cher, soit à 9 euros, et la rue Bichat à 6 euros ? Comment peut-on justifier, dans le 16e arrondissement, que l'avenue Victor Hugo soit à 9 euros, et la rue de la Faisanderie à 2 ? Il n'y a aucune justification rationnelle.

Et en ce qui concerne les différents quartiers de Paris, vous avez cité, Monsieur MARTINS, Belleville. Et bien vous tombez mal, parce que le boulevard de Belleville, justement, est à 9 euros, alors que la rue Beethoven, qui se trouve juste à côté du jardin du Trocadéro, est à 2 euros. Voilà ce qu'est la taxe de balayage. Et je pourrais citer des centaines d'exemples. Donc à l'évidence, la philosophie de cette taxe était dépassée et ces catégories devaient disparaître.

Et puis il y a un problème de loi. Et comme pour la cotisation foncière des entreprises, j'insiste sur le fait que nous n'avons fait que nous adapter à une loi nouvelle. La loi de décembre 2010 a décidé que l'on pouvait effectivement établir des catégories pour la taxe de balayage, mais que l'on ne pouvait pas le faire selon les revenus, Monsieur BROSSAT. Le Président BROSSAT disait tout à l'heure : "nous aurions préféré une différenciation selon les revenus, selon les quartiers", mais c'est impossible. La seule différenciation que la loi permette aujourd'hui, c'est une différenciation en fonction de la largeur des rues.

Je connais beaucoup de rues du 6e ou du 7e arrondissement, qui ne sont pas particulièrement des rues occupées par des gens nécessiteux, qui sont infiniment moins larges que le boulevard de Belleville ou le boulevard de Magenta, et la loi nous aurait obligés, si nous avions voulu persister dans le système des catégories, à les imposer infiniment moins que le boulevard de Belleville.

Donc nous avons retenu une solution de simplicité, c'est-à-dire l'établissement d'un taux unique. D'ailleurs, j'observe que, pour une fois, je converge avec M. LEGARET puisque M. LEGARET nous disait tout à l'heure que cette uniformisation lui paraissait légitime, même si, effectivement, il ne la souhaitait pas comme nous l'avons fait.

Alors, pourquoi n'avons-nous pas, le jour où nous avons décidé de nous engager dans la voie de l'uniformisation, pour quoi n'avons-nous pas choisi, au lieu de la catégorie 1, la catégorie 5 ou la catégorie 6 ?

Pour beaucoup de raisons, mais notamment pour une raison d'équité : il ne nous a pas paru légitime de baisser substantiellement la taxe de balayage de l'avenue Foch, de l'avenue Marceau, du quai Conti ou de la rue de Babylone. Et je persiste à penser que cette mesure n'aurait pas été équitable fiscalement.

Nous avons donc choisi l'alignement sur la catégorie n° 1, mais n'en exagérons pas, tout de même, l'impact !

D'abord, parce que les premiers contributeurs de la taxe de balayage à Paris, ce ne sont pas des particuliers. C'est l'Etat et ce sont les grandes sociétés, c'est-à-dire des entreprises qui ont un linéaire de trottoir très important. Quant aux propriétaires privés qui sont touchés, toutes les simulations que nous avons faites conduisent à estimer, à quelques dizaines d'euros, voire 100, 150 euros par immeuble, l'augmentation de la taxe.

Enfin, cette augmentation permettra, nonobstant les propos des orateurs de l'opposition, d'améliorer encore le service public de la propreté. C'était dans notre esprit mais le groupe Communiste a souhaité que ce fût écrit. C'est tout le sens de son vœu, vœu que l'Exécutif accepte, en tout cas auquel il donne un avis favorable.

Je terminerai, Monsieur le Maire, pour répondre à M. LEGARET, par quelques considérations sur les augmentations d'impôts.

Il est incontestable - je pense que tout le monde l'a remarqué - que ce que l'on appelle les impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe professionnelle quand elle existait encore) n'ont pas augmenté de 2001 à 2008. Ce n'est contesté par personne.

Il n'est pas contesté non plus que les seules augmentations auxquelles nous ayons procédé sur ces impôts sont l'augmentation de 9 % une année, de 8 % une autre, au début de cette mandature.

Je vous confirme, si besoin est, qu'il n'y aura pas d'augmentation de ces impôts d'ici 2014.

Alors, on nous explique : "Oui, mais vous avez augmenté tous les autres impôts !"

C'est faux ! C'est faux ! Nous avons pratiqué quelques augmentations, très minimes, qui n'étaient d'ailleurs que des actualisations, et je vais vous en donner la preuve.

En 2001, les impôts, hors droits de mutations, parce que la fluctuation des droits de mutations est quelque chose de difficile à intégrer dans le calcul, mais en 2001, la totalité des impôts perçus à Paris, impôts locaux bien entendu, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe d'électricité, la taxe des ordures ménagères, la taxe de balayage - je crois qu'il y en a une dizaine ! -, représentait 49,8 % de nos recettes de fonctionnement. 49,8 % !

Eh bien, en 2010, le dernier compte administratif que nous ayons, ces mêmes impôts représentent 45,1 % de nos recettes de fonctionnement, parce que nous avons fait appel à d'autres recettes, notamment aux recettes de concession que nous avons beaucoup augmentées, et je pense que personne ne le regrettera.

Voilà, Monsieur le Maire.

Je pense que ce projet de délibération est un projet de délibération qui, de toute façon, nous était imposé par l'évolution législative. Je pense que c'est une évolution équitable qui met fin à beaucoup d'injustices ; j'en ai cité quelques-unes et je pourrais en citer d'autres. C'est un projet de délibération dont l'impact financier au total est limité sur les particuliers.

C'est la raison pour laquelle j'appelle le Conseil de Paris à le voter.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a un vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Quel est l'avis de l'Exécutif ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Favorable, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons d'abord passer au vote...

Monsieur Jean-François DAGNAUD... en effet, dont le nom a été écorché par François LEGARET ! Donc, c'est le vrai prénom !

M. François DAGNAUD, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Rapidement, chers collègues.

Bernard GAUDILLÈRE a dit beaucoup de choses tout à fait pertinentes.

Chers collègues, pour ceux qui en doutaient, la vigueur avec laquelle les élus de la droite et du MoDem s'opposent à cette réforme, qui reste marquée, je le rappelle, par la volonté de mettre fin à l'incohérence et à l'injustice, montre à quel point ce qui est en jeu n'est pas la défense des quartiers populaires...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur MARTINS, ne perturbez pas la séance. Ce n'est pas convenable.

M. François DAGNAUD, adjoint, rapporteur. - ... montre à quel point ce qui est en jeu dans cette réforme n'est évidemment pas la moindre maltraitance vis-à-vis des quartiers populaires et les moins naïfs d'entre nous l'ont déjà compris.

Deuxième élément : il a été rappelé, et Bernard a pris quelques exemples tout à fait parlants, que le dispositif en place depuis 1873 était en effet entaché d'incohérences et d'injustices.

Chers collègues, je considère qu'on serait en droit de nous reprocher - reconnaissons-le avec une certaine humilité ! - de ne pas avoir procédé plus tôt à cette réforme qui a mis à contribution de façon très injuste un certain nombre de quartiers populaires et qui a préservé de façon tout aussi injuste un certain nombre de quartiers dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas populaires.

Troisième élément : il y a une chose qui est très claire et qui, de mon point de vue, donne du sens à l'opposition qui s'exprime aujourd'hui, parfois de façon un peu surprenante. C'est la revendication, en effet nouvelle, d'un principe d'égalité de traitement entre les quartiers de Paris, entre les Parisiens, en matière de propreté. C'est un fait historique.

Ce qui justifiait cette diversité des barèmes, c'est en effet la diversité, l'inégalité de l'attention et des moyens d'intervention portés en matière de propreté. C'est peu dire, et nous n'avons pas attendu 2011 - reconnaissons-le ! -, que cette époque est révolue et qu'aujourd'hui, c'est un principe d'égalité qui doit prévaloir dans le traitement offert aux différents quartiers de Paris.

De ce point de vue-là, sur la question de méthode qui a été posée - je le dis sans ambages -, nous n'avons pas, chers collègues, l'intention de soumettre notre exigence de justice et d'égalité à l'avis préalable des mairies U.M.P.

Dernier élément que je voulais évoquer : c'est qu'effectivement, dans une interview au "Parisien", en présentant la nouvelle campagne de la Ville, qui met l'accent, vous le savez, sur la verbalisation des contrevenants et des pollueurs, effectivement, je crois qu'il était de mon devoir, dans ce contexte-là, de faire valoir que globalement les gisements d'amélioration en matière de propreté porteraient à l'avenir davantage sur la capacité des usagers de la ville à modifier leur comportement et à ne plus salir la ville que sur la facilité qui consiste à considérer que les pollueurs peuvent continuer à polluer indûment et que le service municipal sera toujours là pour réparer les dégâts.

Non, chers collègues ! Non, Madame GASNIER ! Non, Monsieur MARTINS ! Non, Monsieur LEGARET ! Vous avez tort de déresponsabiliser ainsi les usagers de la ville qui polluent notre ville et nos rues. Vous avez tort de ne pas entendre l'exaspération des Parisiens. Nous en sommes, nous, les porte-parole et nous en sommes, nous, les relais. Et cette colère, elle n'est pas tournée contre nous, elle n'est pas tournée contre nos agents, elle est tournée contre ceux qui aujourd'hui manifestent une désinvolture coupable et qui n'est plus acceptable. Et vous avez tort de laisser entendre que, finalement, tout ceci n'est pas très grave et qu'il revient au Maire de Paris, à l'adjoint chargé de la propreté et, d'une façon générale, à la Ville de Paris de réparer les dégâts. Ce n'est pas un service à rendre à la propreté de Paris.

Je vous en conjure : cette vision-là est dépassée, elle est contreproductive et elle est peut-être très ringarde !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons passer au vote successif de deux vœux.

Monsieur LEGARET, je pense que vous vous êtes bien exprimé !

Un mot.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Juste un mot pour dire que j'ai, dans mon intervention, interpellé aussi Mme ERRECART.

Peut-elle éventuellement nous expliquer la raison pour laquelle...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Non, attendez, dès que vous présiderez la séance, vous accorderez les temps de parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il n'y a plus de chartre d'arrondissement. Je voulais avoir confirmation de ce point.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Ce n'est pas raisonnable.

Nous avons donc deux vœux à examiner pour deux votes.

Je mets aux voix, à main levée, le premier est le vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 238).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 du groupe U.M.P.P.A., avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 71 - DPE 88.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DF 71 - DPE 88).

2011, DRH 74 - Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de santé au travail pour les agents de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant, mes chers collègues, à la 2e Commission (pas à la seconde, Madame le Secrétaire générale, car cela signifierait qu'il n'y a pas de 3e Commission).

Nous examinons le projet de délibération DRH 74 relatif au lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de santé au travail pour les agents de la Ville.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes, voire moins.

M. Yves CONTASSOT. - Ce sera beaucoup moins.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Dès que le silence s'installe dans nos travées, Monsieur CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Lors de la mission d'information sur les conditions d'emploi du personnel, Mme ERRECART nous a souligné les difficultés à recruter un certain nombre...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - MM. SAUTTER et MADEC, vous êtes juste dans le champ de l'intervenant. Pourriez-vous avoir l'obligeance de... Merci beaucoup.

Monsieur CONTASSOT, c'est à vous.

M. Yves CONTASSOT. - Mme ERRECART avait souligné les difficultés qu'il y avait à recruter des médecins du travail.

Néanmoins, elle nous a expliqué, dans les mêmes conditions, comment la Ville avait fait des efforts pour en recruter neuf assez rapidement et que c'était quand même quelque chose d'extrêmement positif.

Ce que nous regrettons, c'est que l'on ne poursuive pas ces efforts et que, d'une certaine manière, on s'installe dans cette externalisation de la médecine du travail, avec tous les risques que cela peut encourir.

Parce que, nous le savons bien, à partir du moment où des médecins vont être recrutés, non pas avec l'indépendance totale qui sied aux médecins du travail dans les entreprises ou les collectivités territoriales, mais sous forme de marché, eh bien il y a, selon nous, un risque non négligeable de perte d'indépendance. Nous ne sommes donc pas favorables à cette externalisation, d'autant plus qu'il est dit que ce sera pour un an renouvelable trois fois, c'est quand même quelque chose qui s'inscrit dans la durée, alors que, l'année dernière, on était dans l'urgence, et simplement l'urgence, car il y avait nécessité de permettre au personnel d'avoir les visites auxquelles il a droit.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette installation dans la durée et nous souhaitons que la Ville refasse ce travail compliqué, nous en convenons, pour améliorer les conditions sans doute de travail, à la fois du personnel, mais surtout aussi des médecins, pour qu'ils viennent et contribuent à leur tâche.

Nous ne voterons pas pour ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme l'adjointe, Mme ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Nous n'avons pas de désaccord, Monsieur CONTASSOT. Nous travaillons effectivement au renforcement de la médecine au sein de la Ville de Paris.

Vous l'avez souligné, nous avons recruté neuf médecins dans la dernière période car, effectivement, nous avons réussi enfin à mettre des conditions de rémunération qui sont au niveau de ce qu'est le marché.

Vous savez qu'en fait la médecine du travail est une discipline qui est extrêmement rare, et que, donc, il y a une tension sur le recrutement de médecins de cette spécialité.

Malgré les efforts faits, nous n'avons pas encore atteint les effectifs qui nous sont nécessaires à assurer la totalité des visites médicales. C'est la raison pour laquelle, effectivement, nous recourons à un marché.

Ce n'est pas un choix idéologique, soyons clairs. C'est un choix tout à fait pragmatique et c'est un choix de raison et de nécessité, car il faut que nous assurions les visites médicales de nos agents.

Pour assurer les visites médicales de nos agents, nous recourons depuis un an à un marché obtenu par une association. Ce n'est donc pas nécessairement le secteur marchand qui répond à ce type de marché, avec toutes les idées que l'on peut véhiculer sur ce sujet.

C'est une association à but non lucratif qui a répondu à l'appel et qui a totalement rempli le cahier des charges.

C'est compte tenu à la fois de la nécessité, de l'urgence et, d'autre part, de la satisfaction des prestations, ce qui ne veut pas dire que le nouveau marché sera conclu avec le même prestataire, que nous renouvelons ce marché. Vous l'aurez noté, ce marché va permettre en plus de mettre en place des unités mobiles. C'est un point important.

Il s'agit d'aller sur les lieux de travail pour certaines visites médicales. C'est important, car nous avons malheureusement encore à déplorer des absences à des convocations. Ce n'est pas du tout satisfaisant.

Il s'agit, encore une fois, de ne pas se substituer, c'est bien en complément et nous travaillons sur le renforcement de notre médecine. Nous avons d'ailleurs aménagé les locaux de la rue Charles-Moureu, le quatrième étage. Nous avons également déménagé le Comité médical.

Nous sommes toujours en pleine discussion avec les partenaires sociaux, pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et je ne doute pas qu'ils vont encore proposer de nouvelles améliorations.

Pas de désaccord, simplement une question d'opportunité et d'efficacité que nous recherchons, car il faut aussi que les agents aient les visites médicales nécessaires.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DRH 74).

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous informe que le vœu n° 46 déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public n'ayant pas été présenté est considéré comme retiré.

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la contribution financière pour toute procédure judiciaire.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous avons pris beaucoup de retard. Je vais vous demander d'être très respectueux des temps de parole.

Mes chers collègues, nous passons à l'examen de vœux qui ne se rapportent à aucun projet de délibération.

Le vœu n° 47 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est relatif à la contribution financière pour toute procédure judiciaire.

La parole est à Me CHERKI.

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Maître, depuis 2001, c'est en pointillé.

Je voulais en profiter pour très brièvement rendre hommage aux conseillers d'arrondissement, puisque ce vœu émane de l'un de mes conseillers d'arrondissement, Eric SLUPOWSKI qui avait attiré notre attention sur l'article 54 de la loi de Finances rectificative de 2011, relative à la contribution de 35 euros dus pour toute procédure, maintenant.

C'est un problème, parce que cela veut dire que l'on écorne de manière assez substantielle le principe de gratuité de la justice.

La motivation de cet article de la loi de Finances rectificative est soi-disant pour financer la réforme de la garde à vue. Cela pose un problème, parce que la liste des restrictions de l'obligation de versement de la contribution est beaucoup trop limitative, ce qui fait que, aujourd'hui, par exemple, vous pouvez avoir des salariés qui, victimes d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, un salarié qui ne perçoit pas son salaire, un accidenté du travail victime d'une faute inexcusable, etc., qui sera obligé de s'acquitter de cette contribution afin de pouvoir engager une procédure.

35 euros n'apparaît pas comme une somme importante, mais, vu la situation actuelle, cette somme peut avoir un effet d'éviction et conduire un certain nombre de salariés à ne pas faire valoir leur droit légitime, ce qui est parfois le seul droit qui leur reste, de se battre pour faire reconnaître leur droit.

Nous demandons au Maire de Paris, même si nous ne nous faisons qu'une illusion relative, nous demandons symboliquement au Maire de Paris, à travers ce vœu, nous, les élus socialistes, de saisir le Premier Ministre, puisqu'il s'intéresse soi-disant à la situation réelle de vie des Parisiens, pour qu'il revienne sur cette disposition injuste et rappeler par la même occasion que, normalement, c'est l'impôt républicain qui doit servir à faire fonctionner les services publics et qu'il faut au strict minimum limiter la contribution des usagers, surtout quand il s'agit d'une question aussi fondamentale que l'accès de tous à la justice.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame ERRECART, en quelques mots ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Nous sommes bien sûr d'accord avec les attendus présentés par Pascal CHERKI, car l'accès à la justice est l'un des principes fondamentaux de notre République.

Les obstacles à cet accès sont effectivement multiples. On en connaît deux en particulier : la complexité de notre droit et le coût des procédures.

Sur le premier aspect, vous savez que la Ville de Paris, en lien avec le Conseil départemental d'accès au droit, fait des efforts considérables en finançant des consultations gratuites des avocats en mairie d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les Maisons de la justice et du droit et les Relais d'accès au droit.

Sur le deuxième aspect, effectivement, la création d'une nouvelle contribution de 35 euros pour financer la réforme de la garde à vue pour toute procédure civile, sociale, prud'homale, commerciale ou administrative, même si les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle en sont exclus, risque d'aggraver la situation d'accès au droit des personnes ayant des revenus peu élevés et devant faire appel à la justice dans le cas d'une procédure de divorce ou d'un licenciement.

Au final, cette contribution contrevient à toute idée de justice pour tous. Elle est de nature à dissuader quelques personnes modestes à faire valoir leurs droits en justice.

C'est pourquoi, bien sûr, j'émets un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 239).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux restaurants du personnel.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 48 du groupe E.E.L.V.A., relatif au restaurant du personnel, est présenté par Mme Danielle FOURNIER transformée en M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je vais essayer de faire aussi bien que Danielle FOURNIER, mais ce n'est pas sûr.

Monsieur le Maire, ce vœu consiste à souhaiter que les personnels qui déjeunent dans des restaurants de la Ville puissent bénéficier, d'une part, de plus d'aliments issus de l'agriculture biologique, puisque nous n'en sommes encore qu'à 2,5 % d'aliments proposés selon ce label qui garantit une alimentation qui préserve l'environnement puisque issus d'une agriculture exempte d'utilisation de pesticides, herbicides, autres fongicides et d'O.G.M. ; de plus, c'est meilleur pour la santé, puisque ces molécules ne se retrouvent pas dans l'organisme humain en bout de chaîne.

Or, le Grenelle de l'environnement, et notamment le Plan climat parisien, qui est plus exigeant, prévoyait d'atteindre 30 % de bio et de produits sous signe officiel de qualité d'ici 2014 dans les restaurants du personnel, donc il y a un effort à faire.

La deuxième partie de ce vœu consiste à augmenter le nombre de plats végétariens servis dans les restaurants du personnel. Vous savez qu'un repas végétarien n'est pas un plat traditionnel dont on supprime la viande, c'est un plat conçu avec le nombre de calories, de vitamines et de protéines nécessaires, même si la protéine est une protéine végétale et non plus animale.

Or, pour l'avoir éprouvé moi-même, je peux vous garantir que de plus en plus de personnels qui fréquentent les restaurants souhaiteraient manger moins souvent de la viande et avoir des repas qui soient néanmoins équilibrés, puisque vous savez que nous avons une alimentation trop carnée, ce qui est mauvais pour notre santé, et que, de plus, une alimentation végétarienne nécessite moins de surfaces agricoles, participe à la diversification des cultures et émet moins de gaz à effet de serre.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que les restaurants des personnels puissent assez rapidement proposer des repas végétariens aux personnels qui le souhaitent.

C'est l'objet du vœu.

Merci pour votre attention et bon vote ! Bon appétit !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, sachez que si nous sommes aussi rapides et synthétiques que l'a été M. BOUTAULT, nous pourrions terminer la séance à 13 heures 15.

Nous sommes convenus avec Mme LEPETIT qu'elle serait concise elle-même en 3e Commission, donc si chacun de vous fait un petit effort, je pense que pour les personnels du Conseil de Paris, c'est aussi une bonne nouvelle de pouvoir aller déjeuner plus tôt et dans de meilleures conditions.

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Merci, Monsieur BOUTAULT, de vous intéresser aux restaurants municipaux.

Je vais, en fait, reprendre une partie des éléments de ma réponse de juin dernier, puisqu'en fait, vous m'avez déjà interrogée en juin dernier sur les ovoproduits, notamment, biologiques dans l'alimentation, pour vous dire deux choses.

D'une part, la Ville de Paris a effectivement comme projet de développer les produits d'origine biologique dans l'alimentation et on a eu l'occasion, au cours de la présentation du rapport environnemental aux élus parisiens, de voir qu'on avait des premiers résultats positifs, puisque nous avons, pour l'ensemble des restaurants municipaux, un taux de 10,5 % exactement. Alors, ce n'est pas le taux de l'A.S.P.P., je vous l'accorde, mais globalement, nous progressons en matière de participation de l'agriculture biologique dans l'alimentation et dans nos restaurants municipaux.

Je sais que l'on peut souhaiter faire mieux et nous le souhaitons. Nous avons d'ailleurs inscrit dans la convention de l'A.S.P.P. un article, comme vous le soulignez, qui prévoit cette progression, mais vous savez qu'il y a au moins deux obstacles majeurs qui existent.

D'abord, on n'a pas nécessairement les filières d'approvisionnement aujourd'hui pour certains produits et deuxième chose, on me dit quand même que le coût peut être de 150 à 200 % au-dessus d'autres produits.

Ces deux raisons-là peuvent expliquer quand même la difficulté, mais on est d'accord sur le fait qu'il faut aller de l'avant.

Pour ce qui concerne l'alternative végétarienne, je dois vous dire d'abord qu'aujourd'hui, il y a déjà la possibilité pour les agents et d'ailleurs quelques élus qui fréquentent des restaurants de l'A.S.P.P. de pouvoir uniquement faire un repas avec des légumes, des crudités et des produits qui s'assimilent à l'alimentation végétarienne.

Ce que, par contre, il faut demander, ce sont des plats équilibrés, végétariens. De ce point de vue-là, j'ai le plaisir de vous dire que l'A.S.P.P. travaille effectivement à une adaptation de son offre et qu'elle envisage, au début de l'année, de mettre à disposition un plat végétarien, au niveau hebdomadaire, dans certains restaurants et de tester la réaction des usagers.

Je pense que nous progresserons en la matière et donc je donne un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2011, V. 240).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la parité dans les Exécutifs de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux n° 49 du groupe E.E.L.V.A., n° 49 bis de l'Exécutif, qui ont trait à la parité dans les Exécutifs de Paris.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Hélas, l'élection d'avant-hier au Sénat a montré que la parité a encore beaucoup de progrès à faire, puisque nous sommes le pays qui a le triste privilège d'être le plus mauvais sur les élections nationales, avec un taux de femmes élues qui a encore reculé avant-hier au Sénat. C'est un peu dommage, mais c'est comme cela.

Ce vœu vise à faire en sorte qu'au-delà du strict respect formel de la loi, dont d'ailleurs il y a sans doute une ambiguïté pour savoir ce qu'est un Exécutif, puisque si l'on s'en tient strictement au Code électoral, le Maire ne fait pas partie de l'Exécutif, ce qui semble pour le moins ambigu. Sinon, effectivement, si le Maire fait partie de l'Exécutif, ce que nous, personnellement, considérons, cela nous semble assez évident, il y a une vraie difficulté, parce qu'un certain nombre d'Exécutifs d'arrondissement ne correspondraient pas, à ce moment-là, à la règle de la parité.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'au-delà du respect formel, encore une fois, au moment de la première élection des adjoints, chacun et chacune ait le souci de respecter au mieux la parité et de faire en sorte qu'à chaque fois qu'une femme notamment démissionne, ce soit bien une femme qui la remplace et qu'on n'ait pas progressivement un déséquilibre, toujours dans le même sens, toujours au profit des hommes.

Merci.

J'en profite pour dire que nous acceptons le vœu n° 49 bis de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Prenons exemple sur les adjoints qui ont des directrices de cabinet !

Madame ERRECART, vous avez la parole.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Effectivement, M. CONTASSOT attire notre attention sur un article du Code général des collectivités territoriales concernant la parité dans les Exécutifs, sujet auquel nous sommes tous, je crois, particulièrement attachés ; vous avez raison de dire qu'il n'y a pas toujours que des bonnes nouvelles en la matière, je vous l'accorde.

Je voudrais vous assurer d'abord que cette règle a été parfaitement respectée au cours de la désignation de tous les Exécutifs en début de mandature, avec l'ambiguïté que vous soulevez, effectivement, car vous évoquez la question du Maire, mais on peut dire aussi la question des conseillers délégués ; on a aussi les conseillers délégués, aujourd'hui, dans les arrondissements, qui participent, de la même façon que les adjoints, à des tâches "exécutives".

Donc il faudrait peut-être faire évoluer les choses en la matière, mais nous en resterons, si vous voulez, dans l'esprit des textes à l'heure actuelle.

Je voulais vous dire que cette règle a été particulièrement respectée au moment de l'élaboration de tous les Exécutifs.

Elle est pleinement respectée pour ce qui concerne l'Exécutif parisien, puisque le Maire de Paris et le Conseil de Paris, lors des changements intervenus, y ont veillé, bien que les textes, et je le dis bien, ne prévoient aucune obligation aux règles sur la parité à l'occasion d'un remplacement d'un adjoint ou adjointe en cours de mandat.

Aussi, je vous propose donc de retirer votre vœu et vous remercie d'avoir donné votre accord pour le vœu que nous proposons, qui rappelle, comme vous le souhaitez, à l'ensemble des mairies d'arrondissement, toutes les dispositions existantes en matière de parité afin qu'elles en assurent le meilleur usage.

J'appelle donc à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Acceptez-vous le retrait de votre vœu ? Très bien, je vous remercie.

Le vœu n° 49 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 241).

2011, DDEES 251 - Convention triennale en faveur de l'adaptation du bâti parisien au changement climatique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 251, convention triennale en faveur de l'adaptation du bâti parisien au changement climatique.

La parole est à M. BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Quelques mots, Monsieur le Maire, pour me réjouir de ce projet de délibération qui poursuit un travail que nous avons entamé avec Christian SAUTTER et les professionnels du bâtiment depuis plusieurs années, pour faire en sorte que la profession du secteur industriel du bâtiment poursuive et accélère sa mutation pour prendre en compte les enjeux de développement durable.

On est face à un retard aujourd'hui de la France, quand on compare par exemple à l'Allemagne, où les normes en matière de bâtiment, où l'évolution du secteur industriel s'est largement accélérée, ce qui fait que nos voisins consomment moins d'énergie que nous n'en consommons en France parce que les bâtiments sont mieux construits et mieux réhabilités.

Il y a besoin de sensibiliser, de travailler avec la profession pour qu'en matière de formation professionnelle, en matière de métiers à développer, nous puissions aller vers une meilleure prise en compte.

Il faut dire qu'en France, nous avons une difficulté. La politique nationale de "stop and go" en matière de lutte contre le dérèglement climatique : un jour on dit qu'on organise un Grenelle ; le lendemain, on nous dit que l'environnement, cela commence à bien faire. Cela ne contribue pas à envoyer les bons signaux au secteur du bâtiment.

De notre côté, avec la Région Ile-de-France, dorénavant au travers de ce projet de délibération, nous travaillons avec les professionnels pour qu'un signal soit réellement donné pour qu'ils comprennent que ce sont les métiers d'avenir, les métiers qui seront créateurs d'emplois, la réhabilitation en matière thermique.

Un mot pour conclure, pour dire que ces sujets-là seront évidemment au cœur des journées parisiennes de l'énergie et du climat auxquelles vous êtes toutes et tous invités à la fin de la semaine prochaine.

Merci beaucoup.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Monsieur le Maire, il s'agit d'une nouvelle convention triennale, comme Denis BAUPIN l'a dit, avec les professionnels du bâtiment.

Je rappellerai qu'au Conseil de Paris d'octobre 2007, ont été approuvés simultanément le plan climat, à l'unanimité, et une première convention avec les professionnels pour que ce plan climat passe dans la pratique.

Compte tenu de notre hâte de déjeuner, je n'expliciterais pas tout ce qui a été fait en matière d'information du public, en matière de formation, car il est très important d'attirer les jeunes dans les nouveaux métiers du bâtiment, qui sont plus valorisants, peut-être, que le bâtiment traditionnel. Et aussi, en matière d'actions.

Je rappellerai simplement qu'avec les professionnels, nous avons publié un répertoire des entreprises du bâtiment, pas seulement de Paris mais de l'ensemble de la métropole, qui ont des labels "écobâtiment", de façon à ce que les propriétaires privés puissent s'adresser à des professionnels vraiment qualifiés.

Je rappellerai que la Halle Pajol, qui est une réalisation exemplaire, a fait l'objet de contacts avec les professionnels, et ceci a permis à des P.M.E. pointues d'y travailler.

Je rappellerai aussi qu'en 2011, les premières crèches respectant les normes du plan climat de Paris ont été livrées, et que les premières écoles sont, si je puis dire, en chantier.

Alors, qu'est-ce qui est nouveau dans cette convention ?

D'abord, les signataires sont plus nombreux. Il y a non seulement la Fédération régionale du bâtiment, la C.A.P.E.B., l'artisanat et la fédération parisienne des SCOP, des coopératives, mais aussi la Région Ile-de-France pour la formation, le Conseil régional de l'Ordre des architectes et l'Agence parisienne du climat qui a été créée dans l'intervalle, et qui va devenir l'opératrice de ce projet.

Comme Denis BAUPIN, je voudrais insister sur le fait que le développement durable n'est pas contre la croissance ni contre l'économie ; le développement durable, et notamment les activités du bâtiment tournées vers les économies d'énergie sont créatrices d'emplois, sont créatrices de richesses et de cohésion sociale.

Je vous invite donc évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 251.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DDEEES 251).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux coupures d'électricité dues aux fortes pluies du 25 août 2011.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui n'ont de lien avec aucun projet de délibération.

Le vœu n° 50 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux coupures d'électricité dues aux fortes pluies du 25 août 2011.

La parole est à M. BROSSAT, pour une minute.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous souvenez peut-être des fortes pluies intervenues à Paris le 25 août dernier, pour ceux qui n'étaient pas en vacances.

Ces fortes pluies ont effectivement entraîné des coupures d'électricité extrêmement importantes et préoccupantes dans plusieurs arrondissements de la capitale : dans les 8e, 17e et 18e arrondissements, en particulier rue de Clignancourt, rue Caulaincourt, rue Lamarck ou rue Damrémont.

Ces coupures sont tout à fait anormales, et si les investissements avaient été faits de manière convenable par E.R.D.F., nous n'aurions pas connu les coupures d'électricité que nous avons connues ce soir-là.

Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l'occasion, au sein de ce Conseil, de revenir sur le manque d'investissements d'E.R.D.F. dans le réseau, en particulier suite au rapport de la Chambre régionale des comptes à ce sujet.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil de Paris puisse saisir cette nouvelle occasion pour interpeller la direction d'E.R.D.F. sur ces dysfonctionnements, et pour lui demander de revoir son plan crue en conséquence et de veiller à ce que les postes souterrains d'E.R.D.F. mal entretenus qui ont engendré ces pannes fassent l'objet d'une maintenance préventive.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Je partage l'attachement de Ian BROSSAT et, je pense, de tous nos collègues, à la qualité du service public, et notamment dans le domaine de l'électricité.

C'est vrai que l'on me dit que le mercredi 24 août, à 16 heures, il y a eu un incident matériel sur une ligne électrique souterraine à très haute tension, qui a provoqué une coupure d'électricité pour 85.000 foyers situés dans des arrondissement, dont le 18e.

Ce vœu d'alerter E.R.D.F. pour qu'il renforce son dispositif de crue ne peut qu'avoir l'assentiment de l'Exécutif parisien.

D'ailleurs, la Direction de la Voirie et des Déplacements a déjà saisi la direction d'E.R.D.F. sur ce point.

Avis favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de M. SAUTTER et de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 242).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ventilation et à l'utilisation des droits de mutation.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 51, du groupe Centre et Indépendants, relatif à la ventilation et à l'utilisation des droits de mutation.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le vœu relatif à l'utilisation des droits de mutation que le groupe Centre et Indépendants vous propose ce matin ne doit pas être entendu dans sa dimension strictement budgétaire, mais plutôt comme un élan stratégique supplémentaire au développement économique de la ville, en se donnant les moyens financiers du défi économique qui est le nôtre.

Une lutte constante et durable contre le chômage parisien.

Le renforcement du tissu économique local en misant sur les externalités positives dont dispose Paris, en réévaluant notamment la part du milliard dédiée à l'innovation et à la recherche.

Le montant des droits de mutation pour 2010 est évalué à près de un milliard d'euros. Aussi, nous recommandons, pour stimuler l'esprit d'entreprise parisien, pour nous unique moteur d'attractivité en période de crise, de créer un fonds d'investissement d'un genre nouveau.

Paris offre déjà des formations, des espaces de pépinières et d'incubateurs. Alors pourquoi ne pas offrir une participation au capital pour motiver l'installation ou la création d'entreprises à fort potentiel de développement ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, je remercie Mme SACHS d'attirer l'attention sur le dynamisme de l'économie parisienne. Elle a raison de souligner que le taux de chômage parisien résiste un peu mieux à la hausse que le taux de chômage national mais, malgré tout, nous devons redoubler d'efforts puisque, entre la fin 2008 et la fin 2010, ce sont 20.000 chômeurs supplémentaires que Paris a connus et nous savons que les entreprises ont des emplois disponibles que, parfois, elles ont du mal à pourvoir. D'après Pôle Emploi, 92.000 postes de travail sont à pourvoir cette année.

J'attire donc - merci, Madame SACHS ! - à nouveau l'attention de notre assemblée sur le forum "Paris pour l'emploi" qui se tiendra les 6 et 7 octobre sur le parvis de la Concorde. Il y aura 535 entreprises qui seront présentes, offrant 15.000 postes de travail. L'an dernier, les chiffres étaient un petit peu moins importants : il y a eu 50.000 visiteurs et, surtout, il y a eu près de 6.000 personnes, Parisiens mais aussi Franciliens, qui ont trouvé un emploi grâce à ce forum.

Vous dites que Paris a perdu des salariés entre 2001 et 2009. Je voudrais souligner d'abord qu'il y a eu des pertes d'emploi, c'est vrai, sur le début de la période mais que, si l'on regarde l'emploi global, il y a une légère progression de l'emploi à Paris, mais dont il ne faut pas se satisfaire.

En ce qui concerne la difficulté de convaincre les entreprises de rester ou de s'installer à Paris, je vous confirme qu'il y a 600 entreprises, hors auto-entrepreneurs, qui se créent chaque semaine dans notre belle capitale, que les étrangers viennent investir en nombre et en qualité dans Paris et dans la métropole parisienne. L'association "Paris Développement", que vous suivez de près, Madame SACHS, a ainsi permis l'accueil de 61 projets étrangers avec 915 emplois sur l'année 2010.

Alors, la seule objection que j'ai, mais elle est importante, à votre proposition, c'est d'affecter des recettes des droits de mutations à certaines activités particulières.

Vous savez que l'on n'a pas le droit de procéder à une telle affectation. Donc, Madame SACHS, avec toute la courtoisie que je peux mettre dans cette démarche, je vous suggère de retirer votre vœu. Sinon, du fait de cette affectation qui est, si je puis dire, hors normes, je serais obligé de demander son rejet, alors que je partage une partie de ses considérants.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci de cette clarté.

Madame SACHS, retrait ou maintien ?

Mme Valérie SACHS. - Retrait.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Retrait, je vous remercie.

Nous passons en 3e Commission.

Je remercie Mme l'adjointe en charge de cette délégation d'avoir bien accepté que nous tenions notre temps pour 13 heures et terminer ainsi le Conseil de Paris.

2011, DVD 163 - Aménagement de la Place de la République (3e, 10e, 11e). Adoption de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du classement de la place de la République dans le domaine public routier communal et de l'intérêt général de l'aménagement, accomplissement des demandes administratives requises.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DVD 163 sur lequel l'Exécutif a déposé les amendements n° 52 et n° 53.

DVD 163 : aménagement de la place de la République, qui concerne trois arrondissements, 3e, 10e et 11e ; adoption de la déclaration du projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du classement de la place de la République dans le domaine public routier communal et de l'intérêt général de l'aménagement, accomplissement des demandes administratives requises.

M. Gauthier CARON-THIBAUT a la parole pour 5 minutes, voire moins !

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai moins sur ce projet de délibération.

Je crois, encore une fois, que ce projet de délibération est l'occasion de se réjouir que ce dossier, capital pour notre mandature, avance bien. Fidèles à notre tradition, nous avons pris le temps de la concertation locale et des études ; une concertation locale que nous avons voulue la plus large possible, en associant les conseils de quartier, les associations de commerçants mais également des institutionnels, comme la Chambre de commerce ou les représentants des métiers de l'Artisanat, qui ont permis de définir un cahier des charges et qui ont donné un avis positif sur ce projet d'aménagement.

Bien évidemment, nous attendons tout particulièrement que les travaux commencent pour redonner force et vigueur à cette place emblématique dans l'Histoire de Paris.

Ce projet de délibération a pour but de valider un certain nombre d'avis qui ont été donnés par le commissaire enquêteur, des observations qui se classent en trois catégories :

- les conséquences des travaux de la place de la République sur la circulation ;
- la répartition des usages ;
- également l'aménagement de la place proprement dite.

Bien évidemment, nous resterons très attentifs à la résolution de ces petites failles, si l'on peut les appeler comme cela. Nous avons confiance en la Ville de Paris, et en son adjointe, pour rester très ouverte aux propositions d'amélioration.

Quant à nous, à la mairie du 3e arrondissement, nous serons particulièrement attentifs au travail que nous avons demandé et qui s'inscrit dans les répartitions des usages sur la place en matière de simplification des circulations, en particulier pour les personnes à mobilité réduite. Je pense en particulier à l'escalier qui rejoint la place de la République et le boulevard du Temple, avec l'élargissement de la chaussée sur le côté que nous demandons fortement pour véritablement sécuriser et permettre à toutes les personnes d'utiliser l'intégralité de cette place et de circuler librement.

Monsieur le Maire, le diable étant dans les détails, c'est bien évidemment sur de petits détails comme cela qu'on fera que cette place de la République soit véritablement ouverte à tous pour tous les usages.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci. Vous êtes diabolique, Monsieur CARON-THIBAUT !

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

L'aménagement de la place de la République, c'est un projet important :

- d'abord par sa signification. C'est l'une des places les plus importantes de la Capitale ;
- par sa vocation de rassemblement, ensuite ;
- par sa fonction de circulation au sein de la métropole
- et, enfin, en tant qu'espace public, pour les riverains et les visiteurs.

Nous sommes tous d'accord pour estimer que cette place se devait d'être réaménagée. La nécessité d'un nouveau projet n'est donc pas en cause, comme l'a toujours expliqué ma collègue Claude-Annick TISSOT qui a d'ailleurs participé au jury de concours pour le réaménagement de cette place.

J'interviendrai sur l'aspect circulation, en lien avec les propos contenus dans le projet de délibération et les recommandations du commissaire enquêteur.

Tout d'abord, sur un projet de cette ampleur, une enquête publique d'un mois semble bien courte. Cette procédure rappelle d'ailleurs celle de l'enquête sur les voies sur berges, plus longue mais où il a fallu que ce soit le commissaire enquêteur qui décide de sa prolongation.

Ensuite, il est fait allusion à une étude d'impact qui n'a pas été communiquée aux élus, comme pour les voies sur berges d'ailleurs. Si certains documents sont apparemment disponibles à la bibliothèque du Conseil, vous en conviendrez, je pense, que ce n'est pas une façon transparente ni aisée de travailler pour les élus intéressés.

En matière de circulation, les observations du public sur les registres sont claires :

- une crainte de l'asphyxie sur la place et sur les voies qui y arrivent (avenue de la République, boulevard Voltaire, boulevard du Temple) ;
- report sur les voies adjacentes déjà surchargées ;
- pollution atmosphérique et sonore en pleine expansion.

Nous avons demandé une expérimentation pour avoir un test grandeur réelle des conséquences de l'aménagement central avec la suppression du carrefour giratoire. Cela n'a pas été retenu. Donc notre inquiétude demeure. En effet, la capacité de la place va être réduite d'environ 1.000 véhicules par heure. Où vont-ils aller ? La densité de la circulation risque fort d'être insupportable.

Quant aux piétons et vélos, il demeure des problèmes de sécurité concernant notamment leur cohabitation dans la zone de circulation douce et sur le parvis.

À la suite de ces observations, le commissaire enquêteur a fait des recommandations, dont certaines sont relatives à la circulation.

Il demande d'abord un plan global de circulation couvrant un large périmètre autour de la place et il demande aussi - je le cite - "de maintenir une circulation apaisée dans les rues avoisinantes". La Ville répond qu'une étude de simulations de trafic a été réalisée, couvrant l'ensemble du quart Nord-est de Paris et tenant compte de la mise en double sens des grands boulevards.

Mais les mesures annoncées partent de deux postulats sur lesquels il faut revenir.

Premier postulat : le trafic automobile va baisser de 13 %, pourcentage autoritaire, alors qu'on sait qu'il ne diminue que de 3 à 4 %.

Deuxième postulat : c'est de dire qu'en inversant les feux de certaines rues, on va supprimer les itinéraires malins et réaliser des secteurs apaisés. Le problème, c'est que l'expérience des autres quartiers a bien démontré le contraire. Les sens inversés, la complication et l'allongement des itinéraires pour les riverains ont bien souvent provoqué des encombrements supplémentaires, des nuisances sonores et atmosphériques accrues. Les habitants le savent bien. Les files de stockage supplémentaires et l'allongement des files de tourne-à-gauche n'y feront rien.

Je considère donc qu'il n'y a pas eu de réponses satisfaisantes aux demandes du commissaire enquêteur mais, comme d'habitude, une non-réponse, dictée uniquement par la volonté du Maire de Paris de procéder comme il l'entend, sans entendre les intéressés ; et je pense non seulement à ceux qui sont venus s'exprimer sur les registres mais également à toutes les personnes fort nombreuses qui passent par la place de la République parce qu'elle est et qu'elle restera un grand carrefour d'accès et de sortie de Paris.

Cet aménagement nie cette réalité et ce sera certainement lourd de conséquences.

Il est dit qu'afin de mesurer l'impact du projet en termes de circulation, il est proposé - je cite - "de faire une campagne de mesure de débit quelques mois après la fin des travaux d'aménagement".

Mes chers collègues, ce n'est pas après, c'est avant qu'il faut faire une simulation ou une expérimentation. Après des travaux de cette ampleur et de cette nature, il est bien trop tard pour revenir en arrière et il n'est possible que d'envisager des mini-ajustements, manifestement sans commune mesure avec les besoins.

Il en est de même pour le stationnement, puisque la suppression des places de stationnement liées au projet n'est pas compensée, alors que, là aussi, elle a été demandée par le commissaire enquêteur.

Je trouve que cette façon de faire est vraiment caractéristique de la méthode employée systématiquement par le Maire de Paris et qu'il n'y a donc pas à s'étonner des classements flatteurs (je suis là en ironie) que Paris obtient en matière d'encombrement, par rapport à d'autres villes européennes.

Jamais nous n'avons eu de la part du Maire de Paris une présentation globale de la circulation parisienne, de son origine et des véritables moyens d'y remédier, qui ne sont bien autre que la contrainte, loin de là, mais le développement des infrastructures de transports collectifs, notamment ceux du Grand Paris.

Nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame TISSOT, vous avez la parole.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, je partage tout à fait les propos de ma collègue Laurence DOUVIN et je voudrais revenir sur un point précis.

Madame LEPETIT, à plusieurs reprises, vous avez évoqué devant moi une concertation très large sur ce projet d'aménagement. Or, je note qu'une association a déposé une pétition de 200 noms sur le devenir des fontaines aux dauphins, qui sont aujourd'hui sur cette place.

Comme vous le savez, comme membre du jury, j'avais choisi le projet n° 2, celui qui prévoyait la création de sept fontaines sur cette place de la République.

Quelque part, je partage l'inquiétude de ceux qui ont signé cette pétition, à savoir le devenir de ces fontaines, qui sont actuellement sur la place de la République, sachant que, comme cela a très bien été dit dans l'enquête, les fontaines miroirs, ce que vous appelez les miroirs, prévus sur cette place, sont souvent un semblant de fontaine.

Ma question porte essentiellement sur le devenir de ces fontaines et, éventuellement, si elles devaient disparaître, je proposerai par la suite que l'on puisse les récupérer et les réinstaller dans le 11e arrondissement à des endroits différents.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur VAUGLIN, vous avez la parole.

M. François VAUGLIN. - Pour l'objet de ce projet de délibération, disons l'essentiel : la concertation et l'enquête publique ont eu lieu. Elles se sont bien déroulées. Ce qui en sort est encourageant et même très positif.

Les deux enquêtes publiques ont donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur, assorti de quelques recommandations.

En entendant les critiques se répéter, je vais répéter quelques arguments qui expliquent notre engagement pour cette place.

Faut-il rappeler d'où l'on vient ? Sur cette place de la République, on posa en 1811 une fontaine conçue par l'ingénieur des ponts et chaussées Pierre-Simon Girard.

Vinrent ensuite des percements, notamment le boulevard de Magenta et l'avenue de la République, puis la caserne du Prince-Eugène, mais la première fontaine était alors jugée insuffisante.

On y installa une seconde fontaine en 1867, puis, en 1880, les frères Morice érigèrent sur un soubassement colossal la Marianne que nous connaissons. On retira alors la fontaine pour l'installer place Félix-Eboué.

Bref, toutes ces péripéties montrent combien l'aménagement de la place de la République n'a jamais été réellement conçu, pensé, organisé pour produire un tout.

Et oui, aujourd'hui, nous avons l'ambition de relever ce défi, malgré les difficultés immenses lorsque l'on intervient sur le patrimoine historique de Paris.

Chers collègues, nous avons aujourd'hui même rendez-vous avec l'histoire d'une place exceptionnelle à Paris, empruntée quotidiennement par des centaines de milliers de Parisiens et de touristes, où le patrimoine et les usages revendicatifs se rencontrent dans une improbable synthèse.

Oui, il s'agit ici aussi de rompre avec les autoroutes urbaines que la Droite parisienne a encouragées pendant tant de décennies. Il s'agit de redonner aux piétons, aux cyclistes, aux gens qui prennent le bus ou le métro une part, j'allais dire une digne part, de l'espace public.

Malgré ce bel objectif qui devrait nous rassembler, l'opposition continue de n'analyser ce réaménagement qu'à travers le trafic automobile et le stationnement. L'intervention de Mme DOUVIN en témoigne largement.

Cette place n'est pas qu'un exutoire à voitures, qu'il faudrait toujours faire passer avant les autres usages.

Faudrait-il des simulations, pour savoir si l'automobiliste qui traverse la place mettra 10, 20 ou 25 secondes ou, quoi ? Deux ou trois minutes ? C'est ce que vous demandez ?

Regardez quel est le cheminement d'un piéton qui sort du métro. Prenez un Vélib' boulevard de Magenta et rejoignez l'avenue de la République ou le boulevard Voltaire. Accompagnez une personne en fauteuil roulant pour traverser la place, vous comprendrez votre peine !

Que ne demandez-vous des simulations pour ces usagers, eux qui, en plus, ne polluent ni l'air, ni nos oreilles, ni les poumons ?

Que diable, prenons un peu de hauteur dans ce débat.

Oui, nous voulons un lieu qui soit plus beau, avec de nouvelles perspectives sur le patrimoine de notre ville.

Oui, nous voulons un lieu plus convivial, plus accueillant, avec des circulations douces sécurisées.

Oui, nous voulons en plus montrer ce que l'on sait faire de mieux aujourd'hui, parce que les techniques de 2011 ont, elles aussi, beaucoup à montrer.

En cela, le projet propose un aménagement, un mobilier urbain et un éclairage qui sont tout simplement superbes.

Face à l'histoire, car c'est un aménagement qui va profondément changer le visage et les usages de cette place, et en présence d'un tel patrimoine, qu'il faut mettre en cohérence, car cela n'a jamais été fait, mes chers collègues, je vous le redis : il faut oser !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas revenir sur l'objet même de notre projet de délibération, puisqu'il a été très bien expliqué, à la fois par Gauthier CARON-THIBAUT et par François VAUGLIN.

Il s'agit bien évidemment du bilan de l'enquête publique, qui donne un avis favorable, je le précise, avec quelques recommandations.

Je tiens d'abord à dire que cette place de la République est un projet que nous avons déjà eu l'occasion de présenter ici, dans cette assemblée, à plusieurs reprises. Moi aussi, j'entends toujours un peu les mêmes doléances, notamment de la part de Mme TISSOT et de Mme DOUVIN.

C'est vrai, Madame TISSOT, nous n'avons pas voté le même projet lorsque nous étions ensemble au jury. Le projet T.V.K., celui sur lequel nous travaillons aujourd'hui, a été largement majoritaire, compte tenu d'ailleurs de la diversité des membres du jury. Je m'en félicite encore, c'est pour moi une garantie totale de démocratie.

Vous m'interrogez sur les fontaines, mais, Madame TISSOT, depuis combien de temps ne fonctionnent-elles plus, ces fontaines ? D'ailleurs, avez-vous déjà vu ces fontaines couler, fonctionner, depuis que vous êtes élue à Paris, Madame TISSOT ?

Voilà !

Je veux bien que ces fontaines soient belles, certainement, mais, enfin, une fontaine, c'est encore mieux quand elle sert de fontaine.

D'autre part, Madame DOUVIN, je vous remercie très sincèrement d'avoir salué ce projet ambitieux et la nécessité d'aménager cette place pour qu'elle redevienne une grande place populaire.

Nous souhaitons, vous le savez, qu'elle soit une grande place populaire du XXI^e siècle. Aujourd'hui, vous l'avez dit vous-même tout le monde est d'accord sur le constat : c'est un carrefour routier, qui déqualifie cette place sur laquelle le stationnement est totalement anarchique, sans parler des cars de touristes et, bien évidemment, de l'espace public extrêmement encombré sur les trottoirs également.

Nous avons mené une concertation avec l'appui des maires d'arrondissement, des trois maires des 3^e, 10^e et 11^e arrondissements. Je les en remercie et je remercie également la Préfecture de police, qui a aussi été étroitement associée à cette concertation et à ce projet.

Un mot sur les travaux, quand même : nous avons demandé aux concessionnaires d'anticiper leurs travaux de rénovation des réseaux, puisque nous profitons de ces travaux de la place de la République pour rénover tous les réseaux qui passent en dessous.

Nous aurons un chantier, celui de l'aménagement proprement dit, avec cette grande esplanade pour les piétons, qui fera plus de 2 hectares, et qui débutera à partir du mois de janvier 2012 pour une durée de 18 mois environ.

Madame DOUVIN, toutes les simulations concernant les circulations de voitures ont été présentées et vous ont été présentées. Je veux bien, une nouvelle fois, ou même vous les envoyer, vous les adresser, je crois que l'on a un vœu sur lequel nous pourrions discuter tout à l'heure, mais la place de la voiture, qui, finalement, ne trouve plus sa place sur cette grande place, vous pose un problème.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est redonner de la place, justement, aussi... Nous ne supprimons pas la place de la voiture sur la place de la République, mais nous souhaitons que cet espace soit beaucoup mieux partagé qu'il ne l'est aujourd'hui et je crois que c'est en avançant des aménagements tels que celui que nous vous proposons que les piétons, les vélos pourront retrouver leur place.

Ne caricaturons pas, quand vous abordez la question des vélos et des piétons, je vous ai entendue à l'instant, c'est plus sur la question de la sécurité qu'autre chose. Madame DOUVIN, vous méritez mieux que ces caricatures qui consistent à dire : il n'y a plus de place pour la voiture et les vélos et les piétons, ce n'est que des accidents ; je sais que vous êtes au-dessus de cela, donc je trouve dommage que vous votiez contre la République, car cette place de la République nous concerne tous, bien sûr, nous, les Parisiens, mais bien au-delà, et je suis convaincue, et nous aurons l'occasion d'en reparler, que lorsque les travaux seront achevés, nous trouverons largement une unanimité pour saluer ce nouvel aménagement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, vous savez que nous avons pris tous l'engagement de terminer cette séance à 13 heures 15, mais à condition que ce ne soit pas l'occasion de faire tout un déroulé d'arguments.

Si c'est vraiment une explication de vote strictement règles du Conseil de Paris, oui.

Mme Claude-Annick TISSOT. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre ce projet, tout simplement parce que, Madame LEPETIT, vous nous parlez de concertation sans précédent sur ce projet et, en même temps, vous dites : les fontaines, je ne connais pas alors qu'il y a une pétition d'au moins 200 noms qui a été déposée en mairie pour savoir ce qu'allaient devenir ces fontaines, qui, je le répète, appartiennent à notre patrimoine, et vous évacuez la question d'un seul coup de main.

La preuve est faite de la concertation, effectivement, sans précédent faite sur ce projet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'avais bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 52 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 52 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 53 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 53 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 163 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2011, DVD 163).

2011, DVD 143 - Signature d'un marché négocié avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation à la centralisation et au paiement par carte bancaire d'horodateurs type STADA , STRADEM.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 143 : signature d'un marché négocié avec la société "Parkeon" pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation à la centralisation et au paiement par carte bancaire d'horodateurs type Stada, Stradem.

Madame DOUVIN, vous avez parole. Je vous remercie, bien sûr, de respecter toujours le temps de parole, voire de le réduire.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous cherchons tous à faire en sorte que le paiement du stationnement de surface soit plus efficace, la question de son contrôle dépendant ensuite de la Préfecture de police.

Depuis longtemps, nous avons demandé que le paiement par carte soit possible. Il nous avait été répondu d'abord que les conditions de l'opérateur bancaire étaient trop onéreuses, ensuite, qu'il demandait le code des cartes lors des paiements et, enfin, que le tout coûtait effectivement trop cher, mais depuis le début de l'été, 500 nouveaux horodateurs permettant le paiement par carte de crédit sont installés, nous nous en réjouissons, et aujourd'hui, le projet de délibération qui nous est proposé poursuit cette adaptation sur 2.000 machines, 2.000 sur les 8.000 que compte le parc.

A mes questions de savoir selon quel planning les autres tranches allaient être mises en œuvre pour aboutir, comme nous le souhaitons, à l'équipement de la totalité du parc, il est répondu que cette suite n'est pas programmée encore, parce qu'elle sera décidée ou non en fonction du bilan de l'expérience actuelle sur les 100 premiers horodateurs, c'est-à-dire, en clair, que la poursuite de l'équipement serait adoptée si la recette des horodateurs équipés de ce mode de paiement apparaît plus rentable que les horodateurs classiques avec paiement par la Paris Carte. Je suis un peu étonnée de cette réponse ; s'agit-il, avant tout, d'augmenter le taux de paiement et d'avoir plus de recettes ou bien de faciliter pour l'ensemble des usagers le paiement du droit à stationner ?

Si le paiement est plus simple, on peut légitimement penser qu'il sera plus effectif et le recours à une carte bancaire est un moyen de plus en plus répandu, y compris et même presque surtout maintenant pour des achats d'un petit montant.

Enfin, il est plus aisé de recourir à sa carte bancaire pour un visiteur que de se procurer une Paris Carte qu'il ne sait généralement pas où trouver.

On pourra ensuite adjoindre d'autres modes sans contact avec le développement de la technologie.

Je souhaiterais donc savoir s'il est bien dans les intentions de la Mairie de favoriser ce mode de paiement qui est, de toute évidence, plus simple et plus facile pour les utilisateurs, en le déconnectant des résultats qui ne sont, bien entendu, pas encore disponibles, et donc avoir l'assurance que cet équipement va être poursuivi le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Madame DOUVIN, j'ai toujours défendu un paiement du stationnement rotatif qui soit plus simple et plus pratique.

Par conséquent, depuis que le Maire m'a confiée cette responsabilité, malgré le coût d'installation qui consiste à transformer les 8.000 horodateurs existants, j'ai pu obtenir un arbitrage favorable pour que nous nous engagions à proposer un mode de paiement plus simple et plus pratique, parce que j'ajoute que ce qui nous préoccupe le plus, c'est bien que les automobilistes paient. Sinon, s'ils ne paient pas, effectivement, ils seront sanctionnés, mais c'est de la responsabilité de la Préfecture de police.

Donc, aujourd'hui, nous avons un calendrier simple. Nous avons commencé ce travail et, en effet, 500 horodateurs acceptent déjà la carte bancaire. Nous le poursuivons et, à partir de septembre 2012, nous aurons 2.000 horodateurs qui pourront recevoir la carte bancaire, mais pour cela, il a fallu centraliser sur le plan informatique les 8.000 existants, ce que nous faisons, et ce sera prêt également en septembre 2012.

Les 8.000 horodateurs seront centralisés, 2.000 accepteront la carte bancaire ; nous ferons un bilan. Si ce mode de paiement est efficace, nous le poursuivons, sinon, il y a plein d'autres modes de paiement que celui de la carte bancaire. Nous lançons, bien évidemment, des études. Il peut y avoir un paiement à travers le téléphone, un paiement en ligne... Bref, innovons, le principal étant, bien sûr, que les automobilistes, les voitures, quand elles viennent stationner dans Paris, puissent payer leur place, leur stationnement et la durée de leur stationnement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 143).

2011, DVD 124 - Signature de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnements Hôtel de Ville (4e), Lobau (4e) et Madeleine Tronchet (8e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 124 : signature de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Hôtel de Ville (4e), Lobau (4e) et Madeleine Tronchet (8e). Ce n'est pas le nom d'une actrice, c'est Tronchet, à la Madeleine, dans le 8e.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces trois projets de délibération nous proposent la signature de trois contrats de délégation de service public pour les parcs Hôtel de Ville, Lobau et Madeleine Tronchet, qui n'est pas une actrice, comme vous le disiez.

Je voudrais saisir l'occasion de ce projet de délibération qui concerne trois parcs souterrains pour évoquer le fait qu'ils comportent dans leurs clauses, comme c'est maintenant classique, la réservation de places pour des véhicules électriques, voitures ou deux-roues électriques et, bien sûr, les véhicules Autolib'.

Il y a, aujourd'hui, une incertitude sur le régime actuel d'autorisation de ces véhicules de stationner en sous-sol à la suite de l'enquête INERIS qui est parue avant l'été et qui a généré la constitution de groupes de travail au niveau ministériel, dont nous savons que les résultats ne sont pas encore connus, qui portent en particulier sur les lieux confinés et l'intervention des véhicules de secours en cas d'incendie.

Puisque nous sommes à quelques jours, je crois, de la mise en expérimentation des premiers véhicules Autolib', je voudrais savoir si les batteries ont maintenant obtenu l'homologation nécessaire et si la question de leur autorisation de stationner en sous-sol a été tranchée ou non.

S'il s'avère que cette autorisation n'est pas obtenue, l'équilibre du système Autolib' - je parle de son équilibre financier - sera remis en cause.

Qu'en sera-t-il alors ? Qui assumera l'effet de cela ? Est-ce que ce sera le délégataire, l'entreprise Bolloré, est-ce que ce seront les collectivités membres du syndicat mixte, au premier rang desquelles figure la Ville de Paris ?

Il nous est toujours apparu que le stationnement des véhicules en auto partage, qu'il s'agisse d'Autolib' ou d'autres loueurs, avait sa place en sous-sol encore plus qu'en surface, où les places font déjà si cruellement défaut.

Nous voudrions donc savoir quelle est l'issue de cette question dans un souci de sécurité et de bonne marche des différents systèmes d'auto partage de véhicules électriques.

Enfin, à propos des véhicules Autolib', il me semble qu'une présentation de ces véhicules aux élus s'imposerait, alors que comme de coutume, je crois que cette présentation n'a été organisée que pour la presse, à moins que les élus de l'opposition n'aient été oubliés dans cette circonstance, mais je ne le pense pas !

Je vous remercie, Madame.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Il n'y a que pour les conservatoires dans le 17e qu'on oublie les adjoints concernés !

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Je vais essayer d'aller le plus vite possible, d'autant que nous avons eu l'occasion avec Mme DOUVIN de parler longuement de cette question du stationnement des voitures électriques en parking lors de notre 3e Commission. Elle me pardonnera donc peut-être d'être un peu plus synthétique puisque nous nous sommes engagés à terminer ce Conseil avant l'heure du déjeuner.

Je voulais vous dire, Madame DOUVIN, que s'il y a incertitude, c'est par rapport à la réglementation. Tout simplement, une réglementation existe aujourd'hui, et nous avons appris au mois de mai, début juin qu'il y avait un travail du côté du Gouvernement pour la faire évoluer.

Dès début juin, j'ai donc interpellé les trois ministres concernés : le Ministre de l'Industrie, le Ministre de l'Intérieur et la Ministre de l'Écologie. Deux d'entre eux, le Ministre de l'Intérieur et la Ministre de l'Environnement et de l'écologie, m'ont répondu. J'entretiens d'ailleurs avec cette dernière des échanges de courriers puisqu'à ce jour, si j'ai bien compris, malgré trois groupes de travail qui planchent, il n'y a pas encore de synthèse et de conclusion de ces groupes de travail ; il n'y a donc pas de recommandations particulières ou précises. Et il y a bientôt, d'ailleurs, en tout cas je l'espère, et c'est ce que j'ai proposé à la Ministre, des décisions assez concrètes.

J'ai fait dans mon dernier courrier une proposition simple. Je lui ai dit qu'il y avait un certain nombre de communes, Paris bien sûr, mais pas seulement, je pense à Levallois ou Issy-les-Moulineaux, au hasard, qui ont beaucoup de stationnement en places de parking. J'ai donc proposé à la Ministre que nous puissions prendre deux à quatre exemples dans différents parkings pour voir concrètement quels sont les risques, les problèmes, et ce qu'il faudrait faire éventuellement pour aller plus vite dans cette nouvelle recommandation.

Certes, Autolib' est concerné, mais pas seulement. J'ai compris que la filière de la voiture électrique devait se développer et, je crois, le Gouvernement lui-même a décidé d'apporter un certain nombre d'aides financières.

Donc, question sécurité, il est évident, et nous sommes tous d'accord, qu'il faut être extrêmement prudent et en savoir plus, car lancer comme cela des rapports sans avoir de conclusions est toujours un peu délicat. La sécurité de nos concitoyens est la grande priorité mais en même temps, soyons pragmatiques, et n'essayons pas non plus de faire peur s'il n'y a pas de raisons de le faire.

Concernant la batterie Bolloré, il se trouve qu'une réunion de compte rendu d'expertise se tient demain sous la houlette du Ministère, je crois, de l'Intérieur.

Je rappelle quand même que c'est une batterie sèche. Cela a toujours été l'argument fort, me semble-t-il, du groupe Bolloré, mais au-delà de cela, il est de toutes les façons primordial de savoir quelles seront les conclusions de ces groupes de travail.

En attendant, il existe une réglementation. Il n'est pas question de perdre du temps. Nous avons décidé de commencer les travaux en voirie ; nous avons passé une délibération en Conseil de Paris au mois de juin.

Nous allons prochainement passer une délibération pour autoriser les travaux en sous-sol.

Je pense que c'est aussi parce que nous continuons à travailler sur ce projet qui ouvre bientôt ses portes au grand public que nous nous devons d'être extrêmement consciencieux sur toutes les règles de réglementation.

Enfin, je termine, Madame, concernant l'invitation, vous avez été invités, en tout cas tous les maires d'arrondissement ont été invités au mois de juin à Vaucresson, et au mois de septembre, deux fois, je crois, les maires d'arrondissement... renseignez-vous... ont été invités pour la présentation du projet Autolib' sur place, à Vaucresson.

Si vous le souhaitez, cela ne me pose aucun problème de réorganiser ce type de visite car je pense que c'est important que vous puissiez le voir.

En tout cas, dimanche 2 octobre, si vous le souhaitez, vous pourrez essayer la voiture Autolib' dans les rues de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 124).

2011, DVD 181 - Création du Pass ECO Autocar, modifications diverses du dispositif du PASS autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. Signature de deux avenants à deux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement et un avenant à une convention de concession.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Examen du projet de délibération DVD 181 relatif à la création du Pass ECO Autocar, modifications diverses du dispositif du Pass autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. Signature de deux avenants à deux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement et un avenant à une convention de concession.

M. GAREL a la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon groupe n'a rien contre ce Pass ECO, bien entendu, nous sommes même tout à fait favorables à ce projet de délibération, mais je profite que ce sujet soit abordé dans notre Conseil pour reposer la question de la gestion du stationnement des autocars de tourisme à Paris. Je profite aussi de la présence du Représentant du Préfet de police, parce que cela ne va pas !

Il y a beaucoup trop d'autocars, encore, qui stationnent un peu n'importe où dans Paris. Nous avons fait le tour des arrondissements et nous nous sommes rendus compte que dans beaucoup d'endroits, des cars continuent à stationner sans autorisation, dans des couloirs de bus, sur des ponts, à tout moment de la journée et de la nuit.

Certains continuent à faire tourner leur moteur pour faire de la chaleur l'hiver, et du froid l'été. Cela crée une pollution, du bruit. Je pense qu'il faut vraiment que notre Ville se saisisse de cette question et qu'à terme, il n'y ait plus d'autocars de tourisme à l'intérieur de Paris. Il faut que les gens se déplacent autrement que par des modes de transport aussi polluants et qui prennent autant de place dans une ville aussi dense que Paris.

Je voudrais vraiment que notre Ville, qui a avancé un peu ces dernières années, mais j'ai l'impression qu'on s'est un peu arrêté au milieu du gué... on a trouvé des solutions pour quelques endroits très emblématiques, que ce soit Notre-Dame ou le Moulin Rouge, mais il y a encore beaucoup d'autres problèmes et je voudrais vraiment que nous nous saisissons, et la Préfecture avec nous, pour les résoudre dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup. Vous auriez pu ajouter d'ailleurs les pistes cyclables, qui sont souvent encombrées de cars, de voitures, de gens dans l'incivilité. Dans le 4e, nous en souffrons beaucoup.

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui, merci de me donner l'occasion d'aller exactement dans le même sens que Sylvain GAREL.

Là aussi, nous l'avons dit à plusieurs reprises, je suis contente d'entendre Sylvain GAREL dire cela. Comme cela, je me sens un peu moins seule sur ce combat.

Parce que c'est un combat ! Je vous rappelle qu'au dernier Conseil de Paris, nous avons passé une délibération pour un parking d'autocars en sous-sol sous la place Dauphine. Cela faisait des mois et des mois que l'on ne pouvait pas passer cette délibération car il y a beaucoup d'opposants, notamment le maire du 16e. Je remarque aussi que personne n'a vraiment envie d'accueillir les autocars : il faut dire la vérité. C'est donc un sujet complexe. Nous avançons, mais ce n'est pas suffisant.

Je vais bien sûr laisser le Représentant de la Préfecture de police s'exprimer parce que nous devrions par contre, concernant tous les autocars qui sont hors réglementation, être particulièrement sévères, voire très sévères.

Il est clair que lorsqu'on voit sur de belles places emblématiques - je pense notamment à la place de l'Opéra -, tout l'été, des cars garés en triple ou en quadruple file, c'est totalement intolérable.

Nous développons des parkings, pas suffisamment vite, mais il faut se battre contre les conservatismes.

Nous faisons payer les places de stationnement aux cars, ce qui est la moindre des choses, mais il faut aussi que nous soyons extrêmement vigilants sur un certain nombre d'autocars qui stationnent de manière illicite.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du Préfet n'avait pas prévu de parler mais Mme LEPETIT l'y a invité : je vous en prie.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Je m'exécute volontiers, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, nous sommes tout à fait ouverts à ce type de discussion, à condition qu'elle se fasse dans un cadre assez clair, avec l'ensemble des partenaires, y compris l'adjoint au tourisme, l'office du tourisme et les représentants des transporteurs.

Et aussi que nous ayons un dialogue et que dans la fixation des objectifs que l'on nous demande - places de stationnement livraisons, paiement, enlèvements, etc. - on ait une articulation claire des priorités et que l'on dégage à ce moment-là les moyens nécessaires.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DVD 181).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'accès à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil, par le bus 112.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux qui n'ont rien à voir avec aucun projet de délibération : le vœu n° 54 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil par le bus 112. Nous parlons là du bois de Vincennes et du 12e arrondissement.

Mme Karen TAÏEB, vous avez la parole.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu qui concerne en effet l'accès à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil par le bus 112.

Ce haut lieu de la culture parisienne est situé dans le 12e arrondissement, en plein milieu du Bois de Vincennes. Il propose au public une offre culturelle très large. Son rayonnement, vous le savez mieux que personne, dépasse largement les frontières du 12e arrondissement, et le public vient très nombreux de Paris, de province et d'ailleurs, en empruntant souvent le fameux bus 112.

Or, ce bus est en zone 2 jusqu'au parc floral, et il passe subitement en zone 3 à l'insu des voyageurs qui, munis d'un Pass Navigo zone 2, se retrouvent souvent pris au piège par un contrôleur qui annonce qu'il aurait fallu prendre un ticket au cours du voyage dans le bus, et qui dresse une amende de 25 euros si le paiement est immédiat, ou de 47 euros si celui-ci est différé !

Cela dure depuis de nombreuses années. Une véritable aberration considérée par la R.A.T.P. elle-même comme un piège tarifaire, ou par le Théâtre du Soleil comme une rançon, car à ce jour aucun dispositif d'information, ni visuel, ni sonore, n'alerte les voyageurs sur ce qu'implique un changement de zone tarifaire.

C'est donc un véritable problème qui perdure malgré les nombreux courriers au S.T.I.F., au médiateur de la République, au Ministère de la Culture, à la Région Ile-de-France, émanant de la direction du Théâtre du Soleil et notamment de sa fondatrice Ariane MNOUCHKINE.

C'est pourquoi nous émettons un vœu afin que le Maire de Paris demande à nouveau au S.T.I.F. de trouver une solution afin que les voyageurs qui se rendent au Théâtre de la Cartoucherie ne soient plus pris au piège lors de leur trajet dans le fameux bus 112.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, je suis certain que vous aurez une solution.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'ai cru comprendre en écoutant Karen TAÏEB que la R.A.T.P. contrôle beaucoup de ce côté-là !

En tout cas, je suis tout à fait favorable à l'adoption de ce vœu. À nouveau, nous réitérerons au S.T.I.F. la nécessité de trouver une solution qui concerne particulièrement ceux qui se rendent au Théâtre du Soleil, au théâtre d'Ariane MNOUCHKINE, mais pas seulement.

Il faut que nous puissions avancer, sans ouvrir forcément des discussions à n'en plus finir sur les histoires de zones et de zonage, parce que, quelquefois, comme ce sont des sujets difficiles, du coup on ne règle pas ceux qui pourraient être plus faciles.

Nous allons dans le même sens que vous, Madame TAÏEB.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, Valérie MONTANDON, notre nouvelle conseillère du 12e arrondissement de l'Opposition.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons bien sûr voter positivement à ce vœu, mais je m'interroge sur-le-champ limité de son application.

Pourquoi appliquer seulement cette tarification à des passagers à destination de la Cartoucherie ? Il y a d'autres lieux et institutions qui pourraient bénéficier de cette tarification, comme le stade Léo-Lagrange ou encore l'I.N.S.E.P., qui sont aussi sur le trajet du bus 112, et dont les passagers sont aussi pris au piège des changements de zone.

Il n'y a pas que la tarification qui est imparfaite dans les bus qui traversent le bois de Vincennes, il faut le rappeler, il y a aussi la desserte des transports en général.

Enfin, je trouve bien regrettable que vous n'ayez pas pris en considération notre demande récente d'étude de places Autolib' au centre du bois de Vincennes. Vous dites dans vos considérants, je vous cite : "Le public nombreux qui vient de Paris, de province ou d'ailleurs, découvrir les spectacles, y travailler et y faire des stages".

Peut-être que, dans le vaste parking de la Cartoucherie, il aurait été intéressant d'implanter quelques stations Autolib', mais cela nous ne le saurons pas.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote par M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref, simplement pour dire que, bien entendu, les élus de notre groupe soutiendront ce vœu. J'avais d'ailleurs moi-même déposé un vœu un peu similaire il y a déjà un certain temps, en 2003 ou 2004.

Nous avons la particularité dans le bois de Vincennes d'avoir deux zones, les zones 2 et 3, ce qui n'est pas le cas du bois de Boulogne qui est entièrement en zone 2. Cela limite forcément l'accès des Parisiens à certains équipements du bois, comme la Cartoucherie, mais aussi les stades.

Moi-même étant un usager dominical du stade Léo-Lagrange situé en zone 3, j'en suis le témoin.

Donc, la proposition que j'avais faite était celle d'avoir une zone mixte 2-3 qui permette non seulement aux Parisiens de pouvoir accéder au bois de Vincennes, mais aussi aux habitants de banlieue, qui sont par exemple en tarification 3-4, de pouvoir aussi accéder à la partie zone 2 du bois qu'est le parc floral.

Je crois qu'il faut que l'on travaille dans ce sens et que l'on n'attende pas forcément le zonage unique en Ile-de-France, pour aboutir rapidement à une solution pour le bois de Vincennes.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif par la voix de Mme LEPETIT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité de cette Assemblée. (2011, V. 243).

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas sur la voie sur berges rive droite.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 55 du groupe E.E.L.V.A. est relatif à la limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas, sur la voie sur berges rive droite.

Monsieur BOUTAULT, vous avez la parole. Une minute écologique.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, merci.

Une minute me sera suffisante, je l'espère, pour vous convaincre que cette mesure permettrait à la fois de réduire la pollution sonore... On ne m'entend pas ?

Une minute, disais-je, en tout cas ce qu'il m'en reste, devrait être suffisante pour tenter de vous convaincre que réduire la vitesse à 30 kilomètres heures sur les quais de la rive droite, dans le cadre de l'aménagement des voies sur berges, est une mesure à la fois de lutte contre la pollution sonore et atmosphérique.

Et de plus, cela améliorerait grandement la sécurité, puisque vous savez que le projet prévoit de maintenir deux files de circulation, avec des feux tricolores. Donc beaucoup de traversées piétons.

Pour toutes ces raisons, pour des questions de lutte contre la pollution sonore et atmosphérique, mais aussi pour des questions de sécurité, nous souhaitons que la vitesse des véhicules soit limitée à 30 kilomètres heures sur cet axe.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Comme vous, Monsieur BOUTAULT, je suis aussi très sensible à la pollution sonore, et d'ailleurs, nous avons un certain nombre de projets, comme par exemple cours de Vincennes, avec la future station du tramway des Maréchaux, ou l'avenue de Clichy, que nous allons réaménager, où la vitesse de la circulation passera à 30 kilomètres heures.

Concernant l'aménagement des berges - vous le savez - nous avons eu l'occasion d'en parler encore récemment avec l'enquête publique, la rive droite - puisque j'ai bien lu votre vœu et vous insistez sur la limitation de vitesse rive droite, quais hauts, également - nous allons, pour les quais bas, aménager cette voie dédiée aux voitures à un aménagement de boulevard urbain, avec des passages piétons élargis. Et bien sûr, nous allons commencer bientôt les travaux.

Je ne suis pas fermée, mais je pense qu'il est un peu tôt pour décider dès maintenant que nous devrions automatiquement passer à 30 kilomètres heures, alors que les travaux n'ont pas commencé. Je crois qu'il faut laisser un peu vivre le projet.

Je vous propose donc que nous reparlions de ces questions de vitesse un peu plus tard. Il n'y a pas urgence en la matière concernant les voies sur berges.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je me permets de faire appel à vos compétences, Monsieur le Préfet de police, sur ce sujet de la circulation et de la vitesse.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

De toute façon, la Préfecture de police s'opposerait à une réduction à 30 kilomètres heures de la vitesse sur les voies sur berges. Elle a spontanément abaissé la vitesse à 50 kilomètres heures pour des raisons d'accidentologie et de fluidité du trafic.

Actuellement, le projet va diminuer de 25 % la capacité d'écoulement des flux de véhicules, et cela reste un axe structurant pour Paris, ce qui d'ailleurs fait la compétence du Préfet de police sur cet axe. Et donc, il serait totalement déraisonnable d'aller en dessous.

De surcroît, certains véhicules, notamment les poids lourds, ont une vitesse qui minimise le son, qui peut être supérieure à 50 kilomètres heures, et donc, une telle mesure pourrait avoir des effets contre productif d'un point de vue sonore.

Par contre, effectivement, des solutions telles que les revêtements peuvent diminuer les nuisances sonores.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On en reparle !

Nous allons... Que se passe-t-il ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - En tant que maire d'arrondissement...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Et vous intervenez pour ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je suis concerné en tant que maire du 1er arrondissement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Très bien.

Alors, comme maire du 1er arrondissement, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Je voudrais faire un très court commentaire, et rappeler à Jacques BOUTAULT que, si on a tous pour objectif de limiter la pollution sonore et atmosphérique sur le linéaire des voies sur berges, il faut aussi penser aux quais hauts. Je regrette infiniment que la proposition que nous avons faite n'ait pas été prise en compte par la Mairie de Paris puisque nous avons demandé que l'allègement de circulation sur les quais hauts soit étudié. Cela ne l'est pas !

Je voudrais simplement mettre l'accent sur la contradiction et le paradoxe de votre proposition.

En imaginant que l'on vous donne satisfaction et qu'on limite à 30 kilomètres/heure la circulation sur la voie sur berges et qu'on laisse la circulation à 50 kilomètres/heure sur le quai haut, avouez que ce serait totalement paradoxal et contreproductif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons, comme il est indiqué dans le vœu, les quais hauts et les quais bas, nous allons pouvoir passer au vote de ce vœu.

Je mets aux voix, à main, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? 4 voix contre.

Le vœu est repoussé. C'est dommage !

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la détection de poussières d'amiante dans des trains du RER B.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 56 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif à la détection des poussières d'amiante - en effet, c'est un sujet important - dans des trains du R.E.R. B.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu porte, effectivement, sur la détection de poussières d'amiante dans les trains du R.E.R. B. Il en a été question abondamment dans la presse ces dernières semaines. Des poussières de peinture contenant des fibres d'amiante ont récemment été détectées par des experts, sous des rames du R.E.R. B, ce qui inquiète évidemment les salariés et notamment leurs organisations syndicales qui se sont émues de cette situation, mais peut également poser un certain nombre de problèmes pour les usagers du R.E.R. B.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé ce vœu qui vise à ce que le Conseil de Paris demande à la R.A.T.P. que toutes les mesures soient prises contre le risque d'exposition aux poussières d'amiante afin de garantir la sécurité des agents et des voyageurs.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole pour répondre à l'intervention de M. BROSSAT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai découvert ce sujet en même temps que vous, Ian BROSSAT, et je le trouve, bien sûr, extrêmement préoccupant, donc j'émetts un avis très favorable sur ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 244).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 57 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5, circulant de Paris jusqu'à Choisy-le-Roi. Le TZen 5 est un projet de ligne de bus à haut niveau de service en site propre qui s'insérera sur la RN3.

L'objet de notre vœu porte, en réalité, sur la question de savoir qui exploitera ces lignes. Nous, nous souhaitons que ce soit le choix du service public qui soit fait.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons par ce vœu que le Conseil de Paris demande au S.T.I.F. de s'engager à inscrire l'exploitation par la R.A.T.P. du TZen 5 dans le contrat S.T.I.F.-R.A.T.P. en cours de négociation et dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2012.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Restons zen, comme dit M. LHOSTIS !

Madame LEPETIT, dans votre zénitude ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - De façon zen, je demande à Ian BROSSAT et aux élus de son groupe et du Parti de Gauche de retirer ce vœu pour deux raisons.

D'abord, pour une question de calendrier puisque la ligne de bus TZen ne circulera, dans le meilleur des cas, qu'en 2017 et le contrat signé entre le S.T.I.F. et la R.A.T.P., actuellement en cours de négociation, comme vous l'avez très bien dit, et d'une durée de quatre ans encore a priori, prendra fin au plus tard en 2016.

Par ailleurs, et cela me paraît peut-être encore plus important, la R.A.T.P. dispose d'une situation de monopole jusqu'en 2024 sur le réseau bus et le S.T.I.F. est tenu de soumettre à procédure de mise en concurrence toute nouvelle ligne créée après le 3 décembre 2009.

Je le dis parce que c'est une disposition assez peu connue, un amendement qui a été mis de façon un peu rapide, mais en tout cas il a été voté par la majorité présidentielle. Il avait été, je crois, largement rédigé par le président-directeur général de la R.A.T.P., M. MONGIN. Du coup, cela nous crée un certain nombre d'obligations.

Donc, compte tenu de votre demande à travers ce vœu et des explications que je viens de vous donner, il est évidemment extrêmement difficile de le voter favorablement.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Avec un avis favorable, je mets aux voix le vœu n° 57...

Défavorable ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je souhaiterais savoir si M. BROSSAT veut le retirer.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Retrait, donc on ne vote pas.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transmission des études d'impact aux conseillers de Paris.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu suivant, le vœu n° 58 du groupe U.M.P.P.A. relatif à la transmission des études d'impact aux conseillers de Paris.

Madame DOUVIN, la parole est à vous.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la transmission aux conseillers de Paris des études d'impact. Nous avons évidemment tous une grande sensibilité aux projets qui concernent l'environnement et qui doivent être évalués pour tenir compte des préoccupations de santé publique notamment.

Nous souhaitons aussi que l'information la plus complète des enjeux sur les projets de délibération puisse nous être donnée. On a évoqué déjà dans cette séance le réaménagement de la place de la République, celui des voies sur berges et Autolib', par exemple.

Donc, nous demandons que la Ville de Paris s'engage à communiquer aux conseillers de Paris, sous forme numérique et, sur leur demande, sous forme papier, l'étude d'impact des projets de la collectivité parisienne qui leur sont soumis.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame DOUVIN.

Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, je suis totalement favorable à ce que l'ensemble des conseillers de Paris aient accès à toutes les études, tous les documents qui sont aujourd'hui à leur disposition, et, c'est vrai, plutôt sous format papier que sous format informatique.

Je précise juste que les études d'impact concernant les berges de Seine, dont on parlait il y a quelques minutes, sont disponibles sur le site numérique "bergesdeseine.fr", mais en tout état de cause, Madame DOUVIN, j'accepte bien volontiers votre vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis très favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 245).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation boulevard Saint-Marcel-Port-Royal.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Le vœu n° 59 du groupe Centre et Indépendants est relatif aux conditions de sécurité de la circulation du "boulevard Saint Marcel - boulevard Port-Royal".

La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que j'ai déjà déposé deux fois, dont la base, en fait, est composée de déclarations du Maire lui-même qui avait annoncé que des modifications seraient apportées aux conditions actuelles de circulation sur ces boulevards.

J'ai posé la question en 2009, puis en 2010.

Pour aller vite et pour respecter ce qui a été demandé, et que chacun respectait jusqu'à présent, c'est-à-dire d'être relativement rapide, je ne refais pas tout le déroulé. On en a déjà beaucoup parlé en Commission.

Mais, Madame LEPETIT, en 2009, comme en 2010 - et j'ai les papiers sous les yeux -, a déclaré chaque fois que, effectivement, des études étaient en cours ou que des choses seraient faites pour remédier à la situation actuelle, reprenant ainsi d'ailleurs les déclarations faites également par écrit par le Maire.

Donc, je reviens aujourd'hui et je repose aujourd'hui ma question : qu'en est-il de ces études et de ces annonces de modification pour améliorer la circulation et la sécurité des piétons comme des automobilistes ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, si vous pouviez nous rassurer ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, je vais vous rassurer puisque nous avons, bien évidemment, une veille très attentive - et la Préfecture de police aussi, d'ailleurs ! - sur l'accidentologie dont parle Mme CUIGNACHE-GALLOIS. Nous n'avons pas, heureusement d'ailleurs, une accidentologie particulière sur cet axe, ce qui est quand même rassurant.

D'autre part, j'ajoute que, depuis 2006, il y a eu plusieurs améliorations apportées :

- le renforcement de la signalisation piétonne,
- le renforcement également du marquage au sol,
- des simplifications de fonctionnement de plusieurs carrefours,
- un travail concernant les temps de feux.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ce vœu, me semble-t-il, a été présenté au Conseil du 13^e arrondissement et il a été reçu défavorablement. Je m'aligne sur la décision du Conseil du 13^e arrondissement : avis défavorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec un avis, Madame LEPETIT, défavorable...

Explication de vote, Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous pensons qu'il est difficile de dire que cet aménagement, boulevard de Port-Royal, n'est pas un ratage, en ce sens que l'on ne peut pas impunément découper la voirie en lanières et promener les différents utilisateurs d'un côté à l'autre.

C'est une situation qui est génératrice d'instabilité, d'illisibilité, d'hésitation et je pense aussi que l'on ne peut pas mesurer la sécurité d'un site seulement au nombre des décès, ni même d'accidents, qu'il faut tout prendre en compte, y compris les incidents et le stress qui peut être généré.

Nous allons nous associer au groupe U.M.P.P.A., à ce vœu présenté par Mme CUIGNACHE-GALLOIS.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu du groupe Centre et Indépendants assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la très forte augmentation de l'accidentologie des cyclistes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Vœu n° 60 du groupe Centre et Indépendants relatif à la très forte augmentation, dit le vœu, de l'accidentologie des cyclistes.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je suis encore sous le choc de ce qui m'a été répondu tout à l'heure. C'est hallucinant que, pendant trois ans, on nous explique quelque chose et que, d'un seul coup, cela n'existe plus, toutes les déclarations écrites.

Je trouve cela assez scandaleux, comme méthode. Des déclarations écrites sont faites par le Maire de Paris et relayées par le maire adjoint chargé de la circulation et, d'un seul coup, circulez, il n'y a plus rien à voir. On n'en parle plus.

Je trouve cela assez hallucinant. Je suis choquée de ce qui m'est répondu, c'est vraiment une contradiction totale qui est très choquante.

Alors, sur les cyclistes, en effet, je m'empresse de dire, si c'était utile, que je n'ai absolument rien contre le cyclisme à Paris, bien au contraire, tant pour des raisons politiques que personnelles. Je suis en effet une responsable politique qui roule à vélo, au cas où cela ne se saurait pas, quels que soient le temps et les mois de l'année.

Ceci étant dit, et pour ces raisons là, je m'inquiète de l'augmentation considérable signalée par la Préfecture des accidents en vélo.

L'objet de ce vœu n'est pas d'être contre le vélo à Paris, mais, au contraire, de connaître les raisons de cette accidentologie, de comprendre pourquoi il y a eu une très forte augmentation subite, à partir du mois de juillet 80 % d'augmentation d'accidents à bicyclette. Cette tendance va en continuant et existe depuis le mois de février ou janvier dernier.

Est-il possible de connaître les raisons de cette très forte augmentation d'accidents à vélo dans Paris, s'il vous plaît ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, nous avons eu ce débat la semaine dernière en 3^e Commission. Malgré tout le respect que j'ai pour vous, je constate que votre vœu est typique des propos tenus par ceux qui prétendent défendre les cyclistes, mais qui, en réalité, ne font que les stigmatiser.

Loin de moi l'idée de remettre en cause votre honnêteté, votre bonne foi, je vous l'ai dit, mais votre vœu - il suffit de le lire - comporte toute une série d'approximations, trop d'approximations, et d'idées reçues.

Pour l'avoir déjà dit, vous n'avez pas voulu changer votre vœu, je vais aller directement à la question que vous me posez.

Vous laissez entendre que, pour résorber l'accidentologie cycliste, il faudrait punir ou prévenir les cyclistes eux-mêmes, les prévenir, oui, sans doute, et les punir quand ils sont dans l'illégalité, la Préfecture de police le fait, mais vous oubliez une chose : la plupart des accidents à Paris n'impliquent pas seulement un usager.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - On n'a pas dit cela, en Commission.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Si, bien évidemment, une analyse centrée sur les victimes, comme vous le faites, ne peut faire apparaître...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - On écoute Mme LEPETIT, on écouterait M. GAREL ensuite puis M. le Préfet.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je reprends, le vœu de Mme CUIGNACHE-GALLOIS, puisque c'est une analyse centrée sur les victimes, elle ne peut que faire apparaître une surreprésentation des usagers les plus vulnérables, comme les piétons ou les cyclistes.

Pour mieux comprendre ou traiter même l'accidentologie à Paris, il faut se centrer sur l'analyse concernant les accidents eux-mêmes, en comprendre les causes et voir quels usagers sont impliqués et avec quelle responsabilité.

Je vais vous donner un exemple très précis, et je m'arrêterai là, Monsieur le Maire : en 2010, les automobilistes étaient impliqués dans 75 % des accidents et étaient responsables dans 63 % des cas.

Les usagers de deux-roues à moteur sont impliqués dans 61 % des accidents et sont responsables dans 52 % des cas.

Les piétons sont impliqués dans 26 % des accidents et sont responsables dans 61 % des cas.

Les cyclistes sont impliqués dans 8 % d'accidents et sont responsables dans 45 % des cas.

Autrement dit, ce que montrent ces données, Madame CUIGNACHE-GALLOIS, c'est que la responsabilité des usagers dans les accidents est inégalement partagée et que les cyclistes sont davantage victimes des fautes ou des inattentions des autres usagers, que responsables.

Je prends un exemple que vous connaissez très bien, puisque vous êtes cycliste, vous l'avez redit en Conseil de Paris : les voitures qui sont garées en double file, par exemple, ou qui sont garées dans les voies de bus, dès lors que celles-ci ne sont pas protégées, obligent un cycliste à déboîter pour se mettre dans la circulation générale.

On pourrait penser que c'est l'indiscipline de ces automobilistes qui est pénible, mais cette indiscipline occasionne des accidents.

C'est une petite démonstration, pour montrer qu'il faut faire attention avec les chiffres et avec l'accidentologie et la manière peut-être un peu différemment aujourd'hui qu'hier.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, sur un sujet important ?

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, merci de me donner la parole.

Je voudrais aller tout à fait dans le sens d'Annick LEPETIT et même un peu renchérir.

Franchement, à chaque fois que la Droite parle des vélos, c'est pour parler des gens qui vont mourir. Je me souviens que, dans cet hémicycle, il y a plus d'un an, alors qu'ont été mis en place les contresens cyclables, on a entendu qu'il n'y aurait plus de place dans les hôpitaux, que les morgues allaient déborder de partout, qu'il y aurait des centaines de morts, des milliers d'accidents, etc.

Résultat, plus d'un an après, il n'y a pas eu un accident grave, c'est-à-dire un mort ou quelqu'un qui est resté plus de 24 heures à l'hôpital à cause des contresens cyclables.

Je ne dis pas que cela n'arrivera jamais, statistiquement, quelqu'un mourra un jour dans un contresens cyclable, c'est bien dommage, mais qu'au bout de plus d'un an, de 15 mois, il n'y ait pas eu un seul accident très grave sur ces contresens cyclables montre bien que la mesure était tout à fait efficace. Elle doit d'ailleurs se développer à mon avis dans tout Paris. C'est pour cela que nous étions favorable aux 30 kilomètres/heure, y compris sur les voies sur berges.

Je pense vraiment que la Droite ne cesse de dire qu'elle est pour les cyclistes, mais ne parle...

Je vous entends aujourd'hui reparler de l'accidentologie des vélos.

J'y suis sensible, je me déplace en vélo. Je pense qu'il y a des mesures à prendre, effectivement des mesures de formation des cyclistes et des automobilistes.

A titre personnel, je pense que le port du casque devrait être beaucoup plus favorisé dans le domaine du vélo, parce que je pense que c'est véritablement un moyen de sauver des vies de porter des casques, mais c'est une position personnelle, parce que j'ai beaucoup fait de vélo au Canada, où le port du casque est obligatoire et où il y a beaucoup moins de morts.

Je crois que la droite, qui dit soutenir le vélo, en fin de compte, ne veut qu'une chose : que les gens continuent à se déplacer en voiture !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je nous recommande d'ailleurs de regarder ce qui se passe dans le monde entier et aux élus d'avoir leur carte Vélib'.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Effectivement, depuis le début de l'année, l'accidentologie cycliste augmente de 16 % ; c'est dommage, car elle suit trois années de baisse : - 8,5 % en 2008, - 5,8 % en 2009 et - 7,4 % en 2010. Il nous faut donc essayer d'examiner de manière dépassionnée et lucide les raisons de cette augmentation.

On sait déjà à quoi elle n'est pas due, et M. GAREL a raison de souligner qu'elle n'est pas due aux contresens cyclables, puisque l'augmentation de l'accidentologie cycliste dans ces zones de contresens a été légèrement moins forte que l'augmentation générale, même s'il y a une augmentation, donc ce n'est pas l'effet contresens cyclable, pour l'instant, en tout cas, à Paris.

S'agit-il d'un effet de trafic ? On se souvient qu'en 2006 et 2007, concomitamment à l'augmentation très forte du nombre de déplacements en vélo, il y avait eu une très forte augmentation de l'accidentologie, même si c'était un peu moins que la proportion. Il faut donc essayer de voir quel est l'effet. Nous sommes tout à fait disposés à travailler avec tous les partenaires pour voir quelle est la part des déplacements, quelle est la part de mauvais comportements et, pour cela, nous mettrons à la disposition de tous les données d'accidentologie sur les accidents corporels que nous avons à la Préfecture de police et sans doute faudra-t-il prendre de nouvelles initiatives.

Enfin, par rapport au débat sur les responsabilités croisées, tous les accidents corporels à Paris donnent lieu à une analyse et à l'analyse des responsabilités de l'auteur ou des auteurs impliqués dans l'accident. On s'aperçoit, en réalité, que la plupart des catégories sont à peu près à moitié impliquées, même si, pour les cyclistes, c'est légèrement plus faible, mais ce n'est pas dans des proportions très importantes, puisque, entre 45 et 60 %, c'est quand même dans un mouchoir de poche. Il faut donc faire un travail sur l'ensemble des catégories d'usagers, aussi bien les usagers vulnérables que les usagers moins vulnérables qui peuvent avoir des comportements dangereux.

C'est pour cela que nous, à la Préfecture de police, nous travaillons aussi bien sur la répression des mauvais comportements cyclistes que sur la répression des mauvais comportements des usagers qui peuvent mettre en danger les cyclistes et, de la même manière, nous croisons nos polices de prévention.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - M. le Préfet a un grand mouchoir ou une grande poche quand même.

Madame LEPETIT, Madame CUIGNACHE-GALLOIS et Madame DOUVIN ?

Alors Madame CUIGNACHE-GALLOIS, mais soyez vraiment sympathiques, chacune rapidement !

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - C'est promis, Monsieur le Maire.

Je vous remercie.

Je laisse la caricature sur ma gauche, parce que je trouve cela proprement scandaleux comme caricature, nous avons voté le contresens cyclable et nous avons tout fait jusqu'à présent pour soutenir la politique de Mme LEPETIT en faveur du vélo, donc c'est vraiment un très mauvais procès.

Je voulais relever une excellente proposition qui a été faite par la Préfecture de police, à savoir, plutôt que de tomber comme cela et de sanctionner les cyclistes, de leur proposer des stages de formation de 3 heures de sécurité routière. Je trouve que c'est une excellente proposition ; là, nous sommes dans la prévention et pas dans la sanction.

J'aimerais justement qu'on avance comme cela, d'une manière constructive et positive, pour la sécurité de chacun et pour un meilleur partage de la voie publique.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame DOUVIN, vous avez la parole, et ensuite Mme LEPETIT, pour conclure, puis nous passerons au vote.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je trouve que ce débat a été un débat faussé et qu'on fait un mauvais procès à ce vœu et à la droite. Je suis un peu étonnée, il n'est pas question dans ce vœu, c'est manifeste, de stigmatiser les cyclistes en tant que cyclistes, bien entendu, surtout par une pratiquante, si je puis dire, elle-même, de ce mode de déplacement.

Je remercie M. VEDEL, mais tous les usagers de la voirie sont concernés et ce vœu, qui n'a qu'un seul but : renforcer les mesures de sécurité pour les cyclistes, doit, bien entendu, être soutenu. Nous le ferons.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Votre avis, Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - C'était un ajout d'information, puisque ces nombreux cyclistes élus savent forcément que la première Maison du vélo a ouvert ses portes il y a quelques jours à Paris, qu'elle est faite pour accueillir, bien sûr, les cyclistes, mais aussi ceux qui souhaitent devenir cyclistes, et que les associations, avec qui nous sommes partenaires, dispensent de la formation vélo pour remise en selle, pour apprentissage. Il y a aussi, bien sûr, toutes les informations concernant le vélo à Paris.

J'invite donc chacun d'entre vous à venir faire un tour à la Maison du vélo.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60 avec un avis défavorable de Mme LEPETIT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au stationnement abusif de véhicules de location avenues de Ségur et de Saxe.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 61 du groupe Centre et Indépendants relatif au stationnement abusif de véhicules de location avenues de Ségur et de Saxe.

Madame CUIGNACHE-GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Je découvre un peu ce vœu, donc je vais être extrêmement...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - C'est un vœu qui concerne le 7e arrondissement, tout proche du 6e arrondissement.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Voilà !

Il s'agirait que la Préfecture de police procède à l'enlèvement des véhicules du loueur Sixt, dont la présence a été constatée dans ledit périmètre sur plus de trois jours. Je ne sais pas de quel périmètre il s'agit, mais il doit être spécifié dans le vœu que je découvre en même temps que vous.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Quel est votre avis, Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Pour faire plaisir à Mme CUIGNACHE-GALLOIS, j'émetts un avis favorable à ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Nous avons déjà eu un débat sur un vœu similaire qui avait été proposé par M. LEBEL.

Simplement, je voudrais dire qu'on nous demande de sanctionner ce qui n'est pas sanctionnable en l'état, puisqu'il y avait eu un arrêté préfectoral qui avait été pris en 1995, mais qui a été partiellement annulé par le Conseil d'Etat. On ne peut pas, par principe, mettre en fourrière un véhicule de location en attente d'affectation si un délai n'a pas été fixé par l'autorité réglementaire pour le faire.

A l'époque, le Préfet de police était compétent. Néanmoins, cette compétence lui a été retirée en 2001. Désormais, le Maire de Paris est compétent à titre de principe dans Paris et nous sommes compétents de manière résiduelle dans les zones de compétence du Préfet de police, mais, bien évidemment, nous n'allons pas fixer une règle qui ne soit pas une règle générale.

Nous sommes tout à fait disposés à travailler avec la Ville, je le répète, pour fixer une règle, mais nous ne le ferons que si elle est générale dans tout Paris en vertu du principe d'égalité.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 246).

Domage qu'il n'y ait pas de vœu sur les immondes 4x4 aussi.

2011, DVD 126 - DDEES 199 - Subvention et avenant à la convention (47.000 euros) avec l'association "Voiture and Co".

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous examinons le projet de délibération DVD 126 - DDEES 199 : subvention et avenant à la convention avec l'association "Voiture and Co" pour 47.000 euros.

Mme DOUVIN a la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci.

Depuis plusieurs années, j'observe avec attention les subventions que nous accordons à l'association "Voiture and Co". Cette année, c'est 47.000 euros qui se décomposent en trois entités : 18.000 euros de subvention pour des actions de sensibilisation de jour et de nuit auprès des jeunes, 9.000 euros pour l'acquisition de vélos, d'un skate électronique et d'un bus et 20.000 euros au titre de l'Agence locale de mobilité.

C'est sur ce dernier point que je souhaiterais obtenir des éclaircissements.

En effet, l'Agence locale de mobilité avait été insérée dans le 13e arrondissement, boulevard Vincent-Auriol. Lors de précédents Conseils, j'avais émis des doutes sur l'utilité de la structure. Toute assurance m'avait alors été verbalement donnée à ce sujet.

Or, il apparaît que cette structure ferme sous prétexte, je cite, que "l'emplacement n'est pas central" et qu'il "faut aller au-devant de publics spécifiques". Il me semble que c'est plutôt prendre acte d'un échec qu'autre chose.

Mais ce n'est pas tout. Il ne s'agirait plus, aujourd'hui, de trouver un local ouvert au public, mais un bureau pour l'association et il est question de faire équiper et circuler un bus qui tournerait pour des interventions ciblées.

J'éprouve donc un certain nombre de doutes sur l'utilité de cette structure et je voudrais également avoir quelques éléments d'information sur l'utilité d'un skate électronique, comme d'ailleurs de l'embauche prévue de deux personnes supplémentaires.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Mme LEPETIT a la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais que mon collègue Didier GUILLOT, adjoint en charge de la vie étudiante, puisse donner quelques éléments concernant ce que fait l'association "Voiture and Co", puisque ses actions de prévention sont tout particulièrement destinées aux jeunes et aux jeunes étudiants.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Monsieur GUILLOT, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Merci, Monsieur et Madame la Maire.

L'association "Voiture and Co", créée en 1998, a pour objet de favoriser le développement du co-voiturage, de la pratique du vélo et de développer des conseils à la mobilité dans le souci de contribuer à la prise de conscience des problèmes d'environnement et de sécurité routière, tout particulièrement en ce qui concerne l'alcoolisme au volant, en ciblant prioritairement les étudiants pour leurs actions de sensibilisation.

L'association est intervenue, notamment auprès des B.D.E. et auprès d'un certain nombre de fêtes étudiantes, notamment dans l'opération "Carré Clean VIP", qui valorise les conducteurs désignés en soirée étudiante, tout cela en lien avec les actions qui avaient été lancées par mes collègues Bruno JULLIARD et Jean-Marie LE GUEN sur les soirées "binge drinking" et sur ces questions très importantes, notamment dans les écoles et universités parisiennes.

Cette association a aussi pour but, mais cela ne touche plus les étudiants, de sensibiliser les publics, notamment, pour le coup, personnes âgées ou personnes handicapées à l'usage des mobilités alternatives à la voiture. 5.000 personnes ont été touchées, et le local qui avait été situé boulevard Auriol était considéré comme pas assez pratique. Cette année, on va effectivement essayer une nouvelle formule, qui est le bus. On ne peut pas aujourd'hui savoir si c'est une bonne ou une mauvaise idée : cela n'a pas été encore fait et ce sera fait cette fois-ci.

En tout cas, cette association répond complètement aux besoins qui ont été exprimés il y a quelques minutes sur la sensibilisation des usages nouveaux alternatifs à la voiture, et en particulier à l'usage du vélo. Dans les pratiques de cette association, il y a la formation aux pratiques des deux-roues, aussi bien vélos que deux-roues motorisés.

Je ne vois donc vraiment pas quelles sont les appréhensions données dans ce débat, et je souhaite vraiment que ce projet de délibération soit approuvé par le Conseil.

J'en profite, juste pour faire une toute petite digression que vous me permettez à cette heure, pour annoncer que "Étudiants Paris-Le Conseil", qui s'est réuni depuis deux ans sur des thèmes différents - l'insertion professionnelle et le bien-être - va travailler cette année pendant cinq mois sur la question du campus parisien : qu'est-ce qu'un campus à Paris ainsi que sur les questions du temps étudiant.

Dans ces questions, les questions de la mobilité pour les étudiants à Paris seront traitées, en lien notamment avec Annick LEPETIT.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur l'adjoint au Maire.

Nous passons donc au vote du projet de délibération DVD...

Madame DOUVIN ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je voulais dire que j'ai eu des réponses, mais aucune aux questions que j'ai posées.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je prends note.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 126 - DDEEES 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DVD 126 - DDEEES 199).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, il est 13 heures, nous pouvons commencer la 4e Commission, mais je vous pose la question : il y a trois vœux et trois projets de délibération, ce qui représente 20 minutes de séance environ.

Quel est votre choix ?

Nous terminons donc, à condition que chacun y mette du sien.

2011, DEVE 149 - Subvention avec convention (275.000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons donc en 4e Commission, projet de délibération DEVE 149, subvention avec convention pour 275.000 euros avec l'Agence parisienne du climat.

M. François VAUGLIN a la parole pour quelques minutes.

M. François VAUGLIN. - Voilà un projet de délibération qu'il fait bon voter ! Depuis plusieurs mois déjà, l'Agence parisienne du climat s'est installée en préfiguration, et désormais sous sa forme définitive, et c'est donc l'adhésion à celle-ci que nous votons aujourd'hui.

Par ailleurs, notre Conseil délibère d'un autre projet de délibération qui est passé en 8e Commission, qui permet un partenariat très utile entre l'agence et la Direction de l'Urbanisme.

Nous avons 275.000 euros au titre de l'adhésion et 26.423 euros au titre de ce partenariat avec la DU.

En quelques mois seulement, l'agence a pu regrouper et fédérer l'ensemble des acteurs essentiels, habitants, usagers, entreprises, qui sont aussi d'ailleurs les premiers émetteurs de carbone à Paris, tout en développant l'activité des conseillers mis à disposition des Parisiens porteurs de projets.

Elle a fait aussi encore plus que cela en s'impliquant dans de nombreuses animations parisiennes, en intervenant ici et là, où elle est attendue, en organisant des visites de sites exemplaires en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, et en lançant les ateliers de prospective.

Je dois dire que le premier de ces ateliers, qui a eu lieu vendredi dernier, sur le changement climatique, a abordé du niveau global au niveau territorial ces questions de manière extrêmement passionnante, et c'était heureux de voir cette territorialisation des enjeux globaux.

Voilà des initiatives qui démontrent, si besoin était, l'utilité et la pertinence de l'Agence parisienne du climat. Je veux donc saluer ici le travail considérable qui a été réalisé sous la présidence de Denis BAUPIN par sa directrice, Anne GED, et à travers elle par l'ensemble de l'équipe de l'agence.

Pour compléter notre dispositif, il me semble important que la Ville s'associe au projet de création d'une S.E.M. énergie, société d'économie mixte de tiers investissement sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables que porte la Région.

Voici donc de nouvelles perspectives enthousiasmantes et pour aujourd'hui, avec mon groupe, nous approuverons avec entrain l'adhésion de la Ville à l'Agence parisienne du climat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur VAUGLIN.

Mme de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je ne conteste pas l'utilité de l'Agence parisienne du climat, loin s'en faut, ni les propos que vient de développer mon collègue François VAUGLIN.

En revanche, je voudrais attirer l'attention de notre Conseil sur quelques éléments financiers.

En février dernier, notre Conseil a été amené à voter les statuts définitifs de l'Agence parisienne du climat. La Ville avait alors fixé à 350.000 euros le montant de sa participation pour l'exercice 2011 - 75.000 euros au titre de l'adhésion, et 275.000 euros comme subvention à projet.

Le projet de délibération que vous nous soumettez aujourd'hui prévoit bien une contribution à hauteur de 275.000 euros pour 2011 dans le cadre de subvention à projet. Il correspond donc à ce que notre Conseil avait voté en février.

Je souhaite toutefois, au nom de mon groupe, vous interroger, Monsieur le Maire, sur la stabilité du modèle économique de l'agence, alors que plusieurs signes nous amènent à douter de son équilibre.

En juin, l'agence a sollicité auprès de la direction du logement une nouvelle subvention spécifique de 200.000 euros, qui lui a été attribuée.

Hier, ce sont encore plus de 26.000 euros supplémentaires qui ont été votés via la Direction de l'Urbanisme, cette fois.

Au total, de février à septembre, le montant de notre participation au fonctionnement de l'Agence parisienne est donc passé de 350.000 euros à plus de 576.000 euros.

Si nous pouvons comprendre les nécessaires ajustements financiers qu'impose la mise en place de l'agence au vu de sa relative jeunesse, nous nous interrogeons sur le caractère soutenable pour la collectivité parisienne d'une telle mise sous perfusion de l'agence.

En tant que membre du Conseil d'administration de cet organisme, j'ai attiré votre attention sur ce point sans pour autant recevoir de réponses convaincantes.

Monsieur le Marie, pouvez-vous d'une part nous apporter des éléments précis sur les éléments qui justifient la croissance exponentielle des financements accordés par notre Municipalité, et d'autre part nous dire si vous êtes prêt à vous porter garant des résultats qu'apporteront de telles subventions dans le succès des travaux de l'Agence, et en particulier sur les actions qui seront menées en direction des copropriétés ?

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Pour vous répondre, M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, au lieu et place de M. Denis BAUPIN, adjoint, au nom de la 4e Commission. - Je réponds en lieu et place de notre collègue Denis BAUPIN, qui est dans l'impossibilité d'être en séance à ce moment même.

Je voudrais remercier bien entendu les deux orateurs, et notamment M. VAUGLIN, pour son soutien enthousiaste à ce projet de délibération.

Je dirai à Mme de CLERMONT-TONNERRE que je ne peux malheureusement pas lui apporter de réponse en séance, mais le cabinet de Denis BAUPIN étant ici présent, je pense qu'une réponse circonstanciée pourra lui être apportée dans les plus brefs délais.

En tout cas, je remercie les deux orateurs de leur soutien à ce projet de délibération.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 149.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2011, DEVE 149).

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au survol aérien de Paris et au projet d'un nouvel hélicoptère à la Porte d'Aubervilliers.

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un nouvel hélicoptère Porte d'Aubervilliers.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux n° 62 du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et n° 63 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs au nouvel hélicoptère à la Porte d'Aubervilliers.

M. François DAGNAUD a la parole.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Rapidement, deux choses.

Ce vœu, qui a été voté à l'unanimité au Conseil du 19e arrondissement, porte sur deux points.

Le premier est que beaucoup de nos habitants sont exposés à des survols aériens qui s'effectuent manifestement en toute illégalité, en tout cas en infraction aux dispositions en vigueur, et ce vœu demande aux autorités compétentes de rappeler aux compagnies aériennes la nécessité de respecter la sécurité, l'intégrité et la non-production de nuisances pour les habitants concernés, en rappelant les règles en vigueur en matière de survol aérien de Paris et en veillant à leur application.

Deuxième point : le fameux projet d'hélicoptère qu'on nous promet à la Porte d'Aubervilliers, dont aucun des élus des arrondissements concernés n'a jamais été saisi et qui n'a de toute évidence pas sa place sur ce secteur du Nord-Est parisien en plein réaménagement.

Nous souhaitons d'une part que la transparence soit faite sur l'éventualité de ce projet qui semble animer notamment la C.C.I.P. et d'autres élus de l'Ouest parisien, et d'autre part que les élus soient informés des réflexions engagées. En tout cas, nous confirmons notre opposition à ce projet.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, Madame Hélène DARROZE.

Aline ARROUZE, pardon ! Hélène DARROZE étant un chef cuisinier.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, je connais Hélène DARROZE, je vous remercie de me donner ce nom. C'est une excellente restauratrice de qualité.

Il s'agit, comme vient de le dire M. DAGNAUD, du projet du nouvel hélicoptère Porte d'Aubervilliers, puisque le rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris préconise un grand développement du transport par hélicoptères, notamment sur deux sites, dont la Porte d'Aubervilliers.

Les nuisances considérables et les bruits et pollutions provoqués par un vol d'hélicoptère porteraient une atteinte supplémentaire à l'environnement et à la qualité de vie des habitants de la Porte d'Aubervilliers.

En conséquence, sur proposition des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous émettons le vœu que le Conseil de Paris demande au Secrétaire d'Etat aux transports de ne pas suivre les préconisations du rapport de la C.C.I.P.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, le message sera passé à M. MARIANI.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'Exécutif donne bien entendu un avis favorable à ces deux vœux avec malgré tout peut-être deux précisions. Pour ce qui est du vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, il est proposé de faire un ajout, puisqu'il y a également la question des hélistations.

Aujourd'hui, ces hélistations ne nécessitent pas d'autorisation. La proposition de Denis BAUPIN est, après la mention "implantation d'un hélicoptère", de préciser "ou d'une hélistation" parce que cela élargit le champ du vœu et cela permettra de montrer à la fois l'opposition à l'implantation d'un hélicoptère, voire d'une hélistation, qui sont du même ressort et qui peuvent aussi permettre l'atterrissage ou le décollage d'hélicoptères. Il est proposé cet ajout.

Pour ce qui est du vœu n° 63 du groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, là encore, un avis favorable. Simplement, l'Exécutif demande que le dernier considérant du vœu, insistant sur les capacités largement suffisantes de l'héliport de Paris - Issy-les-Moulineaux, soit retiré.

En effet, ce dernier considérant laisserait entendre qu'on peut utiliser pleinement la capacité existante de l'héliport, alors que la Ville de Paris souhaite au contraire limiter les vols sur Issy-les-Moulineaux uniquement aux vols liés à des missions de service public.

On souhaite que ces derniers considérants puissent être retirés et, bien entendu, l'avis sera favorable.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 247).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets ensuite aux voix, à main levée, le vœu du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2011, V. 248).

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à une étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une ZAPA.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux n° 64 du groupe U.M.P.P.A. et n° 64 bis de l'Exécutif, en réponse au vœu n° 64 relatifs à une étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une Z.A.P.A.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, tout en en appréciant les réponses et la qualité des réponses de M. NAJDOVSKI, je voudrais regretter l'absence de M. BAUPIN, en ce moment.

Je rappelle tout d'abord le vote unanime de notre Conseil, en faveur d'une étude de faisabilité, préalable à l'expérimentation des Z.A.P.A., les zones d'action prioritaire pour l'air.

Nous réaffirmons, à l'occasion de ce vœu, tout l'intérêt que nous portons à ces Z.A.P.A., c'est pourquoi nous demandons que, dans le cadre de la réalisation de l'étude de faisabilité, nous puissions avoir une réunion de l'ensemble des acteurs considérés, pour entreprendre de manière concertée toutes les actions qui sont possibles, destinées à promouvoir l'environnement et la santé des Parisiens.

Nous demandons que l'ensemble des élus parisiens soient associés à cette démarche, en assurant d'une part leur représentation au sein du Comité de pilotage, au fur et à mesure de son avancement, de manière ce qu'ils puissent aussi en valider les principales étapes et enfin en organisant un débat en Conseil de Paris qui soit préalable à l'élaboration définitive de l'étude de faisabilité.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Voilà, mes chers collègues, la Z.A.P.A. étant la zone d'action prioritaire pour l'air.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Toujours en lieu et place de notre collègue Denis BAUPIN, l'Exécutif est favorable, bien entendu, à une discussion avec l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

C'est pour cette raison qu'il propose un vœu de l'Exécutif qui se substitue au vœu déposé par les élus du groupe U.M.P.P.A.

En effet, l'Exécutif est tout à fait favorable à ce qu'il y ait un débat, une présentation des études de faisabilité auprès des groupes politiques du Conseil de Paris.

Cependant, le vœu de l'U.M.P.P.A. aurait pour conséquence de renforcer le poids de Paris au sein du Comité de pilotage, au détriment des communes riveraines.

Comme l'Exécutif ne souhaite pas que cela puisse être le cas, il a été proposé un vœu de substitution. Dans ces conditions, il est demandé aux élus du groupe U.M.P.P.A. de bien vouloir retirer leur vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Dans ces conditions, Madame DOUVIN, acceptez-vous la proposition d'enrichissement de votre vœu ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'adore la façon que vous avez de présenter les choses, mais nous acceptons la proposition !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Le vœu n° 64 est donc retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2011, V. 249).

2011, DEVE 127 - Approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles.

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 127 sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 65.

Il s'agit d'un projet de délibération concernant l'approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne du 16e arrondissement et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles.

J'espère que l'on ne paie qu'une zone, quand on va au tir aux pigeons en bus !

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque j'ai vu qu'un projet de délibération sur l'aménagement de la parcelle de l'ancienne concession du Tir aux pigeons était inscrit à l'ordre du jour, je m'en suis évidemment réjoui.

Depuis le temps que nous avons décidé de reconquérir une partie de la concession la plus aristocratique du bois de Boulogne, je me suis dit que l'ouverture à tout public allait enfin retrouver son droit de cité.

Pourtant, à la lecture du projet de délibération et, plus encore, à la lecture du vœu de l'U.M.P., je constate à quel point le sang bleu trouve encore des défenseurs, quelquefois d'ailleurs là où on ne les attend pas.

En effet, l'ouverture au public semble réellement gêner ces "aristos", qui considèrent que ce lieu leur appartient de droit et qu'il serait malséant que des manants viennent fouler leur sol de leurs sabots crottés.

Ainsi, usant et abusant de leur réseau, ils n'ont de cesse de vouloir interdire à ces gueux de s'approcher de leur sanctuaire.

Non contents d'avoir fait céder la Municipalité sur les ouvertures facilitant l'accès, ils entendent maintenant imposer leurs "desiderata" sur les conditions d'accès et d'entretien de la pelouse tant convoitée.

Pire encore ! Il se pourrait que des pouilleux, voire des parvenus, puissent apercevoir une once de leur peau lorsqu'ils vont au bain.

Alors, vite, Messieurs et Mesdames de la Ville de Paris, qu'on y mette le holà, que le chemin soit déplacé au loin et que la plèbe n'approche pas.

Et quoi, encore ? Les voleurs de cette concession historique auraient l'outrecuidance de demander que les plombs si nombreux, tirés contre les pigeons, soient enlevés du sol aux frais des vrais et historiques propriétaires.

Mais, n'avez-vous pas vu que nous sommes en Sarkozye, n'avez-vous pas compris que le temps n'est pas à faire payer les riches, mais au contraire les pauvres ? N'avez-vous pas compris que les impôts doivent aider les plus riches à s'enrichir ?

Pourquoi dépenser 2 millions alors que la Ville peut les prendre en charge ?

Cette concession appartient aux meilleures familles depuis des lustres, disent-elles. Elles paient suffisamment cher, d'ailleurs, pour être certaines que la sélection par l'argent et le parrainage éviteront une cohabitation malvenue avec des classes inférieures.

Devant le risque d'une éviction, la Ligue parisienne de tennis a accepté fort opportunément de servir de paravent pour que rien ne change.

Alors, aujourd'hui, la question est posée : va-t-on aller au bout de cette hypocrisie, comme le demande l'U.M.P., et revenir à la situation antérieure, ou la démocratie va-t-elle prendre racine dans ce coin du bois de Boulogne, cerné de toutes parts par des concessions plus onéreuses les unes que les autres ?

Notre Municipalité n'a pas le choix. La reconquête des espaces publics au profit de toutes et tous est un impératif politique et moral, face à la privatisation ostensible et méprisante.

Nous demandons avec la plus extrême fermeté que le tir aux pigeons et son bras armé l'A.S.C.B.B. n'aient aucun droit d'aucune sorte en dehors du strict périmètre de la concession et que les aménagements et la gestion de la pelouse ne reposent sur aucun autre critère que l'intérêt public. Nous demandons que la loi soit appliquée et que l'A.S.C.B.B. prenne à sa charge la dépollution du sol. Nous demandons que l'ouverture au public soit réelle et que, pour cela, la signalisation, la surveillance et l'entretien de la pelouse soient uniquement sous la responsabilité de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. Toute autre décision porterait inévitablement un doute énorme sur les valeurs qui doivent guider notre politique.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie. Vous nous avez ouvert l'appétit avec tous ces pigeons qui ont du plomb dans l'aile.

M. Pierre AURIACOMBE a la parole.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Difficile de parler après cela, après tant de mépris, dire "aristos", "sang bleu" !

Non, ce n'est pas mon cas, Monsieur CONTASSOT. C'est peut-être le vôtre, je n'en sais rien, mais ce n'est pas mon cas !

Moi, j'essaie simplement de défendre quelques idées et de dire oui, dans le 16e, la totalité des élus, de droite ou de gauche, sont très sensibles à l'aménagement du bois de Boulogne et nous souhaitons y être associés.

Cela vous choque peut-être, mais c'est votre problème !

Ce que nous souhaitons, c'est qu'à partir du moment où l'on renouvelle la concession du Tir aux pigeons et que l'on dégage un périmètre de 36.000 mètres carrés, ce à quoi nous sommes largement favorables, bien évidemment, mais cela n'est pas sans poser des problèmes : il y a aujourd'hui des utilisateurs, et des utilisateurs comme vous et moi, si je puis me permettre. Ce sont actuellement des personnes, mais aussi la Fédération française de Tennis, la Ligue de Tennis de Paris, des sous-concessionnaires, le restaurant, l'A.S.C.B.B. et également toutes les communes voisines qui utilisent aujourd'hui cet espace.

Alors, ce que nous demandons aujourd'hui, ce n'est pas l'abandon du projet, c'est le retrait du projet qui nous est proposé aujourd'hui pour pouvoir en débattre.

En effet, il n'y a eu aucune concertation à la mairie du 16e. C'est cela que nous regrettons et c'est cela que nous demandons.

Je tiens à souligner d'ailleurs que l'opposition à la mairie du 16e, le groupe P.S., n'a pas pris part au vote, et n'a pas voté ce projet de délibération, estimant, mais peut-être que eux aussi voulaient défendre les "aristos", qu'il était indispensable de négocier et de mettre en place une concertation dans le 16e arrondissement.

C'est pour cela que nous émettons le vœu :

- que l'approbation du principe de l'aménagement par le Conseil de Paris soit reportée à l'issue de la concertation avec le concessionnaire visant à fixer les modalités d'ouverture au public des espaces récupérés à la Ville de Paris et les modalités de fermeture et de protection des zones concédées ;

- et que la mairie du 16e et que les élus du 16e y soient associés.

Vous voyez, nous sommes, nous, très démocratiques, contrairement à vous !

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre - et je sais que vous saurez vous retrouver autour d'une bonne pastilla au pigeon ! -, Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler d'abord que ce projet de délibération ne vient pas présenter un projet ficelé de cet aménagement. Il vient valider le principe d'aménagement du site avec les études de dépollution du sol qui vont avec. Si nous voulons sortir ce projet dans le cadre de la mandature, et c'est un engagement que nous avons pris avec le Maire de Paris, cela fait partie de l'objectif des 30 hectares que nous allons ouvrir au public, donc il faut aujourd'hui impérativement voter ce projet de délibération.

Il a été évoqué l'historique de ces 36.000 mètres carrés, car ils ont une histoire. Il y a eu une renégociation en 2007 du périmètre de la concession et l'objectif était de faire de cet espace assez important, un espace ouvert au public, comme un parc, un jardin public. Cet objectif va complètement dans le sens de la "charte des bois" où on a pris l'engagement, et on le fait projet par projet, de réouvrir au public des espaces aujourd'hui fermés. Cela va dans le sens du rapport Brodovitch sur les bois de Vincennes et de Boulogne, qui demande que les aménagements mis en œuvre respectent l'histoire du bois de Boulogne. Ce Tir aux Pigeons a été installé il y a pas mal d'années, mais il ne fait pas partie du dessin original d'Alphand. Je pense que le projet qui sera proposé, quand il sera terminé en tout cas, sera plus dans l'esprit du bois de Boulogne qui était avant tout un bois ouvert au public, à un public populaire. Je pense intéressant de retrouver l'état d'esprit qu'avait Alphand, qu'on a un peu oublié, et qui a été rappelé dans le rapport Brodovitch, à savoir que le bois de Boulogne était un lieu avant tout populaire et qui permettait aux Parisiens, qui vivaient déjà dans une ville dense et polluée, de s'y promener.

Comme l'a évoqué M. CONTASSOT, il est indispensable que ce futur parc - parce que, quand même, 36.000 mètres carrés, c'est la dimension d'un parc - soit un parc public, donc évidemment qu'il soit géré comme un parc public, qu'il soit identifié par les promeneurs comme un parc public, grâce à une signalétique adaptée et à une facilité d'accès, car ce ne sera pas évident de changer les habitudes. Il faudra que les Parisiens se l'approprient.

Ce site doit être aménagé comme n'importe quel parc parisien : il est important que l'on fasse confiance aux paysagistes de la Ville car ils savent faire des parcs et des jardins ouverts au public prenant en compte les contraintes de l'environnement, les contraintes historiques et le contexte particulier pouvant être lié à la présence de concessions. Le projet devra correspondre aux critères de l'Architecte des Bâtiments de France, car nous sommes dans un site classé, donc nous avons aussi des contraintes très importantes par rapport au dessin et à l'histoire du bois de Boulogne.

Alors, je ne comprends pas la position de M. AURIACOMBE qui dit : "Vous proposez un projet et il n'a pas été concerté." Pour l'instant, on n'a pas encore de projet ficelé. Au moment où on aura un projet de parc public, nous viendrons le présenter, évidemment, à la mairie du 16e et on tiendra compte le cas échéant des remarques qui seront faites. Mais, pour l'instant, on en est au démarrage de l'opération.

J'attire votre attention sur le calendrier. Il faut vraiment voter ce projet de délibération pour engager et faire en sorte que l'on puisse l'ouvrir pendant cette mandature, car c'est important de le faire, politiquement, par rapport à l'engagement que nous avons pris par rapport aux Parisiens.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - J'émet un avis défavorable sur le vœu qui a été présenté par M. AURIACOMBE.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous l'avons bien compris. Merci.

Monsieur CONTASSOT, explication de vote rapide.

M. Yves CONTASSOT. - Oui, une explication de vote sur le vœu parce qu'écrire que "le projet d'aménagement devra être reporté à l'issue de la concertation avec le concessionnaire visant à fixer les modalités d'ouverture au public" veut dire que le concessionnaire aurait un droit de regard sur les conditions d'accès au public. Cela, c'est totalement inacceptable.

Pour cela, nous voterons contre ce vœu.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous vous avons entendu, les uns et les autres, avec beaucoup d'attention et d'intérêt.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 127).

2011, DEVE 136 - Approbation du principe et des modalités de passation du marché de fourniture de prestations de location et de maintenance des installations mobiles provisoires, dans le cadre de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly (12e).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avant-dernier projet de délibération, DEVE 136 : passation du marché de location et de maintenance des installations mobiles provisoires dans le cadre de la Foire du Trône, Pelouse de Reuilly, dans le 12e arrondissement.

Madame Valérie MONTANDON, vous avez la parole pour 5 minutes. Un petit peu moins, si vous pouvez. Merci.

Mme Valérie MONTANDON. - Ce sera moins.

Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération, non pas pour les modalités de passation de ce marché mais pour souligner notre volonté qu'une étude soit faite sur le déplacement de la Foire du Trône hors de la Pelouse de Reuilly. Il serait temps que la Municipalité prenne en compte les orientations du plan arboricole et de la Charte du bois de Vincennes, ainsi que les vœux de la Commission supérieure des Sites.

Le bois de Vincennes doit être revalorisé. Il constitue le poumon de l'Est parisien.

Pour nous, la Mairie de Paris doit donc revoir toute sa politique à l'égard du bois et pas seulement concernant la Pelouse de Reuilly.

Je ne me lasserai pas de le répéter à chaque délibération relative à la Pelouse de Reuilly ou, plus généralement, à celles du bois de Vincennes : la Pelouse de Reuilly est l'une des parcelles du bois la plus proche des habitations du 12e, si bien qu'elle est la plus accessible. Elle devrait ainsi être revalorisée afin que les habitants du 12e, ainsi que les promeneurs, profitent tout au long de l'année de cette parcelle plutôt que de la laisser en jachère pendant dix mois dans l'attente que la Foire du Trône arrive et gâche la vie des riverains pendant deux mois.

Je précise que cette requête est tournée vers la majorité socialiste, car je sais qu'à ce sujet, nous partageons des points communs avec les élus écologistes du 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Madame GIBOUDEAUX ? C'est la dernière intervention que nous avons de délibération, M. NAJDOVSKI dira un mot et, ensuite, nous votons et, ensuite, nous arrêtons la séance.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Il reste le vœu sur la Croix Nivert...

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Les orateurs ne sont pas là.

M. GOUJON n'est pas là...

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Un vœu doit être présenté !

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Sur le vœu, vous avez raison, mais pas sur le projet de délibération.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, rapporteure. - Très rapidement, le projet de délibération ne porte pas sur les projets d'aménagement du bois de Vincennes, mais sur le renouvellement de marchés que l'on passe chaque année concernant la pelouse de Reuilly.

La pelouse de Reuilly ne sert pas non plus qu'à la Foire du Trône, il y a des animations qui y sont proposées, notamment l'été, des animations sportives, il y a aussi des animations culturelles, il y a des petits cirques qui sont installés de façon temporaire.

Je voulais juste dire qu'il n'y avait pas uniquement, sur la pelouse de Reuilly, la Foire du Trône même si je partage aussi vos inquiétudes sur l'impact que cette foire a sur le bois.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, en quelques secondes ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" se sont abstenus sur la délibération portant sur la pelouse de Reuilly, vous connaissez notre position constante sur ces questions depuis des années.

Nous souhaitons effectivement qu'il puisse y avoir un débat sur l'avenir de ce site, et d'ailleurs, ce débat a déjà été entamé, puisqu'un amendement a été adopté à l'occasion du débat sur le Plan local d'urbanisme relatif à la réalisation d'un terrain pour foires et cirques dans Paris.

Voilà ! Le débat, en tout cas, est ouvert, et je pense qu'au sein de la majorité municipale, tout le monde a à cœur à la fois de pouvoir maintenir ces manifestations populaires dans Paris et, en même temps, de pouvoir avoir une insertion à la fois urbaine, paysagère et de la pelouse de Reuilly dans son site, qui est celui d'un site boisé classé.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 136.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 136).

2011, DEVE 113 - Convention avec "Paris Habitat OPH" pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de l'espace vert angle rue de la Convention-rue de la Croix-Nivert.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons, en effet, un projet de délibération que je n'avais pas devant moi, qui est le projet de délibération DEVE 113, pour lequel un vœu a été déposé, le vœu n° 66 : convention avec "Paris Habitat O.P.H." pour la mise à disposition d'un espace vert à l'angle de la rue de la Convention et de la rue de la Croix Nivert, dans le 15e arrondissement.

Mme de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Après deux années de tractations, pendant lesquelles les habitants ont été privés d'accès au jardin Lecourbe, Convention, Croix Nivert, vous venez, enfin, de trouver un terrain d'entente avec "Paris Habitat" pour aménager cette coulée verte qui reliera la rue Lecourbe à la rue de la Croix Nivert.

Je regrette que pendant ces deux années, vous n'ayez pas trouvé le temps de consulter la mairie du 15e arrondissement sur l'aménagement de cet espace vert de 2.500 mètres carrés, contrairement aux engagements que vous aviez pris au Conseil de Paris de mai 2010.

Si nous nous réjouissons, évidemment, que vous vous soyez enfin mis d'accord avec "Paris Habitat", nous vous demandons de ne pas, pour autant, faire l'impasse sur la concertation nécessaire avec le conseil de quartier Saint-Lambert.

Je précise que lors de sa réunion préparatoire, à laquelle participait d'ailleurs ma collègue, Hélène MACÉ de LÉPINAY, qui en est membre, les différents représentants de ce conseil de quartier ont demandé à ce que l'aménagement du jardin soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du 11 octobre.

Or, les termes de la convention qui nous est soumise fixent, en particulier à l'article 4, un certain nombre d'aménagements intérieurs qui brideraient les propositions des conseils de quartier si la convention était tout de suite signée en l'état.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Maire, qu'avant la signature de la convention, qui n'a pas été présentée en amont au maire de l'arrondissement, contrairement à ce que vous aviez annoncé en mai 2010, qu'au moins les propositions d'aménagement de ce jardin puissent être débattues lors du prochain conseil de quartier Saint-Lambert et que les éventuelles suggestions des riverains soient prises en compte.

Cette demande nous semble légitime, car si vous ne laissez pas aux conseils de quartier la possibilité de débattre des projets de leur quartier, franchement, je ne vois pas bien à quoi ils servent.

J'ajoute que nous avons été saisis de plusieurs demandes de riverains pour que ce jardin dispose d'une surveillance adaptée au site, afin d'éviter les nuisances liées aux habitudes de regroupements bruyants, en particulier sous la voûte.

Je rappelle que dès lors que les aménagements sont en phase avec les attentes des riverains et que les questions des nuisances sonores sont appréhendées bien en amont, ces jardins situés en pied de grands ensembles d'immeubles fonctionnent mieux pour le confort des usagers comme pour celui des riverains.

J'espère donc, Madame GIBOUDEAUX, que vous voudrez bien donner un avis favorable à ce vœu.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Madame GIBOUDEAUX, en quelques mots ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Je voudrais dire au préalable qu'il y a eu des échanges avec la mairie du 15e concernant cet aménagement, que la Direction des Espaces verts et de l'Environnement a d'ailleurs souvent un dialogue assez facile avec la mairie du 15e et qu'on peut quand même leur faire confiance. On ne peut donc pas dire que vous découvrez le projet.

Je suis un peu étonnée de la façon dont vous rédigez votre vœu, comme si on ne faisait rien et comme s'il fallait attendre un vœu pour organiser des réunions avec les conseils de quartier, alors que la réunion est déjà prévue, que les services vont y participer.

Moi, je suis effectivement favorable à ce qu'il y ait des réunions avec le conseil de quartier, mais pas de faire croire qu'il faut un vœu au Conseil de Paris pour organiser ces réunions, alors qu'elles sont déjà prévues.

Sur l'aménagement, il y a des propositions qui ont été faites, d'ailleurs, vos remarques sur les problèmes de nuisances qui pouvaient être posés par cet aménagement ont été prises en compte déjà par la Direction des espaces verts et de l'environnement, qui a fait des propositions de jeux plutôt calmes, de jeux pour de petits enfants, une aire pour les boulistes, une aire possible pour faire un jardin partagé ; tout cela a déjà été pris en compte.

Effectivement, si, dans le cadre de la concertation, d'autres propositions étaient faites, on est tout à fait favorable à les étudier, sachant qu'on est dans un site contraint, on est sur un jardin qui a été créé dans le cadre de l'opération de "Paris Habitat", une parcelle très étroite, donc, effectivement, on tiendra compte des réactions.

Je voulais dire que nous nous sommes engagés à l'ouvrir dans le cadre des horaires d'ouverture et de surveillance des parcs et jardins parisiens et que nous ne voulons pas revenir en arrière.

Nous n'envisageons pas, à l'issue de ces réunions, de dire : maintenant, on va fermer cet espace où nous avons passé deux années pour trouver un accord et des financements, des financements quand même importants de la Ville pour pouvoir le rendre accessible au public.

Pour toutes ces raisons, Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, je vous demande de retirer votre vœu, sachant, quand même, qu'on a l'habitude de travailler ensemble sans passer par des vœux pour organiser des réunions dans les arrondissements.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Avec un avis défavorable, retirez-vous votre vœu ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Non, Monsieur le Maire, je ne retire pas mon vœu.

Je tiens à préciser que nous avons d'excellentes relations avec la Direction des Parcs et Jardins, que, sur cette affaire, il y a eu un loupé, et que donc, ce que le maire d'arrondissement attend, ce n'est pas une information huit jours avant le conseil d'arrondissement, mais c'est une consultation très en amont, d'autant qu'il s'agit là d'un projet qui remonte à plus de deux ans et qui nous a été présenté peu de temps avant le Conseil d'arrondissement.

Merci.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2011, DEVE 113).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous invite, enfin, à procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans les organismes suivants :

- Syndicat intercommunal de valorisation de la Plaine de Montjean (Comité consultatif) (R. 37) :

- M. Pierre MANSAT,

- Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

- Régie chargée de la gestion de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (Conseil d'administration) (R. 38) :

- M. Christian SAINT-ETIENNE en remplacement de M. Jean-Marie CAVADA, désigné le 21 avril 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2011, R. 37 à R. 38).

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Je vous informe du départ de Mme Frédérique PIGEON de la 5e Commission en qualité de titulaire et de son intégration à la 4e Commission, également en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - En associant mon collègue François DAGNAUD, nous remercions les personnels du Conseil de Paris pour leur patience et leur professionnalisme, en particulier les sténotypistes, pour leur grand professionnalisme.

(La séance est levée le mardi 27 septembre 2011 à treize heures quarante minutes).

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, MM. Gauthier CARON-THIBAUT, René DUTREY, Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DPVI 218 Subvention (28.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réalisation de travaux de requalification du local de l'association Ma Plume Est A Vous dans le quartier Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

2011 DLH 200 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation des bâtiments B, C, D et E du groupe Joseph Bédier, comportant 90 logements, 47 avenue Boutroux (13e).

2011 DLH 175 Avenant au bail emphytéotique consenti le 20 février 2009 à PARIS HABITAT-OPH, portant location de l'immeuble communal 22, rue des Trois Frères (18e)

2011 DLH 222 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 32 logements PLUS, 6 logements PLAI, 22 logements PLS 102-104-108, rue Castagnary (15e).

2011 DLH 223 Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 55 logements étudiants PLUS, 12 à 18 avenue de la Porte des Ternes, 6 à 10 rue Gustave Charpentier (17e).

2011 DLH 214 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 41 logements PLS et de 6 logements ULS PLAI, 12-46 boulevard Davout, 2-4 rue Paganini, 1-29 rue Raynaldo Hahn, 107-109 rue de Lagny (20e).

2011 DEVE 113 Convention avec Paris Habitat OPH pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DPVI 240 Subvention (34.984 euros) et convention avec la RIVP pour un projet de végétalisation d'un escalier situé au 35 rue Mouraud Paris (20e)

2011 DFPE 366 Convention de gestion avec la RIVP concernant le logement de fonction de la crèche située 10, Rue du Caporal Peugeot (17e).

2011 DFPE 367 Convention de gestion entre la Mairie de Paris et la RIVP concernant le logement de fonction de la crèche située 7, rue de Cotte (12e).

2011 DFPE 368 Signature avec la RIVP d'une convention de gestion concernant le logement de fonction de la crèche située 15, rue Louis Blanc (10e).

2011 DU 222 Autorisation donnée à la RIVP de déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme dont le permis de construire, nécessaires à la réalisation du programme, 42 rue Cauchy (15e)

2011 DLH 75 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 7-9 rue Waldeck Rousseau (17e).

2011 DLH 187 Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLS, 2-4 villa des Buttes Chaumont (19e)

2011 DLH 190 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 32 boulevard de Reuilly (12e).

2011 DLH 206 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLS 145, rue des Pyrénées (20e)

2011 DLH 245 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

Mmes Annick LEPETIT, Pauline VERON, Virginie DASPET, M. Yves CONTASSOT et Mme Laurence DOUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DVD 136 Avenant n°5 à la convention avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement Hôtel de Ville (4e).

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DLH 230 Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 96 logements PLUS et 96 logements PLS, 26 rue Linois (15e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DLH 11 Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, d'une emprise dépendant de l'immeuble communal 334 rue Saint-Honoré (1er).

2011 DLH 156 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 17, rue Pierre Dupont (10e)

2011 DLH 157 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 15-17, rue Gros (16e).

2011 DLH 191 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS 35 rue Pastourelle (3e)

2011 DLH 209 Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS et 9 logements PLS, 43-45 rue de Rome (8e).

2011 DLH 210 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 3 logements PLS 5 rue Nobel (18e).

M. Jean-Yves MANO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DLH 193 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 26 logements PLA-I, 56 logements PLUS et 36 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

2011 DLH 216 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 23 logements PLUS et 14 logements PLS, lot E6 ZAC Clichy Batignolles (17e).

2011 DLH 229 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de création d'un EHPAD comportant 60 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DPVI 211 - DAC 717 - DJS 401 - DASES 33 - DFPE 369 Subvention (253.500 euros) et convention avec l'IMMOBILIERE 3F et participation financière de la Ville de Paris à un équipement de proximité dans la Cité de l'Eure (14e).

2011 DLH 204 Octroi de la garantie de la Ville pour un prêt Amélioration Qualité de Service en vue du financement d'un programme de résidentialisation des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 167 logements, à contracter par Immobilière 3F, 9-11 rue Riquet (19e)

M. Ian BROSSAT ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DLH 203 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLA-I, 49 logements PLUS et 27 logements PLS, 3-5 rue Fulton (13e).

2011 DLH 220 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM ICF La Sablière en vue du financement d'un programme de construction neuve de 19 logements PLUS et d'acquisition-réhabilitation d'un foyer de jeunes travailleurs de 66 logements PLA-I, 25-27 rue de l'Echiquier et 7 impasse Bonne Nouvelle (10e).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DLH 165 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 4 logements PLS, 39-41 rue de l'Ourcq (19e).

2011 DLH 167 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 57 rue de Ménilmontant (20e).

2011 DLH 172 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, 10 rue de Meaux (19e).

2011 DLH 174 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant un logement PLUS, 2 impasse Gros (20e).

MM. Jacques BRAVO, David ASSOULINE, Mmes Danièle POURTAUD, Pauline VERON, Emmanuelle BECKER, MM. Jacques BOUTAULT, Georges SARRE, Mmes Hélène MACÉ de LÉPINAY, Catherine DUMAS et Marie-Claire CARRÈRE-GÉE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 553 Subventions (5.600.000 euros) et avenants à convention avec l'association Théâtre de la Ville.

MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA et Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 244 Subventions (9.511.730 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris - Théâtre du Châtelet (1er).

Mmes Maïté ERRECART et Danielle SIMONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DAJ 20 Contribution de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour 2011 (12.000 euros).

2011 DAJ 21 Contribution de la Ville de Paris au programme d'actions du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour l'année 2011, en vue du financement de permanences supplémentaires dans le PAD 18, 19 et 20, en application du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) Montant : 47 000 euros.

M. Patrick BLOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 487 Subvention (325.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DPVI 154 Quartier Flandres et Danube Solidaire (19e). Subventions (48.650 euros) à 25 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

M. Bruno JULLIARD et Mme Emmanuelle BECKER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DJS 140 Signature d'un avenant à la convention triennale avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour l'attribution d'une subvention. Montant : 68.000 euros.

M. Denis BAUPIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DU 215 Subvention et convention (26.423 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.

2011 DEVE 149 Subvention avec convention (275.000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 38 Signature de deux avenants à conventions avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e) relatives à l'attribution d'une subvention. Montant 1.336.500 euros.

2011 DAC 450 Convention de mise à disposition de locaux, subvention (684.014 euros) et avenant à convention avec l'association du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

M. LE MAIRE DE PARIS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 356 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

M. LE MAIRE DE PARIS et M. Christophe GIRARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2011 DAC 488 Subvention (2.353.975 euros) et convention avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (8e)

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2011 DAC 746 Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3 place du Québec (6e). Montant : 4.099 euros.

2011 DGRI 34 Subvention (6 000 euros) à la Coordination des Collectivités Portugaises de France (2e) pour la 20ème édition du festival "Tous en Scène - Todo ao Palco".

2011 DGRI 72 Convention de coopération avec la Municipalité de Jéricho pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud"

2011 DGRI 75 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Action Contre la Faim (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie).

2011 DGRI 74 - DPE 84 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (9e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Kenya).

Votes spécifiés.

Mme Laurence DREYFUSS et M. David ALPHAND ont voté CONTRE le vœu n° 39 du fascicule (V. 235).

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2011 DEVE 90 Subvention (10.000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement (13e) pour ses actions de sauvegarde et de mise en valeur de l'environnement sur le territoire parisien.

2011 DEVE 91 Subvention à l'association Agir pour l'Environnement (APE) pour son action sur le territoire parisien (8.000 euros).

2011 DEVE 120 Subvention (2.000 euros) à l'association le Temps Presse (11e) pour son projet de sensibilisation des jeunes à la consommation responsable, à travers la création et la diffusion d'une web-série interactive intitulée "L@ Kolok".

2011 DEVE 124 Subvention (3.000 euros) à l'association les Amis d'Enercoop (19e) pour ses actions de sensibilisation sur les énergies renouvelables et plus particulièrement l'énergie dite partagée.

2011 DEVE 128 Subvention (3.000 euros) à l'association Terre de Liens (26400 Crest) pour ses actions de sensibilisation à des projets écologiquement responsables et socialement solidaires.

2011 DEVE 131 Subvention (4.500 euros) à l'association AMAP IDF (93 500 Pantin) pour ses actions de mobilisation des Parisiens en faveur du maintien de l'agriculture paysanne en Ile-de-France.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

2011 DPVI 86 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Alliance (7e).

2011 DPVI 123 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie l'Air du Verseau au titre de la lutte contre les discriminations (11e).

2011 DPVI 142 Subvention (7.500 euros) à l'association Contact au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 152 Subvention (3.000 euros) à l'association CAPDIV au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 155 Subvention (8.000 euros) à l'association Paris Macadam Les Arcavals au titre de la lutte contre les discriminations (18e).

2011 DPVI 164 Subvention (8.000 euros) à l'association Génériques au titre de la lutte contre les discriminations (12e).

2011 DPVI 167 Subvention (10.000 euros) à l'association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle (AFIP) au titre de la lutte contre les discriminations (20e).

2011 DPVI 168 Subvention (2.500 euros) à l'association Capoeira Viola au titre des droits de l'homme (18e).

2011 DPVI 175 Subvention (5.000 euros) et convention à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (10e) au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 176 Subvention (4.500 euros) à l'APEJOB au titre de la lutte contre les discriminations (11e).

2011 DPVI 177 Subvention (9.000 euros) à l'Association Service Social Familial Migrant (9e) au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 178 Subvention (1.000 euros) à l'association Mémoire de l'avenir (18e) au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 212 Subvention (20.000 euros) à la Fondation Culture et Diversité au titre de la lutte contre les discriminations (7e).

2011 DPVI 217 Subvention (10.000 euros) à l'association MRAP National au titre des droits de l'homme (10e).

2011 DPVI 219 Subvention (5.000 euros) à l'association Nouveaux Droits de l'Homme au titre des droits de l'Homme.

2011 DPVI 222 Subvention (6.000 euros) à l'association La Chance aux Concours au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 231 Subvention (3.000 euros) à l'Association des Tunisiens en France au titre de la lutte contre les discriminations.

2011 DPVI 232 Subvention (4.000 euros) à l'association Traces au titre de la lutte contre les discriminations et des droits de l'homme.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2011 DPVI 58 Subventions (3.500 euros) au titre de l'Intégration à 3 associations.

2011 DPVI 97 Subvention (2.000 euros) à l'association Plateforme Migrants et Citoyenneté Européenne meant des actions spécifiques sur le thème de la citoyenneté et de l'accès aux droits.

2011 DPVI 110 Subvention (4.500 euros) au titre de l'Intégration à l'association Afrique Partenaire Service (15e).

2011 DPVI 121 Subvention (2.000 euros) à l'association Traces de Vie (18e).

2011 DPVI 122 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) au titre de l'Intégration à l'Association Charonne.

2011 DPVI 124 Subvention (2.000 euros) à l'association Elle tourne la page (10e).

2011 DPVI 130 Subvention (7.500 euros) au Centre d'Etudes, de Formation et d'Insertion par la Langue sur trois projets au titre de l'Intégration (18e).

2011 DPVI 131 Subvention (8.000 euros) avec l'association Réseau Alpha au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 132 Subvention (1.000 euros) à l'association Femmes Relais 20e au titre de l'intégration.

2011 DPVI 140 Subvention (3.000 euros) au Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e).

2011 DPVI 144 Subvention de fonctionnement (8.000 euros) au titre de l'Intégration à l'Association des Tunisiens en France (ATF).

2011 DPVI 145 Subvention (4.000 euros) à l'association Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des Deux Rives au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 156 Subvention (4.000 euros) à l'association URACA au titre de l'intégration.

2011 DPVI 159 Subvention (3.000 euros) à l'association Contre Champ au titre de l'Intégration (15e).

2011 DPVI 160 Subvention (13.500 euros) au titre de l'intégration à l'association FASTI.

2011 DPVI 165 Subvention (6.500 euros) à l'ADEF au titre de l'Intégration (15e et 20e).

2011 DPVI 183 Subvention (2.300 euros) à l'association Chinois de France - Français de Chine (19e) au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 184 Subvention (1.200 euros) et convention à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie pour le projet La petite Istanbul en fête au titre de l'intégration.

2011 DPVI 185 Subvention (6.900 euros) à l'Espace 16 (17e).

2011 DPVI 186 Subvention (3.300 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir (18e).

2011 DPVI 187 Subvention (4.000 euros) à l'association VA Savoirs sur le thème de l'intégration.

2011 DPVI 188 Subvention et convention (2.000 euros) à l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (l'ACORT) au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 189 Subvention (5.000 euros) au Centre d'information et d'animation du 7e - Inter 7 au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 191 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2011 DPVI 193 Subvention et convention (30.000 euros) à l'association Tactikollectif sur le thème de la diversité culturelle.

2011 DPVI 195 Subvention (3.000 euros) à l'association D'Ici et D'Ailleurs au titre de l'Intégration (18e).

2011 DPVI 196 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Résonances au titre de l'Intégration (18e).

2011 DPVI 197 Subvention (1.000 euros) à l'association Femmes Initiatives (13e) au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 198 Subvention (2.600 euros) à l'Association Culturelle des Travailleurs Immigrés de Turquie (10e) au titre de l'intégration.

2011 DPVI 208 Subvention (5.000 euros) à l'association Trajectoires au titre de l'Intégration.

2011 DPVI 209 Subvention (3.000 euros) à l'association Coordination pour l'Afrique de Demain au titre de l'Intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2011 DUCT 59 Subvention (3.000 euros) à l'association Archipélia (20e).

2011 DUCT 86 Subvention (13.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

2011 DUCT 103 Subvention (2.000 euros) à l'association Tout autre chose (9e).

2011 DUCT 107 Subvention (2.000 euros) à la Régie de Quartier Papilles et Papillons (20e).

2011 DUCT 108 Subvention (4.000 euros) à l'association Le Printemps de Ménilmontant (11e).

2011 DUCT 116 Subvention à l'association 27record's au titre du projet de web-radio participative. Montant : 2.000 euros.

2011 DUCT 118 Subvention (3.000 euros) à l'Association La Ressource Réel Symbolique Imaginaire - RSI (17e).

2011 DUCT 147 Subvention (1.500 euros) à l'association République de Montmartre (18e).

2011 DUCT 151 Subvention (15.000 euros) à l'association Coordination des fédérations et associations culturelles région Ile-de-France (4e).

2011 DUCT 152 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Comité des fêtes et de la solidarité du 13e arrondissement.

2011 DUCT 157 Subvention à l'association "ADEMA" (8.000 euro).

2011 DUCT 161 Subvention (20.000 euros) à l'association "Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale".

2011 DUCT 162 Subvention (10.000 euros) à l'association Mémoire et racines de l'éducation populaire et de la cogestion (14e.)

2011 DUCT 163 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association Espoir et Avenir pour tous à Claude Bernard (19e).

2011 DUCT 164 Subvention (4.000 euros) au Comité des fêtes et de solidarité de Montmartre et du 18e arrondissement.

2011 DUCT 165 Subvention (3.000 euros) au Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement.

2011 DUCT 173 Subvention (2.000 euros) au Comité des fêtes et de solidarité du 8e arrondissement.

2011 DUCT 174 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association ISM interprétariat (10e).

2011 DUCT 175 Subvention (2.000 euros) à l'Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie de Paris (15e).

2011 DUCT 176 Subvention (15.000 euros) à l'association "Artic" (10e).

2011 DUCT 177 Subvention (10.000 euros) à l'association "Mouvement pour une citoyenneté active" (12e).

2011 DUCT 178 Subvention (3.000 euros) à l'association "Fédération nationale des maisons des potes" (13e).

2011 DUCT 183 Signature d'une convention de prêt à usage avec l'association Patronage laïque du 15e - maison pour tous relative aux locaux, 61, rue Violet (15e).

2011 DUCT 53 Subvention Fonds du Maire (1.000 euros) à l'association Au parloir du Colombier (6e).

2011 DUCT 54 Subvention Fonds du Maire (1.798 euros) à l'association Sainte-Geneviève de Saint-François-Xavier (7e).

2011 DUCT 61 Subvention Fonds du Maire (8.000 euros) à l'association La bagagerie d'antigel (15e).

2011 DUCT 95 Subvention Fonds du Maire (11.208 euros) au Comité des fêtes et de solidarité du 8e arrondissement.

2011 DUCT 131 Subvention Fonds du Maire (2.000 euros) à la Compagnie la Déferlante (19e).

2011 DUCT 135 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'association Génération Citoyenne du 19e.

2011 DUCT 136 Subvention Fonds du Maire (1.500 euros) à l'association AIDEMA 19 (19e).

2011 DUCT 139 Subvention Fonds du Maire (19e) (5.000 euros) et convention avec l'association Croix-rouge française (14e).

2011 DUCT 141 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Centre d'informaton et d'animation du 7e Inter 7.

2011 DUCT 142 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Partage 5.6.7 (7e).

2011 DUCT 144 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) au Comité municipal d'animation et d'action sociale du 7e arrondissement.

2011 DUCT 145 Subvention Fonds du Maire (2.500 euros) à l'Association régie Paris 9 (9e).

2011 DUCT 148 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Famillathlon (16e).

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2011 DDEES 175 Lancement d'un marché à bons de commande passé en vertu de l'article 30 du code des marchés publics relatif à l'organisation de la "Chasse au Trésor" pour les années 2012, 2013 et 2014.

2011 DICOM 25 Subvention et convention (2.000 euros) avec l'association MILA (18e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2011 DASCO 60 Dotation pour travaux d'entretien (4.346 euros) au lycée municipal Truffaut (3e).

2011 DASCO 65 Subvention compensatrice de la redevance d'occupation de locaux communaux au titre de l'année 2011 (30.000 euros) avec convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2011 DASCO 66 Subvention (3.000 euros) au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (13e) pour une action intitulée "Mille et une nuits, mille et un récits".

2011 DASCO 67 Subvention (2.000 euros) à l'association Société Centrale d'Apiculture, de sériciculture, d'insectologie et de zoologie agricole (14e).

2011 DASCO 72 Indemnisation amiable de la SA COVEA RISKS, au titre d'une action récursoire relative au règlement d'un sinistre dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011 DASCO 74 Subvention (50.000 euros) avec avenant à la convention triennale d'objectifs passée avec le CRDP de Paris (6e).

2011 DASCO 79 Subvention (3.000 euros) à l'Association Française pour la Lecture pour la réalisation des deux derniers épisodes de la série documentaire "Des lecteurs à l'oeuvre" consacrée aux enfants et à la littérature de jeunesse (93308 Aubervilliers).

2011 DASCO 87 Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage signée avec la RIVP pour la réalisation d'une école polyvalente de 12 classes imbriquée à un programme de logements sociaux pour étudiants sur le lot E4 (anciennement dénommé lot 2.7.2) de la ZAC Cardinet-Chalabre (17e).

2011 DASCO 89 Remboursement de frais de stage d'un élève du lycée Lucas de Néhou (5e).

2011 DASCO 90 Subvention (2.800 euros) à l'association musicale Vivaldi Paris Ile de France pour une action intitulée "Orchestre à l'Ecole" dans l'école élémentaire 8 rue Pierre Foncin (20e).

2011 DASCO 94 Dotations (90.000 euros) du lycée François Truffaut (3e) pour 2012.

2011 DASCO 96 Proposition de fixation, à compter du 1er janvier 2010, du montant annuel du "supplément communal de logement" (ou indemnité représentative de logement) attribué aux instituteurs non logés exerçant à Paris, et des diverses majorations qui y sont rattachées.

2011 DASCO 99 Subvention (1.853 euros) au lycée municipal TRUFFAUT (3e).

2011 DASCO 124 Indemnisation amiable de la société COPY SELF CORP, en réparation du préjudice subi suite à un dégât des eaux dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011 DPA 20 Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec Deslandes, associé à SIBAT, dans le cadre de la restructuration et de l'extension du groupe scolaire situé 8, 10 et 20, rue Le Vau (20e).

2011 DPA 55 Indemnisation du cabinet BRIDOU, syndic de la copropriété 4, square Raynouard, suite aux travaux de ravalement d'un mur mitoyen de l'école élémentaire, 25, rue de Passy (16e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2011 DASCO 33 Subvention (5.000 euros) à l'association Apprendre Autrement (8e) pour permettre à de jeunes handicapés mentaux de recevoir une pédagogie adaptée à leur handicap.

2011 DASCO 83 Subvention avec convention (12.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile (15e).

2011 DASCO 95 Subvention (14.000 euros) à l'association Vivement l'Ecole pour un dispositif d'accompagnement d'enfants et d'adolescents autistes en vue de leur intégration scolaire en milieu ordinaire (17e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2011 DPA 65 Approbation d'un avenant n° 1 à la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage unique entre le Département de Paris et la Ville de Paris, relative à la réalisation de divers équipements dans les anciens entrepôts Macdonald, 141 à 153 boulevard Macdonald (19e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2011 DDEEES 122 Subvention (10.000 euros) avec convention entre la Ville de Paris et l'Institut National des Métiers d'Art pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art (12e).

2011 DDEEES 134 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique (11e).

2011 DDEEES 143 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs-Élysées (8e).

2011 DDEEES 157 Subvention (15.000 euros) au comité des associations de commerçants de Paris pour le développement d'un programme de fidélité dans les commerces parisiens.

2011 DDEEES 188 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011 DDEEES 219 Indemnisation d'un tiers en réparation de dommage dont la responsabilité incombe à la collectivité.

2011 DDEEES 221 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011 DDEEES 239 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2011 DDEEES 179 Subvention (12.000 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 185 Subvention (19.000 euros) à l'association Cinq sur Cinq (5e) pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 204 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 206 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants et artisans rue de Wattignies (12e) pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 213 Subvention (5.000 euros) à l'association L'Atelier de Maurice Arnoult (18e).

2011 DDEEES 218 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants Batignolles en fête (17e) pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 224 Subvention (3.000 euros) à l'association A Charonne, il était une fois un bronzier (20e).

2011 DDEEES 245 Subvention (8.000 euros) à l'association Comité Royale (8e) pour les illuminations de fin d'année 2010.

2011 DDEEES 255 Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de la fête des Vendanges 2011 sur la butte Montmartre (18e).

2011 DDEEES 256 Approbation du choix du prestataire et signature d'un marché pour la conception, l'organisation, l'animation et l'exploitation de Paris Village de Noël sur l'avenue des Champs-Élysées (8e).

2011 DDEEES 257 Approbation du choix du prestataire et signature d'un marché à procédure adaptée pour l'exploitation d'une grande roue et de quatre points de vente annexes sur la place de la Concorde (8e).

2011 DDEEES 258 Convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une tente de presse associée aux défilés de mode des collections de printemps - été 2012, en bas de l'avenue des Champs-Élysées (8e).

2011 DPA 38 Indemnisation des établissements Pradeau & Morin, titulaires du marché de travaux de réhabilitation et de réaménagement de la halle du marché couvert La Chapelle 10, rue de l'Olive (18e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2011 DPE 39 Signature d'une convention avec la société OCAD3E relative aux lampes usagées sur le territoire parisien avec l'organisme RECYLUM relative à la reprise des lampes usagées collectées sur le territoire parisien.

2011 DPE 61 Subvention (38.000 euros) et avenant à la convention passée avec l'association l'Interloque (18e).

2011 DPE 64 Contrat de transaction passé avec l'entreprise GNVert pour le règlement de fourniture de carburants et frais supplémentaires.

2011 DPE 72 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la maintenance des engins de manutention et de levage de la ville de Paris.

2011 DPE 78 Approbation du rapport annuel 2010 du Maire sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à Paris.

2011 SG 197 Modalités de passation d'un marché de nettoyage des équipements municipaux du secteur Bourse Saint Eustache et de la Voirie Souterraine des Halles (1er).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2011 DPP 11 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Cercle Paris 15 dans le cadre de Ville Vie Vacances (15e).

2011 DPP 12 Lancement d'un appel d'offres restreint relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de dispositifs de sûreté.

2011 DPP 16 Subvention (180.000 euros) avec convention avec le Fonds social juif unifié (5e).

2011 DPP 18 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker (12e).

2011 DPP 26 Subvention (56.000 euros) avec convention avec l'UCPA dans le cadre de Ville Vie Vacances.

2011 DPP 29 Subvention (11.500 euros) avec convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (1er).

2011 DPP 30 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Anime et Compagnie dans le cadre de Ville Vie Vacances (18e).

2011 PP 44 Dispositions fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire de classe normale de la préfecture de police.

2011 PP 45 Approbation du principe de missions de contrôles techniques et de coordination sécurité et protection de la santé dans le cadre de travaux de mise hors crue et d'augmentation de puissance des installations électriques de l'immeuble Cité (4e).

2011 PP 46 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2011 PP 47 Signature de l'avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture de carburant par cartes accréditatives avec prestations annexes, de carburant en vrac et d'adblue destinés à la préfecture de police - lot 6 conclu avec la société POPIHN.

2011 PP 48 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour la fourniture de pièces de rechange, de produits spéciaux et d'accessoires, nécessaires à la maintenance des véhicules de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

2011 PP 49 Approbation des modalités d'un marché de services "Entretien des systèmes de sécurité incendie et des équipements associés des locaux administratifs de la préfecture de police".

2011 PP 50 Décision modificative n° 1 bis du budget spécial de la Préfecture de Police pour 2011.

2011 PP 51 Signature d'une convention de groupement de commandes avec les services État de la préfecture de police relative à des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une comptabilité analytique à la DOSTL.

2011 PP 52 Approbation des modalités d'attribution d'un marché pour l'installation, au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, des équipements véhicules nécessaires à l'exploitation des matériels radio numériques ANTARES.

2011 PP 53 Fixation du mode de calcul des amortissements des immobilisations financées sur le budget spécial de la préfecture de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2011 DAJ 19 Autorisation de lancer une consultation en vue de la passation d'un marché de services pour la gestion et la coordination des activités organisées au sein du Point d'accès au droit du 20^e arrondissement (accueil et orientation du public ; organisation et coordination de permanences).

2011 DAJ 20 Contribution de la Ville de Paris au budget de fonctionnement du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour 2011 (12.000 euros).

2011 DAJ 21 Contribution de la Ville de Paris au programme d'actions du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour l'année 2011, en vue du financement de permanences supplémentaires dans le PAD 18, 19 et 20, en application du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) Montant : 47 000 euros.

2011 DILT 28 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 3 lots séparés.

2011 DRH 71 Modification de l'année de référence du compte administratif pour le calcul de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville de Paris à l'AGOSPAP.

2011 DRH 76 Indemnisation amiable d'un tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la collectivité.

2011 DRH 77 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation du corps des personnels de maîtrise des administrations parisiennes.

2011 DRH 78 Fixation pour une période transitoire d'un an de la nature des épreuves et du règlement des examens professionnels pour l'accès aux spécialités restauration et bâtiment du corps des personnels de maîtrise des administrations parisiennes.

2011 DRH 79 Modification de la délibération concernant la rétribution de certains personnels des musées.

2011 DRH 80 Signature d'un contrat de bail avec la Société de Gérance d'Immeubles Municipaux (SGIM) pour le local d'activités 4 rue Perrault (1er).

2011 DRH 81 Convention avec le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement pour la formation initiale des techniciens supérieurs de la Commune de Paris à l'école nationale des techniciens de l'équipement.

2011 DSTI 36 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché pour l'acquisition et l'intégration d'un progiciel pour la mise en oeuvre du système pédagogique des Cours Municipaux d'Adultes de la Ville de Paris (ATLAS).

2011 DSTI 42 Approbation du principe de passation et des modalités d'attribution d'un marché de conception, paramétrage et/ou réalisation et mise en oeuvre d'un Portail Fournisseurs.

2011 DUCT 42 Indemnisation de la Macif.

2011 DUCT 132 Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.

2011 DUCT 187 Signature de la convention fixant les conditions relatives à l'organisation par la Fédération socialiste de Paris des "primaires citoyennes" des 9 et 16 octobre 2011.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2011 DPA 64 Approbation du principe de la passation d'une convention entre la Ville de Paris et le CASVP pour la réalisation, par la ville de Paris, de travaux pour le compte du CASVP dans les locaux de la mairie du 4e arrondissement et convention correspondante.

Mme Maïté ERRECART, Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2011 DF 63 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2011 DU 112 Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2012-2014 avec l'association Pavillon de l'Arsenal (4e).

2011 DVD 162 Taxe sur la consommation d'électricité - Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe communale et actualisation pour 2012.

2011 DVD 173 Retrait de la délibération 2011 DVD 141-Df 53 et création d'un secteur distinct dans le budget communal relatif à la récupération de la TVA sur les travaux de réfection de voirie exécutés par la Ville pour le compte de tiers.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2011 DEVE 75 Signature avec l'Etat, Ministère de la culture et de la communication, d'une convention relative au financement d'une partie des travaux d'étanchéité de la terrasse du Palais de Chaillot (16e).

2011 DEVE 135 Approbation du principe et des modalités de passation du marché de fourniture de prestations d'entretien, de maintenance et d'amélioration des équipements électriques fixes, de fourniture et d'installation d'équipements électriques mobiles pour des manifestations, Pelouse de Reuilly (12e).

2011 DEVE 139 Approbation des modalités de passation des marchés de travaux d'aménagement d'une promenade sur un tronçon de la Petite Ceinture (15e).

2011 DEVE 142 Attribution de la dénomination square Alain Bashung au square situé 16, rue de Jessaint (18e).

2011 DEVE 13 Signature d'une convention avec l'association Les Jardiniers du 3e pour renouveler la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain à usage de jardin partagé située rue des Oiseaux (3e).

2011 DEVE 81 Signature d'une convention avec l'association Jardins et PLU's mettant à sa disposition une parcelle de terrain située devant le square Alban Satragne, 107 bis, rue du Faubourg Saint-Denis (10e), pour un usage de jardin partagé.

2011 DEVE 94 Convention avec l'association La Terrasse du T3 mettant à sa disposition une parcelle de terrain située dans le square de la Justice (20e), pour un usage de jardin partagé.

2011 DEVE 35 Adhésion de la Ville de Paris à l'association Cultures aux jardins pour l'année 2011.

2011 DEVE 42 Demande de deux permis de construire pour l'implantation de bungalows et la modification d'une façade de bâtiment, square René Le Gall (13e).

2011 DEVE 51 Subvention (10.000 euros) à l'association CHADHAL pour la prise en charge du déplacement de la population féline dans le cadre du réaménagement du quartier des Halles (1er).

2011 DEVE 80 Subvention (1.000 euros) à l'association Au Coeur des Chats (18e) pour le suivi de la population féline dans le 18e arrondissement.

2011 DEVE 103 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2011 DEVE 114 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2011 DEVE 92 Subvention (2.000 euros) à l'association Réseau Mémoire de l'Environnement (18e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2011 DEVE 50 - DPVI 119 Subvention (4.000 euros) à l'association Parti Poétique pour l'installation de "la Chambre à Butins" dans l'est du 20e arrondissement.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2011 CAB_MA 2 Subvention (4.000 euros) à l'association internationale culture sans frontière (20e) pour l'organisation de la remise d'un trophée, "La marmite d'or" dans le cadre d'un concours culinaire.

2011 CAB_MA 16 Subvention (7.000 euros) à l'association réunionnaise communication et culture "ARCC" (20e) pour la mise en oeuvre de son programme d'activités.

2011 CAB_MA 19 Subvention (30.000 euros) avec convention à l'association Les mots des femmes d'ici et d'ailleurs (19e) pour l'organisation de la fête des cuisinières en 2011.

2011 CAB_MA 22 Approbation du principe et des modalités et signature des conventions de partenariat pour la manifestation "Carnaval Tropical de Paris 2011".

2011 DAC 38 Signature de deux avenants à conventions avec l'association pour le Soutien du Théâtre Privé ASTP (8e) relatives à l'attribution d'une subvention. Montant : 1.336.500 euros.

2011 DAC 41 Subvention (184.125 euros) et avenant à convention avec l'association L'étoile du Nord (18e).

2011 DAC 42 Subvention (123.125 euros) et avenant à la convention avec l'association La Compagnie du Lierre (13e).

2011 DAC 44 Subvention (30.0000 euros) et convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2011 DAC 46 Subvention (80.900 euros) et avenant à convention avec l'association Centre National des Dramaturgies Contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2011 DAC 50 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association La Comédie Italienne (14e).

2011 DAC 52 Subvention (5.000 euros) à l'association Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer (15e).

2011 DAC 107 Subvention (3.000 euros) à l'association Sotto Voce (94000 Créteil).

2011 DAC 134 Subventions (167.500 euros), avenant et convention avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2011 DAC 150 Signature d'un avenant à la convention annuelle d'objectifs, avec l'association Orchestre des Concerts Lamoureux (11e). Montant : 90.000 euros.

2011 DAC 151 Signature d'un avenant à une convention avec l'Association artistique des Concerts Colonne (1e), pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.362 euros.

2011 DAC 152 Subvention (73.512 euros) avec avenant à la convention annuelle d'objectifs avec l'Association des Concerts Padeloup (3e).

2011 DAC 170 Subvention à l'Association Théâtre des Lucioles (35000 Rennes). Montant : 7.000 euros

2011 DAC 177 Subvention (10.000 euros) à l'Association Teknaï (2e).

2011 DAC 180 Subvention (8.000 euros) à l'Association Théâtre du Cristal (95).

2011 DAC 181 Subvention (3.000 euros) à l'Association La Fabrica'son (92240 Malakoff).

2011 DAC 190 Subventions (469.500 euros), avenant et convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

2011 DAC 191 Subvention (267.500 euros) et avenant avec l'association Paris MouffThéâtre (5e).

2011 DAC 196 Subventions (160.000 euros), avenant et convention avec l'association Nouveau Théâtre de Novembre (20e).

2011 DAC 198 Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Longa (11e).

2011 DAC 203 Signature d'une convention d'objectifs liant la Ville de Paris à l'association Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris pour l'attribution d'une subvention.

2011 DAC 244 Subventions (9.511.730 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris - Théâtre du Châtelet (1er).

2011 DAC 250 Subvention à l'Association Barouf Théâtre (7e). Montant : 6.000 euros

2011 DAC 255 Subvention à l'association Les sans cou (78430 Louveciennes). Montant : 7.000 euros

2011 DAC 256 Subvention (9.000 euros) à l'Association Théâtre de la Véranda (94300 Vincennes).

2011 DAC 278 Subventions (20.000 euros) et convention avec l'association ACP-La Manufacture Chanson (11e).

2011 DAC 289 Subventions (70.000 euros) et conventions avec l'association Nouveau Centre Communautaire de Paris (10e).

2011 DAC 299 Subvention (5.000 euros) à l'association La Piccola (77 760 Boissy aux Cailles) pour un spectacle au Théâtre de l'Épée de Bois.

2011 DAC 301 Subvention (20.000 euros) à l'association Place 2B (19e).

2011 DAC 347 Subvention (4.000 euros) à l'association Le Commissariat (19e).

2011 DAC 348 Subvention (5.000 euros) à la SARL Compagnie Jean-Daniel Laval (78330).

2011 DAC 356 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2011 DAC 370 Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public du Théâtre du Soleil (12e).

2011 DAC 377 Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e). Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 379 Subvention (1.000 euros) à l'association Compagnie La Diagonale (20e).

2011 DAC 381 Subvention (20.000 euros) à l'association M.A.P. Musiques Actuelles à Paris (20e) au titre de ses activités en 2011.

2011 DAC 383 Subvention (7.500 euros) au Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement.

2011 DAC 386 Subvention (2.000 euros) à l'association Die Donau (17e).

2011 DAC 412 Subvention à l'association Ensemble Aleph (94400) Montant : 6.000 euros.

2011 DAC 420 Subvention (21.000 euros) à l'association Jeune Création (18e).

2011 DAC 427 Subvention (6.000 euros) à l'association Lyre et Muses (5e).

2011 DAC 429 Subvention à l'association Les Rencontres (14e). Montant : 4.000 euros.

2011 DAC 438 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Maison du Geste et de l'Image (1er) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 416.000 euros.

2011 DAC 440 Subvention (7.000 euros) à l'Association Tournesol, Artistes à l'hôpital (10e).

2011 DAC 444 Subventions (117.000 euros), avenant et convention avec l'Association de Gestion du Fonds Régional d'Art Contemporain d'Ile-de-France (19e).

2011 DAC 446 Subvention (3.000 euros) à l'association Arttakt (20e).

2011 DAC 447 Subvention (10.000 euros) à l'association REALI (3e) pour l'organisation de la 7e édition du festival de musique Gwo-Ka à Paris en 2011.

2011 DAC 448 Subvention (1.500 euros) à l'association Cadasilo (13e).

2011 DAC 451 Subvention (183.500 euros), avenant et convention avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2011 DAC 452 Subvention à l'association Compagnie d'Après La Pluie (Romainville 93230). Montant : 8.000 euros.

2011 DAC 459 Subvention (6.000 euros) à l'association L'Yeuse (20e).

2011 DAC 460 Subvention (10.000 euros) au Théâtre du Soleil (12e).

2011 DAC 462 Subvention (2.000 euros) à l'association Au Choeur de la Ville, La Clef des Chants (13e).

2011 DAC 463 Subvention (5.000 euros) à l'association Picomètre (91000 Evry).

2011 DAC 464 Subvention (6.000 euros) à l'Association Par Terre (94220 Charenton Le Pont).

2011 DAC 466 Subvention (8.000 euros) à l'Association Les Gens d'Uterpan (19e).

2011 DAC 470 Signature d'une convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion, (19e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2011 DAC 471 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11e).

2011 DAC 472 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque russe Tourgueniev (5e).

2011 DAC 474 Subvention (5.000 euros) à l'Association pour l'Enseignement du Judaïsme comme Culture, A.E.J.C. (13e).

2011 DAC 485 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour la Promotion de la Lecture et de l'Ecriture dans le 14e.

2011 DAC 487 Subvention (325.000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la société par actions simplifiée Cité de la Musique Salle Pleyel (8e).

2011 DAC 488 Subvention (2.353.975 euros) et convention avec l'association Ensemble Orchestral de Paris (8e).

2011 DAC 501 Subvention (5.000 euros) à l'Association Zéfiro Théâtre (92500 Rueil Malmaison).

2011 DAC 502 Subvention (7.000 euros) à l'Association Compagnie Avril Enchanté/C. Hubeau (15e).

2011 DAC 503 Subvention (7.000 euros) à l'Association Théâtre de Chair (14e).

2011 DAC 504 Subvention (5.000 euros) à l'Association Collectif Masque (92700 Colombes).

2011 DAC 508 Subvention (5.000 euros) à l'Association Compagnie des Dramaticules (94110 Arcueil).

2011 DAC 511 Subvention à l'Association Revue Eclair (3e) Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 520 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GRRR - Groupe Rires, Rage, et Résistance (14e).

2011 DAC 529 Subvention (1.000 euros) à l'association Compagnie Varsorio (19e).

2011 DAC 548 Subvention (20.000 euros) à l'association Compagnie Rasposo (71390 Moroges).

2011 DAC 549 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Jeunes Talents Cirque Europe (11e).

2011 DAC 553 Subventions (5.600.000 euros) et avenants à convention avec l'association Théâtre de la Ville.

2011 DAC 554 Subvention (80.000 euros) et convention avec la SARL Centre International de Créations Théâtrales (10e) pour le Théâtre des Bouffes du Nord.

2011 DAC 558 Subvention (4.000 euros) à l'association L'Institut Mangala (18e).

2011 DAC 565 Subvention (76.125 euros) et avenant à convention avec l'association La Caserne Ephémère (10e).

2011 DAC 572 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e).

2011 DAC 583 Subvention (2.500 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

2011 DAC 589 Approbation et signature d'un avenant n°1 au marché de production déléguée passé avec la société Eva Albarran SARL pour la réalisation des oeuvres du tramway T3, lot 41 : oeuvres d'art.

2011 DAC 590 Subvention (15.000 euros) à la SARL Le Café de la Danse, de la Musique et des Arts (11e) pour l'organisation des soirées Ouvrez les Guillemets et du festival Eldorado Music Club en 2011.

2011 DAC 593 Subvention (5.000 euros) à l'association Commune Libre d'Aligre (12e).

2011 DAC 594 Subvention à l'association La Sirène Tubiste (19e) Montant : 7.000 euros.

2011 DAC 596 Subvention (89.113 euros) et convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2011 DAC 597 Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2011 DAC 598 Subvention (5.000 euros) à l'association Voisimages (4e).

2011 DAC 599 Subvention (4.000 euros) à l'association Artistes du 4e.

2011 DAC 600 Subvention (9.000 euros) à l'association Le Génie de la Bastille (11e).

2011 DAC 601 Subvention (6.000 euros) à l'association Le Bar Floréal (20e).

2011 DAC 605 Subvention (9.000 euros) à l'association Ateliers de Ménilmontant (20e).

2011 DAC 609 Subvention (3.500 euros) à l'association Toiles & Toiles (2e).

2011 DAC 610 Subvention (1.000 euros) à Belleville en vue(s) (20e).

2011 DAC 611 Subvention (1.500 euros) à l'association Francedoc (11e).

2011 DAC 613 Subvention (5.000 euros) et avenant a convention au titre de l'organisation du festival Rhizomes en 2011 avec l'association l'Onde et Cybèle (18e).

2011 DAC 614 Subvention (2.500 euros) à l'association Aria de Paris (14e).

2011 DAC 616 Subvention à l'association Les étés de la danse de Paris (1e). Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 619 Subvention (2.000 euros) à l'association Rive Gauche Musique (15e) pour son action dans le 7e.

2011 DAC 624 Subvention à l'association Compagnie Poudre de sourire (11e). Montant : 3.000 euros.

2011 DAC 626 Acquisition d'une huile sur toile de Markus Lüpertz " Männer ohne Frauen - Parsifal, 1994 " en faveur du musée d'Art Moderne.

2011 DAC 627 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78150).

2011 DAC 630 Subvention (2.500 euros) à l'association Silhouette (11e).

2011 DAC 631 Subvention (2.000 euros) à Ciné d'hier (7e).

2011 DAC 636 Subvention (50.000 euros) et avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2009-2011 avec l'association Friches Théâtre Urbain (17e).

2011 DAC 638 Subvention (3.000 euros) à l'association Carré Bastille (11e).

2011 DAC 644 Subvention (4.000 euros) au Centre des Arts de la Scène (15e).

2011 DAC 645 Subvention (3.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2011 DAC 646 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e).

2011 DAC 647 Subvention (3.000 euros) à l'association Acoeurvoix (3e).

2011 DAC 650 Subvention (1.500 euros) à l'association Lire Autrement (14e).

2011 DAC 651 Subvention (4.000 euros) à l'Association Animations Culturelles et Événementielles du 15e arrondissement de Paris (ACE 15).

2011 DAC 655 Subvention (5.000 euros) et avenant n° 2 à la convention triennale avec l'association Abricadabra (19e).

2011 DAC 656 Subvention à l'association Ad Lib (78670) pour l'organisation de la troisième édition du festival Sons Neufs dans l'Impro en 2011. - Montant : 10.000 euros.

2011 DAC 657 Subvention (3.000 euros) à Courts Devant (17e).

2011 DAC 661 Subvention (131.500 euros) avec avenant à la convention du 10 janvier 2011 avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (11e).

2011 DAC 662 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Palais Royal (16e).

2011 DAC 663 Subvention (3.000 euros) à l'association Frichti Concept (11e).

2011 DAC 664 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Musique Sacrée à Notre Dame de Paris (5e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 100.662 euros.

2011 DAC 668 Subvention (3.500 euros) et convention avec la SARL NC3B (11e).

2011 DAC 675 Subvention (2.000 euros) à l'association The Ownerz (Ivry-sur-Seine 94).

2011 DAC 676 Subvention (2.000 euros) à l'association L'école buissonnière (11e).

2011 DAC 677 Subvention (3.000 euros) à l'association des Artistes du 5e.

2011 DAC 678 Subvention (3.000 euros) à l'association 813 - Les Amis des Littératures Policières (20e).

2011 DAC 679 Subvention (5.000 euros) à la SARL FKPR Productions (91300).

2011 DAC 683 Signature d'une convention relative à l'occupation du domaine public par l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

2011 DAC 685 Subvention (104.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Le Musée en Herbe (1er).

2011 DAC 687 Subvention (2.000 euros) à l'association Papier Gaché (20e).

2011 DAC 690 Subvention (5.000 euros) à l'association Emmaüs (1er).

2011 DAC 691 Subvention (20.000 euros) à la Société à Responsabilité Limitée BATOFAR (13e).

2011 DAC 699 Subvention (56.287 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2011 DAC 700 Subvention (150.000 euros) et convention avec la S.A.R.L. Société de Production et de Gestion Théâtrales/Théâtre Paris-Villelte (19e).

2011 DAC 701 Subvention (5.000 euros) à l'association Parti Poétique (Saint-Denis 93).

2011 DAC 704 Subvention (6.000 euros) à l'association Ensemble Alternance (4e).

2011 DAC 705 Subvention (10.000 euros) à l'association Pro Quartet Centre européen de Musique de Chambre (4e).

2011 DAC 708 Subvention (3.000 euros) à la société EURL Madamelune (10e).

2011 DAC 709 Subvention (3.000 euros) à l'association Poètes à Paris (8e).

2011 DAC 711 Convention d'objectifs avec l'association La Gare Expérimentale et fixation de la redevance pour l'occupation temporaire d'un immeuble communal, 156, avenue Paul Vaillant-Couturier (14e).

2011 DAC 714 Subvention (15.000 euros) à Paris Culture 20 (20e).

2011 DAC 721 Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache (ARGOS) (1er).

2011 DAC 726 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2011 DAC 730 Subvention (4.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et des Oeuvres de solidarité du 5e arrondissement (5e).

2011 DAC 731 Subvention (1.000 euros) à l'association Zig Zag Création (17e).

2011 DAC 732 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Lieu Mains d'oeuvres (93400 Saint-Ouen).

2011 DAC 735 Subvention (2.000 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris (13e).

2011 DAC 736 Subvention (5.000 euros) à l'Association culturelle et caritative Passy Mozart (16e).

2011 DAC 740 Approbation d'un tarif réduit de 5 euros pour accéder à l'exposition La comédie Française s'expose, programmée au Petit Palais, pour tout détenteur d'une place de spectacle achetée à la Comédie Française, du 13 octobre 2011 au 15 janvier 2012.

2011 DAC 756 Subvention (8.000 euros) à l'association Villes des Musiques du Monde (93300).

2011 DAC 757 Subvention (725.000 euros) et un avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e).

2011 DICOM 22 Approbation du principe et des modalités de la convention de parrainage avec France Télécom pour la retransmission sur Internet des spectacles pyrotechniques de la Ville de Paris et signature de ladite convention.

2011 DICOM 23 Approbation du principe et des modalités de la convention de mécénat avec Neufilize Vie pour l'opération Nuit Blanche 2011 et signature de ladite convention.

2011 DICOM 27 Convention de mécénat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération Paris en Toutes Lettres 2011.

2011 DPA 59 Approbation des modalités de passation du marché de travaux de création de la médiathèque du carré Saint-Lazare et aménagement de l'espace libre intérieur, 9 square Alban Satragne (10e).

2011 DPA 70 Indemnisation de la société EPOC INGENIERIE, assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux de construction d'un centre dédié aux musiques actuelles et aux arts numériques dans l'ancien Théâtre de la Gaîté Lyrique (3e).

2011 SG 80 Subvention (3.000 euros) à l'association Point Ligne Plan (94200 Ivry sur Seine).

2011 SG 94 Subvention (5.000 euros) à l'association Extra muros (93430 Villeteuse) pour l'organisation de la sixième édition du festival CinéBanlieue.

2011 SG 99 Subvention et convention (23.000 euros) avec l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris (3e).

2011 SG 100 Subvention et convention (28.000 euros) avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers sur Oise).

2011 SG 139 Subvention et convention (5.500 euros) avec l'association d'Aide au Développement de l'Audiovisuel au Cambodge (AADAC).

2011 SG 161 Subvention et convention (20.000 euros) avec l'association Cinéfondation (7e) afin qu'elle poursuive ses activités cinématographiques.

2011 SG 168 Signature de l'avenant 2011 à la convention triennale (2009-2011) de développement cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France.

2011 SG 171 Subvention (2.000 euros) à l'association Silhouette (11e).

2011 SG 173 Lancement d'un marché pour la programmation, la production, l'organisation et la promotion du festival de cinéma destiné au jeune public Mon 1er festival.

2011 SG 174 Subvention (2.000 euros) à l'association Deuspy (19e).

2011 SG 176 Subvention (2.500 euros) à l'association Arts, cinéma et enseignements (11e).

2011 SG 181 Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France sur la gestion de l'association "Ensemble orchestral de Paris".

2011 SG 192 Signature d'une convention avec chaque société de production bénéficiant d'une aide à la production aux films courts.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2011 SG 93 - DPVI 220 Subvention et convention (15.000 euros) à l'association Cinéma Pour Tous (15e).

M. Christophe GIRARD, **Mme Yamina BENGUIGUI**, rapporteurs.

2011 DAC 652 Subvention (10.000 euros) à l'association Cimade Service oecuménique d'Entraide (13e).

M. Christophe GIRARD, **Mme Pascale BOISTARD**, rapporteurs.

2011 DAC 555 Subvention (15.000 euros) à l'association Accès Culture (4e).

2011 DAC 604 Subvention (4.000 euros) à Art'sign (5e).

2011 DAC 607 Subvention à l'association Pro Musicis (16e). Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 689 Subvention (6.000 euros) à Musaïques (92400 Courbevoie).

2011 DAC 697 Subvention (2.000 euros) à Scénario au long court (18000 Bourges).

2011 SG 96 Subvention et convention (5.000 euros) à l'association Retour d'Image (11e).

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011 DAC 648 Signature d'une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens pour l'attribution d'une subvention relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 1er octobre 2011. Montant : 152.622 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Annick LEPETIT, rapporteurs.

2011 DAC 363 - DJS 143 Subvention (65.000 euros) et avenant à la convention annuelle avec l'association Confluences (20e).

2011 DAC 666 - DJS 390 Subvention (8.000 euros) à l'Association pour l'Insertion et le développement social et professionnel des jeunes et des adultes dans les métiers de la musique et du son (20e) pour son dispositif d'accompagnement Désin'volt.

2011 DAC 707 - DJS 306 Subvention (5.000 euros) à l'association Teatro Pazzo (20e).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2011 DAC 333 - DJS 302 - DASCO 43 Subvention (6.500 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association Nathalie Sevilla (14e).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2011 DAC 435 - DJS 213 - SG 158 Subvention (30.000 euros) avec avenant à la convention triennale avec l'association Centre de promotion du livre de jeunesse - Seine Saint Denis (93100 Montreuil).

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2011 DAC 620 Intégralité des recettes à reverser à l'association Reporters sans Frontières pour la vente de l'album, Elles changent l'Inde, perçues au comptoir de l'exposition du Petit Palais, du 21 octobre 2011 au 20 janvier 2012.

2011 DAC 682 Acceptation de divers dons manuels faits en faveur des collections des musées de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2011 DAC 395 Subvention (1.000 euros) à l'association Compagnie Pérédelkino (14e).

2011 DAC 408 Subvention (1.000 euros) à l'association Travail au noir (17e).

2011 DAC 482 Subvention (1.500 euros) à l'association La Ruche des Arts (18e).

2011 DAC 483 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Maison des Copains de la Villette (19e).

2011 DAC 524 Subvention (1.500 euros) à l'association ELIA Compagnie (14e).

2011 DAC 530 Subvention (2.000 euros) à l'association Pièces Montées (20e).

2011 DAC 533 Subvention (1.000 euros) à l'association La Compagnie à l'Affût (5e).

2011 DAC 534 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Abel (10e).

2011 DAC 537 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Aquilone (13e).

2011 DAC 543 Subvention (3.500 euros) à l'association A Tire d'Ailes (18e).

2011 DAC 546 Subvention (2.000 euros) à l'association 129H productions (20e) pour son projet Hauts les mots.

2011 DAC 559 Subvention (1.000 euros) à l'association Clichés urbains (19e).

2011 DAC 584 Subvention (3.000 euros) à l'association Free Dance Song (20e).

2011 DAC 586 Subvention (1.500 euros) à l'association L'Ogresse Théâtre de marionnettes (20e).

2011 DAC 669 Subvention (2.000 euros) à l'association Arsmedia (19e).

2011 DAC 670 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Atelier d'Architecture Autogérée (18e).

2011 DAC 671 Subvention (1.500 euros) à l'association John Dory Productions (18e).

2011 DAC 672 Subvention (1.500 euros) à l'association TRAM (19e).

2011 DAC 734 Subvention (3.000 euros) à l'association Ngamb'art (10e).

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011 DDEEES 207 Subvention et occupation de locaux (72.000 euros) avec convention avec l'association Animafac (7e).

2011 DDEEES 208 Subvention (54 000 euros) avec convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) (10e).

2011 DDEEES 209 Subvention (31.000 euros) et convention avec l'association " Une radio étudiante à Paris " (3e).

2011 DDEES 210 Subvention (31.000 euros) avec convention avec l'association " Union des Etudiants Juifs de France " (UEJF) (9e).

2011 DDEES 211 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association " Union Nationale des Etudiants de France " (UNEF) (19e).

2011 DDEES 212 Subventions (10.000 euros) à 2 associations étudiantes (13e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2011 DDEES 76 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association " Starting-Block " (20e).

M. Didier GUILLOT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011 DU 113 Signature d'une convention d'études en vue de travaux entre la Ville de Paris et la RATP pour le déplacement d'une multitubulaire dans le secteur de la Porte de Vanves (14e).

2011 DU 115 Ouverture, classement dans le domaine public routier de la Ville de Paris et fixation des alignements du passage Marcel Landowski et de la voie EL/19 (19e)

2011 DU 177 Acquisition et cessions de bandes de terrain par la Ville de Paris dans le cadre de l'alignement du mur Richomme (18e).

2011 DU 222 Autorisation donnée à la RIVP de déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme dont le permis de construire, nécessaires à la réalisation du programme, 42 rue Cauchy (15e)

2011 DU 189 Attribution de la dénomination rue Colette Magny à la voie prévue dans le cadre de l'aménagement de la résidence Edmond Michelet (19e).

2011 DU 190 Attribution de la dénomination rue Bernard Tétu à la voie projetée du secteur d'aménagement de la résidence Edmond Michelet (19e).

2011 DU 191 Attribution de la dénomination rue Henri Verneuil à une voie créée dans la résidence Edmond Michelet (19e).

2011 DU 204 Substitution de la dénomination rue Jean et Marie Moinon à celle de rue Jean Moinon (10e).

2011 DU 207 Attribution de la dénomination "place Darno Maffini" à l'espace à l'intersection des boulevards Richard Lenoir, Jules Ferry et de l'avenue de la République (11e).

2011 DU 208 Attribution de la dénomination allée Paul Ricoeur à une voie du 14e arrondissement.

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2011 DU 215 Subvention et convention (26.423 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.

Mme Anne HIDALGO, M. Denis BAUPIN, rapporteurs.

2011 DICOM 20 Signature d'une convention de parrainage avec la société Michel & Augustin, pour l'opération "Nuit Paris Jeunes".

2011 DJS 140 Signature d'un avenant à la convention triennale avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse pour l'attribution d'une subvention. Montant : 68.000 euros.

2011 DJS 141 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec la Maison des Jeunes et de la Culture Les Hauts de Belleville (20e).

2011 DJS 153 Subvention (4.000 euros) à l'association Jaurès Pantin Petit J2P (19e).

2011 DJS 182 Signature d'une convention triennale avec l'association Pulsart pour l'attribution d'une subvention. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 321 Subvention à l'association Eclairages. Montant : 5.000 euros.

2011 DJS 332 Subvention à l'association Dix Mille Lieux. Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 362 Subvention (2.000 euros) au Conseil Parisien du Mouvement de la Paix.

2011 DJS 363 Subvention à l'association I Love This Dance. Montant : 2.000 euros.

2011 DJS 364 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Musiques Actuelles à Paris (20e).

2011 DJS 377 Subvention (2.000 euros) à Jeunesse Indépendante Chrétienne (16e).

2011 DJS 398 Signature de l'avenant n°1 à la convention pour la gestion des centres d'animation Baudricourt, Daviel, Dunois, Oudiné, Richet et Poterne des Peupliers (13e).

2011 DPA 58 Indemnisation de la Sté COLAS IDFN pour travaux supplémentaires réalisés dans le cadre de l'opération de construction du centre musical Barbara, 1-3, rue de Fleury (18e).

2011 DPA 63 Approbation des modalités de passation du marché de travaux relatif à la réhabilitation de l'ancienne sous station électrique ERDF de la Trinité en Centre d'Animation et en Centrale de production frigorifique 14/18 rue de la Tour des Dames (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2011 DJS 214 - SG 14 Subvention (6.500 euros) et avenant à convention avec Inter Film.

M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2011 DJS 319 - DPVI 337 Subvention (2.000 euros) à l'Association Rungis Brillat Peupliers (13e).

2011 DJS 366 - DPVI 157 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Unis-Cité Ile-de-France (18e).

2011 DJS 383 - DPVI 377 Subvention (2.000 euros) dans le cadre de la politique de la ville à l'Association Fort de Café (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2011 DPVI 127 Subvention (3.000 euros) à l'association Egalité au titre de l'accès aux droits.

2011 SG 21 Subvention avec avenant à convention (52.000 euros) avec l'association Médecins du Monde pour son action Lotus Bus.

2011 SG 23 Subvention avec avenant à convention (20.000 euros) avec l'association Aux captifs, la Libération (8e).

2011 SG 25 Subvention et avenant à convention (63.000 euros) avec Les Amis du Bus des Femmes (20e) pour son action d'insertion professionnelle, son projet Université et son programme en direction des femmes nigérianes victimes de la traite.

2011 SG 35 Subvention (3.000 euros) au Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (FORANIM) (15e).

2011 SG 42 Subvention (6.000 euros) à l'association Coordination Nationale des associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (11e).

2011 SG 48 Subvention (8.000 euros) à l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV) (12e).

2011 SG 65 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e) au titre de la politique de la ville.

2011 SG 66 Subvention (4.000 euros) à l'association Daïka (18e).

2011 SG 145 Subvention (5.000 euros) à l'association Elle's Imagine'nt (15e).

2011 SG 153 Subvention (5.000 euros) à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) (8e).

2011 SG 187 Subvention (5.000 euros) avec la Croix-Rouge Française (14e) pour son projet d'accompagnement des mineurs isolés victimes de la traite à Paris.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2011 DVD 18 Aménagement de la Place de la République (3e, 10e, 11e). Convention avec la RATP fixant les conditions techniques et financières relatives aux modifications des ouvrages RATP consécutives au projet d'aménagement, modalités de passation de plusieurs des marchés de travaux et de fournitures correspondants.

2011 DVD 180 Approbation de l'avenant n° 2 au marché de mise en place d'une flotte de vélos à destination du public et de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local et accessoirement publicitaire suite à l'annulation de la délibération 2009 DVD 54 en date des 23 et 24 novembre 2009.

2011 DVD 136 Avenant n°5 à la convention avec la Société Anonyme d'Economie Mixte d'exploitation du Stationnement pour prolonger d'un mois la concession du parc de stationnement Hôtel de Ville (4e).

2011 DVD 94 Signature avec la société SPIE AUTOCITE de l'avenant n°1 à la convention du parc de stationnement Foch Dauphine (16e) pour la construction et l'exploitation de l'extension dédiée aux autocars.

2011 DVD 139 Lancement d'une consultation pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des chantiers de voirie, notamment du centre de Paris.

2011 DVD 153 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de l'exécution des travaux de mise en conformité des tunnels Ambroise Paré et de Saint-Cloud situés sur l'autoroute A13.

2011 DVD 166 Signature d'un avenant n°1 à la convention avec l'Etat relative au règlement des prestations d'exploitation routière effectuées par la Ville en annexe à la réalisation des travaux de remplacement de la couverture acoustique de l'autoroute A6B.

2011 DVD 45 Signature d'un contrat de transaction avec la société LACROIX TRAFIC relatif aux retenues de garantie dans le cadre des marchés de fourniture d'armoires de signalisation lumineuse tricolore.

2011 DICOM 24 Conventions de parrainage avec l'Etablissement public du Palais de la Découverte et de la Cité des Sciences et de l'Industrie, Eau de Paris, Flammarion, Lafarge, la FNAC pour l'opération Paris Plages 2011.

2011 DVD 148 Subvention (4.000 euros) avec convention avec l'association "Rue de l'Avenir".

2011 DVD 147 Subvention (3 000 euros) avec convention avec l'association "La Ligue contre la Violence Routière".

2011 DVD 156 Signature avec la SNCF d'une convention relative à la surveillance des anciennes carrières accessibles situées sous les installations ferroviaires du site de Châtillon-Montrouge (92).

2011 DVD 127 Signature d'une convention avec l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) relative à l'instrumentation et à la surveillance de la carrière souterraine de la Brasserie (12e).

2011 DVD 183 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2011 DVD 154 Création et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de nouveaux points d'arrêt du bus de quartier (17e et 18e). Demande des subventions au Syndicat des Transports d'Ile de France et signature de la convention avec la Région d'Ile de France.

Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2011 DVD 118 Signature d'une convention avec le Département des Yvelines pour la mise à disposition de personnel de l'Inspection Générale des Carrières.

Mme Annick LEPETIT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2011 DPE 75 Signature d'une convention avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) pour le financement des travaux de fourniture et pose de barrages métalliques sur le bassin des écoles du collecteur de Bièvre.

2011 DVD 104 Subvention (2 000 euros) à l'association "Au Fil de l'Ourcq" (93140 Vaujours).

2011 DVD 152 Indemnité correspondant aux préjudices financiers subis par le propriétaire du bateau Yo-Fred dû à l'arrêt du transport fluvial sur le Canal Saint Denis du 3 au 11 mars 2011.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2011 DPE 48 - DGRI 71 Subvention et avenant à convention (134.904 euros) avec l'association Enda europe pour son projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les quartiers défavorisés des communes d'Antananarivo, Mahajanga et Antsiranana (Madagascar).

2011 DPE 70 - DGRI 70 Subvention (50.000 euros) avec convention avec l'association Hydraulique sans frontières pour son projet d'assainissement des effluents liquides des villages d'Asrouks et Zawyat Irs (Maroc).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2011 DLH 11 Déclassement du domaine public et location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, d'une emprise dépendant de l'immeuble communal 334 rue Saint-Honoré (1er).

2011 DLH 75 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 7-9 rue Waldeck Rousseau (17e).

2011 DLH 99 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie, Union Départementale 75.

2011 DLH 105 Avenant au bail emphytéotique des 29 et 30 octobre 2009 portant location au profit de la société anonyme d'HLM Logement Urbain de lots communaux dépendant de l'immeuble en copropriété 346, rue Lecourbe (15e).

2011 DLH 156 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 17, rue Pierre Dupont (10e).

2011 DLH 157 Location par bail emphytéotique, au profit de la SGIM, de l'immeuble communal 15-17, rue Gros (16e).

2011 DLH 161 Réalisation par DOMAXIS, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 3 logements PLA-I, 10 logements PLUS et 4 logements PLS, 98 rue de Charonne (11e).

2011 DLH 162 Réalisation par EFIDIS, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 5 logements PLA-I, 11 logements PLUS et 4 logements PLS, 45 rue du Faubourg Saint-Antoine (11e).

2011 DLH 165 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 4 logements PLS, 39-41 rue de l'Ourcq (19e).

2011 DLH 167 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant 4 logements PLUS, 57 rue de Ménilmontant (20e).

2011 DLH 172 Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 11 logements PLUS, 10 rue de Meaux (19e).

2011 DLH 174 Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition - réhabilitation comportant un logement PLUS, 2 impasse Gros (20e).

2011 DLH 175 Avenant au bail emphytéotique consenti le 20 février 2009 à PARIS HABITAT-OPH, portant location de l'immeuble communal 22, rue des Trois Frères (18e).

2011 DLH 181 Réalisation par VILEAL Habitat d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLA-I et 10 logements PLUS, 25 rue Beauregard - 19 rue de la Lune (2e).

2011 DLH 190 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 32 boulevard de Reuilly (12e).

2011 DLH 193 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 26 logements PLA-I, 56 logements PLUS et 36 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

2011 DLH 194 Réalisation par FIAC d'un programme de transformation d'un local commercial en 2 logements PLUS 123, boulevard Masséna (13e).

2011 DLH 200 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de résidentialisation des bâtiments B, C, D et E du groupe Joseph Bédier, comportant 90 logements, 47 avenue Boutroux (13e).

2011 DLH 203 Réalisation par ICF La Sablière d'un programme de construction neuve comportant 11 logements PLA-I, 49 logements PLUS et 27 logements PLS, 3-5 rue Fulton (13e).

2011 DLH 204 Octroi de la garantie de la Ville pour un prêt Amélioration Qualité de Service en vue du financement d'un programme de résidentialisation des espaces extérieurs et d'amélioration de la qualité de service de 167 logements, à contracter par Immobilière 3F, 9-11 rue Riquet (19e).

2011 DLH 206 Réalisation par la RIVP, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 6 logements PLUS et 2 logements PLS 145, rue des Pyrénées (20e).

2011 DLH 209 Réalisation par la SGIM, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 8 logements PLA-I, 18 logements PLUS et 9 logements PLS, 43-45 rue de Rome (8e).

2011 DLH 210 Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 3 logements PLA-I, 12 logements PLUS et 3 logements PLS 5 rue Nobel (18e).

2011 DLH 216 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de construction neuve comportant 9 logements PLA-I, 23 logements PLUS et 14 logements PLS, lot E6 ZAC Clichy Batignolles (17e).

2011 DLH 220 Modification des garanties accordées par la Ville de Paris à la SA d'HLM ICF La Sablière en vue du financement d'un programme de construction neuve de 19 logements PLUS et d'acquisition-réhabilitation d'un foyer de jeunes travailleurs de 66 logements PLA-I, 25-27 rue de l'Echiquier et 7 impasse Bonne Nouvelle (10e).

2011 DLH 223 Réalisation par Paris Habitat OPH, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 55 logements étudiants PLUS, 12 à 18 avenue de la Porte des Ternes, 6 à 10 rue Gustave Charpentier (17e).

2011 DLH 228 Procédure à l'indemnisation de trois propriétaires privés en réparation de dommages causés aux intéressés lors de sinistres dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris en sa qualité de propriétaire.

2011 DLH 229 Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de création d'un EHPAD comportant 60 logements PLS, 33 rue Olivier de Serres (15e).

2011 DLH 231 Réaménagement et compactage de divers emprunts contractés par LOGIREP auprès de la CDC pour le financement de plusieurs opérations de logements sociaux situées dans les 11e, 19e et 20e arrondissements.

2011 DLH 243 Réaménagement d'un emprunt de la SA d'HLM PSR-SAVO auprès de la CDC, pour le financement de la réhabilitation de la Cité du personnel de l'hôpital Raymond-Poincaré (92 380 Garches).

2011 DLH 245 Réaménagement d'une partie de la dette de la RIVP envers la Caisse des Dépôts et Consignations. Maintien de la garantie de la Ville de Paris.

2011 DU 67 Mise en oeuvre d'une procédure de déclaration d'utilité publique sur les emprises 8, 10, 43 et 45 rue Davy (17e).

2011 DU 196 Cession de la part indivise de l'immeuble 65 rue Traversière/85 rue de Charenton (12e).

2011 DU 199 Cession par voie d'adjudication publique d'un appartement vacant avec cave dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16e).

2011 DU 218 Vente par voie d'adjudication publique d'un logement vacant dans l'immeuble 21 rue Jacob (6e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2011 DLH 159 Réalisation par la SA d'HLM Moulin Vert d'un programme de construction neuve d'un foyer d'hébergement de 40 logements PLS, d'un foyer de vie de 60 logements PLS et d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM) de 40 logements PLS, 52 avenue de Versailles, 31-37 rue Félicien David (16e).

2011 DLH 214 Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 41 logements PLS et de 6 logements ULS PLAI, 12-46 boulevard Davout, 2-4 rue Paganini, 1-29 rue Raynaldo Hahn, 107-109 rue de Lagny (20e).

M. Jean-Yves MANO, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011 DU 50 Signature d'un 3e avenant au protocole d'Achères- Cession de parcelles de terrain à Achères (Yvelines)- Signature d'un protocole de résiliation d'un ensemble de parcelles faisant l'objet de baux ruraux.

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2011 DASCO 9 Attribution de crédits (1.129.264 euros) aux écoles d'arts appliqués.

2011 DASCO 59 Fixation, au titre de l'exercice 2011, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les trois écoles d'arts parisiennes (BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ).

2011 DASCO 73 Contribution de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boule pour 2012.

2011 DASCO 100 Dotation pour travaux d'entretien (6.500 euros) à l'école supérieure d'art BOULLE (12e).

2011 DDEEES 150 Subvention (80.000 euros) avec convention avec l'Association Science et Télévision (13e).

2011 DDEEES 197 Subvention (1.500 euros) à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation avec l'Association Française de Cytométrie (AFC) du XVe congrès annuel de cytométrie.

2011 DDEEES 205 Subvention (150.000 euros) avec avenant à la convention 2010 DDEES 180 passée avec l'Etablissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Ile de France (EPAURIF) pour l'aménagement de locaux destinés à l'Institut Langevin.

2011 DDEEES 214 Subvention (1.331.500 euros) avec avenants à conventions à divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le cadre de l'appel à projets "EMERGENCE (S)" au titre de la 2e et 3e annuité du soutien municipal.

2011 DDEEES 215 Subvention (10.000 euros) à l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris pour la création d'un " quartier des sciences ".

2011 DDEEES 216 Subvention (5.000 euros) à l'Institut de Paléontologie Humaine dans le cadre des manifestations "Sciences sur Seine" de la Ville de Paris.

2011 DDEEES 225 Subvention (1.000 euros) à l'Université Paris 6 Pierre et Marie Curie pour l'organisation par l'IFR 83 d'un colloque international intitulé " Epigénétique : des mécanismes fondamentaux aux pathologies ".

2011 DDEEES 226 Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris Dauphine pour l'organisation de la 2ème édition d'un colloque international en économie théorique.

2011 DDEEES 227 Subvention (5.000 euros) à l'Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle pour l'organisation d'un congrès sur les études culturelles.

2011 DDEEES 228 Subvention (125.000 euros) avec convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

2011 DDEEES 229 Subvention et convention (1.600.000 euros) avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'attribution d'une subvention pour le programme "Research in Paris".

2011 DDEEES 230 Subvention (5.000 euros) au Comité français de cartographie, pour l'organisation de la 25ème conférence de l'Association Cartographique Internationale.

2011 DDEEES 231 Subvention (2.000 euros) à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) - Délégation Régionale Paris V pour l'organisation du 15e congrès international portant sur l'Immunologie des Muqueuses.

2011 DDEEES 232 Subvention (3.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Délégation Paris B pour l'organisation de la troisième conférence européenne portant sur le magnétisme moléculaire - ECMM11.

2011 DDEEES 233 Subvention (3.000 euros) à l'association française d'ethnologie et d'anthropologie pour l'organisation de son premier congrès "Connaissance no(s) limit(es)".

2011 DDEEES 234 Subvention (1.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique (CNRS - Délégation Paris A) pour l'organisation d'une journée d'étude sur les traductions latines d'oeuvres vernaculaires au Moyen Age et à la Renaissance.

2011 DDEEES 235 Subvention (15.000 euros) à l'association Paris Montagne pour l'organisation du festival " tout sur le rien " (5e).

2011 DDEEES 236 Subvention (3.000 euros) au CNRS pour l'organisation du colloque "Diversité Typologique et Complexité Syntaxique"

2011 DDEEES 237 Subvention (5.000 euros) à l'association LIBREEST pour l'organisation du Festival Esprits Libres (20e).

2011 DDEEES 238 Subvention (4.000 euros) à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne pour l'organisation d'une " Table Ronde sur l'Archéologie d'Afrique. Hommage au Professeur Jean DEVISSE ".

2011 DDEEES 241 Subvention (2.000 euros) à l'Ecole des Neurosciences de Paris pour l'organisation du colloque " Remodeling and Dysfunction of Neural Circuits " par l'Institut du Fer à Moulin.

2011 DDEEES 242 Subvention (1.068.000 euros) au titre de l'exercice 2011 à la régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de la gestion de l'école supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris (ESPCI).

2011 DDEEES 244 Subvention (4.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour l'organisation d'un atelier de travail du Groupement de Recherche Information Quantique, Fondements et Applications (GDR IQFA).

2011 DDEEES 246 Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris Diderot Paris 7, pour l'organisation d'un colloque "Mobilités et Circulation des Savoirs (Moyen Age - XXe siècle)".

2011 DDEEES 248 Subvention (2.000 euros) au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), pour l'organisation du congrès du Réseau Asie Pacifique.

2011 DDEEES 249 Subvention (3.000 euros) à la Société des Africanistes pour l'organisation d'un colloque international sur le thème "Quels regards scientifiques sur l'Afrique depuis les indépendances" (7e).

2011 DDEEES 261 Subvention (2.000 euros) à l'association " Ingénieurs Sans Frontières ".

2011 DPA 67 Approbation du principe de la première phase de mise en sécurité des bâtiments E1 et E2 de l'école Estienne, 18, boulevard Blanqui (13e), des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre, et du dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2011 DA 14 Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande pour la maintenance préventive et corrective des installations d'extraction des garages et sites d'exploitation de la DPE, de la DEVE, de la DASCO, des ST-TAM (DILT) en deux lots séparés et autorisation de signature du marché du lot n° 1

2011 DA 15 Approbation des modalités de lancement d'un marché relatif à la fourniture de médailles du travail, médailles sportives, chaînes et médailles d'huissier

2011 DA 16 Lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de distribution en boîtes aux lettres, non adressées et sur liste, destinées à l'ensemble des services de la Ville de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe.

2011 DA 19 Approbation et signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de produits textiles pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants et approbation des modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2011 DAJ 22 Signature des marchés et accords cadres à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 7 juillet 2011, 6 septembre 2011 et 13 septembre 2011. Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2011 DFPE 10 Subvention (99.013 euros) et avenant avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile de France, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte (11e).

2011 DFPE 12 Subvention (117.017 euros) et avenant avec l'association Parler à d'Autres, gestionnaire du lieu d'accueil enfants parents Les P'tits, Les Grands (9e).

2011 DFPE 16 Subvention (87.805 euros), avenant à convention et convention avec l'association Horizons (10e) pour le lieu d'accueil enfants parents Graine de famille.

2011 DFPE 19 Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association Consultation et Lieu d'Accueil Psychanalytique (9e) pour le lieu d'accueil enfants parents le 40 des tout-petits (10e).

2011 DFPE 29 Subvention et avenant n° 2 (263.902 euros) à l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Mail Cléry (2e).

2011 DFPE 30 Subvention (243.433 euros) et avenant n° 2 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour la crèche collective Saint Ambroise (11e).

2011 DFPE 31 Subvention (183.904 euros) et avenant n° 2 à l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Le Petit Moulin (14e).

2011 DFPE 32 Subvention (180.317 euros) et avenant n° 2 à l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour la crèche collective Brancion (15e).

2011 DFPE 33 Subvention (437.296 euros) et avenant n°2 avec l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes pour sa crèche collective (16e).

2011 DFPE 34 Subvention et avenant n° 2 (322.343 euros) à l'association Oeuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes (16e) pour la crèche collective Point du Jour.

2011 DFPE 41 Subvention (51.300 euros) et avenant n° 2 avec l'association Relais 59 (12e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 47 Subvention (70.269 euros) et avenant n° 2 à l'association Arfog (13e) pour sa crèche collective (12e)

2011 DFPE 51 Subvention (66.284 euros) et avenant n° 2 avec l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 53 Subvention (65.122 euros) et avenant n° 2 à l'association Varet Saint Charles (15e) pour la halte-garderie La Coccinelle (15e).

2011 DFPE 69 Subvention et convention (57.502 euros) avec l'association ABC Puériculture (16e) pour service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes.

2011 DFPE 97 Subvention (142.359 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Saint Roch (1er).

2011 DFPE 98 Subvention (158.861 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo pour la crèche collective Enfance et découvertes (3e).

2011 DFPE 99 Subvention (274.171 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Charivari (9e).

2011 DFPE 100 Subvention (291.821 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Globes Trotteurs (9e).

2011 DFPE 102 Subvention (213.024 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil Lutins de la Plaine (15e).

2011 DFPE 103 Subvention (137.990 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil La souris verte (15e).

2011 DFPE 104 Subvention (166.993 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Toboggan (15e).

2011 DFPE 106 Subvention (99.081 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo pour la structure multi-accueil 1,2,3 Soleil (18e).

2011 DFPE 107 Subvention (93.035 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Les Enfants d'Abord (19e).

2011 DFPE 108 Subvention (89.151 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la crèche collective Coccinelle (20e).

2011 DFPE 109 Subvention (128.212 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Vivre au jardin (20e).

2011 DFPE 110 Subvention (155.850 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Fontarbie (20e).

2011 DFPE 111 Subvention (139.107 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil Belleville (20e).

2011 DFPE 127 Subvention et avenant n° 2 (93.996 euros) avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic.

2011 DFPE 128 Subvention (324.040 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la structure multi-accueil Bellot (19e).

2011 DFPE 133 Subvention (56.058 euros) et avenant n° 2 avec l'association OEuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 145 Subvention (152.212 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre d'Actions Locales du 18ème pour la halte-garderie La Toupie (18e).

2011 DFPE 150 Subvention (28.650 euros) et avenant n° 2 à l'association l'Île aux Trésors (19e) pour sa crèche parentale.

2011 DFPE 151 Subvention (43.882 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les 19e Rugissants (19e) pour la crèche parentale La Maison des Lutins (19e).

2011 DFPE 165 Subvention (34.781 euros) et avenant n° 2 à l'association Espace 19 (19e) pour la halte-garderie Espace Ardennes (19e).

2011 DFPE 166 Subvention (75.727 euros) et convention à l'association Espace 19 (19e) pour la structure multi-accueil Espace Riquet (19e).

2011 DFPE 168 Subvention (61.539 euros) et avenant n° 2 avec l'association Espace 19 pour la halte-garderie Curial (19e).

2011 DFPE 170 Subvention (35.193 euros) et avenant n° 2 à l'association Grenadine et Menthe à l'eau (19e) pour sa crèche parentale.

2011 DFPE 173 Subvention (40.068 euros) et avenant n° 2 à l'association l'Atelier des Enfants (19e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 174 Subvention (81.744 euros) et avenant n° 2 avec l'association Quel Univers Inventer (19e) pour sa crèche parentale.

2011 DFPE 175 Subvention (145.978 euros) et avenant n° 2 avec l'Association pour le Développement de la Pré-Scolarisation (9e) pour la halte-garderie Atelier Berlioz (9e).

2011 DFPE 178 Subvention (74.389 euros) et avenant n° 2 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour la halte-garderie Les Pitchouns.

2011 DFPE 179 Subvention (85.072 euros) et avenant n° 2 avec l'association Haut Comme 3 Pommes (11e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 180 Subvention (59.635 euros) et avenant n° 2 avec l'association Mini Coccinelles (11e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 183 Subvention (133.069 euros) et avenant n° 2 à l'association La Cour des Noues (11e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 197 Subvention (53.403 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e).

2011 DFPE 198 Subvention (126.520 euros) et avenant n° 2 avec l'association A Tout Petits Pas (17e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 199 Subvention (198.978 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Amis (17e) pour sa structure multi-accueil.

2011 DFPE 212 Subvention (109.459 euros) et avenant n° 2 à l'association Sainte Agnès (7e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 213 Subvention (142.884 euros) et avenant n° 2 à l'association Aide aux Mères de Famille (7e) pour sa halte-garderie.

2011 DFPE 217 Subvention (161.994 euros) et avenant n° 2 à l'association La Passerelle (13e) pour la halte-garderie Outremer.

2011 DFPE 222 Subvention (59.109 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Parentale Pirouett' (13e).

2011 DFPE 223 Subvention (61.830 euros) et avenant n° 2 avec l'association Réseau Treize (13e) pour la halte-garderie Le Petit Navire.

2011 DFPE 228 Subvention (326.127 euros) et avenant n° 2 avec l'association Enfant présent (20e) pour la crèche familiale préventive Gourdauld (13e).

2011 DFPE 229 Subvention (340.982 euros) et avenant n° 2 avec l'association enfant présent pour la crèche familiale préventive Marcadet (18e).

2011 DFPE 230 Subvention (65.988 euros) et avenant n° 2 avec l'association Enfant Présent pour la structure multi accueil Marcadet (18e).

2011 DFPE 231 Subvention (79.535 euros) et avenant n° 2 à l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Panoyaux.

2011 DFPE 232 Subvention (60.817 euros) et avenant n° 2 à l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche collective Panoyaux.

2011 DFPE 233 Subvention (63.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association Accueil Goutte d'Or pour la halte garderie La Caravelle (18e).

2011 DFPE 243 Subvention (94.160 euros) et avenant n° 2 avec l'association Atelier pour Les Petits pour sa halte-garderie du même nom (18e).

2011 DFPE 245 Subvention (105.121 euros) et avenant n° 2 avec l'association Aire de Famille (19e) pour sa crèche familiale.

2011 DFPE 249 Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Crèche Parentale du Marais (4e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 31.474 euros.

2011 DFPE 250 Subvention (220.713 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Figuier (4e) pour sa crèche collective.

2011 DFPE 251 Subvention (483.459 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte-Lucie (5e).

2011 DFPE 252 Subvention (142.819 euros) et avenant n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).

2011 DFPE 256 Subvention (556.320 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Croix Rouge Française pour la crèche collective Saint Pierre du Gros Caillou (7e).

2011 DFPE 257 Subvention et avenant n° 2 (318.141 euros) à l'association La Croix Rouge Française (15e) pour la crèche collective Gabriel de Mun (10e).

2011 DFPE 258 Subvention (259.533 euros) et avenant n° 2 à l'association La Croix Rouge Française (15e) pour la crèche collective La Butte aux Cailles (13e).

2011 DFPE 259 Subvention (302.751 euros) et avenant n° 2 à l'association La Croix Rouge Française (15e) pour la crèche collective Charles Fénélon (14e).

2011 DFPE 260 Subvention (80.535 euros) et avenant n° 2 à l'association La Croix Rouge Française (15e) pour la halte-garderie Parnassium (15e).

2011 DFPE 261 Subvention (239.300 euros) et avenant n° 2 à l'association Croix Rouge Française (15e) pour la crèche collective Marie Ernest May (17e).

2011 DFPE 262 Subvention (43.095 euros) et avenant n° 2 à l'association la Croix Rouge Française (15e) pour la crèche collective dénommée CNAVTS (19e).

2011 DFPE 263 Signature (407.869 euros) et avenant n° 2 à l'association Institut d'Etudes, de Recherches, de Formation en Action Sociale (9e) pour la crèche collective Fourcade (15e).

2011 DFPE 264 Signature (262.359 euros) et avenant n° 2 à l'association Institut d'Etudes, de Recherches, de Formation en Action Sociale (9e) pour la crèche collective Firmin Marbeau (15e).

2011 DFPE 266 Subvention (35.293 euros) et avenant n° 2 à l'association Lutin Lune (20e) pour sa crèche parentale.

2011 DFPE 267 Subvention (76.773 euros) et avenant n° 2 à l'association Le Relais Ménilmontant (20e) pour la halte-garderie Les Lutins Verts.

2011 DFPE 268 Subvention (50.373 euros) et avenant n° 2 avec Le Relais de Ménilmontant (20e) pour la halte-garderie Le Petit Relais.

2011 DFPE 275 Subvention (334.727 euros) et convention avec l'association Lutinlune (20e) pour le transfert de sa crèche parentale.

2011 DFPE 334 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formations à l'élaboration de projets d'établissement pour les établissements d'accueil de la Petite Enfance de la Ville de Paris.

2011 DFPE 340 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 152, boulevard de Grenelle-rue de Frémicourt (15e).

2011 DFPE 353 Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés public relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9-11, rue de la Pépinière (8e).

2011 DFPE 365 Subvention et convention (10.786 euros) avec l'association Solidarité Roquette et l'association La Clairière (11e), pour la mise en oeuvre d'un dispositif de formation et d'accès au métier d'auxiliaire parentale.

2011 DFPE 366 Convention de gestion avec la RIVP concernant le logement de fonction de la crèche située 10, Rue du Caporal Peugeot (17e).

2011 DFPE 367 Convention de gestion entre la Mairie de Paris et la RIVP concernant le logement de fonction de la crèche située 7, rue de Cotte (12e).

2011 DFPE 368 Signature avec la RIVP d'une convention de gestion concernant le logement de fonction de la crèche située 15, rue Louis Blanc (10e).

2011 DFPE 371 Avenant n° 2 à la convention avec l'Association Franco-Asiatique Pour l'Enfance (10e) pour le multi-accueil (19e).

2011 DPA 28 Indemnisation de la société SANIR, titulaire du marché de travaux de démolition d'anciens bâtiments industriels avant construction d'une crèche collective (20e).

2011 DPA 56 Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire pour la restructuration de la crèche collective 5, rue de l'Epée de Bois (5e) et autorisation de solliciter des subventions d'investissement correspondant à cette opération.

2011 DPA 57 Autorisation de dépôt des demandes de permis de démolir et de construire pour la restructuration de la crèche collective située 14, rue Jules Guesde (14e) et autorisation de solliciter des subventions d'investissement correspondant à cette opération.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2011 DFPE 35 Subvention (289.172 euros) et avenant n° 2 à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour la multi-structure dénommée La Caverne d'Ali Baba.

2011 DFPE 36 Subvention (303.799 euros) et avenant n° 2 à l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour le jardin d'enfants dénommé L'Ecole Gulliver (12e).

2011 DFPE 279 Subvention (95.353 euros) et avenant n° 2 à l'association Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie (11e) pour la halte-garderie Petit Prince Lumière (20e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2011 DUCT 140 Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

M. Mao PENINO, rapporteur.

2011 DAC 15 Signature d'un protocole d'accord entre la SMABTP, assureur de la Société Paris Ouest Construction et la Ville de Paris pour le remboursement partiel (32.567 euros) des travaux de dépoussiérage du grand orgue de l'église Saint-Pierre de Montrouge (14e).

2011 DAC 349 Avenant n°2 au marché passé avec le GROUPE VILLEMAIN pour les travaux d'entretien et de maintenance dans les édifices culturels et certains édifices civils, propriété de la Ville de Paris, situés dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 19e et 20e arrondissements et site de Villeron.

2011 DAC 450 Convention de mise à disposition de locaux, subvention (684.014 euros) et avenant à convention avec l'association du Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2011 DAC 473 Subvention (32.000 euros) avec deux conventions et un avenant prorogeant pour 5 ans la convention d'occupation du domaine public du 3 novembre 2006, avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e).

2011 DAC 477 Subvention (4.000 euros) à la Société de Port-Royal (5e).

2011 DAC 478 Subvention (20.000 euros) à l'association Alliance israélite universelle (9e).

2011 DAC 495 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Le Vieux Montmartre, Société d'Histoire et d'Archéologie des IXe et XVIIIe arrondissements.

2011 DAC 582 Subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile de France (3e). Montant : 2.000 euros.

2011 DAC 612 Subvention à l'association S.O.S. Paris (6e). Montant : 6.630 euros.

2011 DAC 625 Signature d'une convention avec la Fondation Notre-Dame visant le mécénat partiel des travaux de restauration de la Chapelle Sainte-Anne à l'église Saint-Joseph-des-Carmes (6e).

2011 DAC 633 Subvention à l'association Photothèque des Jeunes Parisiens (2e). Montant : 15.000 euros.

2011 DAC 634 Subvention à l'association Les Appels d'Orphée (8e). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 659 Subvention (2.200 euros) à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement.

2011 DAC 710 Sollicitation auprès de l'Etat d'une subvention (185.480 euros) pour le financement des travaux concernant la restauration des baies sud 122 et 124 de la nef de l'église Saint-Merri, propriété de la Ville de Paris.

2011 DAC 723 Avenant au marché d'animation dans les bibliothèques.

2011 DPA 61 Indemnisation de la Société ICONEX INGÉNIERIE SARL dans le cadre de l'opération de mise en sécurité du dépôt des oeuvres d'art, 1, rue Jean MAZET (94000 IVRY SUR SEINE).

2011 SG 10 Tarification de la redevance due par les confrenciers privés pour les visites des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2011 DGRI 34 Subvention (6 000 euros) à la Coordination des Collectivités Portugaises de France (2e) pour la 20ème édition du festival "Tous en Scène - Todo ao Palco".

2011 DGRI 72 Convention de coopération avec la Municipalité de Jéricho pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud".

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2011 DGRI 74 - DPE 84 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement (9e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Kenya).

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2011 DPVI 154 Quartier Flandres et Danube Solidaire (19e). Subventions (48.650 euros) à 25 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

2011 DPVI 170 Subvention (37.891 euros) à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Fontaine au Roi (11e).

2011 DPVI 171 Quartier Porte Saint Denis et Saint Martin (10e). Subventions (41.400 euros) à 19 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe 2011.

2011 DPVI 172 Subventions (15.500 euros), et conventions à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier La Chapelle/Porte d'Aubervilliers (18e).

2011 DPVI 173 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Régie de quartier 19e Nord (19e).

2011 DPVI 174 Quartier de Belleville Amandiers (20e). Subventions (53.300 euros) à 10 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Seconde enveloppe pour 2011.

2011 DPVI 180 Subventions (32.300 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville dans les quartiers du sud du 13e. 2ème enveloppe 2011.

2011 DPVI 181 Subventions (81.500 euros) à 27 associations menant des actions sur les quartiers Politique de la ville sur le quartier Est 20ème. Deuxième enveloppe.

2011 DPVI 182 Quartier Porte de Clichy-Porte de Saint Ouen (17e). Subventions à 17 associations (56.823 euros) menant des actions au titre de la Politique de la ville Deuxième enveloppe 2011.

2011 DPVI 190 Subventions à 7 associations (22.885 euros) menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier de la Goutte d'Or (18e).

2011 DPVI 192 Subvention (11.000 euros) à la régie de quartier du 10e La Maison du canal, au titre de ses actions de lien social.

2011 DPVI 201 Subvention (29.443 euros) à la Régie de quartier du 19e Nord, dans le cadre du programme Nature +, aux pour la réalisation de travaux d'aménagement du jardin partagé situé au 238-240 boulevard de la Villette (19e).

2011 DPVI 202 Création d'un bureau au sein d'un local associatif 10 place Souham occupé par l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles. Quartier Nationale (SUD 13ème) par l'Association pour la Formation et l'Intégration des Familles (4.051 euros).

2011 DPVI 203 Subvention (22.300 euros) et convention avec l'association Espoir 18 (18e).

2011 DPVI 204 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'Association Pour les Equipement Sociaux des Nouveaux Ensembles Immobiliers pour des travaux d'embellissement (18e).

2011 DPVI 206 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Courant d'Art Frais (13e).

2011 DPVI 207 Subventions (16.250 euros) à 5 associations menant des actions des actions au titre de la Politique de la Ville sur les quartiers Portes Montmartre Clignancourt Moskova Amiraux Simplon (18e).

2011 DPVI 210 Quartier Porte de Vanves (14e). Subventions (39.200 euros) à 19 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Deuxième enveloppe pour 2011.

2011 DPVI 215 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association Extramuros (Clichy 92) pour la création de panneaux de communication dans le cadre de la démarche Nature+ dans le quartier Est 20e.

2011 DPVI 218 Subvention (28.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour la réalisation de travaux de requalification du local de l'association Ma Plume Est A Vous dans le quartier Porte Montmartre-Porte Clignancourt (18e).

2011 DPVI 228 Subvention (19.800 euros) et convention avec l'association Espace Farabi pour la réalisation de travaux d'aménagement de son local et de l'achat de matériel.

2011 DPVI 229 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association ARC 75 (4e) pour la sécurisation et l'équipement du lieu d'accueil et d'animation pour les familles le Club Tournesol (10e).

2011 DPVI 230 Subvention (10.000 euros) à l'association Imp-Actes pour un projet de portail Web pour recenser les acteurs et les ressources du quartier de la Porte de Vanves (14e), avec une extension en direction des quartiers politique de la ville du 19e arrondissement.

2011 DPVI 240 Subvention (34.984 euros) et convention avec la RIVP pour un projet de végétalisation d'un escalier situé au 35 rue Mouraud Paris (20e)

2011 DUCT 155 Subvention à l'association "Réseau national des maisons des associations" (10.000 euro).

2011 DUCT 182 Subvention au titre de "l'engagement solidaire" aux associations "France bénévolat Paris", "Espace bénévolat" et "Passerelles et compétences".

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2011 DPVI 45 Subventions (7.000 euros) à l'association Centre Alpha Choisy (13e).

2011 DPVI 49 Subvention (12.000 euros) et convention avec la Fédération des centres sociaux de Paris pour favoriser l'accès à la culture dans les quartiers en Politique de la Ville.

2011 DPVI 143 Subvention (10.000 euros) avec avenant à convention à la Fédération des Centres Sociaux de Paris Politique de la Ville et 20 000 euros Intégration) au titre de la formation linguistique.

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteures.

2011 DPVI 211 - DAC 717 - DJS 401 - DASES 33 - DFPE 369 Subvention (253.500 euros) et convention avec l'IMMOBILIERE 3F et participation financière de la Ville de Paris à un équipement de proximité dans la Cité de l'Eure (14e).

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Christophe GIRARD, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2011 DPVI 169 - DJS 388 Subvention (185.000 euros) et avenant avec l'Association Jeunes Amis du Marais (10e) pour la gestion d'un accueil innovant pour les jeunes dénommé 10e UNITED.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2011 CAS 5 Fixation pour 2011-2012 de la participation financière demandée aux bénéficiaires de la carte "Améthyste".

2011 DASES 6 Subvention et avenant n° 1 à la convention (20.000 euros) avec l'association Collectif Les Morts de la Rue (20e) pour son action d'accompagnement des convois des défunts indigents.

2011 DASES 42 Fixation de la redevance annuelle (100 euros) due par l'association Coup de Main pour l'occupation temporaire du local situé 8 rue Mousset Robert (12e).

2011 DFPE 302 Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Cafézoïde (19e).

2011 DFPE 323 Subvention (15.000 euros) à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (17e), pour ses actions de soutien à la parentalité de la Maison des Familles et des Cultures et son service de médiation familiale (11e).

2011 DFPE 357 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association AIRES 10 (10e).

2011 DFPE 358 Subvention (2.000 euros) avec l'association de culture Berbère (20e).

2011 DFPE 359 Subvention (2.000 euros) à l'association espace d'accueil d'animation interculturelle et sociale dit espace universel (10e).

2011 DFPE 360 Subvention (1.000 euros) à l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger (19e).

2011 DFPE 362 Subvention (2.000 euros) à l'association Strataj'm (Colombes 92) pour la Maison des Jeux (20e).

2011 DFPE 363 Subvention (10.000 euros) et convention avec la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de Paris - FCS75 (19e).

2011 DFPE 364 Subvention (3.000 euros) à l'association les Enfants du Danube (19e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2011 DAC 117 Subvention (700 euros) au Comité local du 10e arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A) (10e).

2011 DAC 426 Subvention à l'association Au Nom de la Mémoire, (95370 Montigny-lès-Cormeilles). Montant : 15.000 euros.

2011 DAC 449 Attribution d'une subvention au Comité Tlemcen (20e). Montant : 3.000 euros.

2011 DAC 468 Subvention (1.000 euros) à l'association Union des gaullistes de France (1er).

2011 DAC 469 Subvention à l'association Ciné-Archives Association pour la conservation et la promotion des archives cinématographiques et audiovisuelles du Parti Communiste français et du mouvement démocratique (19e). Montant : 5.000 euros.

2011 DAC 578 Subvention à l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (5e). Montant : 1.000 euros.

2011 DAC 643 Subvention (27.067 euros) avec convention avec la Fondation de la Résistance (7e).

2011 DAC 680 Subvention à l'Association nationale pour le souvenir des Dardanelles et fronts d'Orient (8e). Montant : 500 euros.

2011 DAC 712 Subvention à l'Association nationale des médaillés de la Résistance française (7e). Montant : 1.900 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2011 DJS 415 Conclusion d'une convention tripartite avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy et la Deutsche Pfandesbriefbank AG pour le financement d'un programme de travaux de modernisation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e)

2011 DJS 26 Subventions à quinze associations parisiennes. Montant total : 20.100 euros.

2011 DJS 27 Subventions (42.800 euros) à 17 associations parisiennes.

2011 DJS 32 Subventions à huit organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives. Montant total : 19.300 euros.

2011 DJS 75 Subvention (80.000 euros) avec convention au Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris (CDOSP) (12e).

2011 DJS 126 Subvention (9.000 euros) et convention avec Paris Sport Club (20e).

2011 DJS 129 Subventions (2.100 euros) à deux associations sportives (10e).

2011 DJS 130 Subventions (7.800 euros) à six associations sportives (11e).

2011 DJS 132 Subventions (14.700 euros) à dix associations sportives (13e).

2011 DJS 136 Subventions (16.400 euros) à huit associations sportives du 18e arrondissement et signature d'une convention avec l'une d'entre elles.

2011 DJS 137 Subventions (10.000 euros) à cinq associations sportives (19e).

2011 DJS 138 Subventions (10.750 euros) à dix associations sportives (20e).

2011 DJS 187 Subvention (240.000 euros) avec convention à PUC Rugby (13e).

2011 DJS 224 Signature d'une convention avec la Ligue de Paris de Tennis en vue de l'attribution d'une subvention pour la saison sportive 2011-2012. Montant : 20.000 euros.

2011 DJS 227 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation d'une étape de la Ligue Mondiale le 24 juin 2011 au P.O.P.B.

2011 DJS 267 Subvention (8.500 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2011 DJS 291 Subvention (20.000 euros) à la Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme à l'occasion de l'organisation des championnats de France d'haltérophilie-culturisme et force athlétique les 4, 5 et 6 mars 2011 à Coubertin.

2011 DJS 292 Signature d'un marché de prestations de billetterie et de communication avec la SASP Paris Handball au titre de la saison sportive 2011-2012.

2011 DJS 336 Subvention à la Fédération Française de Basket Ball pour l'organisation de l'Open LFB de Basket les 24 et 25 septembre 2011. Montant : 10.000 euros.

2011 DJS 337 Subvention (60.000 euros) avec convention à la Fédération Française de Tennis de Table (13e).

2011 DJS 367 Subvention (15.500 euros) avec convention à l'Ecole des Sports du 16e (16e).

2011 DJS 380 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis (16e).

2011 DJS 382 Avenant n° 1 à la convention conclue avec le club Paris Basket 18 et attribution d'un complément de subvention de 4.000 euros pour la saison 2011-2012.

2011 DJS 402 Subvention (5.000 euros) au Comité de Paris de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (19e).

2011 DJS 404 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2011 DAJ 23 Communication de la liste de marchés attribués du 9 juin 2011 au 11 août 2011.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

M. Jean-François LEGARET, Mmes Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS, Camille MONTACIÉ, MM. David ALPHAND, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Mme Danielle FOURNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François MARTINS, Mao PENINO, Yves POZZO di BORGO, Gérard REY et Daniel VAILLANT.

2e Commission

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BOUTAULT, Mme Geneviève BERTRAND, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

Excusée : Mme Valérie MONTANDON.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN et Annick LEPETIT.

4e Commission

Mme Aline ARROUZE, M. Denis BAUPIN, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne LE STRAT, M. Daniel MARCOVITCH et Mme Annick OLIVIER.

5e Commission

Mme Véronique DUBARRY, M. Mao PENINO, Mmes Gisèle STIEVENARD et Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Myriam EL KHOMRI et M. Hamou BOUAKKAZ.

6e Commission

Mmes Karen TAÏEB, Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Fatima LALEM, M. Romain LEVY, Mmes Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Pascale BOISTARD et Myriam EL KHOMRI.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI, Jean VUILLERMOZ et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

M. René DUTREY, Mmes Geneviève BERTRAND, Anne HIDALGO, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Yves MANO et Pierre MANSAT.

Excusés : Mme Sandrine CHARNOZ et M. François VAUGLIN.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, M. Pierre AIDENBAUM, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Philippe MOINE, Mme Danièle POURTAUD, MM. Hermano SANCHES-RUIVO, Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Liste des membres présents.

MM. Gérard d'ABOVILLE, Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. Daniel ASSOULINE, David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Geneviève BERTRAND, Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mmes Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, MM. Michel CHARZAT, Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, MM. Jérôme DUBUS, Philippe DUCLOUX, Michel DUMONT, René DUTREY, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, MM. Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Halima JEMNI, MM. Bruno JULLIARD, Patrick KLUGMAN, Mmes Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Mmes Katia LOPEZ, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Jean-François MARTINS, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, MM. Jean-Louis MISSIKA, Philippe MOINE, Mmes Camille MONTACIÉ, Valérie MONTANDON, Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Melle Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, MM. Christian SAINT-ETIENNE, Hermano SANCHES RUIVO, Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mmes Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusées :

Mmes Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, Anne TACHENE.

Absents :

Mme Dominique BERTINOTTI, M. Pierre CHARON, Mme Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, Mmes Catherine DUMAS, Valérie HOFFENBERG, Françoise de PANAFIEU, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

A - Questions du groupe U.M.P.P.A.

QE 2011-18 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au devenir des cabines téléphoniques à Paris.

Libellé de la question :

"Même si les cabines téléphoniques font partie du paysage urbain parisien depuis 130 ans, avec le développement de la téléphonie mobile, leur généralisation est aujourd'hui dépassée.

En avril 2010, la Ville de Paris a annoncé l'installation par Orange, de 12 prototypes de cabines multimédia, entretenues par JC Decaux, pour une période test de six mois dans la Capitale.

Considérant qu'aujourd'hui, plus de 90 % des Français ont un portable, que la concession d'occupation du domaine public octroyée pour l'exploitation des 5.299 cabines parisiennes arrive à échéance d'ici fin 2011, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris, quel va être le devenir de l'ensemble des cabines parisiennes et les conséquences de l'expérimentation des nouvelles cabines ?"

Réponse non parvenue.

QE 2011-19 Question Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux batteries de l'Autolib'.

Libellé de la question :

"Alors que la construction des stations Autolib' démarre sur Paris, nous voudrions savoir si le type de batteries retenu par la société Bolloré a maintenant reçu l'homologation nécessaire des pouvoirs publics.

De même, nous voudrions avoir l'assurance que les inquiétudes qui ont été évoquées avant l'été ont bien été levées pour assurer la non-dangerosité de ces batteries, notamment en cas d'incendie ou d'explosion dans les parcs souterrains.

La mise en œuvre d'Autolib' étant prévue d'ici la fin de l'année et la sécurité étant un aspect fondamental de tout système destiné au public, Laurence DOUVIN et les élus du groupe U.M.P.P.A. demandent à M. le Maire de Paris si, aujourd'hui, il peut dissiper toute crainte qui serait non justifiée et qui pourrait compromettre l'opération."

Réponse non parvenue.

QE 2011-20 Question de M. François LEBEL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la multiplication récente de véhicules triporteurs et vélocipèdes pour les touristes dans le centre de la Capitale.

Libellé de la question :

"L'auteur de la question s'inquiète de la multiplication de ces "transports publics" de fait qui semblent dépourvus de tout encadrement administratif et fiscal, stationnent sur les trottoirs, et exercent dans la plus totale vacuité officielle.

L'auteur de la question demande à M. le Préfet de police si ces transports de personnes sont autorisés et autorisables au regard de la législation sur les taxis et voitures de place et comment il entend faire cesser ce "petit commerce" qui semble, par ailleurs souvent organisé et téléguidé depuis certains pays de l'Europe de l'Est."

Réponse de M. le Préfet non parvenue.

QE 2011-21 Question de M. Richard STEIN à M. le Maire de Paris relative à la représentation du quartier des "Hauts-de-Malesherbes" sur les plans de la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Le quartier des Hauts-de-Malesherbes est habité depuis une dizaine d'années. Pour autant, les plans de quartiers, du 17e, implantés dans l'arrondissement, ne représentent toujours pas ce quartier, qui n'aspire qu'à être parfaitement intégré dans le 17e et l'Ouest parisien. L'absence de représentation de la voirie et des équipements de ce quartier sur les plans diffusés par la Ville, ne peut qu'aller contre une réelle identification.

Aussi, Richard STEIN, demande, au nom du Conseil de quartier Péreire-Malesherbes, pourquoi tout n'est pas mis en œuvre pour qu'enfin le quartier des Hauts-de-Malesherbes soit identifié et représenté clairement sur les plans de Paris et du 17e arrondissement."

Réponse (Mme Anne HIDALGO, première adjointe) :

"M. Richard STEIN demande, au nom du conseil de quartier Péreire-Malesherbes, "pourquoi tout n'est pas mis en œuvre pour qu'enfin le quartier des Hauts de Malesherbes soit identifié et représenté clairement sur les plans de Paris et du 17e arrondissement".

Ce quartier correspond à l'emprise de l'ancienne Z.A.C. de la porte d'Asnières.

La Ville de Paris a déjà intégré dans ses productions cartographiques régulières, les mises à jour concernant ce quartier. Ainsi, le plan parcellaire au 1/500e et la dernière édition 2009 du plan de Paris au 10.000e sont actualisés.

En effet, la Ville, par l'intermédiaire du S.T.D.F. (Service de Topographie et Documentation Foncière de la Direction de l'Urbanisme), réalise ses propres productions cartographiques utiles comme support des diverses missions de la collectivité. Trois familles de plans sont ainsi éditées :

I - Plan parcellaire de Paris, à l'échelle du 1/500e.

- Il est mis en consultation libre sur paris.fr depuis 2008.

- Il est diffusé gratuitement notamment dans le cadre de l'initiative de libéralisation des données publiques de la Ville (projet opendata paris, voté en 2010, et opérationnel depuis le début 2011).

- Il est mis à jour en continu, et intègre donc correctement la représentation de ce quartier.

- Il est possible de visualiser et d'imprimer gratuitement des extraits du plan parcellaire de Paris sur le site Internet de la Ville.

II - Le plan de Paris, à l'échelle du 1/10.000e.

- La dernière édition date de 2009. Elle intègre donc une représentation pertinente du quartier cité.

III - Une déclinaison enrichie de ce plan de Paris, en plan au 1/5.000e par arrondissement.

- La dernière édition du plan du 17e arrondissement date de 1998. Les voies du quartier mentionné n'y sont pas encore tracées.

La déclinaison de ces documents en plan par arrondissement est moins fréquente. Une nouvelle édition de ce type est prévue début 2012 et intégrera la réalité actuelle du quartier."

QE 2011-22 Question de M. Richard STEIN à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de la prostitution boulevard du Fort-de-Vaux .

Libellé de la question :

"La recrudescence des activités de prostitution sur le boulevard du Fort-de-Vaux est avérée. Cette situation engendre de fortes nuisances pour le voisinage, et contrevient au respect de l'ordre public.

M. Richard STEIN, au nom du Conseil consultatif de quartier Pereire-Malesherbes, souhaiterait savoir quelles mesures M. le Préfet de police peut prendre pour mettre fin à cette situation ?"

Réponse de M. le Préfet non parvenue.

QE 2011-23 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux prestations de l'A.G.O.S.P.A.P.

Libellé de la question :

"L'A.G.O.S.P.A.P. offre aux salariés des administrations parisiennes une variété de prestations sociales, culturelles et de loisirs. Jusqu'ici, ces prestations s'adressaient aux salariés, mais également au personnel retraité.

Dorénavant, le personnel retraité ne peut plus bénéficier des tarifs subventionnés mais des tarifs négociés, moins avantageux.

Mme Brigitte KUSTER interroge M. le Maire de Paris sur les raisons de cette évolution, particulièrement négative pour les retraités de la Ville de Paris."

Réponse non parvenue.

B - Question du Conseil d'arrondissement.

QE 2011-17 Question du Conseil du 7e arrondissement à M. le Maire de Paris relative aux conséquences du projet d'aménagement des berges de la Seine sur le stationnement, les déplacements et l'environnement.

Libellé de la question :

"Le Conseil du 7e arrondissement demande à M. le Maire de Paris les conséquences du projet d'aménagement des berges de la Seine sur le stationnement, les déplacements et l'environnement."

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	5e	1	214	PS-RGA	VAILLANT, BOUYGUES	CM	Vnr	-	Amélioration du cadre de vie secteur Portes de Montmartre et de Clignancourt	EL KHOMRI	Adopté	26-sept
5e	5e	2		PCF-PG	D SIMONNET	CM	Vnr	-	Les intégrités catholiques ne doivent pas être autorisées à prier contre l'IVG devant l'hôpital tenon	EL KHOMRI	Retiré	26-sept
Séance	5e	2 bis	215	Exécutif		CM	Vnr			EL KHOMRI	Adopté	26-sept
6e	5e	3	216	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Opposition au projet d'arrêté anti-mendicité	EL KHOMRI	Adopté (amendé oralement)	26-sept
5e	5e	4		UMP-PA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Extension de l'arrêté du PP interdisant la mendicité	EL KHOMRI	Retiré	26-sept
5e	5e	5		CI	POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Vendeurs à la sauvette aux abords de la Tour Eiffel	EL KHOMRI	Retiré	26-sept
5e	5e	6		CI	SACHS HELARD POZZO DI BORGO	CM	Vnr	-	Vendeurs à la sauvette du Trocadéro	EL KHOMRI	Retiré	26-sept
6e	6e	7	217	EELVA	BOUTAULT, DUBARRY, BAUPIN	CM	Vnr	-	Redéfinition des critères de sélection pour le don du sang	LE GUEN	Adopté (amendé oralement)	26-sept
6e	6e	8	218	PCF-PG	LHOSTIS	CM	Vnr	-	Mise en place rapide d'une commission relative à l'infirmerie psychiatrique de la Préfecture de police	LE GUEN	Adopté	26-sept
7e	7e	9	219	PS-RGA	POLSKI	CM	Vnr	-	Désengagement du rectorat de l'Académie de Paris aux dépenses comprises dans les crédits globalisés des collèges et lycées parisiens	BROSSEL	Adopté	26-sept
7e	7e	10	220	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 20e arrdt	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	26-sept
7e	7e	11	221	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	26-sept
7e	7e	12		UMP-PA	LAHOUR, MENGUY, DOUVIN	CM	V	DASCO 129	Demande d'un audit de l'état des établissements scolaires et prise en compte des diagnostics de sécurité	BROSSEL	Rejeté	27-sept
7e	7e	13		UMP-PA	LAHOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris	BROSSEL	Rejeté	26-sept
1ère	7e	14		CI	DUBUS, POZZO, GASNIER	CM	Vnr	-	Occupation de l'immeuble 123 rue de Tocqueville (17e) par l'association "Les Macaë-Troubadours"	JULLIARD	Rejeté	26-sept
7e	7e	15		UMP-PA	KUSTER, BENESSIANO	CM	Vnr	-	Solution provisoire d'accueil des enfants de la crèche 84 rue Péreire (17e) en travaux de restructuration	NAJDOVSKI	Rejeté	26-sept
7e	7e	16		EELVA	NAJDOVSKI	CM	A	DJS 369	Recours au ramfing dans le contrat de délégation de service public pour la gestion du POPB	VUILLERMOZ	Retiré	26-sept
Séance	7e	16 bis		Exécutif		CM	A	DJS 369		VUILLERMOZ	Adopté	26-sept
7e	7e	17		UMP-PA	LAHOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Demande d'un audit de l'état des infrastructures sportives parisiennes notamment celles accueillant les scolaires	VUILLERMOZ	Rejeté	26-sept
Séance	7e	17 A	222	Exécutif		CM	Vnr			VUILLERMOZ	Adopté (amendé oralement)	26-sept
7e	7e	18		UMP-PA	GOUDON, LAHOUR, MENGUY	CM	Vnr	-	Fermeture de la piscine Emile Anthoine (15e)	VUILLERMOZ	Rejeté	26-sept
1ère	8e	19		PCF-PG	BROSSAT, MANSAT, SIMONNET	CM	Vnr	-	Acquisition de parcelles 73 boulevard Davout	HIDALGO	Rejeté	26-sept

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
8e	8e	20		PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Acquisition des parcelles, 71 au 75, boulevard Davout (20e)	HIDALGO	Retiré	26-sept
1ère	8e	21		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Création d'un groupe scolaire quartier Europe (8e)	HIDALGO	Rejeté	26-sept
8e	8e	22	223	PS-RGA	DARGENT, LALEM	CM	Vnr	-	Dénomination d'une place de la laticie dans le 15e arrt	HIDALGO	Adopté	26-sept
8e	8e	23	224	PS-RGA	COUNET	CM	Vnr	-	Attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" à une voie du 13e arrt	HIDALGO	Adopté	26-sept
8e	8e	24	225	CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Dénomination d'une voie parisienne en hommage à Günter Löffel	HIDALGO	Adopté	26-sept
8e	8e	25	226	PS-RGA	BERTINOTTI	CM	Vnr	-	Appels d'offre des bailleurs sociaux	MANO	Adopté	26-sept
8e	8e	26	227	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Insertion de clauses sociales dans les appels d'offre des bailleurs de la Ville	MANO	Adopté	26-sept
8e	8e	27		PCF-PG	BROSSAT, MANSAT, SIMONNET, GIBOUDEAUX, BAUPIN, LOPEZ	CM	Vnr	-	Implantation d'équipements publics sur la parcelle, 36, rue de Belleville (20e)	MANO	Retiré	26-sept
8e	8e	28		EELVA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Implantation d'un équipement public dans le Bas-Belleville (20e)	MANO	Retiré	26-sept
Séance	8e	28bis	228	Exécutif		CM	Vnr	-		MANO	Adopté	26-sept
8e	8e	29	229	CI	DUBUS, CUGNACHE GALLOIS TACHENE	CM	Vnr	-	Fonctionnement du parc des ascenseurs	MANO	Adopté	26-sept
1ère	8e	30	230	Non inscrit	MARTINS	CM	Vnr	-	Interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire	MANO	Adopté	26-sept
Séance	8e	30A	231	Exécutif		CM	Vnr	-		MANO	Adopté	26-sept
8e	9e	31		EELVA	GAREL FOURNIER	CM	Vnr	-	Stationnement d'unités militaires sur le parvis de la Mairie du 18e.	CHRISTIANE	Rejeté	26-sept
9e	9e	32		Exécutif	GIRARD	CM	A	DAC 515	Modification des articles 1 et 2 du délibéré	GIRARD	Adopté	26-sept
9e	9e	33		EELVA	FOURNIER	CM	Vnr	-	Demande de préemption du bâtiment du Lavoisier Moderne	GIRARD	Retiré	26-sept
Séance	9e	33 bis	232	Exécutif		CM	Vnr	-	Parisien Relatif au devenir du Lavoisier Moderne Parisien	GIRARD	Adopté	26-sept
9e	9e	34		UMPPA	LAMOUR, LEGARET, TIBERI, LECOQ, DATI, LEBEL, GOLLON, GOASGUEN, KUSTER	CM	Vnr	-	Conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux	GIRARD	Retiré	26-sept
Séance	9e	34 bis	233	Exécutif		CM	Vnr	-		GIRARD	Adopté (amendé oralement)	26-sept
9e	9e	35		CI	BERTRAND, POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Demande d'organisation d'un C.H.S. sur la question de la sécurité incendie du Musée d'art moderne de la Ville	GIRARD	Retiré	26-sept
9e	9e	36		CI UMPPA	CUGNACHE-GALLOIS, TREMEGE	CM	Vnr	-	Demande d'attribution d'une subvention à l'association "13 EN SCENE"	GIRARD	Retiré	26-sept
1ère	9e	37	234	EELVA	GAREL, FOURNIER	CM	Vnr	-	Respect du règlement local de publicité	POURTAUD	Adopté	26-sept
9e	9e	38		UMPPA	GOASGUEN	CM	Vnr	-	Demande de renoncement à la vente du patrimoine nécessaire à l'extension du musée de Balzac	POURTAUD	Rejeté	26-sept
9e	9e	39	235	PCF-PG	BROSSAT, LHOSTIS	CM	Vnr	-	Libération de Salah HAMOURI	SCHAPIRA	Adopté	26-sept
1ère	9e	40	236	CI	DUBUS	CM	Vnr	-	Soutien à Rafah MACHED	SCHAPIRA	Adopté	26-sept
Séance	9e	40 bis	237	Exécutif		CM	Vnr	-	Veu condamnant la mort de Troy Davis et la peine de mort dans le monde	SCHAPIRA	Adopté	26-sept
9e	9e	41		Exécutif	GIRARD	CM	A	DAC 637	Modification des articles 1 et 2 du délibéré	GIRARD	Adopté	26-sept

Déposé en	Commission Séance	n° Définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
1ère	1ère	42		CI	DUBUS, POZZO DI BORGIO, SAINT ETIENNE	CM	A	DF 70-DDEES 269	Modification de la base de la taxe	GAUDILLERE	Rejeté	27-sept
1ère	1ère	43		UMPPA	LAMOUR, LEGARET	CM	A	DF 70-DDEES 269	Minoration de la base de la taxe	GAUDILLERE	Rejeté	27-sept
1ère	1ère/ 4e	44	238	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 71-DPE 88	Refonte de la taxe de balayage	GAUDILLERE	Adopté	27-sept
1ère	1ère/ 4e	45		UMPPA	LAMOUR, LEGARET	CM	V	DF 71-DPE 88	Enquête dans les 20 mairies et concertation	GAUDILLERE	Rejeté	27-sept
3e	2e	46		CI UMPPA	KUSTER DUBUS	CM	Vnr	-	Respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public	COHEN-SOLAL	Retiré (non présenté)	27-sept
1ère	2e	47	239	PS-RGA	CHERKI	CM	Vnr	-	Contribution financière pour toute procédure judiciaire	ERRECART	Adopté	27-sept
2e	2e	48	240	EELVA	FOURNIER, BOUTAULT	CM	Vnr	-	Augmentation de la part du bio dans les restaurants du personnel	ERRECART	Adopté	27-sept
1ère	2e	49		EELVA	CONTASSOT	CM	Vnr	-	Partie dans les Exécutifs de Paris	ERRECART	Retiré	27-sept
Séance	2e	49 bis	241	Exécutif		CM	Vnr	-	Partie dans les exécutifs des arrondissements de Paris	ERRECART	Adopté	27-sept
1ère	2e	50	242	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Coupures d'électricité dues aux fortes pluies du 25 août 2011	SAUTTER	Adopté	27-sept
2e	2e	51		CI	SACHS	CM	Vnr	-	Ventilation et affectation des droits de mutation à l'attractivité économique de Paris	SAUTTER	Retiré	27-sept
3e	3e	52		Exécutif	LEPETIT	CM	A	DVD 163-1	Modification du délibéré	LEPETIT	Adopté	27-sept
3e	3e	53		Exécutif	LEPETIT	CM	A	DVD 163-2	Modification du délibéré	LEPETIT	Adopté	27-sept
3e	3e	54	243	PS-RGA	TAIEB	CM	Vnr	-	Accès à la Cartoucherie Théâtre du Soleil par le bus 112	LEPETIT	Adopté	27-sept
3e	3e	55		EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas rive droite.	LEPETIT	Rejeté	27-sept
3e	3e	56	244	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Prise de mesure quant à la détection de poussières d'amiante dans les trains du RER B	LEPETIT	Adopté	27-sept
3e	3e	57		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Inscription de l'exploitation par la RATP de la ligne TZEN 5	LEPETIT	Retiré	27-sept
3e	3e	58	245	UMPPA	DOUVIN	CM	Vnr	-	Demande de transmission des études d'impact	LEPETIT	Adopté	27-sept
3e	3e	59		CI	CUIGNACHE-GALLOIS, TREMEGE	CM	Vnr	-	Condition de sécurité de circulation du secteur bd Saint Marcel	LEPETIT	Rejeté	27-sept
3e	3e	60		CI	CUIGNACHE-GALLOIS,	CM	Vnr	-	Etude relative à la très forte augmentation de l'accidentologie des cyclistes à Paris	LEPETIT	Rejeté	27-sept
5e	3e	61	246	CI	POZZO DI BORGIO	CM	Vnr	-	Stationnement abusif de véhicules de location avenues de Séjour et de Saxe	LEPETIT	Adopté	27-sept
8e	4e	62	247	PS-RGA	MADEC, DAGNAUD	CM	Vnr	-	Survол aérien de Paris et projet d'implantation d'un nouvel aéroport à la Porte d'Aubervilliers	BAUPIN	Adopté (amendé oralement)	27-sept
3e	4e	63	248	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	demande au secrétaire d'état aux transports de ne pas suivre les prescriptions de la CCIP au sujet de la création d'un nouvel Héliport porte d'Aubervilliers	BAUPIN	Adopté (amendé oralement)	27-sept
4e	4e	64		UMPPA	JF LAMOUR L DOUVIN	CM	Vnr	-	Elaboration de l'étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une zone d'action prioritaire pour l'air (ZAPA) à Paris	BAUPIN	Retiré	27-sept
Séance	4e	64bis	249	Exécutif		CM	Vnr	-		BAUPIN	Adopté	27-sept

Déposé en	Commission Séance	n° définitif	n° adopté	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de vote
4e	4e	65		UMP	C. GOASGUEN	CM	V	DEVE 127	Report du principe de l'aménagement à l'issue de la concertation avec le concessionnaire, que la Mairie du 16e soit associée à cette concertation et plus largement à tout projet concernant le bois de Boulogne	GIBOUDEAUX	Rejeté	27-sept
4e	4e	66		UMP	P. GOULON JF. LAMOUR	CM	V	DEVE 113	Que les propositions d'aménagements soient débattues au conseil de quartier et les demandes des riverains prises en compte. Anticipation des risques de nuisances	GIBOUDEAUX	Rejeté	27-sept
6e	6e	1	32	PS-RGA	CHERKI	CG	V	DASES 506 G	Opposition à la politique gouvernementale en matière d'hébergement d'urgence	TROSTIANSKY	Adopté	26-sept
6e	6e	2		PCF-PG	BROSSAT	CG	V	DASES 506 G	Diminution du financement du programme européen d'aide aux plus démunis	TROSTIANSKY	Retiré	26-sept
Séance	6e	2 bis	33	Exécutif		CG	V	DASES 506 G	Plan relatif à l'aide alimentaire	TROSTIANSKY	Adopté	26-sept
1ère	6e	3		Non Inscrit	MARTINS	CG	V	DASES 506 G	Situation des migrants tunisiens à Paris	TROSTIANSKY	Retiré	26-sept

Sommaire

Ouverture de la séance.	1075	Vœu déposé par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche relatif au recours aux produits issus de la vente directe dans la restauration scolaire.	1089
Condoléances.	1075	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la lettre d'information à la communauté scolaire diffusée par la Mairie de Paris.	1089
Félicitations.	1075	2011, DJS 399 - Signature de l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public du 20 juillet 2007 pour la gestion des centres d'animation Clavel, Curial, Mathis, Rébeval et Place des Fêtes (19e).	1090
Adoption de comptes rendus.	1075	Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'occupation de l'immeuble 123, rue Tocqueville, par l'association "Les Macaq-Troubadours".	1091
Suspension et reprise de la séance.	1075	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la crèche sise 84, rue Péreire.	1092
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au renforcement des actions pour l'amélioration du cadre de vie des secteurs portes de Montmartre et Clignancourt.	1075	2011, DJS 369 - Conclusion d'une convention de Délégation de Service Public avec la Société anonyme d'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy pour la modernisation et l'exploitation du Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e).	1093
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au projet d'arrêté anti-mendicité. <u>Vœu</u> déposé par le groupe UMPPA relatif à la mendicité.	1076	2011, DJS 296 - Subvention et avenant à convention (1.060.000 euros) avec la SASP Paris Levallois.	1094
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rassemblement d'un collectif contre l'I.V.G. devant l'hôpital Tenon. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1078	2011, DJS 393 - DF 65 - Tarification de la mise à disposition temporaire de certains locaux à usage sportif, de bureaux et de stockage situés dans les 11e et 16e arrondissements, au bénéfice de structures sportives associatives.	1095
Vœu déposé par le groupe CI relatif aux vendeurs à la sauvette des abords de la Tour Eiffel (7e). Vœu déposé par le groupe CI relatif aux vendeurs à la sauvette du Trocadéro (16e).	1080	Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à un audit des équipements sportifs municipaux accueillant les scolaires. <u>Vœu</u> déposé par l'Exécutif.	1096
2011, DPVI 237 - Subvention (50 000 euros) à l'AFIJ pour un programme expérimental d'accès aux concours de la fonction publique pour les jeunes diplômés des quartiers Politique de la Ville.	1080	2011, DJS 413 - Approbation de la fermeture des bains douches Castagnary (15e).	1099
2011, DPVI 162 - Subvention (4.500 euros) et convention avec l'Atelier Musical des 3 Tambours sur le thème de la diversité culturelle (18e).	1081	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la fermeture de la piscine Émile Antoine.	1100
2011, SG 199 - Communication sur le rapport de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).	1082	Dépôt de questions d'actualité.	1101
2011, SG 186 - Subvention (10.000 euros) au Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) (2e).	1083	Suspension et reprise de la séance.	1101
Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au don du sang.	1085	I - Question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relative au dispositif du RSA à Paris et à la dette de l'Etat vis-à-vis des Parisiens quant à sa pris en charge.	1101
Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à l'infirmier psychiatrique de la Préfecture de Police.	1086	II - Question d'actualité du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" relative à la stigmatisation des Roms. III - Question d'actualité du groupe UMPPA sur la délinquance d'origine roumaine à Paris. IV - Question d'actualité du groupe Centre et Indépendants relative à la délinquance de rue à Paris.	1102
2011, DASCO 101 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention du 27/04/07 avec la S.N.C.F. relative à l'organisation du transport des personnes voyageant dans le cadre scolaire, périscolaire ou extra-scolaire.	1087	V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, relative au non-paiement de la crise par les collectivités locales.	1107
Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la décision du Rectorat de ne plus prendre en charge certaines dépenses comprises dans les crédits des collèges et lycées.	1087		
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la construction d'une cuisine scolaire centrale dans le 2e arrondissement.	1088		

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe (8e). . . .1109

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif au 73, boulevard Davout (20e). Vœu déposé par le groupe PS relatif au 73, boulevard Davout (20e). . . .1110

2011, DU 205 - Attribution de la dénomination place Louise Blanquat à l'espace à l'intersection des rues Charles Nodier et Ronsard (18e). . . .1112

2011, DU 206 - Attribution de la dénomination "allée Pierre-Christian Taittinger" au terre-plein central de l'avenue Henri Martin entre la rue de la Pompe et la place Tattegrain (16e). . . .1112

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la dénomination d'une place de la Laïcité (15e). . . .1113

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'attribution de la dénomination "rue Madeleine Brès" à une voie du 13e arrondissement (Z.A.C. de la Gare de Rungis). . . .1115

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la dénomination d'une voie parisienne en hommage à Günter Liftin. . . .1116

2011, DLH 187 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 36 logements PLS, 2-4 villa des Buttes Chaumont (19e)1117

2011, DLH 191 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 4 logements PLUS 35, rue Pastourelle (3e). . . .1118

2011, DLH 222 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve de 32 logements PLUS, 6 logements PLAI, 22 logements PLS 102-104-108, rue Castagnary (15e). . . .1119

2011, DLH 230 - Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 96 logements PLUS et 96 logements PLS, 26 rue Linois (15e). . . .1121

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif aux appels d'offres des bailleurs sociaux. Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à l'insertion de clauses sociales dans les appels d'offres des bailleurs de la Ville. . . .1124

Vœu déposé par les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. relatif au 36, rue de Belleville (20e). Vœu déposé par Mme Frédérique CALANDRA relatif au quartier du Bas-Belleville (20e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1125

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au fonctionnement du parc des ascenseurs. . . .1127

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'interdiction de commercialité pour les bâtiments sous convention d'occupation précaire. . . .1128

Vœu déposé par l'Exécutif relatif aux exclusions locatives à Paris. . . .1128

2011, SG 198 - Adhésion de la Ville de Paris à un groupement de commande en vue de la réalisation de l'étude reconquête de l'autoroute A4 : vers une avenue métropolitaine (12e). . . .1129

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif au stationnement d'unités militaires sur le parvis de la mairie du 18e à l'occasion du 14 juillet. . . .1131

2011, DAC 515 - Subvention (31.000 euros) et avenant n° 2 avec l'association "Musique et Danse XXe" (20e). . . .1132

2011, DAC 550 - Subvention (350.000 euros) et conventions avec l'association "La Dalle aux chaps" (Bagnolet 93) pour l'occupation précaire de l'Espace cirque de la Porte des Lilas (20e). . . .1132

2011, DAC 681 - Subvention (626.407 euros) et avenant à la convention avec l'association Philharmonie de Paris (19e). . . .1133

2011, DAC 696 - Subventions (430.000 euros), avenant et convention avec l'association A.A.S.C.S.P./Théâtre 13 (13e). . . .1134

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la préemption des locaux accueillant le Lavoir Moderne Parisien (18e). Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1135

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions d'inscription dans les conservatoires municipaux. Vœu déposé par l'Exécutif. . . .1136

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la sécurité incendie du Musée d'Art Moderne de la Ville. . . .1138

Vœu déposé par Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS et M. Patrick TRÉMÈGE relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "13 EN SCÈNE". . . .1138

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au nouveau Règlement Local de Publicité. . . .1139

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à la valorisation et l'épanouissement de la maison musée Balzac. . . .1140

2011, DAC 746 - Apposition d'une plaque commémorative à l'occasion du 50e anniversaire de la Délégation Générale du Québec à Paris, sur l'immeuble sis 3, place du Québec (6e). Montant : 4.099 euros. . . .1142

2011, DGRI 75 - Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association "Action Contre la Faim" (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie). . . .1142

Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la libération de Salah HAMOURI. . . .1143

Vœu déposé par le groupe CI relatif à un soutien à Rafah NACHED. . . .1143

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'exécution de Troy Davis et la peine de mort dans le monde. . . .1144

2011, DAC 615 - Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire des Brigades Internationales 8 avenue Mathurin Moreau (19e) (5.909 euros).1144

2011, DAC 48 - Subvention (49.500 euros) et convention avec l'association PROCREART (18e).1145

2011, DAC 527 - Subvention (5.800 euros) à l'association Henokia (18e).1146

2011, DAC 637 - Subventions (44.500 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre aux mains nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e).1147

Suspension et reprise de la séance.1147

2011, DASCO 129 - Communication sur la rentrée scolaire 2011. Vœu déposé par le groupe U.M.P.A. relatif à la demande d'un audit de l'état des établissements scolaires et à la prise en compte des diagnostics de sécurité.1148

2011, DF 70 - DDEES 269 - Fixation du montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum foncière des entreprises et réduction applicable aux assujettis exerçant leur activité à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.1158

2011, DUCT 166 - Subvention (125.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON). 2011, DUCT 167 - Convention de mise à disposition de locaux 100, rue Réaumur (2e) à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON). 2011, DUCT 168 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) - Désignation d'un représentant de la Ville afin de siéger dans cette association.1162

2011, DF 71 - DPE 88 - Refonte de la taxe de balayage applicable à partir du 1er janvier 2012. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la refonte de la taxe balayage. Vœu déposé par le groupe U.M.P.A. relatif à une enquête dans les 20 mairies et concertation.1163

2011, DRH 74 - Approbation des modalités de lancement d'un marché à bons de commande pour des prestations de santé au travail pour les agents de la Ville de Paris.1169

Vœu déposé par Mme KUSTER et M. DUBUS relatif au respect de la réglementation en matière d'occupation de l'espace public.1170

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à la contribution financière pour toute procédure judiciaire.1170

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux restaurants du personnel.1171

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la parité dans les Exécutifs de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1172

2011, DDEES 251 - Convention triennale en faveur de l'adaptation du bâti parisien au changement climatique.1172

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux coupures d'électricité dues aux fortes pluies du 25 août 2011.1173

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la ventilation et à l'utilisation des droits de mutation.1174

2011, DVD 163 - Aménagement de la Place de la République (3e, 10e, 11e). Adoption de la déclaration de projet et de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, du classement de la place de la République dans le domaine public routier communal et de l'intérêt général de l'aménagement, accomplissement des demandes administratives requises.1175

2011, DVD 143 - Signature d'un marché négocié avec la société PARKEON pour la fourniture de pièces détachées et l'adaptation à la centralisation et au paiement par carte bancaire d'horodateurs type STADA, STRADEM.1178

2011, DVD 124 - Signature de contrats de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnements Hotel de Ville (4e), Lobau (4e) et Madeleine Tronchet (8e).1179

2011, DVD 181 - Création du Pass ECO Autocar, modifications diverses du dispositif du PASS autocar pour le stationnement des autocars de tourisme et dispositions tarifaires associées. Signature de deux avenants à deux conventions de mise à disposition d'emplacements de stationnement et un avenant à une convention de concession.1181

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif à l'accès à la Cartoucherie-Théâtre du Soleil, par le bus 112.1182

Vœu déposé par le groupe EELVA relatif à la limitation de la vitesse sur les quais hauts et bas sur la voie sur berges rive droite.1183

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la détection de poussières d'amiante dans des train du RER B.1184

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'inscription de l'exploitation par la R.A.T.P. de la ligne TZen 5.1184

Vœu déposé par le groupe U.M.P.A. relatif à la transmission des études d'impact aux conseillers de Paris.1185

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif aux conditions de sécurité de circulation boulevard Saint-Marcel-Port-Royal.1185

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la très forte augmentation de l'accidentologie des cyclistes.1186

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif au stationnement abusif de véhicules de location avenues de Ségur et de Saxe.1188

2011, DVD 126 - DDEES 199 - Subvention et avenant à la convention (47.000 euros) avec l'association "Voiture and Co".1189

2011, DEVE 149 - Subvention avec convention (275.000 euros) avec l'Agence Parisienne du Climat.1190

Vœu déposé par le groupe PSRGA relatif au survol aérien de Paris et au projet d'un nouvel hélicoptère à la Porte d'Aubervilliers. Vœu déposé par le groupe PCF/PG relatif à la création d'un nouvel hélicoptère Porte d'Aubervilliers.1191

Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à une étude de faisabilité préalable à l'expérimentation d'une ZAPA. Vœu déposé par l'Exécutif.1192

2011, DEVE 127 - Approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne (16e) et des modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles. Vœu déposé par le groupe UMPPA relatif à l'approbation du principe d'aménagement du site du Tir aux pigeons dans le bois de Boulogne.1193

2011, DEVE 136 - Approbation du principe et des modalités de passation du marché de fourniture de prestations de location et de maintenance des installations mobiles provisoires, dans le cadre de la Foire du Trône, pelouse de Reuilly (12e).1195

2011, DEVE 113 - Convention avec "Paris Habitat OPH" pour la mise à disposition d'un espace vert angle rue de la Convention - rue de la Croix Nivert (15e). Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'aménagement de l'espace vert angle rue de la Convention-rue de la Croix-Nivert.1196

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes.1197

Modification de la composition des 4e et 5e Commissions.1197

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.1197

Clôture de la séance.1197

Votes spécifiques.1197

Votes spécifiés.1200

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1200

Liste des membres présents en Commission.1221

Liste des membres présents.1222

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1222

QE 2011-18 Question de Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au devenir des cabines téléphoniques à Paris.1222

QE 2011-19 Question Mme Laurence DOUVIN et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux batteries de l'Autolib'.1222

QE 2011-20 Question de M. François LEBEL et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Préfet de police concernant la multiplication récente de véhicules triporteurs et vélocipèdes pour les touristes dans le centre de la Capitale.1222

QE 2011-21 Question de M. Richard STEIN à M. le Maire de Paris relative à la représentation du quartier des "Hauts-de-Malesherbes" sur les plans de la Ville de Paris.1223

QE 2011-22 Question de M. Richard STEIN à M. le Préfet de police relative à la recrudescence de la prostitution boulevard du Fort-de-Vaux.1223

QE 2011-23 Question de Mme Brigitte KUSTER et des membres du groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative aux prestations de l'A.G.O.S.P.A.P.1223

QE 2011-17 Question du Conseil du 7e arrondissement à M. le Maire de Paris relative aux conséquences du projet d'aménagement des berges de la Seine sur le stationnement, les déplacements et l'environnement.1223

Annexe n° 2 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.1225

La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT